



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international
(Affaires étrangères)

Department of Foreign Affairs
and International Trade
(Foreign Affairs)

Canada



Rapport sur le rendement

2004-2005

pour la période se terminant
le 31 mars 2005



L'honorable Pierre S. Pettigrew
Ministre des Affaires étrangères

Section 1 : Vue d'ensemble	5
1.1 Message du Ministre	5
1.2 Déclaration de la direction	6
1.3 Renseignements sommaires	7
1.3.1 <i>Quoi de neuf</i>	7
1.3.2 <i>Raison d'être du Ministère</i>	7
1.3.3 <i>Avantages de l'activité du Ministère pour les Canadiens</i>	8
1.3.4 <i>Le contexte opérationnel du Ministère</i>	10
1.3.5 <i>Comment le Ministère évalue son rendement</i>	12
1.3.6 <i>Contexte</i>	13
1.4 Résumé du rendement du Ministère en 2004-2005	16
1.4.1 <i>Objectif stratégique : Promouvoir les intérêts du Canada sur la scène internationale</i>	16
1.4.2 <i>Objectif stratégique : Servir le gouvernement à l'étranger</i>	22
1.4.3 <i>Objectif stratégique : Servir les Canadiens à l'étranger</i>	24
1.4.4 <i>Le programme de transformation du Ministère</i>	25
1.4.5 <i>Leçons apprises</i>	26
1.4.6 <i>Information complémentaire</i>	27
Section 2 : Analyse du rendement en fonction des objectifs stratégiques	29
2.1 Objectif stratégique 1 : Faire progresser les intérêts du Canada sur la scène internationale	29
2.1.1 <i>Politique stratégique</i>	30
2.1.2 <i>Politique mondiale et sécurité</i>	35
2.1.3 <i>Relations bilatérales – l'Amérique du Nord et le reste du monde</i>	54
2.2 Objectif stratégique 2 : Servir le gouvernement à l'étranger	75
2.2.1 <i>Services communs et infrastructure</i>	75
2.3 Objectif stratégique 3 : Servir les Canadiens à l'étranger	82
2.3.1 <i>Affaires consulaires</i>	82
2.3.2 <i>Passeport Canada</i>	88
2.4 Services ministériels et Ressources humaines	93
2.4.1 <i>Renforcer l'autonomie du Ministère dans l'exercice de ses activités</i>	93
2.4.2 <i>Réalisations en fonction des priorités</i>	93
Section 3 : Renseignements supplémentaires	97
3.1 Données sur l'organisation	97
3.2 Renseignements financiers	103
Section 4 : Autres sujets d'intérêt	165
4.1 Coordonnées	165
4.2 Acronymes et abréviations	167
4.3 Index	168

Vue d'ensemble



Section 1



L'honorable Pierre S. Pettigrew
Ministre des Affaires étrangères

1.1 Message du Ministre

Les Canadiens ont toujours appréhendé le monde avec un esprit ouvert et se rendent compte de l'importance d'une présence active à l'étranger pour saisir les occasions de l'économie mondiale, tout en contribuant à la paix, à la sécurité et à l'entraide dans le monde. Les Canadiens comprennent que, dans un monde qui évolue rapidement, nous devons agir avec détermination pour assurer la participation pleine et entière du Canada sur la scène internationale chaque fois que nos valeurs ou nos intérêts sont en jeu.

C'est pourquoi le gouvernement fédéral s'efforce de recentrer et de revigorer la politique étrangère et l'engagement international du Canada. Au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*), nous sommes fiers d'être au cœur de cette démarche, en conformité avec l'une de nos principales priorités inscrites dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005*.

Au cours de la dernière année, notre ministère a surtout œuvré à orienter l'élaboration de l'*Énoncé de politique internationale du Canada* (EPI) ([http://www.](http://www.dfait-maeci.gc.ca/cip-pic/ips/ips-fr.asp)

[dfait-maeci.gc.ca/cip-pic/ips/ips-fr.asp](http://www.dfait-maeci.gc.ca/cip-pic/ips/ips-fr.asp)) déposé au Parlement en avril 2005. L'EPI établit un cadre stratégique clair pour un Canada à la fois présent en Amérique du Nord et actif dans le monde. Il lance le message que le « Canada revient en force » et dresse un plan assorti des ressources nécessaires pour les cinq prochaines années, soit près de 17 milliards de dollars, afin d'augmenter l'incidence et l'influence du Canada sur la scène internationale. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, l'EPI intègre la diplomatie, la défense, le développement et le commerce, soulignant le lien étroit entre les intérêts, les buts et les objectifs du Canada.

Les avantages de l'EPI sont considérables pour les Canadiens. Tout d'abord, sa mise en œuvre rehaussera notre sécurité et notre prospérité et contribuera à rendre le monde plus sûr en luttant contre le terrorisme et les autres menaces. L'EPI aidera à renforcer la compétitivité et les engagements économiques du Canada auprès de ses partenaires internationaux, tout en fournissant aux entreprises canadiennes des services et un soutien ciblés. Il encouragera le respect des droits de la personne et soutiendra le développement en partageant l'expertise canadienne afin de réduire la pauvreté dans le monde, de réformer la gouvernance mondiale et de rehausser la capacité locale. En retour, ce travail contribuera à faire progresser les Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies. Enfin, l'EPI aidera à forger un nouveau multilatéralisme et une diplomatie souple face aux développements internationaux.

Le Ministère poursuit avec enthousiasme sa transformation en vue d'entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle et espère jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de l'EPI.

De profonds changements ont eu lieu cette année au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*). Puisque nous faisons l'inventaire de nos progrès en 2004-2005, j'aimerais exprimer mon appréciation pour le travail essentiel fourni par l'ensemble des employés du Ministère. Ils m'ont soutenu et inspiré par leurs idées, leur sens de l'initiative et leur productivité, dont continuent de bénéficier les Canadiens au pays et à l'étranger.



1.2 Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement de 2004-2005* du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*).

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenus dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans le guide.
- Il est fondé sur l'Architecture d'activités de programme (AAP) approuvée du Ministère.
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis.
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées.
- Il fait état des sommes qui ont été allouées et approuvées dans le Budget des dépenses et les Comptes publics du Canada.

V. Peter Harder
Sous-ministre des Affaires étrangères



Ambassade du Canada, Beijing

1.3 Renseignements sommaires

1.3.1 Quoi de neuf?

Bâtir un ministère des Affaires étrangères du XXI^e siècle.

En janvier 2005, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) a commencé à mettre en œuvre un plan pour changer son organisation, ses processus et sa culture, en vue de créer un ministère des Affaires étrangères du XXI^e siècle. Cette transformation du Ministère permettra de clarifier son rôle de direction de la politique internationale du Canada, soit d'être :

- l'interprète des tendances et des événements internationaux pour le gouvernement et pour les Canadiens et les Canadiennes;
- le véhicule d'une politique étrangère propre au Canada;
- l'agent intégrateur du programme international du gouvernement et de sa représentation à l'étranger ;
- le défenseur des valeurs et des intérêts du Canada sur la scène internationale ;
- le prestataire de services consulaires et de passeports pour les Canadiens et les Canadiennes;
- un gardien des deniers publics digne de confiance, responsable de la prestation de services généraux à l'étranger, au nom de tous les ministères du gouvernement du Canada.

Cette transformation, qui est déjà bien avancée, permettra une mise en œuvre rapide et efficace de l'*Énoncé de politique internationale du Canada* (EPI).

Améliorer la présentation de rapports sur le rendement

En présentant les réalisations du Ministère pour l'année 2004-2005, de manière directe et lisible, ce *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR) met en évidence les efforts en cours du Ministère pour améliorer ses rapports aux parlementaires et aux Canadiens en général. Trois éléments de ce document démontrent particulièrement les progrès faits à ce jour :

- Ce rapport met en valeur l'EPI déposé au Parlement en avril 2005. La nouvelle orientation stratégique comprise dans l'EPI guide les efforts du Ministère pour qu'il mette davantage l'accent sur ses activités et qu'il en assure la cohésion, en commençant par son plan de transformation.
- La structure organisationnelle de ce rapport est nouvelle, car elle a été modifiée en conformité avec la nouvelle Structure des ressources et des résultats de gestion - architecture des activités de programme (SRRG-AAP) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*). La SRRG-AAP a remplacé le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation de 1996, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Il fait ressortir les structures d'organisation et de responsabilisation du Ministère, dresse une liste définitive des activités de programme et précise en quoi les activités de programme contribuent aux objectifs stratégiques (pour un survol concis des changements faits à la structure de rapport du Ministère, voir le Tableau 1B à la section 3).
- Enfin, ce RMR met en évidence l'attention portée par le Ministère aux principes de présentation de l'information établis par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide01_f.asp#_Toc101769221), qui stipule que le contenu doit toujours être pertinent, fiable, équilibré et comparable.

1.3.2 Raison d'être du Ministère

Le mandat du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) consiste à :

- diriger toutes les relations diplomatiques et consulaires au nom du Canada;
- assurer toutes les communications officielles entre le gouvernement du Canada, d'une part, et les

- gouvernements étrangers ou les organisations internationales, d'autre part;
- mener et gérer les négociations internationales auxquelles le Canada participe;
 - coordonner les orientations données par le gouvernement du Canada aux chefs des missions diplomatiques et consulaires du Canada;
 - gérer les missions diplomatiques et consulaires du Canada;
 - jouer un rôle par rapport à l'Agence canadienne de développement international (ACDI);
 - assurer la gestion du Service extérieur du Canada;
 - encourager le développement du droit international et son application dans les relations extérieures du Canada.
 - accomplir d'autres tâches et fonctions, telles que celles indiquées dans le *Décret sur les passeports canadiens*.

Ce mandat est inscrit dans la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international* (L.R. 1985, ch. E-22) (<http://laws.justice.gc.ca/fre/e-22/text.html>).

Le Canada dispose de 300 points de service à l'étranger (285 dans 162 pays et 15 points de services consulaires en vertu d'ententes avec l'Australie et la Suède). On dénombre 100 ambassades et hauts-commissariats, 25 consulats généraux, 19 consulats, 111 consuls honoraires, 19 bureaux d'ambassade, de haut-commissariat ou de commerce, 2 bureaux de représentation et 9 missions au sein d'organismes multilatéraux tels que les Nations Unies.

Les missions représentent le gouvernement du Canada et font progresser les intérêts canadiens dans les pays, les régions et les organismes multilatéraux désignés, en exécutant une ou plusieurs des fonctions suivantes :

- promouvoir les politiques et les points de vue du Canada auprès des gouvernements étrangers;
- établir et maintenir des relations avec des interlocuteurs clés à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement pour faire mieux connaître le Canada et fournir les bases pour défendre avec succès les objectifs particuliers du Canada;
- communiquer et interpréter les renseignements et les opinions locales du point de vue du Canada (c.-à-d. ce qu'elles signifient pour le Canada et les Canadiens);
- fournir des services de passeport et des services consulaires aux Canadiens à l'étranger;
- fournir des services d'infrastructure et des services connexes pour appuyer les activités internationales d'autres ministères et organismes, ainsi que d'autres partenaires qui partagent les bureaux des missions à l'étranger.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) est également au service de la communauté diplomatique étrangère accréditée auprès du Canada (c.-à-d. 173 missions diplomatiques, dont 125 à Ottawa et 48 autres à New York ou à Washington, 546 postes consulaires à l'étranger et près de 20 organisations internationales et autres bureaux). On trouve environ 8 000 représentants étrangers et membres de leur famille accrédités au Canada, dont la moitié dans la région de la capitale nationale et les autres dans d'autres villes d'un bout à l'autre du pays.

1.3.3 Avantages de l'activité du Ministère pour les Canadiens

Les trois objectifs stratégiques du Ministère (en caractères gras ci-dessous) mettent en évidence les avantages et les services offerts aux Canadiens, soit :

- **Promouvoir les intérêts du Canada sur la scène internationale** : Le Ministère se fait le reflet du Canada et de ses valeurs aux yeux du monde entier, aide les Canadiens dans leur interprétation du monde et œuvre pour les intérêts du Canada à l'étranger. Il analyse également les tendances nationales et internationales pour les Canadiens et continue à poursuivre les priorités mondiales du pays dans une perspective pangouvernementale. Cet objectif stratégique reconnaît le Ministère comme centre d'expertise du gouvernement pour la formulation et la coordination des politiques internationales canadiennes et leur promotion au niveau bilatéral et multilatéral.
- **Servir le gouvernement à l'étranger** : Le Ministère gère les missions du Canada à l'étranger dispense des services efficaces et économiques, y compris en matière d'infrastructure, de façon à ce que les organismes et les ministères fédéraux et provinciaux puissent y exécuter leurs activités internationales.
- **Servir les Canadiens à l'étranger** : Les Canadiens qui voyagent, travaillent et vivent à l'étranger reçoivent du Ministère de l'aide, des conseils, des avis et des services efficaces, tant concernant leurs

documents de voyage que les services consulaires dont ils ont besoin.

Les objectifs stratégiques du Ministère soutiennent aussi les priorités pangouvernementales indiquées dans le discours du Trône d'octobre 2004 et dans *Le rendement du Canada*. (voir la section intitulée « La place du Canada dans le monde » à http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/04/cp-rc2_f.asp#5). *Le rendement du Canada* est un rapport présenté annuellement au Parlement par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Il fournit une perspective axée sur les résultats pour la révision des services, des politiques et des programmes fédéraux qui contribuent à la qualité de vie des Canadiens.

L'attention portée par le Ministère aux bénéficiaires et aux services dépasse largement ses objectifs stratégiques; ses priorités et ses activités de programme annuelles sont également axées sur les résultats. Ils sont en effet tous les trois étroitement liés, ce qui mérite d'être souligné au moment de discussions portant sur le rendement. Le tableau et la discussion sur les priorités qui suivent illustrent la nature complémentaire des objectifs stratégiques, des activités de programme et des priorités.

Tout d'abord, les activités de programme du Ministère contribuent directement aux objectifs stratégiques de la façon suivante :

Objectif stratégique

Promouvoir les intérêts du Canada sur la scène internationale : Le Ministère assure la promotion des intérêts du Canada sur la scène internationale – En partenariat avec les Canadiens, il se fait le reflet du Canada et de ses valeurs aux yeux du monde entier, aide les Canadiens à mieux interpréter le monde et œuvre pour les intérêts du Canada à l'étranger.

Activités de programme

Politique stratégique : Diriger à la fois la formulation de la politique internationale globale du Canada et l'élaboration interministérielle de stratégies pangouvernementales, dont la diplomatie ouverte.

Politique mondiale et sécurité internationales : Deux composantes, soit :

- (a) **Sécurité internationale** : Promouvoir aux niveaux bilatéral et multilatéral les intérêts canadiens en matière de sécurité internationale et de programmes de sécurité humaine et gérer les responsabilités du Ministère en matière de sécurité et de renseignements.
- (b) **Enjeux mondiaux** : Promouvoir un système multilatéral plus fort et plus efficace, capable de promouvoir les intérêts du Canada dans les dossiers mondiaux, portant particulièrement sur les relations économiques et le développement, l'environnement et le développement durable, ainsi que les droits de la personne et la sécurité humaine.

Relations bilatérales : Mener et promouvoir les relations diplomatiques bilatérales au Canada et à l'étranger (deux composantes, soit l'Amérique du Nord et le reste du monde).

Objectif stratégique

Servir le gouvernement à l'étranger : Les missions du Canada à l'étranger dispensent des services efficaces et économiques, y compris en matière d'infrastructure, de façon à ce que le gouvernement puisse exécuter ses programmes dans un environnement sûr.

Activités de programme

Services communs et infrastructure (Soutien de l'administration centrale et des missions à l'étranger) : Administrer et fournir les services communs dispensés par l'administration centrale et les missions aux programmes gouvernementaux et aux ministères partenaires qui exercent des activités à l'étranger.

Suite à la page suivante

Objectif stratégique

Servir les Canadiens à l'étranger : Les Canadiens qui voyagent, travaillent et vivent à l'étranger reçoivent de l'aide, des conseils, des avis et des services efficaces, tant concernant leurs documents de voyage que les services consulaires dont ils ont besoin.

Activités de programme

Affaires consulaires : Administrer et fournir des services consulaires aux Canadiens.

Passeport Canada : Administrer et fournir des services de passeport aux Canadiens (au moyen du fonds renouvelable des services de passeport).

*Le Ministère continuera à passer en revue la SRRG-AAP afin qu'elle reflète son programme de transformation. Tout changement sera assujéti à l'approbation du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. À compter de l'exercice 2006-2007, le Ministère présentera le Bureau du protocole en tant qu'activité de programme distincte, qui possédera sa propre section dans les documents de planification et de rendement.

Deuxièmement, les six priorités suivantes du Ministère (définies dans le cadre de planification stratégique de novembre 2004 et le *Rapport sur les plans et les priorités* de l'année) sont liées aux objectifs stratégiques :

- élaboration d'un cadre de politique internationale;
- renforcement des relations Canada-États-Unis (notamment pour les questions liées à la sécurité et à la frontière);
- réduction de la menace internationale et campagne antiterroriste;
- renforcement des organisations multilatérales et des principaux partenariats bilatéraux;
- promotion de la démocratie, des droits de la personne, de la bonne gouvernance et de la primauté du droit et mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique du G8;
- promotion de l'innovation dans toutes les activités du Ministère.

Étant donné la nature horizontale du fonctionnement de la plupart du Ministère, certaines des six priorités concernent plus d'un objectif stratégique ou d'une activité de programme, comme on le verra aux sections 1.4 et 2 de ce RMR.

1.3.4 Le contexte opérationnel du Ministère

Ressources financières (en millions de dollars) (voir la figure 1 à la page suivante)

Le total des dépenses autorisées du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) s'élève à 1,8876 milliard de dollars (1,7283 milliard de dollars dans le Budget principal des dépenses et 183,6 millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses approuvé par le Parlement), moins des rajustements et transferts de 38,9 millions de dollars (selon les Comptes publics). Le Ministère a dépensé 1,665 milliard de dollars (88 % des dépenses autorisées) durant l'année financière 2004-2005. La différence entre les montants alloués et ceux dépensés est principalement attribuable à la réduction des frais relatifs à l'adhésion du Canada aux organisations internationales (133,9 millions de dollars) et aux fonds inutilisés prévus pour les dépenses de fonctionnement (72,2 millions de dollars) et en capital (4,1 millions de dollars). Le Ministère finance l'adhésion du Canada à des organisations internationales telles que l'ONU, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Cette dépense bénéficie non seulement au Ministère mais également à l'ensemble du gouvernement canadien.

Les ressources financières du Ministère sont ventilées comme suit :

- dépenses de fonctionnement : environ 55,8 %;
- dépenses en capital : environ 7 %;
- subventions et contributions : environ 33 % (les contributions aux organisations internationales constituent environ 73 % de l'ensemble des subventions et contributions).

Figure 1 : Ressources financières (en millions de dollars)

Objectif stratégique/Activité de programme	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles ¹
Promouvoir les intérêts du Canada sur la scène internationale			
Politique stratégique	69,4	109,8	99,8
Politique mondiale et sécurité	728,8	794,2	656,9
Relations bilatérales	119,3	151,2	129,9
Servir le gouvernement à l'étranger			
Services communs et infrastructure (Soutien de l'administration centrale et des missions à l'étranger)	732,7	615,5	578,7
Servir les Canadiens à l'étranger			
Affaires consulaires	63,8	84,6	78,6
Passeport Canada	7,5	13,9	2,5
Total	1 721,5	1 769,2	1 546,4

Notes :

1. Les chiffres qui apparaissent dans la colonne des Dépenses réelles de la rangée Total (c'est-à-dire 1 546,4 millions de dollars) n'incluent pas les dépenses réelles associées aux Services ministériels (118,7 millions de dollars) qui correspondent précisément à la prestation des Services ministériels et des Services exécutifs.

L'écart entre le Total des autorisations et les Dépenses réelles est principalement attribuable à la réduction des frais relatifs à la participation du Canada aux organisations internationales (133,9 millions de dollars) ainsi qu'aux fonds inutilisés relatifs au fonctionnement (72,2 millions de dollars) et au capital (4,1 millions de dollars).

Figure 2 : Ressources humaines (ETP)

Objectif stratégique/Activité de programme	Prévus	Réels	Différence
Promouvoir les intérêts du Canada sur la scène internationale			
Politique stratégique	110,0	110,0	0,0
Politique mondiale et sécurité	674,0	674,0	0,0
Relations bilatérales	1 506,0	1 506,0	0,0
Servir le gouvernement à l'étranger			
Services communs et infrastructure (Soutien de l'administration centrale et des missions à l'étranger)	5 465,0	4 800,0	(665,0)
Servir les Canadiens à l'étranger			
Affaires consulaires	400,0	400,0	0,0
Passeport Canada	1 730,9	1 731,0	0,1
Total	9 885,9	9 221,0	(664,9)

Passeport Canada est un organisme de service spécial, qui administre et fournit des services de passeport aux Canadiens, au moyen du fonds renouvelable des services de passeport. Passeport Canada finance donc ses activités avec les recettes provenant de la vente de ses produits, conformément aux directives du Conseil du Trésor.

La section 3 de ce rapport présente des renseignements financiers plus détaillés.

Ressources humaines (ETP) (voir la figure 2 à la page précédente)

ETP signifie « équivalent temps plein », c'est-à-dire les ressources humaines nécessaires pour maintenir un niveau d'emploi moyen sur 12 mois, sur la base d'une semaine de 37,5 heures de travail. Le tableau ci-dessus indique le nombre approximatif d'ETP utilisés par le Ministère l'année dernière.

L'effectif du Ministère se divise en trois groupes distincts : les agents du service extérieur, qui alternent régulièrement entre l'administration centrale et les missions du Canada à l'étranger, le personnel non permutable, qui travaille principalement à l'administration centrale à Ottawa, et le personnel engagé sur place dans les missions à l'étranger. Parmi ses employés nommés pour une période indéterminée, le Ministère comprend un plus grand pourcentage d'employés francophones (36 %) que l'ensemble de la fonction publique (30,8 %) mais un plus petit pourcentage d'anglophones (64 % comparativement à 69,2 %). De plus, la représentation des groupes désignés dans le Ministère est moins élevée que la moyenne de la disponibilité de la main-d'œuvre, particulièrement en ce qui concerne les minorités visibles (7,1 % contre 10,4 %). Le Ministère a pratiquement le même taux de roulement du personnel que les autres ministères (5,2 % contre 5 %).

1.3.5 Comment le Ministère évalue son rendement

La plupart des évaluations du rendement d'organismes ont tendance à faire une très large part aux chiffres et aux statistiques. Cependant, cette approche ne refléterait pas le rendement global du Ministère, étant donné l'ampleur et la nature de son mandat et de ses activités. Il est en effet difficile d'utiliser un seul ensemble d'indicateurs de performance pour évaluer le travail diversifié relatif à chacun des trois objectifs

stratégiques du Ministère. La raison en est simple : si le travail effectué pour servir le gouvernement et les Canadiens à l'étranger se prête à de multiples analyses numériques et statistiques, les efforts accomplis pour promouvoir les intérêts canadiens dans le monde doivent pour la plupart être jaugés de manière beaucoup plus qualitative. Ainsi, si les sondages auprès des clients et les données sur les services sont très éclairants sur l'efficacité du Ministère à fournir des services de passeport, ils ne permettent pas d'évaluer la contribution du Ministère à la diminution de la menace internationale et à la campagne antiterroriste.

Il est clair qu'il est plus simple de mesurer les résultats tangibles, tels que le nombre de passeports émis, que les activités plus abstraites de promotion des intérêts du Canada sur la scène internationale, telles que la promotion de la démocratie, des droits de la personne, de la bonne gouvernance et de la primauté du droit. Le Ministère se sert donc d'indicateurs de rendement quantitatifs et qualitatifs.

Indicateurs quantitatifs : Le Ministère a adopté, ou est en voie d'adopter, une approche systématique d'évaluation des services dispensés au gouvernement et aux Canadiens à l'étranger. Dans un premier temps, le Système de gestion des opérations consulaires (COSMOS) fait le suivi en temps réel de chaque cas relevant des affaires consulaires, en compilant automatiquement des statistiques exactes et en relevant les tendances. Deuxièmement, Passeport Canada mesure le rendement en temps réel tous les jours ouvrables, en utilisant l'afficheur du panneau de contrôle interne. Le Ministère et Passeport Canada mènent chacun des sondages annuels auprès de leurs clients sur leur rendement respectif. Avec ces renseignements, ils peuvent comparer leur rendement actuel aux normes qu'ils ont établies et s'ajuster au besoin. Troisièmement, en fournissant des services aux partenaires installés dans les missions à l'étranger, le Ministère a établi un protocole d'entente (PE) générique ainsi que des normes pour la prestation des services. Ces ententes ont démontré leur grande efficacité pour résoudre les points en litige relatifs aux services fournis par le Ministère à ses partenaires. En effet, 16 de ces problèmes ont été résolus l'année dernière.

Le Ministère a fait appel à plusieurs moyens pour rassembler des rétroactions sur son rendement en gestion des ressources humaines afin de relever les

problèmes à ce sujet. Ces moyens comprennent : des sondages auprès des employés (dans l'ensemble de la fonction publique et au Ministère), des vérifications et des évaluations internes telles que le Système de gestion des ressources humaines, le rapport annuel de l'Institut canadien du service extérieur, le rapport annuel *Santé de l'organisation* et des profils des ressources humaines des secteurs, préparés tout au long de l'année par des spécialistes des ressources humaines.

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs : Afin de mesurer comment il fait progresser les intérêts du Canada sur la scène internationale, le Ministère utilise une série d'indicateurs de rendement plus complexes et plus diversifiés, à savoir :

- les ententes négociées par le Canada avec d'autres pays au niveau bilatéral ou multilatéral;
- les ratifications liées à des initiatives (telles que la Convention d'Ottawa pour l'interdiction des mines antipersonnel) menées par le Canada;
- la fréquence à laquelle les propositions et les intérêts canadiens sont intégrés aux ententes et aux déclarations internationales ou entérinés, ou mis en œuvre par le ou les pays et les organismes en question;
- les visites entre chefs d'État au Canada ou à l'étranger;
- les contributions (monétaires ou non) aux activités, aux actions et aux programmes internationaux appuyés par le Canada;
- le rôle de meneur du Canada dans le cadre d'initiatives et de processus internationaux;
- la rétroaction des guides d'opinion et des décideurs au Canada et ailleurs ainsi que celle des intervenants et des Canadiens;
- la participation à des événements et à des activités subventionnés par le Ministère pour faire progresser les intérêts canadiens et obtenir la rétroaction des participants;
- la couverture médiatique nationale et mondiale du Canada et de son rôle international ainsi que la couverture médiatique du Ministère et de ses activités;
- les recherches d'opinion publique menées par le Ministère;
- les renseignements sur le Ministère et sur ses activités provenant d'autres sources extérieures, notamment l'Observatoire des mines, les études d'opinion publique et l'enquête Nation Brand Index Anholt-GMI;

- l'utilisation des sites Internet et des publications du Ministère par le public cible.

Il faut comprendre que cette description des mesures du rendement du Ministère n'est en aucune façon fixe ou exhaustive. Le Ministère tente de veiller à ce que toutes les méthodes utilisées pour mesurer son rendement soient fiables et crédibles.

Les pages suivantes font référence à tous les indicateurs de rendement mentionnés précédemment. De plus, ce rapport indique de nombreux sites Internet permettant de vérifier les renseignements fournis et de trouver davantage de renseignements sur pratiquement tous les aspects du Ministère et de ses activités.

Notons également que chaque année, le Ministère effectue une série de vérifications et d'évaluations ciblées tout au long de ses activités, afin de fournir aux cadres supérieurs des données sur l'efficacité et le rendement de ses programmes (voir la section sur les Services ministériels et les Ressources humaines pour plus de détails sur les vérifications et les évaluations de 2004-2005). S'il y a lieu, les vérifications et les évaluations du Ministère sont fondées sur les Cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats (CGRR) et les Cadres de gestion axés sur les risques (CGAR). En ce moment, le Ministère a mis sur pied environ 30 CGRR et CGAR pour différents programmes.

1.3.6 Contexte

Facteurs internes et externes qui influent sur le Ministère

Facteurs internes : Tout d'abord, le Ministère est en cours de transformation et de modernisation majeures. Il s'applique avec diligence à offrir un service ininterrompu tout au long de cette période de transition. Deuxièmement, le Ministère continue de renforcer la sécurité de son administration centrale et de ses missions afin de faire face à la menace constante d'activités terroristes telles que les attentats à la bombe à Londres en juillet 2005, la criminalité cybernétique et l'espionnage.

Facteurs externes : Comme le mentionne le résumé de l'EPI intitulé « survol », quatre facteurs majeurs influent présentement sur la politique étrangère canadienne. Premièrement, la communauté internationale est

confrontée à des menaces relatives au terrorisme, à la propagation transnationale des maladies, à des catastrophes naturelles comme l'ouragan Katrina, qui a inondé la Nouvelle-Orléans, à la dégradation de l'environnement et aux nombreux états défaillants ou en voie de l'être dans le monde entier. Deuxièmement, la légitimité et l'efficacité des organisations multilatérales sont remises en question, d'où un urgent besoin de réformes. Troisièmement, une nouvelle distribution du pouvoir est en train d'émerger sur l'échiquier mondial avec la montée d'importants nouveaux acteurs, dont la Chine, l'Inde et le Brésil. Quatrièmement, la compétitivité du marché international continue de mettre énormément l'accent sur l'innovation et la productivité. Dans cet environnement, il est à noter que les Canadiens sont de plus en plus nombreux à voyager à l'étranger et à s'intéresser vivement aux questions de politique étrangère, y compris les efforts internationaux de secours (tels que ceux concernant le tsunami de décembre 2004), l'aide étrangère (notamment par le G8, tel que le démontre les concerts Live 8 qui ont précédé la tenue du sommet du G8 en 2005) et le traitement des Canadiens à l'étranger (notamment concernant l'enquête Maher Arar et la mort de la photjournaliste Zahra Kazemi en Iran). Il n'est donc pas surprenant que le Ministère constate une demande croissante pour ses services de la part de ses partenaires, de ses clients et de la population canadienne.

Risques et défis

Voici, en ce moment, les principaux risques :

- Le Canada est confronté à des menaces variées mais liées entre elles, incluant le terrorisme, les maladies sous la forme de pandémies mondiales, les menaces transfrontalières à l'environnement et la criminalité internationale.
- La prospérité du Canada risque d'en souffrir si les relations politiques et économiques entretenues avec des partenaires clés sont improductives, si l'architecture financière mondiale souffre de déséquilibres importants ou si la menace du terrorisme cause des obstacles au commerce avec les États-Unis.
- La promotion des intérêts canadiens pourrait être affectée négativement par l'unilatéralisme croissant à l'échelle mondiale, ainsi que par l'inefficacité des institutions et des outils multilatéraux.
- La croissance des puissances régionales à l'échelle

mondiale, pourrait affaiblir l'influence de notre pays au sein de la communauté internationale.

Autres facteurs environnementaux

De nombreuses discussions ont eu lieu au cours de la dernière année sur l'orientation future de la politique étrangère canadienne, notamment dans *At Home in the World: Canada's Global Vision for the 21st Century* de Jennifer Welsh (2004) et dans *Canada Premier! Prendre les devants dans une économie mondiale en transformation*, un rapport du Conseil canadien des chefs d'entreprises (juin 2005) (http://www.ceocouncil.ca/fr/view/?document_id=431).

Plusieurs autres publications traitent également d'enjeux mondiaux majeurs, tels que la réforme de l'ONU et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement :

- Dans un document intitulé *American Interests and UN Reform*, publié en juin 2005, le United States Institute of Peace émet des recommandations sur la réforme de l'ONU (http://www.usip.org/un/report/usip_un_report.pdf).
- En mars 2005, le secrétaire général des Nations Unies a publié un rapport intitulé *Dans une sécurité plus grande, développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous* (<http://www.un-ngls.org/N0527079.pdf>). Les Nations Unies ont également publié le document *Millennium Development Goals Report 2005* (<http://www.unmillenniumproject.org/documents/MDG%20Book.pdf>).
- En décembre 2004, les Nations Unies ont publié *Un monde plus sûr : notre affaire à tous*, un rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements, du Secrétariat général (<http://www.un.org/french/secureworld/>).

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes a publié des rapports sur un grand éventail de questions au cours de la dernière année, entre autres sur une stratégie canadienne à l'égard des marchés émergents, l'aide internationale, la crise humanitaire au Darfour et la participation d'Israël aux travaux de l'ONU.

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international du Sénat mène une étude

spéciale sur l'Afrique, qui met l'accent sur les défis en matière de développement et de sécurité, la réaction de la communauté internationale, la politique canadienne concernant l'Afrique et l'engagement du Canada sur ce continent. Le Comité sénatorial a également publié en mars 2004 un rapport sur les relations du Canada avec les pays du monde musulman (<http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?COM=0&SourceId=76222&SwitchLanguage=1>). Le gouvernement a approuvé les principales actions proposées par le Comité. Un groupe de travail sur les relations avec les communautés musulmanes, au sein du Ministère, se penche actuellement sur les questions discutées dans la réponse du gouvernement.

Selon un sondage Environics réalisé en octobre 2004 par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*), les Canadiens sont satisfaits du rendement du Ministère dans cinq dossiers clés (représenter le Canada sur la scène internationale, promouvoir la paix et la sécurité mondiales, lutter contre la pauvreté dans le tiers monde, promouvoir les droits de la personne dans le monde et aider les voyageurs canadiens en difficulté). Cependant, le taux de satisfaction est moins élevé que l'année dernière (réduction de 3 % à 10 %) pour tous les dossiers sauf le dernier. Ce déclin de la satisfaction à l'égard de son rendement est un des facteurs que le Ministère espère corriger en changeant son mode de fonctionnement et ses priorités, conformément à l'EPI.

La deuxième enquête trimestrielle Nation Brand Index Anholt-GMI, parue en août 2005, fournit un classement de 25 pays dans le monde selon l'attractivité globale de leur image de marque (http://www.gmi-mr.com/gmipoll/nbi_q2-canadian-press-release.phtml). Le Canada, nouvellement inscrit à cette enquête, se classe en deuxième place (après l'Australie) pour la plupart des éléments du sondage, y compris le meilleur endroit pour travailler, vivre et créer une entreprise, les habitants et la gouvernance. Le Ministère retient tout particulièrement de ce sondage la deuxième place obtenue par le Canada (derrière la Suisse) quant au niveau de confiance des participants envers le gouvernement fédéral, en ce qui concerne la prise de décisions responsables et la défense de la paix et la sécurité mondiales. Dix mille consommateurs de 10 pays différents ont participé à cette enquête. Les participants n'ont pas été questionnés sur leur propre pays.



Ambassade du Canada, Paris



Ambassade du Canada, Washington

1.4 Résumé du rendement du Ministère en 2004-2005

Comme le Ministre le mentionne dans son message, le gouvernement canadien veut recentrer et revigorer sa politique étrangère et ses engagements internationaux. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) est au cœur de cette démarche.

Ce qui suit est un résumé des principales réalisations accomplies par le Ministère l'année dernière, classées par objectifs stratégiques. Sous chacun des résultats, les principales priorités s'y rapportant sont énumérées en caractères gras (tirées du *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005*). Il est également question des réalisations du Ministère relatives à ses engagements (énumérés dans la section 4.4 du RPP -- http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20042005/FAC-AEC/FAC-AECr4501_f.asp#section4.4). Si plusieurs des engagements du Ministère sont encore en cours de réalisation, la plupart des objectifs ont été atteints pour l'année 2004-2005. Certains accomplissements ont dépassé les attentes, mais d'autres activités envisagées nécessitent encore des améliorations. Il sera question des points à améliorer dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2006-2007*.

Les accomplissements de 2004-2005 soulignés ci-dessous, ainsi que plusieurs autres, sont discutés en détail dans la section 2 de ce rapport.

1.4.1 Objectif stratégique : Promouvoir les intérêts du Canada sur la scène internationale

Élaboration d'un cadre de politique internationale :

Le rôle de leadership qu'a joué le Ministère dans l'élaboration de l'Énoncé de politique internationale (EPI) du gouvernement (<http://www.dfait-maeci.gc.ca/cip-pic/ips/ips-fr.asp>) constitue la pièce maîtresse de son travail effectué en 2004-2005. L'EPI est le fruit d'une consultation extensive avec les partenaires fédéraux et les partenaires des provinces et des territoires, et il établit une approche bien plus stratégique et plus coordonnée pour promouvoir le programme international du Canada. En fait, l'EPI reconnaît le caractère changeant du paysage géopolitique mondial et la complexité des problèmes auxquels le Canada est confronté, et il propose essentiellement une approche pangouvernementale et pancanadienne des relations internationales. Il comprend un réinvestissement dans les instruments internationaux du Canada tels que la représentation diplomatique, l'aide étrangère et la défense nationale. Il comprend également de nouvelles initiatives visant à rendre les politiques internationales du Canada plus efficaces et plus influentes, notamment :

- établir le Fonds pour la paix et la sécurité dans le monde (FPSM) en vue de favoriser une intervention canadienne plus rapide et plus efficace pour protéger les habitants des États défaillants et en voie de l'être;
- établir un Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction (GASR) qui coordonnera les interventions canadiennes dans les crises de sécurité internationales et contribuera à l'aide en cas d'urgence internationale;
- mettre davantage l'accent sur la capacité d'élaboration des politiques et la diplomatie ouverte, améliorer le perfectionnement des compétences des employés du Ministère et déployer les ressources à l'étranger de façon plus souple et plus stratégique.

L'EPI reconnaît également que la diplomatie ouverte constitue un élément essentiel des efforts déployés pour atteindre les objectifs du Canada en matière de politique étrangère. En effet, les projets culturels et universitaires permettent d'approfondir le dialogue entre le Canada et d'autres pays, de soutenir nos efforts de promotion et d'accroître la visibilité internationale du pays ainsi que son influence sur la scène mondiale.

Mais bien que la création de l'EPI soit primordiale, elle ne constitue qu'une première étape. Le Ministère doit ensuite faire tout son possible pour veiller à sa mise en œuvre rapide et harmonieuse. Pour ce faire, le Ministère a formé entre autres deux nouveaux comités interministériels auxquels participent les sous-ministres et les sous-ministres adjoints et qui soutiennent le comité du Cabinet chargé des affaires internationales. En ce qui concerne l'EPI, ces comités aideront à mettre en place une méthode de mise en œuvre pangouvernementale plus homogène et à coordonner les enjeux internationaux aux niveaux supérieurs du gouvernement.

Le suivi régulier de la mise en œuvre de l'EPI est assuré par un rapport de situation annuel au Parlement, qui doit commencer l'année prochaine. Ce suivi permettra d'accroître le rôle des parlementaires à l'égard des politiques internationales du Canada.

Relations canado-américaines améliorées (notamment en ce qui concerne les questions de frontières et de sécurité) : L'EPI reflète pleinement un Canada engagé dans le monde, mais aussi un Canada solidement ancré en Amérique du Nord. Il souligne également que la relation avec les États-Unis est la plus importante relation bilatérale du pays. Les relations entre le Canada et les États-Unis sont complexes et touchent tous les programmes et toutes les priorités du Ministère.

Trois événements majeurs ont donné une nouvelle impulsion aux relations canado-américaines en 2004-2005. La visite du premier ministre aux États-Unis (<http://www.pm.gc.ca/fra/news.asp?id=199>) et la première visite officielle du président des États-Unis au Canada (<http://www.pm.gc.ca/fra/news.asp?id=341>), qui ont donné lieu à de nombreux accords bilatéraux et trilatéraux importants qui portent entre autres sur la sécurité et les possibilités économiques, et la rencontre du premier ministre avec le président des États-Unis et le président du Mexique au Texas (<http://pm.gc.ca/fra/news.asp?id=443>), qui a permis de mettre sur pied le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité.

Au cours de la dernière année, le Ministère a réalisé plusieurs autres initiatives clés en matière de relations canado-américaines :

- Pour renforcer la promotion du Canada et le développement des affaires aux États-Unis et favoriser une approche pangouvernementale des relations canado-américaines, le Ministère a poursuivi sa collaboration avec huit autres ministères et organismes en ce qui a trait à l'Initiative de représentation accrue aux États-Unis. Les commentaires directs des ministères partenaires indiquent qu'ils sont satisfaits de l'aide qu'offre l'Initiative en matière de services de promotion des intérêts et de développement des affaires.
- En vue de défendre les intérêts canadiens aux États-Unis de façon plus stratégique, le Ministère a établi le Secrétariat de Washington à l'ambassade du Canada dans la capitale américaine. Le secrétariat se compose de deux éléments : l'un soutenant les activités parlementaires, et l'autre travaillant à accroître la représentation des provinces et des territoires aux États-Unis.
- Le Ministère a adopté une approche ciblée afin d'engager les décideurs et les leaders d'opinion américains pour mieux faire valoir le Canada et ses intérêts aux États-Unis. Par exemple, il a lancé de nouveaux sites Web portant sur le Canada et destinés au public américain (<http://www.canadianally.com/ca/> et <http://www.canadamatterstous.com/cm/>) et il a parrainé des événements plus stratégiques, lors desquels les représentants canadiens ont discuté avec les dirigeants américains. Dans l'ensemble, les taux d'utilisation des sites Web du Ministère qui traitent des relations canado-américaines ont augmenté de 19 % l'année dernière, avec un total de 22 millions de visites.
- Pour accroître et homogénéiser l'engagement des partenaires canadiens dans les relations canado-américaines, le Ministère a adopté plusieurs mesures, y compris la publication d'un hebdomadaire distribué à grande échelle, l'*Advocacy Report Card*, qui donne des renseignements sur les activités des missions canadiennes aux États-Unis et fait le point sur les politiques relatives aux enjeux bilatéraux importants.

Entre-temps, le Ministère a assuré la mise en œuvre continué du Plan d'action pour une frontière intelligente, un plan charnière canado-américain. Parmi les faits saillants, citons l'élaboration d'une entente visant à mettre en commun l'information sur les voyageurs à haut risque qui arrivent dans l'un ou l'autre des deux pays, ainsi que la création de l'Entente Canada-États-

Unis sur les tiers pays sûrs, qui touche la frontière entre les deux pays et permet au Canada de mieux gérer le flux de demandes du statut de réfugié et de réduire les abus dont font l'objet ses systèmes d'asile. Parmi d'autres initiatives particulièrement importantes qui sont liées à la sécurité, citons l'amendement de l'accord sur le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), qui permet de rendre sa fonction d'alerte antimissile disponible pour les commandements américains chargés de la défense antimissile balistique. De plus, la création d'un nouveau centre des opérations de sûreté maritime intégré permettra d'améliorer la sûreté maritime dans le réseau des Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent.

Réduction de la menace internationale et campagne antiterroriste : Le terrorisme et les autres menaces contre la sécurité comptent aujourd'hui parmi les problèmes les plus significatifs auquel la communauté internationale est confrontée.

Le Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/global_partnership/menu-fr.asp) a été élaboré sous la direction du Canada au Sommet de Kananaskis, et il poursuit les efforts précédents déployés par les États-Unis. Vingt-deux pays y participent désormais, travaillant en collaboration pour diminuer les risques liés aux armes et aux substances connexes de destruction massive. Au cours de la dernière année, le Canada a apporté de précieuses contributions à ce programme, aidant entre autres :

- à financer les projets de fermeture du dernier réacteur produisant du plutonium de qualité militaire à Zheleznogorsk;
- à démanteler trois sous-marins nucléaires russes;
- à exécuter d'importants travaux d'infrastructure au centre de destruction des armes chimiques de Chtchoutchye, dans l'oblast de Kourgan;
- à financer des projets de recherche et d'autres activités afin de réorienter le travail d'anciens scientifiques de l'armement de la Russie et d'autres pays de l'ancienne Union soviétique pour qu'ils se consacrent à des travaux pacifiques.

L'ancien sénateur américain Sam Nunn, coprésident de l'Initiative contre la menace nucléaire (NTI), une organisation non gouvernementale qui cherche à

réduire la menace que font peser les armes nucléaires, biologiques et chimiques, a reconnu le rôle de premier plan que joue le Canada dans le Partenariat mondial du G8 au cours d'une conférence de presse tenue en février 2005 à Washington (http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/global_partnership/contribution_agreement-fr.asp). Il a déclaré que « les Canadiens ont une feuille de route longue et impressionnante en matière de réduction des menaces. Le Canada a joué un rôle très important dans le Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, en collaborant à sa création et en travaillant de façon diligente pour le faire financer ».

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la promotion d'initiatives clés de lutte contre le terrorisme international. Parmi celles-ci notons les initiatives de renforcement de la sécurité aérienne et maritime et les efforts accrus pour combattre la fraude de documents, y compris des documents de voyage et d'identité plus sûrs, une coopération accrue entre les spécialistes du droit et de l'application des lois et le partage de l'information. Les ententes conclues au cours de forums internationaux tels que le Sommet du G8 de Sea Island, le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), le Forum régional de l'ANASE, l'Organisation des États américains (OEA) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) témoignent du rôle de chef de file du Canada. Le Canada a également fourni une aide au renforcement des capacités antiterroristes en offrant de la formation et des ateliers sur les lois antiterroristes, le financement antiterroriste, la sécurité aérienne et maritime, la gestion efficace des frontières et la sécurité des documents. Cette aide, offerte en collaboration avec l'APEC, le Commonwealth, l'OEA, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres partenaires internationaux, a été grandement appréciée des participants et des partenaires, comme le révèlent les commentaires reçus de façon officielle ou non officielle. Étant donné la demande internationale croissante pour l'aide du Canada, le Ministère a mis sur pied un programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes en collaboration avec 19 autres ministères et organismes fédéraux. Ce programme, annoncé en avril 2004 dans la Politique de sécurité nationale, est établi dans les locaux du Ministère et contribuera à accroître la sécurité des États bénéficiaires ainsi que des Canadiens au pays et à l'étranger.

Dans divers points critiques de la planète, le Canada a joué un rôle actif dans la gestion de conflits et l'atténuation des menaces. Par exemple, il a participé à la mission de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Afghanistan, envoyant des conseillers des services policiers et correctionnels à la mission d'aide humanitaire menée par l'ONU dans ce pays (<http://www.canada-afghanistan.gc.ca/menu-fr.asp> pour obtenir plus de renseignements sur le rôle du Canada dans la reconstruction de l'Afghanistan). Le Canada a contribué de façon significative à la Force multinationale intérimaire (de mars à août 2004), ainsi qu'à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation à Haïti, notamment en désignant un agent de la GRC pour remplir les fonctions de commissaire de la police civile de l'ONU. Le Canada a également contribué aux efforts internationaux visant à résoudre la crise au Darfour, en fournissant des hélicoptères et d'autres formes d'aide militaire et policière à la Mission de l'Union africaine au Soudan.

La Convention d'Ottawa de 1997 sur l'interdiction des mines antipersonnel (<http://www.mines.gc.ca/menu-fr.asp>) est une autre initiative dans laquelle le Canada a continué de jouer un rôle de premier plan, et il s'agit aussi d'un exemple remarquable de réussite en matière de désarmement international et de coopération humanitaire. Près des trois quarts des pays du monde sont signataires de la Convention. Seuls 15 pays ont conservé le droit de continuer à produire des mines, alors qu'ils étaient 50 en 1999. Il n'y a plus de commerce officiel, et les nouvelles utilisations de mines antipersonnel sont relativement rares. Les pays signataires ont détruit plus de 37 millions de mines stockées, et de grandes étendues de terrain ont été déminées et rendues à un usage productif. (Pour obtenir plus d'information sur la situation actuelle des mines dans le monde, voir le site Web de surveillance des mines terrestres, Landmine Monitor, à l'adresse : <http://www.icbl.org/lm>.) La décision de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres de déposer ses archives et sa citation au prix Nobel de la paix au Canada (Bibliothèque et Archives Canada) témoigne de notre association très étroite à la lutte menée dans le monde contre les mines, et traduit l'idée qu'il est tout à fait naturel de déposer les archives à Ottawa.

En 2004-2005, le Canada a consacré plus de 27,2 millions de dollars à quelque 90 projets dans plus de 60 pays touchés par les mines, et il a aidé des pays de toutes les

régions du monde à répondre aux obligations définies en vertu de la Convention. Durant cette période, trois nouveaux pays ont officiellement adhéré à la Convention d'Ottawa : l'Estonie, l'Éthiopie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Renforcement des organisations multilatérales et des principaux partenariats bilatéraux : Les Canadiens ont toujours soutenu l'action collective des pays souverains pour relever les défis auxquels fait face l'ensemble de la communauté internationale. C'est pourquoi le Canada contribue activement à la réforme d'importantes institutions multilatérales. Au cours de la dernière année, il a œuvré en vue de réformer non seulement l'Organisation des Nations Unies, mais aussi l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Francophonie.

Au moment où l'ONU traverse une période critique de son histoire, il est bon de rappeler le mélange de pessimisme et d'espoir qui ont concouru à la création des Nations Unies en 1945. Comme ils l'ont fait à cette époque, les Canadiens veilleront à ce que l'ONU continue de défendre avec force ses idéaux dans un monde en mutation. Le Canada est le septième bailleur de fonds du budget ordinaire des Nations Unies. Il fait également partie des rares pays à s'acquitter de leur quote-part à temps, en entier et sans condition.

Pour marquer son 60^e anniversaire – et le 5^e anniversaire de la Déclaration du Millénaire en faveur de la réduction de la pauvreté – les dirigeants de la planète se réuniront à New York en septembre 2005, afin d'examiner un ensemble de réformes proposé par le secrétaire général, Kofi Annan (pour en savoir plus sur le Canada et le 60^e anniversaire de l'ONU, voir *Canada – Regard sur le monde* à l'adresse : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/canada-magazine/02-title-fr.asp>).

Au cours de la dernière année, le Canada a soumis des propositions et des recommandations aux Nations Unies sur la réforme de cette organisation, tant de façon indépendante qu'en partenariat avec d'autres pays (voir les sites Web suivants) :

- (http://w01.international.gc.ca/minpub/Publication.asp?publication_id=381557&Language=F&docnumber=112) – Le Canada et d'autres membres du Groupe des amis pour la réforme de l'ONU;
- <http://www.un.int/canada/francais.html> – Le Canada à propos de l'élargissement du Conseil de sécurité.

Le premier ministre a continué à promouvoir la réforme novatrice visant à créer un L20 de dirigeants mondiaux lors du Forum économique mondial de 2004 à Davos, en Suisse, et dans le cadre d'autres réunions clés. Selon un mémoire préparé en septembre 2004 par le directeur du Groupe de recherche sur le G8 de l'Université de Toronto, « il existe désormais un consensus général selon lequel la communauté internationale bénéficierait d'une réunion du G20 au niveau des dirigeants. Certains dirigeants des pays du G20 qui sont importants sur le plan systémique ont salué la promotion d'une réunion au niveau des dirigeants du G20 [qui réunit des ministres des Finances]. Certains membres importants du G8 ont également exprimé un sérieux intérêt pour cette question. » (http://www.g7.utoronto.ca/scholar/kirton2004/kirton_040922.html) Entre-temps, les presses universitaires des Nations Unies ont publié un livre d'essais sur l'idée du L20 en octobre 2005, intitulé *Reforming from the Top: A Leaders' 20 Summit* (<http://www.unu.edu/unupress/2005/reformingfromtop.html>). Dans ce livre, les auteurs expliquent en quoi le L20 constituerait un atout appréciable pour l'architecture internationale.

En ce qui concerne les relations bilatérales clés du Canada, le Mexique est passé au premier plan de sa politique étrangère. En effet, le Mexique est devenu le cinquième partenaire commercial mondial du Canada. Le gouvernement mexicain a désigné le Canada comme partenaire stratégique, particulièrement à l'égard des questions de gouvernance, et il l'a défini comme un modèle en matière de réformes ainsi qu'un éventuel allié en ce qui concerne leurs relations bilatérales avec les États-Unis. La visite du président mexicain Vicente Fox à Ottawa en octobre 2004 a permis de promouvoir la cohérence des politiques bilatérales dans des domaines tels que l'environnement et la politique étrangère, ainsi que de conclure des ententes sur diverses questions, notamment la coopération universitaire, le changement climatique et les soins de santé. Un des principaux résultats découlant de cette visite a été l'établissement du partenariat Canada-Mexique, un forum public-privé de haut niveau visant à renforcer la coopération économique et politique bilatérale dans des domaines tels que la concurrence en Amérique du Nord, le capital humain, le logement et les questions urbaines.

La liste suivante présente quelques initiatives bilatérales particulièrement significatives de 2004-2005 :

- La mise en œuvre du Programme de partenariat Canada–Union européenne en mars 2004 (http://www.dfait-maeci.gc.ca/canadaeuropa/partnership_agenda-fr.asp) a commencé cette année. Le partenariat renferme plus de 50 initiatives visant à relancer et à approfondir les relations canado-américaines ainsi qu'à traiter efficacement les questions d'intérêt mondial.
- Le Canada a réussi à approfondir ses relations bilatérales avec le Brésil lors de la visite du premier ministre Paul Martin dans ce pays en novembre 2004. Le Canada et le Brésil ont signé une déclaration conjointe (<http://www.pm.gc.ca/fra/news.asp?id=333>) afin de renforcer leurs relations et de confirmer leur partenariat à l'échelle internationale et hémisphérique.
- Dans le cadre de la Déclaration commune de l'Inde et du Canada (<http://www1.pm.gc.ca/fra/news.asp?id=391>), annoncée lors de la visite en Inde du premier ministre Paul Martin en janvier 2005, l'Inde a réitéré son soutien en faveur de l'initiative du L20. De plus, les deux pays ont renforcé leur dialogue sur des questions internationales et régionales, ainsi que leur volonté de collaborer sur des initiatives en matière de science, de technologie et d'environnement.
- Le même mois, le premier ministre a visité le Japon, où il a signé une déclaration conjointe avec ce pays (http://www.dfait-maeci.gc.ca/asia/japan/2005_Joint_Statement-fr.asp).
- Toujours en janvier 2005, le Canada a signé avec la Chine 10 accords en vue de renforcer les liens qui unissent les deux pays. Ces accords portaient notamment sur la culture et l'éducation, les communications et la coopération scientifique. L'ambassade du Canada en Chine est la troisième ambassade canadienne en importance au monde.
- Le Ministère continue d'appliquer divers programmes de diplomatie ouverte, y compris des programmes universitaires et culturels, comme le Fonds pour les initiatives de diplomatie ouverte, qui donnent du Canada l'image d'un pays dynamique, innovateur, bien gouverné, avancé, et qui est un allié et un partenaire digne de confiance. Ils permettent également d'accroître la visibilité du Canada à l'échelle internationale. Dans cette même veine, un événement lancé l'année dernière, Canada-France 2004-2008, a permis au Ministère de moderniser l'image du Canada en France, de renforcer les partenariats et les liens entre le

Canada et la France, de célébrer la dualité linguistique et la diversité culturelle du Canada ainsi que de commémorer quatre siècles de dialogue entre les deux pays. Les sondages d'opinions effectués en France avant et après l'événement ont révélé une nette amélioration quant aux perceptions à l'égard du Canada.

- Le Programme de diplomatie ouverte du Ministère a également financé 71 projets permettant à des Canadiens de tout le pays de mieux comprendre la politique étrangère et le rôle du Canada dans le monde. Le Programme continue à s'adresser aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et aux jeunes, 22 % et 80 % des projets appuyant ces groupes respectivement. Dans un sondage indépendant réalisé au début de 2005, les bénéficiaires de bourses ont fourni une rétroaction positive sur l'incidence de ce programme. Par exemple, 96 % des participants étaient d'accord ou fortement d'accord pour dire qu'ils avaient acquis une meilleure connaissance du rôle international que joue le Canada, tandis que 94 % étaient d'accord ou fortement d'accord pour affirmer qu'ils avaient amélioré leur compréhension des réalités et des enjeux internationaux grâce au programme.

Promotion de la démocratie, des droits de la personne, de la bonne gouvernance et de la primauté du droit / mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique du G8 : La politique étrangère du Canada a toujours cherché à répondre aux préoccupations des gens du monde entier qui recherchent la liberté, la stabilité, la démocratie et une meilleure vie. Le Canada continue à faire preuve de leadership sur le plan international en vue de développer et de faire progresser le programme pour la sécurité humaine.

Le Canada a accueilli et présidé la réunion ministérielle du Réseau de la sécurité humaine en mai 2005, qui a permis de rédiger la Déclaration ministérielle sur la sécurité humaine et la réforme des Nations Unies (<http://www.humansecuritynetwork.org/docs/31may2005-f.php>). Le Programme pour la sécurité humaine (PSH) du Ministère a remporté du succès, finançant 200 projets dans plus de 25 pays l'année dernière. Ces projets étaient axés sur des sujets tels que le renforcement du leadership diplomatique et de la défense des droits, le renforcement des capacités et la protection des civils. Un certain nombre de ces initiatives ont été entreprises en

partenariat ou appuyées par le travail d'organisations non gouvernementales, y compris l'ACDI, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), la GRC, Justice Canada, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), le Service correctionnel du Canada et le ministère de la Défense nationale. Le soutien du PSH a permis au Canada de jouer un rôle de chef de file dans des dossiers majeurs comme la promotion du Statut de Rome et de la Cour pénale internationale, le processus de Kimberly sur la guerre des diamants, le débat sur la responsabilité de protéger et la menace que pose la prolifération des armes légères et de petit calibre. Une évaluation indépendante des cinq premières années du PSH a conclu qu'il s'agissait « d'un outil efficace pour améliorer la stratégie canadienne en matière de sécurité humaine ».

La majorité des projets financés par le PSH en Afrique s'inscrivaient directement dans le Plan d'action pour l'Afrique du G8, dont le Canada est l'architecte principal. Parmi les projets, citons le déploiement de deux experts canadiens au Programme des Nations Unies pour le développement pendant un an en vue de faciliter le processus national de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Soudan. Par ailleurs, en collaboration avec Industrie Canada, Santé Canada, le ministère du Commerce international et l'ACDI, le Ministère a aidé le gouvernement à faire adopter et mettre en vigueur la *Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique*. Cette loi permet aux fabricants de produits pharmaceutiques génériques canadiens de fabriquer et d'exporter certains produits pharmaceutiques (médicaments actuellement brevetés au Canada) dans les pays qui sont incapables de les fabriquer eux-mêmes. Ainsi, le Canada est le premier pays à mettre en œuvre la décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en ce qui concerne l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), permettant aux pays en développement d'acheter les médicaments dont ils ont besoin à un prix abordable. Le Ministère a organisé des séances d'information aux Nations Unies pour les pays en développement et les pays industrialisés partenaires, afin de faciliter l'échange d'information avec Santé Canada et Industrie Canada.

Quant aux importantes initiatives dans la région de l'Asie-Pacifique, le Ministère a pris les devants en menant l'intervention du gouvernement canadien pour

répondre au tsunami de décembre 2004 en Asie. Le Ministère a veillé à ce que la réponse humanitaire du Canada à la catastrophe soit vigoureuse, rapide et bien coordonnée avec les efforts globaux de la communauté internationale et que l'on réponde efficacement aux besoins consulaires des Canadiens dans la région. Par ailleurs, le Canada a été l'un des principaux contributeurs au programme de lutte contre la corruption présenté dans le cadre du forum de l'APEC. Il a joué un rôle notable dans la création du groupe de travail de lutte contre la corruption de l'APEC et dans l'orientation des travaux de ce groupe (http://www.apec.org/apec/apec_groups/other_apec_groups/anti-corruption.html). La première réunion du groupe aura lieu en septembre 2005.

En décembre 2004, le Canada a envoyé la délégation d'observateurs la plus importante de son histoire pour la reprise du second tour de scrutin de l'élection présidentielle en Ukraine. Elle était composée de volontaires choisis parmi les plus de 4 000 candidatures reçues par CANADEM, une ONG canadienne qui se spécialise dans la sélection d'observateurs d'élections et leur envoi partout dans le monde. Il s'agissait de la première mission confiée au Corps canadien, une initiative visant à envoyer des spécialistes canadiens à l'étranger soutenir des programmes de bonne gouvernance dans les pays en développement et les pays en transition, ainsi que dans les États fragiles. En soutenant des élections démocratiques comme dans le cas de la reprise de l'élection présidentielle en Ukraine, les Canadiens illustrent comment il est possible d'obtenir des résultats concrets (voir le rapport définitif de la Mission canadienne d'observation menée par l'ancien premier ministre John Turner, à http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/0670C067CC31A5B88525700C00624F09?OpenDocument). Il est à noter que le Corps canadien a été transféré à l'ACDI en novembre 2004.

Au Moyen-Orient, le Canada a fourni des conseillers et des policiers formateurs au Centre international de formation policière de la Jordanie, ainsi qu'au ministère de l'Intérieur à Bagdad en vue de favoriser le renforcement des capacités dans le secteur de la sécurité en Iraq. Le Ministère a contribué au soutien apporté par le Canada aux élections présidentielles de l'Autorité palestinienne, en envoyant des techniciens, en facilitant l'inscription des électeurs et en déployant des observateurs des élections.

L'initiative Jeunes professionnels à l'international (JPI) du Ministère a permis à 464 jeunes Canadiens de trouver des emplois et d'améliorer leurs compétences sur le marché du travail partout dans le monde, dans le cadre de 47 projets illustrant le mandat du Ministère. Environ 40 % de ces emplois étaient axés sur le développement démocratique, la bonne gouvernance, les droits de la personne, la sécurité humaine et la primauté du droit. Les participants ont fourni une rétroaction positive lors des réunions des stagiaires internationaux tenues en mars 2005 (<http://www.dfait-maeci.gc.ca/youth/yipi-jpi/success-fr.asp>). Par exemple, Bernard Koszyk a expliqué que son stage, parrainé par le Ministère et par le Centre Munk d'études internationales de l'Université de Toronto, lui a permis d'acquérir des connaissances en développement des affaires, en finances internationales et en exportations internationales, et aussi de se constituer un réseau de personnes-ressources au sein de l'industrie. Au sujet de son expérience du programme, Jasmine Jarjour a confié : « Je souhaiterais que tous les Canadiens aient l'occasion de vivre cette expérience parce que c'est une excellente façon d'en apprendre plus sur soi-même, de découvrir une nouvelle culture et de voir comment les Canadiens sont perçus dans le monde. »

1.4.2 Objectif stratégique : Servir le gouvernement à l'étranger

Le Ministère fournit une infrastructure et des services essentiels à l'administration centrale et à son réseau de missions à l'étranger. Ces services comprennent l'hébergement, les ressources humaines, la sécurité, la gestion financière et immobilière, la vérification et l'évaluation, ainsi que l'information et la technologie. Travaillant de concert avec 20 ministères fédéraux, 9 ministères provinciaux, les organismes et les gouvernements étrangers, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) gère cette infrastructure et les services qui s'y rattachent afin d'appuyer les priorités du gouvernement du Canada à l'échelle planétaire.

Depuis avril 2004, ces services sont désormais régis par un protocole d'entente (PE) générique (<http://lbp.dfait-maeci.gc.ca/smd/mous-fr.asp>) et par les normes de prestation des services s'y rattachant, à la demande de ses partenaires qui exigent davantage d'équité, de

cohérence, de transparence et une meilleure optimisation des ressources. Les annexes se rapportant à des ministères précis sont actuellement en cours d'élaboration, et un Groupe de travail interministériel sur les services communs à l'étranger a été créé afin de faire progresser la consultation avec les partenaires fédéraux sur cette question.

L'année dernière, le Ministère a apporté des améliorations à la disposition relative aux services communs à l'étranger pour que le processus devienne plus efficace. Il en a résulté 471 changements de postes et la création de 271 postes à l'étranger. Sur ces nouveaux postes, 148 postes ont été affectés au Ministère, tandis que 123 postes ont été affectés à des partenaires tels que Citoyenneté et Immigration Canada et l'ACDI. Les postes affectés aux Affaires étrangères sont essentiellement liés aux programmes et concernent principalement l'Initiative de représentation accrue aux États-Unis. Ces nouveaux postes illustrent la forte croissance générale de la représentation du Canada à l'étranger.

Le Ministère a terminé l'élaboration d'un cadre pour la planification et la gestion de la croissance du personnel dans les missions à l'étranger, un important progrès compte tenu de l'expansion continue des activités internationales de ses partenaires fédéraux et provinciaux. Le Ministère a également continué d'élaborer un protocole régissant l'ouverture, la clôture et la reclassification des missions, en mettant l'accent sur la consultation interministérielle pour mener à bien de telles transactions.

L'Initiative de représentation accrue a permis d'accroître la capacité de mieux cibler les efforts de promotion aux États-Unis à l'échelle gouvernementale, et le Canada possède désormais de nouveaux consulats généraux à Miami et à Denver, de nouveaux consulats à Anchorage, à Phoenix et à Philadelphie, ainsi qu'un nouveau bureau commercial à Tucson. Au même moment, huit consuls honoraires supplémentaires ont été recrutés dans le cadre de l'Initiative.

Par ailleurs, le Ministère a affecté les tout premiers agents du service extérieur aux bureaux de Lituanie et de Slovaquie. La présence de représentants canadiens dans ces deux pays nouvellement membres de l'OTAN et de l'UE permettra au Canada d'y effectuer des démarches de promotion plus efficaces. Cela permettra aussi d'accroître la sensibilisation au Canada et à ses valeurs.

Le Ministère gère plus de 2 300 propriétés un peu partout dans le monde, d'une valeur totalisant environ 2 milliards de dollars. La nouvelle chancellerie de Berlin a été achevée, et les préparatifs pour y déménager ont été terminés. Officiellement inaugurée en avril 2005 par la Gouverneure générale de l'époque, M^{me} Adrienne Clarkson, cette ambassade offre une excellente occasion de renforcer les relations entre le Canada et l'Allemagne, un important partenaire membre du G8 et de l'UE. Lors de la cérémonie d'inauguration de l'ambassade, M^{me} Clarkson a remarqué que celle-ci « saura offrir une perception formidable et bien informée du Canada, de sa riche et vaste géographie. On y trouve du bois de la Colombie-Britannique et du Québec, et de la pierre du Manitoba et de l'Ontario. Il y a aussi des témoignages artistiques partout où l'on aille, partout où l'on porte le regard ». Invité d'honneur à l'inauguration, M. Joschka Fischer, ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne, a déclaré que l'ambassade contribue au charme du nouveau centre-ville de Berlin. Le réalisateur allemand Wim Wenders a noté que le bâtiment, à l'image du Canada, était « ouvert à l'extérieur comme à l'intérieur et qu'il représentait ce magnifique pays ».

Des progrès ont également été réalisés à l'égard de divers projets de gestion immobilière à l'échelle internationale, réduisant ainsi d'environ 20 % le nombre de missions à l'étranger ayant des problèmes de pénurie de locaux. Les projets d'immobilisations de nouvelles chancelleries à Berlin et à Ankara sont achevés, alors que ceux à Dacca, à La Haye et à Rome sont en construction. D'autres projets sont passés à l'étape de la planification et de la conception, soit ceux à Abuja, à Amman, à La Havane, à Lima, à Rabat, à Téhéran et à Paris. Les consultations préparatoires à l'approbation du Conseil du Trésor pour imposer des frais immobiliers associés à la croissance sont achevées. Ainsi, les autres ministères qui partagent les locaux des missions à l'étranger seront tenus de partager les coûts de la nouvelle infrastructure immobilière nécessaire à la croissance de leurs activités internationales.

Entre-temps, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) n'a pas cessé d'investir dans la technologie de l'information, un outil essentiel à toutes ses activités. Il continue également d'offrir des services communs fiables dans plus de 160 de ses 300 points de services autour du monde, en gérant la croissance et les changements.

Pour ce faire, le Ministère a assuré un investissement permanent dans l'équipement, la formation et l'ingénierie.

Les Canadiens ont continué à utiliser les sites Web du Ministère, les considérant comme une importante source d'information (en moyenne 45 000 visites par jour l'année dernière). Demeurant un chef de file en matière d'innovation et de conception de sites Web, le Ministère a continué à jouer un rôle clé dans l'élargissement de sa propre présence sur Internet ainsi que des composantes internationales du site Web du gouvernement du Canada. Entre autres, le Ministère a continuellement amélioré la passerelle destinée aux clients non canadiens (<http://www.canadainternational.gc.ca>), qui permet la prestation d'un ensemble de services de façon électronique. Cette passerelle offre un point d'accès unique aux services et à l'information pour les personnes souhaitant faire des affaires, visiter, travailler ou étudier au Canada. De plus, elle permet de découvrir le rôle du Canada dans le monde. Une version améliorée de cette passerelle a été lancée en 2005, à la suite de recherches exhaustives auprès des clients. La réponse des utilisateurs a été positive jusqu'à maintenant.

1.4.3 Objectif stratégique : Servir les Canadiens à l'étranger

Si le Canada souhaite demeurer engagé sur la scène internationale, ses citoyens doivent y jouer un rôle plus actif. Au fur et à mesure que les Canadiens joueront un rôle croissant à l'échelle internationale, ils auront besoin d'un accès plus rapide et plus efficace aux services consulaires et aux services de passeport.

En 2004-2005, les demandes de services et d'information présentées par les Canadiens à l'étranger ont augmenté d'environ 10 % par rapport à l'année précédente. Les affaires consulaires très médiatisées ont été mieux gérées grâce aux initiatives réalisées en 2004-2005. Dans la même veine, la capacité du Ministère à gérer les urgences après les heures normales de travail ainsi que les aspects consulaires des grandes crises internationales ne cessent de s'améliorer grâce à l'utilisation novatrice de la technologie appliquée à des outils tels que le système d'Inscription des Canadiens à l'étranger (ROCA). Sur toutes les affaires consulaires initiées en 2004-2005,

on compte que 82,5 % d'entre elles ont été réglées avec succès au cours du même exercice. Selon un sondage en ligne réalisé auprès des clients en août et en septembre 2004, 88 % étaient satisfaits ou très satisfaits des services consulaires qu'ils avaient reçus.

De continuelles améliorations ont également été apportées au site Web des Affaires consulaires (<http://voyage.gc.ca>) l'année dernière, fournissant fréquemment des renseignements à jour sur des questions d'importance comme la grippe aviaire et le tsunami qui a frappé l'Asie en décembre 2004. Un nombre record de Canadiens ont consulté ce site (en moyenne 241 667 visites par mois, soit une augmentation de 25 % par rapport à l'année précédente).

Le tsunami a présenté le plus grand défi en matière de prestation de services consulaires l'année dernière, compte tenu que le Ministère a coordonné la réponse à l'échelle du gouvernement. Le Centre des opérations d'urgence du Ministère a reçu un nombre sans précédent de 100 000 appels de parents et amis inquiets de Canadiens résidant ou séjournant dans les régions concernées. L'examen de la gestion de l'intervention canadienne en réponse au tsunami a donné lieu à un plan d'action, qui a été conçu par la Direction générale des affaires consulaires afin d'améliorer la gestion de l'intervention du Ministère en cas d'urgence. La Direction générale des affaires consulaires a acheté de l'équipement de secours d'urgence amélioré, et elle a embauché une entreprise pour élaborer des modèles de formation. De plus, elle travaille actuellement avec le secteur des Ressources humaines en vue de créer une liste de personnel pour constituer une équipe d'intervention rapide polyvalente.

Dans un monde où les questions de sécurité constituent une préoccupation croissante, Passeport Canada continue à mettre en application les plus récentes technologies et connaissances pour améliorer l'intégrité et la sécurité des passeports et des autres documents de voyage canadiens. En 2004-2005, Passeport Canada a délivré plus de 2,6 millions de passeports, soit une augmentation de 4,37 % par rapport à 2003-2004. De plus, Passeport Canada a adopté un nombre de mesures clés, y compris :

- poursuivre son travail approfondi de recherche et de développement en ce qui concerne le passeport électronique (avec puce électronique intégrée,

conformément aux engagements énoncés dans la Politique canadienne de sécurité nationale);

- modifier le Décret sur les passeports canadiens afin de pouvoir refuser ou de révoquer un passeport pour des raisons de sécurité nationale et d'obtenir le pouvoir légal de mettre en œuvre le système de passeport électronique et les technologies de reconnaissance faciale;
- établir des protocoles d'entente avec le Service correctionnel du Canada, le Centre d'information de la police canadienne de la GRC, l'Agence des services frontaliers du Canada et Citoyenneté et Immigration Canada sur l'échange de l'information essentielle pour renforcer les listes de surveillance des passeports et mieux appliquer le Décret sur les passeports canadiens.

Passeport Canada effectue un sondage annuel auprès de ses clients pour se renseigner sur leur satisfaction générale à l'égard des services fournis et fixer de nouveaux objectifs d'amélioration du service. L'année dernière, les taux de satisfaction de la clientèle se sont améliorés, se rapprochant des niveaux atteints avant le 11 septembre. Néanmoins, Passeport Canada est conscient qu'il reste du travail à faire pour respecter pleinement ses engagements de 2004-2005.

1.4.4 Le programme de transformation du Ministère

Accroître l'innovation dans toutes les activités du Ministère : À la fin de 2004, le Ministère a créé un Bureau de l'innovation et de l'excellence en vue de faciliter sa transformation. Sur les plus de 160 idées novatrices proposées, 20 d'entre elles ont été approuvées et retenues comme projets prioritaires se rapportant à la structure organisationnelle, à la gouvernance, à la relance politique et économique, à la représentation à l'étranger, aux services consulaires, aux ressources humaines et aux systèmes d'information.

L'un des premiers progrès importants est l'alignement continu des structures organisationnelles et des budgets avec l'EPI. Cela a permis de préparer le terrain pour faire place à d'autres changements majeurs au niveau des activités et de la structure organisationnelle du Ministère. Parmi d'autres progrès significatifs, citons :

- la réduction de quatre secteurs géographiques à deux secteurs (Amérique du Nord et Relations bilatérales);
- la mise en place d'une direction centrale combinant les activités de la Direction générale de la stratégie et de la Direction générale des services afin de soutenir les secteurs géographiques, leur permettant de se concentrer davantage sur leurs principales tâches;
- la création d'un nouveau Secteur des enjeux mondiaux pour améliorer la politique étrangère du Canada sur certaines questions, notamment les États défaillants, la prévention des conflits, la promotion de la démocratie et des droits de la personne ainsi que le changement climatique.

Le programme de transformation surpasse les engagements énoncés dans le RPP de 2004-2005 (sous le titre *Créer une organisation novatrice*), tout en intégrant les priorités déterminées par le greffier du Conseil privé dans son Douzième Rapport annuel au premier ministre sur la fonction publique du Canada.

Le Ministère est plus que jamais déterminé à s'assurer que les bonnes personnes se trouvent dans les bons endroits. L'année écoulée a été ponctuée de nombreuses réalisations clés, dont la création d'un nouveau programme de gestion du rendement fondé sur les compétences et les résultats, qui est destiné à tous les employés à des niveaux inférieurs à celui de la haute direction (huit autres ministères ont exprimé un intérêt pour l'adoption du nouveau système); un meilleur alignement de la planification des ressources humaines sur la planification ministérielle, exigé par la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, ainsi que les premières étapes de la mise en œuvre d'une nouvelle structure de rémunération et d'une nouvelle norme de classification du groupe Service extérieur, une composante essentielle de la stratégie du gouvernement du Canada visant à revitaliser le service extérieur. Le président de l'Association professionnelle des agents du service extérieur a noté que la nouvelle convention collective du groupe représentait « un pas en avant significatif pour l'ensemble du groupe FS ».

Le Ministère a également progressé dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux liés à la modernisation des ressources humaines, à la diversité de l'effectif, aux langues officielles et à l'apprentissage. Ses principales

réalisations comprennent la création d'une nouvelle unité, Valeurs et éthique, qui est en train d'établir une feuille de route et qui joue un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un code de conduite pour les représentants canadiens à l'étranger, la mise en œuvre d'un programme de formation sur le recrutement impartial et la diversité, ainsi qu'une stratégie de formation en matière de langues officielles. Il faut également noter que la nouvelle stratégie de recrutement du Ministère favorise l'équité en emploi pour les groupes désignés par des promotions internes accélérées, et que la campagne de recrutement de 2005 répond au besoin d'accroître la représentation des groupes désignés dans certaines catégories professionnelles.

Par ailleurs, le Ministère a réalisé plusieurs accomplissements en ce qui a trait aux services ministériels, y compris au niveau de l'administration générale, de la gestion des finances, de la technologie de l'information, du matériel, des biens immobiliers et des contrats. Ces réalisations comprennent l'examen du MRRS-PAA du Ministère par rapport au programme de transformation des services, la création au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) étrangères d'un groupe de travail ministériel chargé de réaligner les budgets du Ministère en fonction de sa nouvelle structure organisationnelle, de revoir l'affectation des ressources et d'élaborer d'autres formes de prestation des services communs pour les missions à l'étranger et, enfin, de poursuivre sans cesse l'effort de leadership à l'échelle gouvernementale pour améliorer les composantes internationales du site Internet du gouvernement canadien, qui s'est classé premier pour la cinquième année consécutive parmi 22 pays évalués par le dernier rapport d'Accenture sur le cybergouvernement (http://www.accenture.com/xd/xd.asp?it=caweb&xd=locations\canada\insights\studies\leadership_cust.xml).

Le groupe de travail ministériel a identifié des ressources en vue d'atteindre les objectifs de réduction des dépenses du Conseil du Trésor, et il a reçu l'approbation de la haute direction. Les fonds ont été tirés de secteurs et de programmes précis afin d'éviter un prélèvement uniforme à l'échelle du Ministère.

Le Ministère a veillé à accroître la transparence et la responsabilisation de ses activités en réponse à une plus grande attention du public à la suite de l'enquête

Gomery. Il a réalisé des progrès significatifs dans la modernisation de la gestion de la fonction de contrôleur, en passant en revue ses politiques, ses procédures et ses systèmes financiers et comptables, afin qu'ils soient conformes aux exigences du gouvernement. Dans le cadre de cet examen, le Ministère a tenu compte des demandes engendrées par le du contexte de la gestion financière mondialées ainsi que de la nécessité d'une gestion financière et d'un cadre de contrôle solides pour soutenir ses propres activités et celles du ministère du Commerce international.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) a mis à jour son cadre de financement afin de s'assurer que ses agents financiers principaux confirment la validité des renseignements en matière de finances et de ressources contenus dans tous ses mémoires au Cabinet, conformément aux exigences du Conseil du Trésor. Ce cadre fait en sorte que, lorsque le Ministère élargit ses programmes et ses services, les agents des services ministériels reçoivent le financement nécessaire pour leur permettre de maintenir les niveaux et les normes de services exigés. Par ailleurs, pour améliorer la gestion des ressources, le Ministère a créé le conseil des conseillers de l'administration du secteur afin qu'il formule des recommandations à la haute direction sur la question des ressources et la fonction de contrôleur.

Un résumé plus complet des réalisations des Services ministériels et des Ressources humaines en 2004-2005 est présenté plus loin dans ce rapport.

1.4.5 Leçons apprises

La mise en application des leçons apprises est un élément clé des efforts continus déployés par le Ministère dans le but d'apporter des bénéfices aux Canadiens.

- L'expérience des dernières années a montré que le Canada doit renforcer son réseau mondial de missions. Ce problème est traité par l'EPI et le programme de transformation du Ministère, y compris la réaffectation de ressources de l'administration centrale vers les missions à l'étranger. En fait, le ministre des Affaires étrangères a fixé un objectif d'affectation des ressources qui permettrait de répartir le personnel de façon égale entre Ottawa et les missions d'ici 2010.

- Le Ministère réagit au fait que sa capacité en matière de politiques a du retard sur celles de ministères étrangers comparables et de ses partenaires fédéraux. Il reconnaît la nécessité de renforcer un engagement permanent en matière d'analyse et d'élaboration des politiques avec les principaux ministères et organismes qui ont une vocation internationale, tels que le ministère de la Défense nationale et l'ACDI, ainsi que les provinces et les territoires. Cela permettra d'assurer l'adoption d'une approche de la politique internationale qui reflétera l'ensemble du Canada. Le Ministère doit également s'adapter à l'accélération de la convergence des politiques nationales et internationales.
- Le Ministère améliore ses services consulaires et ses services de passeport afin de mieux répondre aux exigences concernant des documents de voyage plus sécurisés et aux demandes de renseignements sur les voyages, qui sont plus actuelles et plus ciblées. Ces améliorations sont référencées dans l'EPI.



Ambassade du Canada, Mexico

1.4.6 Information complémentaire

Il est à noter que l'information sur le rendement qui est présentée dans le résumé ci-dessus offre uniquement un aperçu des principales réalisations du Ministère en 2004-2005. La section 2 de ce rapport présente plus de détails sur ces travaux et d'autres travaux importants effectués par le Ministère au cours de la dernière année. S'ils le souhaitent, les lecteurs peuvent également consulter l'index qui se trouve à la fin de ce rapport pour se reporter rapidement à un programme ou à un sujet précis.

Analyse du rendement en fonction des objectifs stratégiques



Ambassade du Canada, Berlin

Section 2

Cette section du RMR présente une analyse détaillée du rendement ministériel en fonction des plans et des priorités décrits dans le RPP 2004-2005 et des trois objectifs stratégiques du Ministère fondés sur les activités de programme établies dans l'AAP du Ministère.

Sous chaque objectif stratégique, les renseignements sont présentés ainsi :

1. **Notre mandat relatif à l'activité de programme** décrit la ou les activités de programme correspondantes et ce que chacune doit accomplir pour que le mandat du Ministère soit rempli.
2. **Moyen d'atteindre notre objectif à long terme** fait ressortir les liens qui existent entre les activités, les extraits et les objectifs stratégiques du Ministère. Sont également décrits les rôles et les responsabilités de certains des principaux partenaires qui collaborent avec le Ministère à des initiatives communes.
3. **Notre environnement de travail** précise les conditions dans lesquelles le Ministère gère ses activités.
4. **Réalisations en fonction des priorités** décrivent les plans, les priorités et les engagements énoncés dans

le RPP 2004-2005 relativement aux objectifs stratégiques et aux activités de programme en question.

5. **Surveillance du rendement** présente certains des indicateurs de rendement dont le Ministère se sert pour évaluer son rendement.

6. **Analyse des réalisations et leçons apprises** présentent les principaux programmes et services du Ministère qui contribuent aux objectifs stratégiques et expliquent leurs rapports avec les résultats obtenus.

À la page 11 de la Section 1, le lecteur trouvera un tableau qui schématise les ressources financières et humaines que le Ministère a utilisées pour ses activités de programme.

2.1 Objectif stratégique 1 : Faire progresser les intérêts du Canada sur la scène internationale

Les intérêts du Canada sont bien en vue sur la scène internationale – Grâce à un partenariat avec les Canadiens, le rayonnement du Canada et de ses valeurs s'étend dans le monde entier, les intérêts du Canada à l'étranger sont pris en charge et les Canadiens sont

davantage en mesure d'interpréter le monde. Cet objectif stratégique regroupe les activités de programme suivantes :

- **Politique stratégique** : Diriger la formulation de la politique internationale globale du Canada et l'élaboration interministérielle de stratégies pangouvernementales, y compris en matière de diplomatie ouverte;
- **Politique mondiale et sécurité** : Deux composantes, soit :
 - a) **Sécurité internationale** : Promouvoir les intérêts du Canada en matière de sécurité internationale et de sécurité humaine sur les plans bilatéral et multilatéral, et gérer les responsabilités du Ministère relatives à la sécurité et au renseignement;
 - b) **Enjeux mondiaux** : Préconiser un système multilatéral plus solide et plus efficace, capable de défendre les intérêts du Canada dans le contexte des enjeux mondiaux, notamment en ce qui concerne les relations économiques internationales et le développement international, l'environnement et le développement durable, les droits de la personne et la sécurité humaine.
- **Relations bilatérales** : Diriger et promouvoir les relations diplomatiques bilatérales au Canada et à l'étranger. On distingue deux volets : l'Amérique du Nord et le monde (sauf l'Amérique du Nord) :

2.1.1 Politique stratégique

2.1.1.1 Notre mandat relatif à l'activité de programme

La politique stratégique comprend les fonctions ministérielles suivantes, qui contribuent aux objectifs du Ministère que sont la promotion et la défense des intérêts du Canada sur la scène internationale :

- en agissant comme centre de liaison pour la planification des politiques à moyen et à long terme ainsi que pour l'établissement des priorités pour l'ensemble du Ministère, par l'entremise du travail du Secrétariat de la planification des politiques;
- en élaborant et en coordonnant les activités du Ministère en matière de diplomatie ouverte pour :
 - o favoriser, sur le plan international, un contexte propice aux valeurs et aux intérêts du Canada;

- o sur le plan intérieur, aider les Canadiens à mieux comprendre le contexte international et la politique étrangère du Canada.

Ces fonctions aident le gouvernement à offrir une politique internationale cohérente, reflétant une approche pangouvernementale et pancanadienne, qui s'adapte aux réalités mondiales en pleine évolution.

2.1.1.2 Moyen d'atteindre notre objectif à long terme

Dans le monde d'aujourd'hui, les dimensions internationale et intérieure sont intimement liées. Les événements sont le résultat complexe des tendances émergentes et de l'imprévu. La politique stratégique est la fonction clé dans la recherche, par le gouvernement, d'une politique internationale pangouvernementale et pancanadienne qu'il cherche à promouvoir dans un contexte propice aux valeurs et aux intérêts du Canada.

Dans son travail sur la politique stratégique, le Ministère allie les recherches internes, les analyses commandées à des spécialistes indépendants et l'apport des missions à l'étranger pour constituer un ensemble de constatations objectives et à jour permettant d'élaborer la politique. Le MAECI (*Affaires étrangères*) collabore avec plusieurs partenaires pour promouvoir la cohérence de la politique internationale du Canada. Parmi eux, signalons les autres ministères fédéraux, les administrations provinciales, territoriales et municipales, des organisations non gouvernementales canadiennes (ONG), des universitaires et de simples citoyens, notamment des jeunes.

Dans un effort pour faire participer les Canadiens à un dialogue éclairé sur les questions de politique internationale, le Ministère collabore également avec les gouvernements, les décideurs et les leaders d'opinion d'autres pays de façon à comprendre leurs positions et à promouvoir les objectifs du Canada en cherchant à mieux faire comprendre le Canada et ses objectifs en politique internationale (p. ex. les entretiens avec le Mexique et les États-Unis sur la planification de la politique). Cela est particulièrement évident dans les relations avec les pays du G8, les pays « éclairés » (p. ex. la Pologne, l'Espagne) et des pays émergents clés (p. ex. la Chine).

2.1.1.3 Notre environnement de travail

Le Canada doit affronter des menaces disparates, bien qu'elles soient reliées, dont le terrorisme, les maladies qui dégènerent en pandémies, des menaces internationales qui pèsent sur l'environnement et la criminalité internationale. Les institutions multilatérales – qui ont longtemps été pour le Canada un rempart sur le plan international – éprouvent des difficultés. Une nouvelle constellation géopolitique est en train d'apparaître. Elle se caractérise par la domination américaine et l'émergence de nouvelles puissances. Une brève pause dans le mouvement d'intégration économique mondiale est terminée, et le marché mondial a recommencé à prendre plus d'ampleur et de profondeur. On remarque également une présence internationale accrue des provinces, des territoires et des municipalités. Tous ces facteurs, sans oublier les liens étroits déjà signalés entre les dimensions intérieure et internationale, rendent possible une politique internationale intégrée.

2.1.1.4 Réalisations en fonction des priorités

Le RPP de 2004-2005 a défini les priorités suivantes pour la politique stratégique :

- mieux orienter et rendre plus cohérente l'élaboration de la politique internationale;
- renforcer les partenariats stratégiques;
- améliorer les communications du Ministère;
- mieux faire connaître le Canada et ses valeurs à l'étranger.

Mieux orienter et rendre plus cohérente l'élaboration de la politique internationale

Pour favoriser la cohérence de la politique internationale, le MAECI (*Affaires étrangères*) a dirigé l'Examen de la politique internationale (EPI) en s'inspirant de vastes consultations menées en 2003-2004. Dans cette démarche, il a également fait appel aux conseils d'experts, tant les travaux des experts à l'interne que les recherches commandées à des experts indépendants, au sujet du contexte international, afin de constituer les assises analytiques de l'examen. En outre, le Ministère a mobilisé des partenaires de tout l'appareil fédéral, notamment l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le ministère de la Défense nationale (MDN) et

le ministère du Commerce international, sans oublier les instances provinciales et territoriales.

L'EPI a proposé des initiatives nouvelles visant à rendre la politique internationale du Canada plus efficace et à réaffirmer le rôle du Canada dans le monde. En voici des exemples :

- **Fonds pour la paix et la sécurité dans le monde** : pour permettre au Canada d'avoir une intervention plus rapide et plus efficace afin de protéger les populations des États défailants ou en voie de le devenir.
- Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction : pour assurer une intervention rapide et coordonnée dans les cas de crises internationales exigeant un plan et des mesures pangouvernementales efficaces et favoriser la prévention des conflits et une réaction aux crises, qui soient cohérentes et efficaces, ainsi que les initiatives de stabilisation dans les États défailants ou fragiles lorsque les intérêts du Canada sont en jeu.
- Plus grande insistance sur la capacité en matière de politique, les compétences professionnelles, la diplomatie ouverte, une plus grande souplesse et la maximisation des ressources sur le terrain.
- Le point culminant de la démarche a été la publication de l'EPI du gouvernement, le 19 avril 2005, et il y a également eu un nouveau processus ministériel visant à favoriser la cohérence dans la **diplomatie ouverte** internationale.

Des conseils constants ont été proposés au ministre des Affaires étrangères et aux cadres supérieurs de façon qu'il soit tenu compte des tendances et des perspectives extérieures dans l'élaboration des politiques canadiennes et qu'elles contribuent à une approche pangouvernementale cohérente. Les conseils ont porté sur des enjeux du G8 comme des initiatives en matière de politique et de sécurité (p. ex. la grande initiative du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord), la lutte contre le terrorisme et des sujets ayant des conséquences directes sur le plan intérieur, comme la santé et l'environnement.

Le Fonds John Holmes a été modifié de la manière suivante, mais il continue de soutenir les dialogues en politique étrangère au Canada :

- deux autres catégories de financement ont été ajoutées (analyse et recherche fondées sur des faits

en matière de politique et de renforcement des capacités en vue de conseils indépendants sur la politique internationale);

- les priorités du Fonds ont été reliées à celles du Ministère et du gouvernement;
- un processus d'approbation interministériel a été établi;
- une plus grande transparence a été assurée au moyen des modalités de présentation des demandes et d'une base de données sur les clients.

Renforcer les partenariats stratégiques

L'EPI s'est appuyé sur des partenariats avec les principaux ministères et organismes fédéraux à vocation internationale, les provinces et les territoires, la société civile canadienne et les citoyens, de façon à parvenir à une approche pancanadienne.

Parmi les autres formes de collaboration avec les provinces et les territoires, notons la promotion de la diversité culturelle par la négociation d'une convention internationale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Sommet des Amériques, le Groupe de travail sur le tsunami et les relations entre le Canada et les États-Unis d'une part, et l'Union européenne, d'autre part.

D'autres partenariats fédéraux-provinciaux comprennent des échanges personnels, la poursuite du partage de locaux avec 16 bureaux provinciaux dans des missions canadiennes et l'élaboration de stratégies internationales provinciales. Le Ministère a également été l'hôte d'un atelier sur la politique internationale avec les municipalités, auxquelles on a présenté une vue d'ensemble de la politique internationale du Canada et donné aux participants l'occasion de faire valoir leurs priorités et leurs vœux au sujet de la collaboration internationale.

Pour donner suite à l'engagement du premier ministre au sujet de la participation des provinces et des territoires aux affaires internationales, des groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux ont été mis sur pied pour étudier les relations canado-américaines et les négociations et tribunes internationales.

Le Ministère a poursuivi ses efforts en vue d'étendre ses réseaux de personnalités influentes et éclairées ayant des liens avec le Canada (p. ex. bourses d'étude, échanges de jeunes, études canadiennes).

Améliorer les communications du Ministère

Le Ministère continue d'améliorer le site Web de la Politique internationale du Canada (PIC) (<http://www.international.gc.ca/cip-pic/ips/ips-fr.asp>). Ce site permet maintenant des discussions en ligne, ce qui donne aux décideurs du MAECI (*Affaires étrangères*) la possibilité de connaître le point de vue des Canadiens sur des questions clés. Le site présente des renseignements généraux sur des questions internationales au moyen de la diffusion Web d'entrevues avec des spécialistes, dont certains sont présents sur les lieux, et en affichant des documents pertinents sur la politique étrangère. Les Canadiens sont ensuite invités à livrer leurs réactions. Voici des exemples récents de sujets de discussion : réforme de l'ONU, sécurité, culture et savoir-faire du Canada à l'étranger, rôle du Canada à Haïti et en Afghanistan, et intervention du Canada lors du tsunami survenu dans l'océan Indien. Ces discussions en ligne ont fait l'objet d'essais dans des cours de premier cycle dans des universités canadiennes, et la réaction a été favorable. En outre, le U.K. National E-Democracy Project a choisi le site de la PIC comme un modèle de démocratie électronique.

Avec l'appui du Ministère, un projet en collaboration, Canada and the New American Empire [Le Canada et le nouvel empire américain] a attiré 1,4 million de spectateurs intéressés par les relations canado-américaines.

Le Ministère continue de développer son site extranet provincial-territorial, qui sert à mettre de l'information en commun avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le site propose une large gamme de renseignements d'intérêt pour les provinces et les territoires, dont Info flow, qui donne des rapports des missions canadiennes sur des questions politiques et économiques.

Le Programme de diplomatie ouverte a financé 71 projets qui ont permis à des Canadiens des quatre coins du pays de mieux comprendre leur politique étrangère et le rôle du Canada dans le monde (p. ex. 43 % des projets sont venus de l'extérieur du Canada central). Le Programme a continué de faire appel aux minorités de langues officielles et aux jeunes, 22 % et 80 % des projets respectivement, étant destinés à ces groupes.

Mieux faire connaître le Canada et ses valeurs à l'étranger

Le MAECI (*Affaires étrangères*) a travaillé avec d'autres ministères et dans le cadre du Forum des fédérations pour définir un rôle international pour le Forum et trouver de nouvelles sources de financement. Le Forum des fédérations, créé grâce à une initiative du Canada, fait des recherches et favorise la mise en commun d'expériences sur la gouvernance fédérale.

Dans le cadre de sa gestion de la diplomatie ouverte, le Ministère a élaboré des plans stratégiques aux niveaux national et régional pour promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada, en faisant valoir entre autres la créativité et le savoir-faire du Canada à l'étranger.

Le Ministère continue d'offrir des programmes universitaires et culturels, notamment le Fonds de diplomatie ouverte, qui présente le Canada comme un pays dynamique, innovateur, bien gouverné et avancé, et comme un allié et un partenaire digne de confiance. Il continue également de susciter des manifestations universitaires et culturelles pour accroître l'influence du Canada auprès de décideurs étrangers importants et promouvoir le programme international du Canada. Une activité importante de l'an dernier a été Canada-France 2004-2008.

Canada-France 2004-2008

Par la mise en place de Canada-France 2004-2008, le Ministère cherchait à moderniser l'image du Canada en France, à renforcer les partenariats et les réseaux Canada-France, à célébrer la dualité linguistique et la diversité culturelle du Canada et à commémorer quatre siècles de dialogue entre les deux pays. L'initiative a également suscité l'établissement de solides partenariats au sein du Canada même, en particulier dans les provinces de l'Atlantique et au Québec. Canada-France 2004-2008 compte de nombreuses activités en France, échelonnées sur une période de trois ans. En 2004-2005, on a lancé les projets suivants pour appuyer l'initiative Canada-France 2004-2008 :

- une importante manifestation inuite, *Quand la parole prend forme*, au musée de l'Homme, à Paris; le président de la France, M. Jacques Chirac, a assisté à l'inauguration officielle;

- la Maison Champlain, centre d'interprétation culturelle et historique ultramoderne consacré à l'histoire commune du Canada et de la France, à Brouages (Poitou-Charentes);
- le Cyber-Explorer, grand projet interactif qui relie la Cité des sciences et de l'industrie, à Paris, et l'Université du Québec à Montréal;
- la promotion de la culture francophone au Canada au Festival interceltique;
- le dévoilement d'une statue de Champlain, à la Place du Canada, à Paris;
- un festival canadien à Paris pour présenter différentes provinces canadiennes par leurs films les plus populaires;
- des coproductions de Radio-Canada et de Radio France;
- l'attention accordée par les médias à l'initiative s'est traduite par une couverture sans précédent du Canada, avec 320 articles et 33 éléments diffusés à la radio et à la télévision, ce qui a permis d'atteindre presque tous les foyers français.

Le Programme de promotion des arts du Ministère a permis d'aider plus de 500 artistes et groupes canadiens au cours de l'année dernière. En voici des exemples :

- **Cinéma** : 100 subventions totalisant 113 917 \$ remises à des cinéastes pour qu'ils puissent participer à de grands festivals internationaux du cinéma (p. ex. le Festival international du film de Berlin). Également 19 subventions totalisant 382 100 \$ pour faire venir des spécialistes étrangers de la culture à des festivals de film et de télévision canadiens (p. ex. Festival international du film de Toronto et Festival de la télévision de Banff).
- **Danse** : 32 subventions totalisant 982 542 \$ (p. ex. Les Grands Ballets canadiens de Montréal et le Ballet national pour une tournée aux États-Unis).
- **Musique** : 63 subventions totalisant 697 780 \$ (p. ex. Jan Bunnett pour une tournée en Europe, Les Violons du Roy pour une tournée aux États-Unis).
- **Théâtre** : 52 subventions totalisant 990 700 \$ (p. ex. Theatre Newfoundland/Labrador pour une tournée au Royaume-Uni, la Canadian Stage Company pour aller présenter en Australie sa production *The Overcoat*).
- **Arts visuels** : 84 subventions totalisant 612 898 \$ (p. ex. Kamloops Art Gallery pour présenter les œuvres de Rebecca Belmore à la Biennale de Venise).

- **Littérature** : 88 subventions totalisant 107 585 \$ (p. ex. M.G. Vassanji pour aller lire son œuvre *The In-Between World of Vikram Lall* au Festival d'Édimbourg, Denise Boucher pour aller lire sa poésie au Festival international de poésie de Lodère, en France).

Pour servir les objectifs de la politique étrangère du Canada, 39 missions ont dépensé en tout 1,9 million de dollars pour la culture et la diplomatie ouverte. Les projets ont varié entre de petites activités promotionnelles et d'importants spectacles réunissant plusieurs artistes (p. ex. à l'inauguration du National Museum of the American Indian à Washington, le festival canadien MUTEK à Beijing, la tournée de Tal Bachman en Afrique du Sud et la participation d'auteurs canadiens à la conférence PEN d'Oslo).

Environ 23 000 jeunes Canadiens se sont rendus à l'étranger et à peu près autant de jeunes étrangers sont venus au Canada dans le cadre du Programme de stages internationaux pour les jeunes. Ces chiffres sont supérieurs à ceux de l'année précédente, au cours de laquelle le nombre de jeunes Canadiens a été de 18 818 et celui des jeunes étrangers de 20 199. Les contingents ont été de nouveau relevés pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud.

Pour faire progresser la compréhension mutuelle entre le Canada et les États-Unis, le Ministère a renforcé son soutien au Programme Fulbright, le portant à 600 000 \$, et il a élargi la portée de ce programme au-delà des bourses d'études et des subventions de recherche pour englober par exemple des visites de titulaires de chaire, des conférences et un programme favorisant la mobilité. En outre, le Ministère a viré l'an dernier 50 000 \$ de plus dans son budget de promotion des arts et de la culture vers les missions aux États-Unis pour élaborer une stratégie de diplomatie ouverte qui tisse des liens entre nos grands objectifs de politique étrangère.

Divers régimes de bourses ont permis à des étrangers prometteurs d'étudier au Canada. Le Programme canadien des bourses du Commonwealth et les Bourses du gouvernement du Canada ont permis d'accueillir quelque 250 jeunes prometteurs pour qu'ils fassent des études supérieures au Canada. En outre, un accord avec El Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología (CONACYT) au Mexique et l'Association des universités et collèges du Canada encourage les étudiants

mexicains à étudier au Canada. Le Programme d'échanges universitaires Canada-Chine offre des bourses à des citoyens chinois pour étudier au Canada et à des Canadiens qui étudient en Chine.

En février, le Ministère a participé à une visite des représentants des médias au cours de laquelle l'accent a été mis sur les études et la formation au Canada. Des journalistes de l'Allemagne, de l'Autriche, du Brésil, de l'Inde, de l'Iran, de la Malaisie, du Mexique et du Royaume-Uni étaient présents.

Le Ministère a également continué à parrainer le Programme d'échanges de personnalités culturelles, qui aide les universitaires, les spécialistes et les artistes canadiens à promouvoir la connaissance du Canada, les compétences et la culture canadiennes dans des collèges, des universités et des conférences à l'étranger.

2.1.1.5 Surveillance du rendement

L'EPI a abouti à une politique internationale plus cohérente. Elle donnera au gouvernement de meilleurs moyens de protéger et de faire rayonner les intérêts du Canada à l'étranger et de réagir plus rapidement et plus efficacement aux crises internationales.

En s'appuyant en grande partie sur le savoir acquis grâce à l'EPI, le Ministère a pris l'engagement, en janvier 2005, de bâtir un ministère des Affaires étrangères du XXI^e siècle. Cette transformation s'est fondée sur les six impératifs généraux établis pour pouvoir relever les défis de l'EPI. L'intégration de la diplomatie ouverte aux activités principales a été reconnue comme l'un des six principaux impératifs du Ministère, le renforcement de la capacité d'élaboration de politiques en étant une autre.

Une évaluation exhaustive des programmes de diplomatie ouverte et culturelle a été entreprise (p. ex. les relations universitaires internationales, la promotion des arts, le programme Canada-France, la diplomatie ouverte). Un grand nombre des recommandations découlant de l'évaluation étaient déjà au stade de la mise en œuvre au moment du dépôt de l'évaluation (p. ex. une politique cadre pour les programmes de diplomatie culturelle et ouverte). Le Secrétariat du Conseil du Trésor a désigné le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les

résultats (CGRR) conçu pour les activités culturelles et universitaires comme une pratique exemplaire.

Le Fonds John Holmes a attiré un nombre croissant de propositions de qualité. Environ 32 projets ont été financés, dont 30 portaient sur des dialogues publics, six visant à faire participer les jeunes aux discussions sur la politique étrangère et un étant une émission de télévision, en partenariat avec la Société Radio-Canada, qui a eu un auditoire d'environ 1,4 million de spectateurs. Cela a permis de renforcer la responsabilisation (p. ex. un comité d'examen amélioré et des pratiques renouvelées pour assurer le respect intégral des règlements du gouvernement).

Les gouvernements provinciaux et territoriaux se sont dits satisfaits de leur participation à l'élaboration de la politique étrangère du Canada. Cela a été facilité par des consultations, des visites régulières dans les capitales et des initiatives favorisant l'échange et la mise en commun d'information.

2.1.1.6 Analyse des réalisations et leçons apprises

Sur le plan de la capacité de recherche en politique et de dialogue, le Ministère accuse un retard par rapport à des ministères des Affaires étrangères comparables d'autres pays et des ONG. Un impératif général du Ministère consiste à améliorer cette capacité de fournir des faits et une analyse solides pour l'élaboration des politiques.

Il faut un engagement soutenu des principaux ministères et organismes à vocation internationale – ACDI, MDN, MAECI (*Affaires étrangères*) et ministère du Commerce international – si on veut doter le Canada de politiques étrangère et internationale efficaces.

Un dialogue avec les gouvernements provinciaux et territoriaux sur leurs intérêts particuliers améliorerait les résultats d'une approche pancanadienne de la politique internationale.

2.1.2 Politique mondiale et sécurité

2.1.2.1 Sécurité internationale

2.1.2.1.1 Notre mandat relatif à l'activité de programme

L'accent est mis sur des questions de sécurité cruciales comme la défense et la sécurité du continent, la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération, le contrôle des armes et le désarmement, les relations avec d'autres pays en matière de défense et de sécurité, le crime organisé transnational, les enjeux de la paix et de la sécurité dans le monde (p. ex. les États défaillants et fragiles), la prévention des conflits, les opérations de soutien de la paix, les programmes relatifs aux mines antipersonnel et le Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (Partenariat mondial). Le Ministère fait valoir les intérêts canadiens dans les relations multilatérales, régionales et bilatérales en matière de défense et de sécurité et dans l'élaboration de la politique afin de créer un contexte international dans lequel le Canada sera à l'abri des menaces venant de l'étranger. Il appartient également au Ministère d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques portant sur la consolidation et le soutien de la paix, la coopération en matière de renseignement et la sécurité du personnel et des biens dans nos missions à l'étranger. Le budget de 2005 a accordé au MAECI (*Affaires étrangères*) de nouvelles ressources pour financer des initiatives de paix et de sécurité dans le monde, dont un nouveau groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction qui a pour but d'améliorer les réactions aux crises internationales. Le Ministère a également obtenu de nouvelles ressources financières pour assurer la sécurité du personnel et des missions à l'étranger.

2.1.2.1.2 Moyen d'atteindre notre objectif à long terme

Pour appliquer le programme de sécurité internationale du Canada, le Ministère utilise toute la gamme des outils et des atouts de la diplomatie, dont le réseau de missions diplomatiques du Canada à l'étranger. Il incombe aux missions du Ministère auprès de

l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), à Bruxelles, des Nations Unies (ONU), à Genève et à Vienne, et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à Vienne, d'élaborer et de mettre en œuvre le programme du Canada en matière de sécurité internationale. Le MAECI (*Affaires étrangères*) travaille avec de nombreux partenaires au Canada, dont des ONG et des organismes comme le MDN, Sécurité publique et protection civile Canada (SPPCC), la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), les ministères des Finances, de la Santé, de la Justice et des Transports, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA), l'Agence spatiale canadienne (ASC) et l'ACDI. Avec la collaboration de ses partenaires fédéraux, le Ministère élabore des politiques liées à la sécurité en se conformant à une approche pangouvernementale. Il collabore avec les provinces, les territoires et les municipalités ainsi qu'avec des membres de la société civile. Pour appliquer le programme de sécurité internationale du Canada, en ce qui concerne entre autres les États défaillants et fragiles, le terrorisme et la criminalité transnationale ainsi que les armes de destruction massive, le MAECI (*Affaires étrangères*) collabore avec des pays d'optique commune considérés comme des partenaires en matière de sécurité ainsi qu'avec des organisations multilatérales et autres organisations internationales clés.

2.1.2.1.3 Notre environnement de travail

Les menaces les plus dangereuses que nous devons affronter aujourd'hui échappent à la maîtrise de tout pays pris isolément. Les États qui présentent une menace, comme ceux qui sont en train de se doter d'armes nucléaires, agissent souvent en dehors des contraintes du droit international. Il faut trouver de nouvelles stratégies pour influencer le comportement international. En ce qui concerne les nouveaux défis en matière de sécurité qui ont été cernés dans la Politique de sécurité nationale présentée en avril 2004, y compris le terrorisme et la criminalité transnationale, les frontières nationales sont relativement faciles à franchir, et le Canada peut être menacé, même si le danger provient d'une région éloignée. Des attentats terroristes perpétrés dans des régions éloignées peuvent

tuer ou blesser des Canadiens ou encore nuire à des intérêts canadiens de façon immédiate ou à plus long terme. Pour affronter ces menaces mondiales, il faut une action internationale cohérente et complète qui repose sur des normes convenues et des institutions. Le Canada s'efforce d'élargir et de renforcer une action mondiale efficace pour mieux garantir la sécurité des Canadiens chez eux et à l'étranger.

Obéissant à une préoccupation commune avec les États-Unis au sujet de la sécurité du continent, le MAECI (*Affaires étrangères*) insiste plus spécialement sur les efforts visant à moderniser la coopération canado-américaine en matière de sécurité dans les domaines de la défense et de la lutte contre le terrorisme.

De nombreux pays constituent une menace pour la communauté internationale et leurs propres citoyens non en raison de leur force, mais en raison de leur fragilité. Leur effondrement entraîne des drames humanitaires et présente des menaces plus importantes à la sécurité, y compris pour la sécurité des Canadiens. Ces défis, dont ceux qui résultent des États défaillants et fragiles, transcendent de plus en plus les frontières nationales et exigent plus que jamais que les gouvernements collaborent dans un cadre multilatéral à la recherche de solutions durables.

Comme bien d'autres pays, le Canada craint qu'un rejet de plus en plus grave des approches multilatérales et l'absence de progrès dans la réforme d'institutions clés ne minent leur efficacité et leur crédibilité, ce qui encouragerait les membres de la communauté internationale à prendre d'autres mesures unilatérales ou encore multilatérales sélectives.

2.1.2.1.4 Réalisations en fonction des priorités

Le RPP de 2004-2005 définissait les priorités suivantes en matière de sécurité internationale :

- relations Canada-États-Unis;
- réduction de la menace internationale et campagne antiterroriste;
- promotion des droits de la personne, de la bonne gouvernance et de la primauté du droit;
- renforcement des organisations multilatérales.

Relations Canada-États-Unis

Pour renforcer la coopération entre le Canada et les États-Unis en matière de sécurité, les deux pays ont signé, le 5 août 2004, une modification de l'Accord sur le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD). Cette modification permet d'utiliser la fonction d'alerte aux missiles du NORAD pour appuyer le commandement américain dans la défense antimissiles. Bien que le Canada ait décidé de ne pas participer au programme américain de défense antimissiles balistiques (BMD), la modification de l'accord a mis la fonction existante d'alerte du NORAD à la disposition du commandement américain chargé de la BMD, ce qui a permis d'éviter que cette fonction ne soit confiée à un commandement uniquement américain.

Collaboration avec les ministères et organismes partenaires

La coopération canado-américaine en matière de sécurité maritime a été renforcée grâce à la création de nouveaux centres intégrés des opérations de la sécurité maritime pour recueillir, regrouper et analyser l'information maritime et coordonner les interventions sur l'eau, ainsi que déployer d'autres efforts afin de renforcer la sécurité dans les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent :

- La sécurité de l'aviation a été renforcée par une plus grande présence d'agents armés à bord des vols intérieurs et internationaux, des vérifications approfondies des antécédents, des laissez-passer pour les zones d'accès restreint, des vérifications aléatoires des travailleurs des aéroports et des programmes de contrôle des passagers.
- Le travail du Groupe de planification binational (GPB) s'est poursuivi, de façon à renforcer la coopération transfrontalière en matière de défense et de sécurité, et on a continué à préparer la prochaine réunion officielle du Groupe bilatéral consultatif sur l'antiterrorisme (<http://www.canadianally.com/ca>).

La coopération transfrontalière relative à la criminalité a contribué à renforcer les relations avec les autorités américaines tout en cherchant à éviter les désaccords et les malentendus. L'Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine, (http://www.sgc.gc.ca/publications/policing/drug_threat_f.asp),

sous l'égide du Forum sur la criminalité transfrontalière, et les efforts de communication du Canada ont aidé à dissiper des conceptions fausses, notamment dans les médias et dans des rapports du gouvernement américain comme le National Drug Threat Assessment 2005 (<http://www.usdoj.gov/ndic/pubs11/12620/index.htm>).

Les relations canado-américaines sont complexes et comprennent de nombreux aspects. Elles touchent tous nos programmes et ont un effet sur toutes nos priorités. Un grand nombre de nos priorités sont liées aux États-Unis ou correspondent à une cause commune avec eux. Les États-Unis et le Canada adhèrent tous deux à un grand nombre d'organisations et processus internationaux et, à ce titre, ils collaborent étroitement à la défense d'intérêts communs. Dans certains cas, des activités comme l'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP) sont dirigées par les États-Unis, ou des programmes comme le Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, bien qu'il s'agisse maintenant d'un effort du G8, sont le reflet d'initiatives américaines antérieures (p. ex. le Nunn-Lugar Threat Reduction Program). Plus largement, le Canada multiplie les efforts pour raffermir l'engagement des États-Unis à l'égard des régimes multilatéraux de sécurité.

Réduction de la menace internationale et campagne antiterroriste

Le Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, lancé sous la direction du Canada au Sommet de Kananaskis, a pris appui sur des efforts antérieurs des États-Unis. Il y a maintenant 22 pays qui y participent, coopérant afin de réduire les risques liés aux armes de destruction massive et matières connexes. Le Canada s'est engagé à consacrer au Partenariat jusqu'à 1 milliard de dollars sur dix ans (<http://www.globalpartnership.gc.ca>). D'importants progrès ont été accomplis au cours de l'année écoulée :

- Aide à l'interruption de la production de plutonium de qualité militaire en versant 9 millions de dollars pour un projet dirigé par les États-Unis et visant à fermer le dernier réacteur de la Russie, situé à Zheleznogorsk, produisant du plutonium de qualité militaire.

- Engagement de 10 millions de dollars additionnels pour la construction d'une installation de destruction d'armes chimiques à Chtchoutchye, dans l'oblast de Kourgan. Elle permettra de détruire les agents neurotoxiques les plus dangereux de la Russie et ceux qui posent les plus grands risques de prolifération (c'est-à-dire 5 440 tonnes métriques de Sarin, de Soman et de VX, agents conservés dans plus de 1,9 million de munitions). À ce jour, le Canada a versé 48,35 millions de dollars pour la construction de cette installation.
- Engagement d'un montant cumulatif de 2,6 millions de dollars pour 15 projets de recherche réalisés grâce au Centre international des sciences et de la technologie (CIST) de Moscou, afin de réorienter le travail de certaines d'anciens scientifiques de l'armement nucléaire, chimique et biologique, ainsi que de missiles, de Russie, d'Arménie, du Bélarus, de Géorgie, du Kirghizistan et de la République kirghize pour qu'ils se consacrent à des travaux scientifiques pacifiques. Le Canada a aussi versé 6,69 millions de dollars au CIST pour appuyer des programmes complémentaires qui visent à soutenir la réorientation des scientifiques, à payer le traitement du directeur général adjoint canadien du CIST et la part du Canada dans les frais des activités courantes.
- Enlèvement du combustible et démantèlement de trois sous-marins russes à propulsion nucléaire. Ce projet de 24,4 millions de dollars est le premier volet d'un programme de 120 millions de dollars qui doit permettre le démantèlement de 12 sous-marins en quatre ans.

Le Canada s'est également occupé de dossiers de non-prolifération, de contrôle des armements et du désarmement dans de nombreuses autres tribunes. (On trouvera des renseignements généraux à cet égard aux adresses <http://www.international.gc.ca/arms/menu-fr.asp> et <http://www.international.gc.ca/nndi-agency/menu-fr.asp>.)

Ainsi, le Canada préside le conseil d'administration de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) depuis septembre 2004, assurant un leadership au sein de l'organisation pour chercher à renforcer les garanties nucléaires internationales et surmonter les difficultés en matière de vérification que présentent les activités nucléaires non déclarées que l'Iran mène depuis longtemps et susciter un consensus autour d'une proposition américaine prévoyant la

création d'un comité spécial des garanties et de la vérification.

Au Sommet de Sea Island, le Canada s'est efforcé, avec d'autres membres du G8, de formuler une déclaration solide sur les activités de lutte contre la prolifération, et il a travaillé à l'élaboration des orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives, qui ont été appuyées par les dirigeants du G8 en juin 2004 et par l'AIEA en septembre 2004.

À la Première Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, en 2004, le leadership exercé par le Canada a permis de constituer un groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU pour examiner les questions de vérification et de conformité. Pour appuyer cette initiative et d'autres efforts, le ministère a aidé à établir un centre de calibre mondial, le Canadian Centre for Treaty Compliance à l'Université Carleton, en mars 2005.

Le Canada a fait une importante contribution aux activités de l'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP), notamment en étant l'hôte d'un groupe de travail formé d'experts opérationnels, qui se sont réunis en avril 2004, et en créant un site Web pour l'ISP, site qui a été lancé en juin 2004. Il satisfait les objectifs de communications opérationnelles de l'ISP, et il contribue beaucoup à susciter un soutien politique pour l'initiative (<http://www.international.gc.ca/arms/prolifération-fr.asp>).

La *Loi de mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines* a reçu la sanction royale en mai 2004. Le Canada a également joué un rôle de premier plan dans les efforts internationaux visant à élargir la participation aux mesures de renforcement de la confiance de la CABT et dans la préparation de plusieurs documents techniques pour les réunions d'experts de la CABT.

En juillet 2004, la proclamation de l'article 8 de la *Loi de mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques* a rendu illégales, à moins d'une autorisation en bonne et due forme, la possession, l'acquisition ou l'utilisation par des Canadiens de la plupart des agents les plus dangereux des armes chimiques. Un régime de permis pour ces agents a été mis en place au même moment.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une résolution de l'Assemblée générale des

Nations Unies qui salue l'adoption du Code de conduite de La Haye sur la prolifération des missiles balistiques (accord qui vise à limiter la prolifération et le stockage de missiles balistiques et qui a été adopté jusqu'à maintenant par 120 pays).

Il y a eu en 2003-2004 divers efforts visant à assurer la sécurité dans l'espace : intervention auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extratmosphérique de l'ONU pour obtenir l'élaboration de lignes directrices sur la limitation des débris dans l'espace et sensibiliser l'opinion aux conséquences que pourraient avoir les débris laissés par un conflit dans l'espace; rédaction et présentation du projet de loi C-25 (Loi régissant l'exploitation de systèmes de télédétection spatiale) à la Chambre des communes au sujet des problèmes de sécurité que posent les systèmes canadiens de télédétection spatiale; rôle de chef de file dans l'orientation du débat sur la sécurité dans l'espace. (<http://www.spacesecurity.org>).

Les contributions du Canada au programme de transformation et au processus de réforme de l'OTAN ont permis d'accroître le rôle politique de l'OTAN lorsqu'il s'agit de favoriser l'émergence d'un consensus transatlantique sur les grands enjeux de la sécurité, comme la formation des forces irakiennes et les changements organisationnels appuyant les besoins de l'OTAN sur le plan de la capacité de déploiement et de l'interopérabilité. La Force de réaction de l'OTAN a atteint sa capacité opérationnelle initiale de 17 000 personnes le 13 octobre 2004, et elle était alors prête à accepter une gamme complète de missions. La Force atteindra sa pleine capacité opérationnelle d'ici octobre 2006, soit un effectif d'environ 21 000 personnes.

Le Canada a travaillé avec d'autres États membres du G8 sur des méthodes pratiques de lutte contre le crime et le terrorisme internationaux. Au sein des Groupes de Lyon (criminalité) et de Rome (terrorisme) du G8, le Canada a collaboré à divers projets du G8, notamment en ce qui concerne l'utilisation et la protection du renseignement dans les poursuites pénales, les lois et les pratiques relatives au contenu illégal sur Internet et la protection des transports internationaux contre les attaques terroristes.

Au moyen d'organisations internationales comme le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), le Forum régional (FRA) de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Organisation

des États américains (OEA) et l'OSCE, et conformément aux priorités définies pour 2004-2005, le Canada a poursuivi des objectifs de politique importants, dont des documents d'identité et de voyage sûrs, une coopération renforcée entre la police et les praticiens du droit, et la mise en commun de l'information. Il a également fourni une aide au renforcement de la capacité de lutte contre le terrorisme en proposant de la formation, ainsi que des ateliers sur les dispositions législatives de lutte contre le terrorisme, la sécurité dans les transports aériens et maritimes, la gestion efficace de la frontière et la sécurité des documents. En septembre 2004, le Canada a organisé, à Vancouver, un symposium de l'OEA sur la gestion des frontières. On y a présenté à des représentants de tout l'hémisphère occidental les principes et les pratiques de la frontière intelligente convenus entre le Canada et les États-Unis. Avec la collaboration de 19 ministères et organismes fédéraux, le MAECI (*Affaires étrangères*) a élaboré un plus vaste programme de renforcement des capacités antiterroristes, comme on l'a annoncé dans la Politique de sécurité nationale en avril 2004. Une fois opérationnel, le programme contribuera à renforcer la sécurité des Canadiens et des habitants des États qui en bénéficieront.

Le MAECI (*Affaires étrangères*) a continué de diriger le processus interministériel qui permet d'inscrire des groupes sur la liste des entités terroristes aux termes des règlements canadiens (Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme et Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur l'Afghanistan), conformément à ses obligations internationales, y compris les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Actuellement, 503 groupes sont inscrits sur la liste en vertu des règlements canadiens.

Le site Web du Ministère qui donne des renseignements sur la lutte contre le terrorisme se trouve à l'adresse <http://www.international.gc.ca/international-crime/menu-fr.asp>.

Au 31 mars 2005, 144 pays avaient ratifié la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (appelée Convention d'Ottawa), ou y avaient adhéré. En 2004-2005, le Canada a fourni plus de 27,2 millions de dollars pour les programmes d'action contre les mines (<http://www.mines.gc.ca>).

Le MAECI (*Affaires étrangères*) a versé 6,1 millions de dollars et l'ACDI, 21,1 millions de dollars, pour des initiatives d'action contre les mines, montants qui ont été répartis entre quelque 90 projets dans plus de 60 pays touchés par le problème des mines, et ils ont aidé des pays de tous les coins du monde à honorer leurs obligations aux termes de la Convention. Pendant cette période, trois autres pays ont officiellement adhéré à la Convention d'Ottawa, soit l'Estonie, l'Éthiopie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le Conseil du Trésor a approuvé un prolongement de cinq ans, avec un montant de 72 millions de dollars, du mandat du Fonds canadien contre les mines terrestres, qui durera donc jusqu'en 2008. De plus :

- La première Conférence d'examen, le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines, s'est tenue du 29 novembre au 3 décembre 2004. La Gouverneure générale, Adrienne Clarkson, a dirigé la délégation canadienne qui s'est rendue à cette manifestation extrêmement importante, ce qui traduit bien toute l'importance que le Canada accorde à ce dossier. Le Canada a assuré un solide leadership au cours des préparatifs du Sommet, notamment en travaillant beaucoup sur le Plan d'action adopté à Nairobi et en donnant un soutien pour un grand nombre de réunions préparatoires, en finançant de précieux projets d'action contre les mines et en accordant aux organisateurs du Sommet une aide directe, financière et autre.
- Un appui canadien de plus de 1,5 million de dollars a permis d'aider l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bélarus, la Colombie, la Mauritanie et la Serbie-et-Monténégro à appliquer leurs programmes de destruction d'arsenal. Dans le monde entier, plus de 30 millions de mines ont été détruites dans les arsenaux de 65 pays. L'aide du Canada aux programmes de destruction de ces stocks de mines a été un élément déterminant dans la décision de certains pays d'adhérer à la Convention d'Ottawa.
- Le Canada s'emploie à mieux faire reconnaître, au niveau international, les problèmes de la cybersécurité et des infrastructures essentielles, notamment au FRA et à l'OEAE. Il a contribué au développement d'une infrastructure de communications sécurisées à l'OEAE pour permettre une assistance juridique mutuelle et à la formulation de la première stratégie de cybersécurité de l'hémisphère. Au FRA, le Canada s'est également occupé des questions de cyberprotection, et il a

plus particulièrement fait connaître ses pratiques exemplaires en la matière.

Promotion des droits de la personne, de la bonne gouvernance et de la primauté du droit

Le Canada a fait une importante contribution à la Force multinationale intérimaire à Haïti (mars-août 2004) et à l'actuelle Mission de stabilisation de l'ONU, qui a débuté en juin 2004, en déployant entre autres 100 agents de la police civile canadienne et en nommant un officier de la GRC à titre de commissaire de police de l'ONU.

L'engagement pris par le premier ministre de verser 20 millions de dollars à l'ONU en octobre 2004 pour aider à résorber la crise au Darfour a été honoré : le Canada a fourni à la Mission de l'Union africaine (UA) au Soudan un soutien essentiel par hélicoptère et d'autres formes d'appui militaire et policier essentielles à l'expansion réussie de la mission de l'UA, dont l'effectif est passé de 350 à 3 800 personnes.

La contribution des Forces canadiennes à la Force multinationale et d'observateurs du Sinaï est passée de 28 à 32 officiers, et le Canada a assuré la coordination du Colloque sur la sécurité maritime au Moyen-Orient, auquel ont participé des représentants de la Garde côtière et de la marine de pays du Moyen-Orient, qui ont discuté de coopération dans les dossiers de la recherche et du sauvetage ainsi que de la sécurité maritime.

Le Canada a fourni les services d'agents de formation policière et de conseillers principaux au Centre international de formation policière en Jordanie (20 agents de formation) et au ministère de l'Intérieur de l'Iraq, à Bagdad (deux agents de formation), afin d'appuyer le renforcement des capacités du secteur de la sécurité en Iraq.

Le Canada a aussi offert les services de conseillers en matière policière et correctionnelle à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Notre contribution à la mission de l'OTAN en Afghanistan s'est poursuivie en 2004-2005 et, comme le premier ministre l'a annoncé au Sommet de l'OTAN en février 2005, la planification a commencé en vue d'un mandat renouvelé en Afghanistan, qui comprendra une équipe provinciale de reconstruction à Kandahar.

La Conférence des ministres de la Défense de l'OEA, qui a eu lieu en Équateur en novembre 2004, est parvenue à un accord qui tient compte du point de vue du Canada sur le renforcement de la coopération dans l'hémisphère en ce qui a trait à l'interopérabilité dans le soutien de la paix, tout en réaffirmant le respect des forces armées de l'OEA pour la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit.

Le 21 mai 2004, le Canada a signé la Convention des Nations Unies contre la corruption, et il travaille maintenant sur les procédures de ratification. Comme convenu au G8, le Canada a aidé d'autres pays à appliquer cette convention et un texte connexe, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui comprend également des dispositions sur la corruption et le blanchiment d'argent. Le Canada continuera de participer au Groupe de travail d'experts de l'APEC sur la lutte contre la corruption. En février 2005, le Canada a présenté une mise à jour des mesures canadiennes visant à mettre en œuvre un texte de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, et il a été le principal examinateur de la mise en œuvre de cette convention par le Royaume-Uni.

Le Canada a joué un rôle crucial dans le renforcement de la riposte internationale au terrorisme fondée sur des normes internationales communes et convenues, y compris la primauté du droit, la bonne gouvernance et le respect des droits humains internationaux et du droit humanitaire, malgré une résistance considérable à insister sur ce dernier élément de la part de certains participants à certaines instances internationales. Le Canada a obtenu la reconnaissance expresse de ces obligations en matière de droits de la personne dans une déclaration commune à la 16^e réunion ministérielle de l'APEC, qui a eu lieu à Santiago, au Chili, en novembre 2004, et dans la déclaration du FRA sur le renforcement de la sûreté dans les transports face au terrorisme international, à Jakarta, en Indonésie, en juillet 2004.

Le Canada continue d'assurer un leadership international dans l'élaboration et la promotion du programme de la sécurité humaine. Le principal mécanisme utilisé à cet égard est le Programme de la sécurité humaine

(PSH), doté de 10 millions de dollars par année, qui a été renouvelé au début de 2005 pour une deuxième phase de cinq ans. En 2004-2005, le PSH a financé 200 projets dans plus de 25 pays, ce qui a permis de mettre en valeur l'approche axée sur la personne que le Canada préconise en politique étrangère. Le fonds appuie un renforcement du leadership diplomatique et de la promotion et celui des mécanismes multilatéraux, le renforcement des capacités du Canada et des initiatives ciblées visant certains pays qui sont axées sur la protection des civils, la prévention des conflits, les opérations de soutien de la paix, la réforme du secteur de la sécurité, la responsabilisation et la sécurité publique.

Pour ce qui est de la promotion de la bonne gouvernance, le Canada a fait porter ses efforts surtout sur la primauté du droit. Dans la seule région du Moyen-Orient, le PSH a appuyé la création d'une bibliothèque juridique virtuelle à l'intention des juristes palestiniens et israéliens qui s'occupent de causes d'appropriation de terres et de droits de la personne dans les territoires palestiniens; un projet de travail avec des éducateurs, des dirigeants communautaires et les milieux juridiques visant à promouvoir les droits des enfants dans les territoires palestiniens; une mission d'évaluation du judiciaire dans les territoires palestiniens, qui a servi de fondement à un projet de 4,5 millions de dollars sur le renforcement des capacités judiciaires palestiniennes que le premier ministre Martin a annoncé récemment. Le Canada a également fourni un appui financier et matériel au Centre régional de la sécurité humaine d'Amman, en Jordanie, au moyen de conférences, de séminaires et d'ateliers de formation sur les droits de la personne et la responsabilisation des gouvernements, ce qui a aidé à faire progresser la bonne gouvernance dans ce pays et, plus largement, au Moyen-Orient.

La majorité des projets financés par le PSH qui ont été réalisés en Afrique ont appuyé directement les composantes 1 et 2 du Plan d'action pour l'Afrique du G8, dont le Canada a été l'un des principaux architectes (<http://www.g8.gc.ca/2002Kananaskis/kananaskis/afraction-fr.pdf>). Voici des exemples de cet appui : le déploiement de deux experts canadiens auprès du Programme des Nations Unies pour le développement pendant un an pour aider aux préparatifs nationaux en vue du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion au Soudan; le soutien accordé à la Conférence sur la protection des réfugiés en Afrique,

qui a permis de mieux faire connaître le droit international et régional des réfugiés et fourni de l'information sur les nouvelles initiatives du Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU concernant la protection des réfugiés et la recherche de solutions durables aux problèmes prolongés des populations réfugiées.

Les 19 et 20 janvier 2005, le MAECI (*Affaires étrangères*) a été l'hôte des huitièmes consultations sur la consolidation de la paix et la sécurité humaine, dont le thème était : Transitions de la guerre à la paix. La coordination a été assurée en partenariat avec le Comité coordonnateur canadien pour la consolidation de la paix (CCCCP), le Consortium canadien sur la sécurité humaine (CCSH), le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et l'ACDI. Ces consultations ont été l'occasion d'intéresser des décideurs, des universitaires et des représentants de la société civile aux enjeux de la consolidation de la paix et de la sécurité humaine. Elles ont attiré un nombre record de 425 participants (http://www.humansecurity.gc.ca/canadiens_consultations-fr.asp).

Le Canada assure les services de police à la mission de l'ONU en Côte d'Ivoire (dont les fonctions de commissaire de police), à la mission de police de l'UE à Kinshasa (RDC) et au tribunal spécial de Sierra Leone. Il collabore en outre avec des partenaires régionaux en Afrique occidentale pour renforcer les capacités africaines de mener des opérations de soutien de la paix en offrant une formation pour la police civile (CIVPOL).

Les défis complexes en matière de sécurité que fait apparaître la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre nécessite des réactions tout aussi complexes et de nouveaux partenariats. Le Canada a cherché à faire progresser ce dossier en travaillant avec les 13 pays du Réseau de la sécurité humaine (RSH) et d'autres gouvernements d'optique commune, en partenariat avec des ONG internationales, sur des questions qui concernent aussi bien l'offre que la demande. De la sorte, le Canada s'est porté à l'avant-garde des efforts internationaux visant à promouvoir une approche plus complète et plus solide du problème de la prolifération de ces armes. Le Canada a convoqué, au printemps 2005, deux groupes internationaux d'experts en la matière pour étudier les questions de politique émergentes, comme des normes mondiales sur le contrôle des transferts, la possession d'armes à feu par des civils et l'utilisation abusive des armes à feu

par les organisations de sécurité des États. Ces réunions ont donné au Canada un rôle de premier plan dans les discussions sur l'accroissement de la portée du Programme d'action de l'ONU et le renforcement de son efficacité. Des ressources financières du PSH ont servi à respecter cette priorité, par exemple en appuyant les gouvernements et la société civile dans l'application de la Déclaration de Nairobi sur les armes légères (appuyée en mars 2000 par les États de la Corne d'Afrique et de la région des Grands Lacs).

Renforcement des institutions multilatérales

Les négociations avec l'Union européenne (UE) au sujet d'un accord cadre sur la participation du Canada à des opérations civiles et militaires dirigées par l'UE aident aux déploiements actuels et futurs de militaires et de civils canadiens, par exemple en Bosnie (EUFOR et EUPM) et favorisent des relations plus étroites entre le Canada et l'UE dans le domaine de la gestion de crises.

Le Canada a dirigé les efforts visant à renforcer l'efficacité de l'OSCE par des réformes de ses procédures financières et administratives dans le cadre d'un nouveau programme de gestion intégrée des ressources. Il a également fait une contribution importante à la mission d'observation des élections de l'OSCE en Ukraine, jouant un rôle clé dans la mise sur pied d'un groupe de personnalités chargé de formuler des recommandations sur les moyens d'améliorer l'efficacité de l'Organisation et de respecter ses priorités en matière de politique dans le domaine des droits de la personne et de la bonne gouvernance.

Par sa participation active à l'ONU, au Groupe d'action contre le terrorisme (GACT) rattaché au G8, au Groupe de travail de l'APEC contre le terrorisme, à la réunion intersessions du FRA sur le contre-terrorisme et le crime transnational, à la réunion ministérielle régionale de Bali sur la lutte contre le terrorisme, au Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) de l'OEA et à plusieurs ateliers et séminaires de l'OSCE, le Canada a fait en sorte que l'action internationale contre le terrorisme soit plus efficace et a tiré parti de partenariats pratiques entre États. Cela comprend une coopération concrète entre les juristes et les spécialistes de l'application de la loi, une orientation solide en matière de politique, la coordination entre les donateurs qui accordent à d'autres États une aide au renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme, et l'offre d'une aide canadienne ciblée au renforcement

des capacités à des partenaires étrangers qui n'ont pas les ressources ou les compétences nécessaires pour prévenir le terrorisme et riposter, aide qui contribue donc à leur sécurité et à la nôtre. Par exemple, grâce au processus de Bali pour la lutte contre le terrorisme, des juristes et des spécialistes de l'application de la loi mettent en commun de l'information sur l'extradition, l'aide juridique mutuelle et l'application transfrontalière des lois, ce qui finira par aboutir à une meilleure coopération entre les États participants dans l'application de la loi et sur le plan judiciaire. Il y a également des progrès tangibles dans l'aide de spécialistes canadiens à des pays de l'Asie du Sud-Est concernant les lois antiterroristes, la planification d'urgence et la planification de la riposte.

Cette année, les contributions annuelles du Canada à l'Office des Nations Unies contre la drogue et la crime (2 millions de dollars) et à la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) (900 000 \$) ont aidé à subvenir aux besoins de ces institutions et à renouveler des processus multilatéraux importants, y compris le mécanisme multilatéral d'évaluation du CICAD, dont le Canada a assumé la présidence de novembre 2003 à novembre 2004.

Le Canada, qui est l'un des principaux animateurs du mouvement en faveur de la création de la Cour pénale internationale (CPI) et de tribunaux pénaux internationaux pour juger les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, a exercé son leadership en 2005 avec l'aide du PSH. Ainsi, en 2004, le Canada a financé la Clinique juridique de l'Université McGill sur le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, afin d'appuyer les recherches. Ce tribunal a été mis sur pied pour juger les principaux responsables de violations graves du droit humanitaire international et des lois de la Sierra Leone dans le territoire national depuis le 30 novembre 1996. Le Canada constate également avec satisfaction que six autres pays ont ratifié la Convention en 2004-2005. À l'exception d'un seul, tous ont reçu de l'aide du Canada pour cette ratification. L'an dernier, par exemple, le Kenya a participé à la formation, appuyée par le PSH, de personnel africain clé du CPI, formation dispensée à l'Université de Nottingham de Cape Town.

2.1.2.1.5 Surveillance du rendement

Un certain nombre d'indicateurs solides font ressortir l'incidence que les programmes et les activités du

Ministère ont eue au cours de l'année écoulée. Les voici :

- Les réalisations de 2004-2005 dans les relations canado-américaines ont préparé le terrain pour une négociation efficace du renouvellement de l'Accord sur le NORAD, qu'on peut présenter comme la pierre angulaire symbolique des relations entre les deux pays en matière de défense et de sécurité.
- Le Canada a de nouveau été présenté par les États-Unis comme un partenaire essentiel et un modèle de coopération bilatérale dans la campagne contre le terrorisme.
- Les efforts et les réalisations du Canada dans les organisations internationales ont préparé le terrain pour que soient appuyées les priorités et les initiatives canadiennes dans des tribunes comme celles de l'ONU, de l'AIEA et du G8, par exemple dans les négociations à la conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire de 2005, la dernière mise au point de la convention sur le terrorisme nucléaire, la création d'un nouveau service de sécurité mondiale et de planification stratégique dirigé par le Canada au Centre international des sciences et de la technologie (CIST) et l'élection du Canada à la présidence du conseil d'administration de l'AIEA.
- Le respect pour le leadership du Canada à la CICAD de l'OEA (programme de lutte contre les drogues de l'OEA) a valu au Canada d'être nommé par acclamation pour présider l'important examen du MEM en 2005-2006, et le Secrétariat de la CICAD a officiellement reconnu le leadership que le Canada exerce au sein du groupe d'experts sur le trafic maritime de stupéfiants de la CICAD pour promouvoir la coopération internationale et la coordination entre les États membres.
- Le Ministère insiste sans relâche pour obtenir des résultats en veillant à ce que les projets approuvés comportent des produits à livrer valables qui reflètent clairement les objectifs du programme tels qu'ils sont énoncés dans les Cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats (CGRR) et les Cadres de vérification axés sur les risques (CVAR). Il y a eu une vérification indépendante dont le rapport sera présenté sous peu.
- Dans le PSH, on insiste constamment pour obtenir des résultats en veillant à ce que les projets approuvés comportent des produits à livrer valables qui reflètent clairement les objectifs du pro-

gramme tels qu'ils sont énoncés dans les CGRR et les CVAR qui ont été élaborés au départ dans le processus d'approbation de ce programme très fructueux. L'évaluation indépendante finale et globale qui a été faite des cinq premières années du PSH a même conclu que « le PSH appuie entièrement les objectifs de la politique étrangère du Canada et le Cadre de planification et de priorités stratégiques du Ministère » et signalé que « le PSH est un moyen efficace de servir la stratégie canadienne de sécurité humaine ». Chaque année, de façon automatique, 10 % des projets du PSH font l'objet d'une vérification.

- Le rapport annuel de l'Observatoire des mines (<http://www.icbl.org/lm>) est une initiative de la société civile qui permet de surveiller systématiquement et de documenter l'application par les divers pays de la Convention d'Ottawa et la réponse humanitaire à la crise mondiale des mines antipersonnel. En 2004, le rapport de l'Observatoire des mines, qui porte sur un examen spécial après cinq ans, a signalé une importante réduction dans l'utilisation de mines antipersonnel, une diminution radicale du nombre de pays producteurs, qui est passé de 50 à 15, et une interruption presque complète du commerce international de ces mines. Fait plus important encore, le taux de victimes continue de diminuer dans la plupart des pays.
- Le Canada a contribué activement et directement aux efforts du G8 visant à atténuer la menace nucléaire en retirant le combustible de deux vieux sous-marins russes à propulsion nucléaire et en démantelant un autre sous-marin. Un autre sous-marin a été démantelé à 50 %.
- L'ancien sénateur américain Sam Nunn, coauteur du U.S. Cooperative Threat Reduction Program, a reconnu le rôle de premier plan du Canada dans le Partenariat mondial lors d'une conférence de presse, le 7 février 2005, à Washington, après la signature d'un accord de contribution entre le Canada et la Nuclear Threat Initiative (NTI).

2.1.2.1.6 Analyse des réalisations et leçons apprises

L'importante leçon à tirer chaque année, c'est qu'une grande instabilité continue de caractériser la sécurité internationale. Par conséquent, les rajustements apportés au cours de l'année pour refléter les change-

ments dans le contexte de la sécurité internationale, p. ex. dans les affaires canado-américaines, les discussions sur la défense antimissiles balistiques exigeant la négociation d'une modification de l'Accord sur le NORAD, tandis que la visite du président Bush a fourni l'occasion de faire entendre un important message sur la sécurité du continent. La position intransigeante de l'Iran en matière nucléaire a exigé que le Canada joue à l'AIEA un rôle plus actif que prévu. La dégradation soudaine de la situation à Haïti et au Darfour a entraîné un engagement plus lourd et plus coûteux que prévu. Les menaces terroristes contre les intérêts canadiens dans l'Asie du Sud-Est ont également exigé des réactions importantes et immédiates. Un autre enseignement, c'est que le manque de fonds est pour le MAECI (*Affaires étrangères*) une entrave à la capacité du Canada d'exercer un leadership dans l'intervention dans les crises internationales. Le budget de 2005 commence à régler le problème financier.

2.1.2.2 Enjeux mondiaux

Le travail en ce domaine contribue à la sécurité et à la coopération internationales, définies comme « un système international pacifique et fondé sur le droit, qui reflète les valeurs canadiennes et protège le Canada des menaces venant de l'étranger ». Il concourt aussi au développement durable, un thème pangouvernemental.

2.1.2.2.1 Notre mandat relatif à l'activité de programme

Le Ministère a pour mandat de promouvoir le multilatéralisme renouvelé, axé sur des résultats qui :

- servent la cause de la sécurité humaine, par la bonne gouvernance, la protection des droits de la personne et le respect de la diversité;
- soutiennent des stratégies de développement durable plus efficaces, notamment par un accroissement de la sécurité énergétique;
- renforcent le développement international, y compris par des initiatives de santé publique;
- modernisent, consolident et mobilisent les institutions multilatérales pour une plus grande efficacité;
- contribuent à resserrer les relations canado-américaines, notamment par un appui à la lutte contre le terrorisme et les autres menaces à la sécurité internationale.

2.1.2.2.2 *Moyen d'atteindre notre objectif à long terme*

Étant donné la gamme étendue et souvent transversale des questions relevant du mandat du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*), l'atteinte de résultats dans le domaine des enjeux mondiaux exige des partenariats de grande envergure mais variables, sur le plan tant national qu'international. Dans l'ensemble, le réseau des interlocuteurs doit être vaste, chaque grappe de partenaires étant fonction du dossier concerné et de l'objectif visé. Les autres ministères fédéraux clés ayant le mandat et la compétence voulus pour intervenir dans des dossiers mondiaux précis sont les suivants : Finances, Justice, Agence canadienne de développement international, Ressources naturelles Canada, Environnement Canada, Service canadien des forêts, Patrimoine canadien, Pêches et Océans Canada, Industrie Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, ministère du Commerce international et Santé Canada. En outre, de nombreux dossiers couvrent des domaines relevant de la compétence des gouvernements provinciaux et territoriaux, dont il faut activement rechercher la collaboration. De même, les avis et la compétence d'autres intervenants — dont le secteur privé, les ONG qui se consacrent aux droits de la personne, à l'environnement, etc., les universitaires et les groupes de réflexion — doivent aussi être pris en compte soigneusement. Sur le plan international, le Ministère poursuit ses objectifs par l'intermédiaire et avec l'aide des nombreuses institutions au regard desquelles il exerce la responsabilité première au sein du gouvernement : le système des Nations Unies, le G8, l'éventuel L20, le Commonwealth, la Francophonie, l'OCDE et l'APEC.

2.1.2.2.3 *Notre environnement de travail*

Avec la mondialisation qui s'accroît, la prospérité et la sécurité du Canada sont plus que jamais directement touchées par les tendances et les événements sur la scène internationale. Même la nature de la souveraineté évolue, au moment où la communauté mondiale s'efforce de démêler des questions allant de la responsabilité qu'ont les États de protéger leur propre population à un patrimoine mondial commun menacé sur plusieurs fronts. De nombreux nouveaux dossiers se sont greffés

au programme international, notamment ceux de la migration et des maladies infectieuses. La sécurité énergétique à long terme exige une attention soutenue. Sous plusieurs rapports, l'architecture institutionnelle internationale doit être modernisée si on veut qu'elle suive l'évolution des dossiers, par exemple en ce qui concerne les droits de la personne, la consolidation de la paix et la création nécessaire d'un forum des dirigeants qui soit représentatif et agile (le L20). Il se trouve aussi que les réponses globales apportées aux problèmes nationaux doivent de plus en plus être assorties d'un leadership canadien à l'étranger robuste et bien implanté. Vu la multiplicité des acteurs et des intérêts, sur les plans tant national qu'international, la réalisation des grands objectifs canadiens peut sembler d'une lenteur exaspérante; pour être efficace, le leadership requiert de la patience, de la souplesse avec les partenaires et beaucoup d'énergie sur le long terme. Il est vital de garder les yeux fixés sur les objectifs et solutions à moyen et long terme, tout en demeurant suffisamment prompt pour gérer les impératifs tactiques du court terme.

Dans une perspective ministérielle, la récente restructuration du MAECI (*Affaires étrangères*) signifie que le travail sur les dossiers mondiaux ne correspond plus parfaitement à l'un ou l'autre des secteurs d'activité recensés dans le RPP pour 2004-2005. Le rapport sur le dernier exercice couvre donc plusieurs priorités.

2.1.2.2.4 *Réalisations en fonction des priorités*

Le RPP pour 2004-2005 formulait les priorités suivantes sur le plan des enjeux mondiaux :

- les relations Canada-États-Unis;
- la réduction de la menace internationale et la campagne antiterroriste;
- la promotion des droits de la personne, de la bonne gouvernance et de la primauté du droit;
- le renforcement des organisations multilatérales;
- le thème du développement durable.

Relations Canada-États-Unis

La participation du Canada aux préparatifs et activités du Sommet du G8 a été l'occasion de renforcer la

relation bilatérale et de faire converger les priorités pour une action du G8. Les États-Unis ont particulièrement bien accueilli le soutien et la participation subséquente du Canada à leurs initiatives de haute priorité concernant la sécurité ainsi que le Moyen-Orient élargi et l'Afrique du Nord. Le Canada a aussi contribué à dénouer les tensions dans les relations transatlantiques au sein du G8 relativement à la guerre en Iraq. C'était là une priorité clé du Sommet, une priorité associée à un autre de nos objectifs, qui était d'amener les États-Unis à accentuer leur participation multilatérale à un moment difficile, en les aidant à organiser un Sommet fructueux (<http://www.g8.gc.ca/sumdocs2004-fr.asp>).

Quand le débat sur la réforme de l'ONU s'est accéléré, le Canada n'a pas ménagé ses démarches auprès des États-Unis, notamment par l'entremise du U.S. Institute of Peace Task Force, dirigé par l'exsénateur George Mitchell et l'ancien président de la Chambre des représentants Newt Gingrich.

Conformément aux objectifs de la Politique de sécurité nationale et du Plan d'action pour une frontière intelligente, le MAECI (*Affaires étrangères*) a collaboré avec CIC et le Bureau du Conseil privé (BCP) afin d'assurer la mise en œuvre de l'Accord pour la coopération en matière d'examen des demandes de statut de réfugiés présentées par des ressortissants de pays tiers, accord aux termes duquel les États-Unis et le Canada assument conjointement la responsabilité de protéger les réfugiés authentiques et gèrent les demandes de statut de réfugié de façon plus ordonnée. L'accord définit aussi les paramètres pour le suivi et les rapports concernant la désignation d'un « pays tiers sûr ».

Réduction de la menace internationale et campagne antiterroriste

En étroite collaboration avec les États-Unis, le Canada a joué un rôle de premier plan pour faire connaître la lutte que mène l'APEC contre le terrorisme dans la région de l'Asie Pacifique. Il a contribué à l'établissement des lignes directrices sur le contrôle des systèmes portatifs de défense antiaérienne (SPDAA) et encouragé la mise en œuvre des protocoles additionnels conclus avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Canada a aussi travaillé avec l'APEC pour renforcer la capacité antiterroriste de ses partenaires en Asie Pacifique et organisé à cette fin deux ateliers, un sur le

thème de la sécurité des documents de voyage en Malaisie, l'autre sur la sécurité aéroportuaire en Chine (http://www.apec.org/apec/apec_groups/som_special_task_groups/counter_terrorism.htm).

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*), l'ACDI et le ministère des Finances ont conçu un nouveau cadre de gestion pour l'Enveloppe de l'aide internationale (EAI), afin que cette aide soit accordée de manière transparente et collégiale, en fonction des priorités canadiennes. Ce nouveau cadre met davantage l'accent sur la paix et la sécurité. Le Ministère sera chargé de gérer le volet Paix et sécurité de l'Enveloppe, d'une valeur de quelque 400 millions de dollars en 2005-2006, à l'appui des engagements pris en ce domaine dans l'Énoncé de politique internationale.

Au cours de l'année écoulée, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) a appuyé le leadership d'Industrie Canada dans les discussions de l'APEC sur le cybercommerce et la sécurité informatique. Industrie Canada, qui avait déjà présidé le Groupe directeur sur le commerce électronique de l'APEC, en est aujourd'hui le vice-président (http://www.apec.org/content/apec/apec_groups/som_special_task_groups/electronic_commerce.htm).

Promotion des droits de la personne, de la bonne gouvernance et de la primauté du droit

Lors du dernier Sommet de la Francophonie, tenu à Ouagadougou, au Burkina Faso, les chefs d'État et de gouvernement ont convenu, à l'initiative du premier ministre Martin, d'organiser une conférence ministérielle de la Francophonie sur la prévention des conflits et la sécurité humaine. Cette conférence, qui se tiendra au Canada au printemps 2006, contribuera à renforcer la Déclaration de la Francophonie faite à Bamako sur les pratiques, les droits et les libertés démocratiques, et contribuera à l'universalisation du principe de la responsabilité de protéger. Il y a lieu de noter ici que, grâce à une proposition du Canada, la déclaration finale du Sommet de Ouagadougou reconnaît ce principe.

Le Canada a proposé de coparrainer, avec d'autres pays de même optique, une nouvelle résolution à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies sur la lutte contre la discrimination fondée sur l'orien-

tation sexuelle. En raison de la controverse que suscite toujours une telle initiative, cette résolution n'a jamais été étudiée. Le Canada a toutefois réussi à s'entendre à cet égard avec 32 autres gouvernements sur une déclaration conjointe, qui a été lue en séance plénière et bien accueillie.

L'année 2005 marque le 10^e anniversaire de la Quatrième Conférence internationale sur les femmes (Beijing 1995), ainsi que de la Déclaration et du Programme d'action qui en sont issus et qui ont fait date. Le Canada a beaucoup contribué au fait que les normes internationales concernant les droits des femmes et l'égalité des sexes ont été réaffirmées d'un commun accord dans la Déclaration de Beijing + 10. Cette déclaration montre bien que le Programme de Beijing est toujours d'actualité dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le développement (<http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw49/documents.html>).

Lors d'une séance extraordinaire de haut niveau des Nations Unies tenue le 14 octobre 2004 pour souligner le 10^e anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), le premier ministre Martin a signé, avec les autres dirigeants, la Déclaration des dirigeants mondiaux, un document qui réaffirme le Programme d'action que la CIPD avait adopté en 1994 pour combattre la pauvreté et promouvoir la santé génésique ainsi que les droits de la personne.

Le Canada a été l'un des principaux contributeurs du programme anticorruption de l'APEC en 2004-2005. L'APEC a tenu sa première réunion d'experts en ce domaine en septembre 2004 à Santiago et a adopté, en février 2005, le mandat créant le Groupe de travail anticorruption. Le Canada fait partie du petit nombre d'économies membres chargées de superviser ce groupe de travail (http://www.apec.org/apec/apec_groups/other_apec_groups/anti-corruption.html).

En 2004, le Canada a réussi à faire inclure les normes de transparence de l'APEC dans les Plans d'action individuels que les membres doivent présenter chaque année. Ces normes obligent les membres à prendre certaines mesures, par exemple publier toutes leurs lois et créer des mécanismes d'appel pour les décisions administratives. Les rapports sur les normes de transparence devraient mener à un meilleur respect de ces dernières.

Prêchant par l'exemple, le Canada a présenté volontairement un rapport en 2005 (http://www.apec.org/apec/about_apec/how_apec_operates/action_plans_.html).

Pour aider les pays en développement, le G8 a adopté à son Sommet de Sea Island un Plan pour lutter contre la corruption et améliorer la transparence (http://www.g8.gc.ca/g8_fight_corr-fr.asp).

Le Canada a joué un rôle prépondérant dans la décision prise par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) de suspendre le Togo de cette organisation par suite du coup d'État constitutionnel qui a suivi la mort du président Eyadema en mars 2005. C'était la première fois que l'OIF prenait des sanctions aux termes de la Déclaration de Bamako.

Le Canada a encouragé et soutenu les efforts du Secrétaire général de l'OIF en agissant comme médiateur et en proposant ses bons offices pour trouver des solutions aux crises en République de Côte d'Ivoire (RCI) et plus particulièrement dans la région africaine des Grands Lacs. Certes, il reste encore beaucoup à faire, mais des progrès, aussi fragiles puissent-ils être, ont été accomplis en RCI.

Après avoir renforcé le dialogue avec les organisations autochtones nationales sur les ébauches de déclaration de l'OEA et de l'ONU concernant les droits autochtones, le Canada a joué un rôle majeur sur les tribunes multilatérales, particulièrement à l'ONU, pour dégager un consensus sur des questions clés, comme le droit à l'autodétermination. En même temps, le Ministère a contribué à promouvoir et à mieux faire comprendre les questions autochtones ne concernant pas les droits, en collaborant avec les ONG pour organiser à Ottawa, en mars 2005, une conférence internationale sur la connectivité autochtone, laquelle contribuera aux préparatifs de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information.

Le Canada a consolidé son rôle de chef de file dans les affaires circumpolaires en participant à la Réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique, tenue en novembre 2004 à Reykjavik, en Islande, et à l'occasion de laquelle les ministres ont approuvé des rapports novateurs dans des domaines prioritaires pour le Canada, comme le changement climatique, le développement humain et le transport maritime dans l'Arctique.

En 2004-2005, le programme des Jeunes professionnels à l'international a permis de placer à l'étranger 464 jeunes dans le cadre de 47 projets reflétant le mandat du Ministère. Forts de cette expérience, ces jeunes gens peuvent par la suite accéder plus facilement au marché du travail. Environ 40 % des placements ont porté sur des thèmes comme le développement démocratique, la bonne gouvernance, les droits de la personne, la sécurité humaine et la primauté du droit. Grâce à ce programme, un plus grand nombre de jeunes et d'organisations, y compris des groupes visés par l'équité en matière d'emploi, sont prêts à travailler à l'étranger. Le programme leur offre une voie d'accès privilégiée au marché international du travail, et permet de mieux faire connaître le Canada et ses valeurs à l'étranger.

Environ 70 placements ont été faits dans le cadre du programme des Jeunes professionnels à l'international auprès de 7 organisations multilatérales, ainsi que de 15 organismes et divisions du système des Nations Unies. Il y en a eu une quarantaine aux États-Unis, dont 30 liés au développement durable.

Le Canada a considérablement intensifié sa campagne internationale en faveur de la responsabilité de protéger et obtenu que la question soit officiellement examinée dans le contexte de la réforme de l'ONU. Ce consensus international de plus en plus marqué se reflète dans le rapport présenté en décembre 2004 par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, qui appuie les principaux éléments de la responsabilité de protéger, comme l'avait recommandé le Canada dans son mémoire à ce groupe. Le Canada a également rédigé et négocié un document transrégional sur la responsabilité de protéger dans le cadre du Groupe des amis pour la réforme de l'ONU. Ce document a beaucoup contribué au suivi que le Secrétaire général, dans son rapport intitulé *Dans une liberté plus grande*, a donné aux recommandations du Groupe de haut niveau. En continuant de piloter les efforts dans ce domaine, le Canada favorise le resserrement des normes internationales, ce qui permettra à la communauté internationale de réagir à temps et efficacement aux graves violations des droits de la personne et du droit international humanitaire, par exemple les crimes de guerre, le génocide, l'épuration ethnique et les crimes contre l'humanité (http://www.international.gc.ca/canada_un/ottawa/menu-fr.asp).

Renforcement des organisations multilatérales

En 2004, devant les tensions provoquées par la situation iraquienne, le Canada s'était fixé comme objectif au G8 de renforcer la relation transatlantique. Le G8 apporte aussi un soutien politique constant aux programmes et aux priorités d'autres institutions multilatérales, comme l'APEC, l'OCDE et l'Organisation mondiale du commerce.

Le Canada met tout en œuvre pour consolider l'APEC. Les ministres ont approuvé, en novembre 2004, une liste de recommandations ayant pour but de simplifier les procédures internes, d'accroître la coordination entre les forums et d'améliorer le dialogue avec la communauté des gens d'affaires et autres intervenants. Ces mesures visent à faire en sorte que les activités opérationnelles de l'APEC soient davantage axées sur les priorités et les politiques, et qu'elles répondent mieux aux instructions des dirigeants et des ministres (http://www.apec.org/apec/ministerial_statements/annual_ministerial/2004_16th_apec_ministerial.html sous la rubrique « APEC Reform »).

Le Canada a prévu d'accorder une aide financière à l'Organisation internationale de la Francophonie et à ses opérateurs pour leur permettre une plus grande latitude dans le développement du programme. Il voudrait persuader d'autres donateurs d'en faire autant.

Le Canada a exercé un rôle majeur dans l'élaboration du Cadre stratégique décennal adopté au Sommet de Ouagadougou, qui identifie les principales missions de la Francophonie pour les 10 années à venir. Il a aussi insisté sur la réforme institutionnelle de la Francophonie (<http://www.francophonie.org>).

Une mission a été dépêchée à Bucarest, site du Sommet de la Francophonie de 2006, afin d'évaluer les besoins organisationnels de la Roumanie et la contribution que le Canada pourrait apporter au niveau des préparatifs.

Les négociations ont commencé avec le gouvernement du Québec en vue de la signature d'un protocole d'entente entre le Canada et le Québec sur le partage des responsabilités concernant l'organisation du Sommet de Québec en 2008.

Grâce à des alliances conclues avec des gouvernements d'optique commune, comme ceux membres du Groupe de Genève, qui réunit les plus importants contributeurs au budget de l'ONU, le Canada et ses partenaires ont élaboré et mis en œuvre des stratégies communes en matière de gouvernance institutionnelle, par exemple la surveillance (en particulier les vérifications internes et externes), la gestion axée sur les résultats et l'établissement des priorités au sein des organisations onusiennes.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) a organisé la participation du gouvernement au Forum mondial des villes d'ONU-Habitat 2004, et coordonné ses positions de négociation devant le Conseil des gouverneurs. Le Canada a reconduit son partenariat clé avec ONU-Habitat, et accueillera le Forum mondial des villes en 2006. Il travaille de près avec ONU-Habitat pour améliorer la structure et l'efficacité du Forum afin que celui-ci soit en mesure de relever les importants défis de l'urbanisation mondiale. Le Canada collabore aussi avec le Conseil des gouverneurs pour renforcer le plan de travail et améliorer la situation financière d'ONU-Habitat.

Le Canada participe activement aux efforts en cours concernant la réforme et le renouvellement de l'OCDE. Un des objectifs à long terme est de rendre le travail de l'OCDE plus global en termes de portée et de pertinence. Dans ce contexte, le Canada dirige l'élaboration d'une stratégie de rapprochement avec les pays non-membres, et s'est engagé à présider le comité qui sera chargé d'appliquer cette stratégie au cours de l'année à venir. Le Canada, les États-Unis et d'autres pays se sont entendus sur la nécessité de réformer la gouvernance de l'OCDE avant tout élargissement. Le Ministère a procédé à des consultations pour établir un tableau pangouvernemental des priorités canadiennes en vue d'alimenter le programme de travail et le processus budgétaire de l'OCDE. Toujours désireux d'améliorer la réforme de la gestion à l'OCDE, le Canada a aussi fourni un représentant qui siège au Conseil des vérificateurs.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) a continué de présider le Comité interministériel sur les institutions spécialisées en vue d'assurer une approche commune des questions transversales à l'ONU. Cela a débouché sur une bonne

coordination entre les délégations canadiennes aux principales rencontres de l'ONU, et permis de la sorte au Canada d'y atteindre plus facilement ses objectifs. Ces approches conjointes ont surtout été efficaces dans le travail de mise en œuvre de la Convention cadre sur le contrôle du tabac de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans les négociations sur le Règlement sanitaire international de l'OMS, ainsi que dans les préparatifs du Canada à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra à Tunis, en novembre 2005.

Pour faciliter les préparatifs de la participation nationale à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (DEDD) et pour soutenir l'objectif du développement durable, le Ministère a organisé deux rencontres des parties intéressées au niveau de la société civile et à différents niveaux du gouvernement. Cette initiative a permis de constituer un réseau actif composé de quelque 60 groupes et placé sous la supervision d'un comité directeur provisoire. L'objectif global de la DEDD est d'intégrer les valeurs du développement durable à tous les aspects de l'apprentissage, afin d'encourager des changements d'attitude qui conduiront à une société plus durable et plus juste pour tous.

Un processus d'examen a été mis en place en vue de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la session de la Commission des droits de l'homme. Cela a permis au Ministère d'améliorer la coopération avec les autres ministères et la société civile sur des questions d'intérêt commun, et de mettre l'accent sur les priorités du gouvernement.

Le Ministère a dirigé avec succès la préparation du Canada à la Conférence sur la prévention des catastrophes naturelles, tenue à Kobe, au Japon, en janvier 2005, une activité à laquelle ont participé huit ministères fédéraux, ainsi que de nombreux établissements et ONG. Bien étoffées et réfléchies, les positions du Canada ont influé sur les résultats finaux de la conférence.

Outre son travail sur la responsabilité de protéger, le Canada a poursuivi ses démarches concernant la réforme de l'ONU, avec la présentation d'un autre document de fond au Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Certaines des idées canadiennes ont été reprises dans le

rapport que le Groupe a déposé en décembre 2004. Ce rapport a par la suite servi de base aux propositions que le Secrétaire général lui-même a avancées dans son rapport de mars 2005 intitulé *Dans une liberté plus grande*. Le Canada a bien accueilli le rapport du Groupe de haut niveau et celui du Secrétaire général. Le dialogue se poursuit avec les alliés et l'ONU pour favoriser la mise en œuvre de ces idées et de ces propositions.

Le Canada a contribué à renforcer le libellé du rapport du Secrétaire général sur la réforme de l'ONU, en ce qui concerne tant les droits de la personne que la mise en place en ce domaine d'un organisme crédible et efficace assorti d'un mécanisme d'examen par les pairs. Il a également veillé à ce que le document reflète l'importance des droits de la personne dans le travail de l'ONU, ainsi que le rôle important du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) a travaillé de près avec Citoyenneté et Immigration Canada sur le mémoire présenté par le Canada à la Commission mondiale sur les migrations internationales (décembre 2003 à automne 2005), qui remettra ses recommandations au Secrétaire général de l'ONU en octobre 2005 concernant la gestion des migrations nationales et internationales.

Développement durable

Le développement durable est une question transversale qui a été abordée dans plusieurs réunions de l'APEC cette année, et qui a été incorporée au plan de travail annuel de ce forum en mai 2004. Le comité ECOTECH coordonnera les activités transversales liées au développement durable. Le Canada a aussi organisé avec succès un atelier pour analyser et expliquer les répercussions environnementales des mesures de libéralisation du commerce (http://www.apec.org/apec/apec_groups/other_apec_groups/sustainable_development.html).

Grâce au rôle actif du MAECI (*Affaires étrangères*) en étroite collaboration avec le ministère du Commerce international, les principales recommandations du Rapport du Conseil d'examen décennal à la Commission de coopération environnementale (CCE) ont été intégrées aux opérations et activités de cette dernière. Par exemple, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires*

étrangères) a grandement contribué à l'élaboration du Plan stratégique de la CCE en matière de commerce et d'environnement, ainsi qu'à une meilleure coordination des efforts déployés par la Commission du libre-échange de l'ALENA et la CCE relativement à l'élaboration du programme de travail de la CCE.

La Convention des Nations Unies sur la biodiversité offre un forum permettant de discuter d'un régime international régissant les ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation. Pour faciliter la négociation de cet éventuel régime, le Canada a recensé et examiné les domaines qui préoccupent les pays tant développés qu'en développement, en tenant compte de l'expérience acquise dans la mise en œuvre du régime national d'accès et des Directives de Bonn, ainsi que des instruments internationaux existants. Le Groupe de travail de la Convention s'est réuni à trois reprises pour discuter des lacunes du statu quo réglementaire et des solutions possibles. Un atelier d'experts convoqué en décembre 2004, à l'initiative du Canada et du Mexique, a, de l'avis général, beaucoup contribué à la compréhension des dossiers en question; on y a aussi vu un modèle à suivre. Dirigées conjointement par Environnement Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*), les délégations canadiennes à ces réunions y ont joué un rôle très actif (<http://www.biodiv.org/programmes/socioeco/benefit/default.asp>).

Les démarches fructueuses du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) et d'autres ministères auprès de la Russie ont galvanisé les efforts de la communauté internationale visant la ratification du Protocole de Kyoto, et conduit à son entrée en vigueur en février 2005. La mise en œuvre des Accords de Marrakech sera achevée au moment de la 11^e Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique. La première réunion des Parties au Protocole de Kyoto doit se tenir au Canada, plus précisément à Montréal, du 28 novembre au 9 décembre 2005. Un dialogue stratégique plus vigoureux sur le changement climatique est déjà en cours. L'analyse rigoureuse des intérêts et des options concernant les engagements futurs du Canada fait présentement l'objet d'un examen interministériel, et servira à préparer le Canada à la réunion de Montréal et aux négociations internationales qui suivront. L'intérêt accru à l'égard des mécanismes de Kyoto a suscité une discussion plus poussée sur d'autres

problèmes inhérents au changement climatique et sur les moyens de les corriger. Le Bureau canadien du mécanisme pour un développement propre et de l'application conjointe, qui est installé au Ministère, continuera de promouvoir ces mécanismes au Canada et dans les pays en développement.

En avril, le MAECI (*Affaires étrangères*) a facilité la tenue, à Montréal, d'un séminaire international sur les mécanismes de développement propres (MDP) — base d'un partenariat opérationnel pour le développement durable au sein de la Francophonie. Les participants à ce séminaire, organisé sous les auspices de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, ont lancé une initiative de partenariat concernant les MDP, assortie d'une stratégie pour la période 2005-2009. Les MDP font partie intégrante de la mise en œuvre de l'Accord de Kyoto (<http://www.iepf.org>).

Conformité

Le Ministère a veillé à ce que ses initiatives soient conformes aux lois, aux directives et aux instruments de politique touchant le développement durable. En 2004 - 2005, il a présenté un rapport sur les progrès de sa stratégie de développement durable, baptisée Action 2006. Il a aussi procédé aux évaluations environnementales stratégiques exigées dans ses Mémoires au Cabinet, en conformité avec la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (2004), ainsi qu'à celles de neuf projets internationaux en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Il a également poursuivi la mise en œuvre de son Système de gestion environnementale dans le cadre de ses activités au pays et à l'étranger.

Autres réalisations

Voici d'autres réalisations ministérielles importantes qui méritent d'être mentionnées même si elles ne figuraient pas dans les priorités établies.

Secours aux sinistrés et prévention des catastrophes

La Section des affaires humanitaires a coordonné avec efficacité la réponse interministérielle du Canada au tsunami qui s'est produit dans l'océan Indien le 26 décembre 2004. En recourant aux pratiques en vigueur et

aux procédures opérationnelles normalisées, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) a fait intervenir quelque 17 autres ministères et organismes, les provinces et les territoires, les municipalités, les ONG et les organismes de l'ONU, pour assurer une réponse canadienne cohérente et opportune aux besoins des personnes touchées par la catastrophe, dont le nombre dépassait le million. Il a aussi participé activement aux forums décisionnels internationaux de haut niveau, par exemple la Réunion spéciale des dirigeants de l'ANASE sur les conséquences du séisme et du tsunami (Indonésie) et la Réunion ministérielle sur les dispositifs d'alerte avancés (Thaïlande) (<http://www.international.gc.ca/asia/tsunami-fr.asp>).

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) et l'ACDI ont cogéré avec succès le suivi de l'Initiative des principes et bonnes pratiques d'action humanitaire en 2004-2005, y compris la tenue, à Ottawa en octobre 2004, de la deuxième réunion internationale concernant cette initiative, à laquelle ont participé quelque 22 pays, des organismes de l'ONU, des ONG ainsi que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cette réunion a permis de porter une attention plus grande sur la nécessité d'une responsabilisation accrue des donateurs. Elle a aussi contribué aux efforts visant à améliorer l'action humanitaire internationale, notamment la coordination civilo-militaire, et fourni des éléments que le Secrétaire général a repris directement dans son rapport intitulé *Dans une liberté plus grande* (http://www.international.gc.ca/foreign_policy/human-rights/ha1-humanitarian_donorship-fr.asp).

VIH/sida

En consultation avec les autres ministères et la société civile, le Ministère a préparé une ébauche de document stratégique qui lui permettra de lutter efficacement contre la pandémie du VIH/sida.

De concert avec Industrie Canada, Santé Canada, le ministère du Commerce international et l'ACDI, le Ministère a permis au gouvernement de faire adopter et entrer en vigueur la *Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique*, qui donne suite à une décision de l'OMC sur l'accès aux médicaments. Aux termes de cette loi, les compagnies canadiennes de produits pharmaceutiques doivent obtenir une licence pour aider à fournir des

médicaments à meilleur prix aux pays qui en ont besoin. Le Canada a été, avec la Norvège, un des premiers pays à mettre cette décision en œuvre.

Le Canada et les autres pays du G8 ont approuvé et encouragé le lancement d'une initiative mondiale pour un vaccin contre l'infection à VIH, afin d'accélérer la mise au point d'un tel vaccin par une coordination, une mise en commun de l'information et une collaboration meilleures à l'échelle mondiale.

Diplomatie ouverte

Le Canada offre un soutien financier (2,6 millions de dollars) pour aider à l'organisation des Jeux de la Francophonie, qui doivent se tenir à Niamey, au Niger, en décembre 2005. Une importante délégation de jeunes Canadiens participera à ces jeux (<http://www.jeux.francophonie.org>).

2.1.2.2.5 Surveillance du rendement

L'Entente sur les tiers pays sûrs est entrée en vigueur en décembre 2004.

Il y a eu une évaluation indépendante de la réponse du Ministère au tsunami. Un bilan interministériel a aussi permis de tirer des enseignements à cet égard.

Les mémoires étoffés présentés par le Canada sur la responsabilité de protéger et la réforme de l'ONU ont trouvé écho dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU.

Sur la question du VIH/sida, une ébauche de politique ministérielle est à l'étude, et la *Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique* est entrée en vigueur le 14 mai 2005.

Le Protocole de Kyoto a pris effet en février 2005, soit plus tard que prévu.

Les provinces et les territoires ont soutenu les positions du Canada sur l'accès aux ressources génétiques et sur le partage des avantages découlant de leur utilisation, dans le cadre de la Convention sur la biodiversité.

Le Groupe de recherche sur le G8 de l'Université de Toronto a classé le Canada parmi les pays les plus performants (avec les États-Unis et l'Union européenne) au Sommet de Sea Island pour ce qui est du respect des ententes. Selon le groupe de recherche de l'université, le Canada a été, à ce chapitre, le premier ou un des deux premiers dans six des neuf derniers sommets; elle lui a récemment donné la cote B-. Cependant, le Groupe s'est demandé dans quelle mesure les résultats du Sommet de Sea Island ont servi les intérêts du Canada (http://www.g7.utoronto.ca/evaluations/2004seaisland/gra_des.html).

Le nouveau cadre pour le Fonds pour la paix et la sécurité, qui s'inscrit dans l'Enveloppe de l'aide internationale à hauteur de quelque 300 millions de dollars par année, a été proposé dans le Budget de février 2005.

De multiples résolutions à l'ONU ont reflété les priorités du Canada en matière de droits de la personne.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) continue de collaborer avec la société civile en matière de droits de la personne, dans le cadre de consultations régulières et informelles. En ce qui concerne l'Iran, par exemple, le Canada a reçu des réponses positives de la société civile et des médias.

Le Canada a atteint ses principaux objectifs dans les négociations relatives à la Convention-cadre pour la lutte antitabac, au Règlement sanitaire international et au Sommet mondial sur la société de l'information.

Des vérifications externes des organismes de l'ONU permettent de suivre les progrès de la gestion axée sur les résultats.

Les autres ministères, les parlementaires, les ONG, les autres pays et les organismes de l'ONU ont loué la prestation du Canada dans le processus Beijing +10.

L'Agence des services frontaliers du Canada tient pleinement compte des considérations relatives aux droits de la personne.

Le Canada a participé activement à la préparation du Sommet du G8 en 2005, qui a été présidé par le Royaume-Uni.

2.1.2.2.6 Analyse des réalisations et leçons apprises

La contribution du Ministère aux relations canado-américaines est positive. Cela s'est manifesté clairement dans le soutien que le Canada a apporté aux États-Unis pendant leur présidence du G8 en 2004.

La réduction des menaces est un objectif auquel le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) contribue, par la promotion du multilatéralisme, des droits de la personne et de saines stratégies de développement durable, entre autres. La coordination dans le cadre de divers sommets est aussi une autre forme de contribution. Grâce à la concordance entre ses priorités et les intérêts des États-Unis, le Canada a réussi à obtenir des résultats fructueux lors d'importantes négociations sur ce sujet.

De tous les thèmes que le Ministère a défendus sur les tribunes multilatérales en 2004-2005, ce sont les droits de la personne et la bonne gouvernance qui retiennent d'abord l'attention. Dans les deux cas, il s'agit de valeurs que les Canadiens chérissent, et que partagent plusieurs de nos pays partenaires. Le Canada a réussi à faire progresser ces dossiers, mais ce n'est qu'une étape dans un processus en constante évolution. La responsabilité de protéger a aussi été un thème dominant et ciblé. Les efforts visant à faire accepter cette nouvelle doctrine intellectuelle, que le Canada a contribué à développer – ce qui lui permet donc d'affermir sa réputation – ont été couronnés de succès en 2004-2005.

En 2004, le processus du G8 s'est avéré une tribune clé pour réconcilier les États-Unis et l'Europe continentale, un objectif stratégique important qui ne pouvait être prévu dans le RPP, mais qui a été atteint. Cependant, même si plusieurs des résultats du Sommet de Sea Island sont venus conforter les priorités canadiennes, il s'est trouvé certains observateurs pour remettre en question la définition de ces priorités.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le thème complexe de la réforme de l'ONU vient en tête de liste des questions institutionnelles. Il s'agit d'un long processus, mais le Canada a réussi, en 2004-2005, à l'infléchir dans la bonne direction, surtout en ce qui concerne les questions de fond. Les autres

institutions clés, comme l'APEC et la Francophonie, fonctionnent bien et sont pertinentes. L'absence de plusieurs poids lourds rend ces institutions plus ouvertes aux priorités canadiennes, et le présent rapport confirme que le Canada y use de son influence pour faire avancer ses priorités.

L'intégration de la notion de développement durable se poursuit, tant dans les pratiques commerciales que dans notre politique étrangère. À l'échelle internationale, toutes les grandes institutions semblent maintenant engagées dans cette voie. L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto est importante, d'autant qu'il s'agit d'un instrument connu des Canadiens.

Le leadership du Ministère dans la réponse apportée par le gouvernement au tsunami dans l'océan Indien mérite tout particulièrement d'être souligné. De par son ampleur, la crise a suscité beaucoup d'intérêt parmi les Canadiens. Le Ministère a veillé à ce que la réponse humanitaire du Canada soit solide, opportune et bien coordonnée avec celle, plus vaste, de la communauté internationale.

La période 2004-2005 a fait ressortir la nécessité et l'importance de la consultation et de la coordination interministérielles dans les dossiers complexes et à multiples facettes, comme le VIH/sida, la planification d'urgence et la réponse aux catastrophes, les migrations, la traite des personnes ainsi que les droits de la personne. Cette collaboration est essentielle si l'on veut concevoir et promouvoir des réponses cohérentes et exhaustives, au pays comme sur la scène internationale.

La période 2004-2005 a aussi montré à quel point il est important que le Canada intervienne diplomatiquement et au bon moment pour contribuer à empêcher les violations du droit international humanitaire, des droits de la personne ainsi que des lois et les politiques concernant les réfugiés. Par exemple, l'intervention canadienne devant la détérioration de la situation au Népal a permis la conclusion d'une entente sur le déploiement d'observateurs des droits de la personne dans ce pays.

2.1.3 Relations bilatérales – l'Amérique du Nord et le reste du monde

2.1.3.1 Amérique du Nord (États-Unis et Mexique)

2.1.3.1.1 Notre mandat relatif à l'activité de programme

Sur le plan des relations bilatérales en Amérique du Nord, il incombe au Ministère de servir les intérêts politiques, économiques, culturels et sociaux du Canada dans ses relations avec les États-Unis et le Mexique, de promouvoir les grands objectifs de la politique étrangère du Canada à l'intérieur du pays et aux États-Unis et au moyen des relations bilatérales entre le Canada et les États-Unis d'une part et le Mexique d'autre part, et d'appuyer le programme nord-américain et trilatéral plus large du gouvernement du Canada.

Outre la gestion d'un réseau de 23 missions aux États-Unis et de 3 au Mexique, les fonctions principales du Ministère sont les suivantes : favoriser une approche stratégique de l'engagement du Canada avec les États-Unis et le Mexique tout en abordant la gestion du réseau de missions dans une optique pangouvernementale qui tienne compte de l'ensemble des relations, préparer et appliquer un programme de promotion pangouvernemental qui tienne compte de l'ensemble des relations aux États-Unis et au Mexique, concevoir une dimension trilatérale dans le programme du Canada avec les États-Unis et le Mexique, être un centre d'expertise au sein du gouvernement du Canada pour l'ensemble des relations avec les États-Unis et le Mexique; offrir au sein du Ministère un pôle central de réflexion sur la façon dont les États-Unis et le Mexique devraient tenir compte de la position du Canada dans des dossiers multilatéraux et de politique étrangère.

Le Ministère a lancé une Initiative de représentation accrue aux États-Unis, un partenariat réunissant huit ministères et organismes dont l'objectif est de multiplier les activités de promotion et d'expansion du commerce aux États-Unis. Grâce à cette initiative, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) favorise une approche stratégique et pangouvernementale de l'engagement du Canada aux

États-Unis, notamment pour la préparation et l'application de programmes ciblés de promotion.

2.1.3.1.2 Moyen d'atteindre notre objectif à long terme

Les répercussions des relations canado-américaines sont si complexes et si nombreuses que la plupart des ministères, toutes les provinces, tous les territoires et de nombreuses municipalités ont des rapports avec les États-Unis. Les relations entre le Mexique et le Canada prennent également de l'importance, tout comme le mouvement vers la « trilatéralisation » dans un contexte nord-américain. Une coopération et une coordination étroites avec les ministères partenaires sont donc essentielles au maintien d'une approche des relations entre le Canada et les États-Unis et le Mexique caractérisée par la cohésion et la cohérence.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) offre une orientation stratégique et la gestion générale pour les 23 missions aux États-Unis et les 3 missions au Mexique, qui sont responsables de l'application du programme au niveau national et régional. Lorsque des enjeux surgissent ou que des initiatives sont présentées, le Ministère travaille avec les ministères compétents à l'élaboration de stratégies de promotion, qui sont appliquées par le réseau des missions aux États-Unis et au Mexique. Par exemple, pour les questions transfrontalières et le Plan d'action pour une frontière intelligente, le Ministère travaille de concert avec le BCP, SPPCC, l'ASFC, le MPO, CIC, Transports Canada et Environnement Canada; dans les dossiers de la défense et de la sécurité, il existe une étroite coordination avec le MDN et SPPCC; dans les dossiers qui concernent le Mexique, il y a participation de RHDCC, de CIC et d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

Dans son rapport hebdomadaire de promotion, le Ministère communique des renseignements aux ministères et organismes partenaires sur les activités à venir aux États-Unis et fait rapport des initiatives des semaines antérieures. Une brochure trimestrielle qui fournit les messages clés à communiquer au sujet des grandes priorités des relations bilatérales est largement diffusée auprès des autres ministères et des autres intervenants canadiens, dont les provinces, les territoires et le secteur privé.

Compte tenu de l'importance primordiale du commerce canado-américain pour la bonne santé de l'économie du Canada, le MAECI (*Affaires étrangères*) et le ministère du Commerce international sont jumelés, pour ainsi dire, dans les missions aux États-Unis, et Commerce international est bien représenté dans les missions au Mexique. En outre, de nouveaux mécanismes comme le Secrétariat de la représentation à Washington, le Secrétariat du BCP chargé des relations canado-américaines et l'Initiative de représentation accrue permettent une approche coordonnée et pangouvernementale de la gestion des relations canado-américaines et une approche plus diversifiée, mais ciblée, afin de faire appel aux décideurs et aux intervenants américains.

2.1.3.1.3 Notre environnement de travail

La gestion des relations canado-américaines est le défi le plus important de la politique étrangère du Canada. Tous les aspects de notre vie nationale – économie, sécurité, politique, culture et dimensions plus larges de nos politiques internationales – sont influencés par le cours des relations canado-américaines. Pourtant, les relations entre les deux pays sont fortement asymétriques. Les exportations et les importations à destination et en provenance du Canada représentent 4,2 % du PIB des États-Unis tandis que le commerce canadien avec les États-Unis représente 52 % du PIB du Canada. En outre, les États-Unis s'intéressent à des enjeux sur toute la planète, depuis la prolifération nucléaire jusqu'au terrorisme au Moyen-Orient, en passant par les questions économiques qui se posent avec la Chine, et ils ont tendance à tenir leur voisin du Nord pour acquis. Il faut donc consentir des efforts spéciaux et persévérants si nous voulons attirer et garder l'attention des États-Unis sur des enjeux importants pour le Canada.

Les suites des attentats du 11 septembre 2001 continuent de teinter les relations des États-Unis avec tous les autres pays. Les États-Unis sont préoccupés avant tout par la nécessité de protéger leur sécurité physique et économique, préoccupation qui transcende tous les autres enjeux à Washington, et tout ce qui se fait dans les relations entre le Canada et les États-Unis doit être perçu à travers ce filtre.

La réélection du président Bush en 2004 a eu pour conséquence qu'une attention renouvelée a été accordée aux enjeux intérieurs centraux susceptibles de permettre au président de « laisser sa marque », comme la réforme de la sécurité sociale et la nomination de juges conservateurs. Ces dossiers, ajoutés à la guerre en Iraq et aux crises nucléaires qui risquent d'éclater avec l'Iran et la Corée du Nord, ont encombré le programme national, de sorte qu'il est difficile d'imposer les problèmes qui préoccupent le Canada à l'ordre du jour du président ou de la secrétaire d'État.

Le Mexique est également passé à l'avant-plan des politiques étrangère et commerciale du Canada. Grâce à l'ALENA, le Mexique s'est hissé au cinquième rang de nos plus importants partenaires commerciaux et au deuxième rang parmi nos partenaires commerciaux des Amériques. Le gouvernement du Mexique a désigné le Canada comme partenaire stratégique, notamment sur le plan de la modernisation de la gouvernance et comme un modèle pour les réformes et un éventuel allié dans son programme bilatéral avec les États-Unis. En outre, le Mexique s'est éloigné de sa tradition isolationniste et il est devenu une puissance intermédiaire multilatéraliste plus dynamique et plus engagée avec laquelle le Canada peut coopérer.

Pendant la période visée par le rapport, le contexte des relations canado-américaines a continué d'évoluer. Les trois dirigeants nord-américains se sont entendus, à Waco, au Texas, pour se diriger vers un « partenariat pour la sécurité et la prospérité » régi par le principe voulant que les trois pays doivent discuter, mais que deux seulement peuvent agir s'ils le souhaitent. Le programme est fermement axé sur les améliorations qu'il est réaliste d'apporter dans un large éventail de dossiers économiques et environnementaux, de sécurité et de défense, sans pour autant aborder l'idée controversée d'un « big bang ». Les premières séances d'information sur l'EPI et la politique de défense canadienne ont suscité à Washington des attentes. On y croit que le Canada pourrait jouer un rôle plus important et plus dynamique au fur et à mesure que se rétabliront et s'amélioreront ses capacités en défense, en sécurité, en diplomatie, en développement et en renseignement, tant sur la scène mondiale que dans le contexte continental.

2.1.3.1.4 Réalisations en fonction des priorités

Le RPP de 2004-2005 a défini les priorités suivantes dont il a été tenu compte dans les relations bilatérales :

- gérer et améliorer les relations entre le Canada et les États-Unis;
- promouvoir le commerce et l'investissement bilatéraux entre le Canada et les États-Unis;
- continuer d'approfondir et d'élargir les relations avec le Mexique.

Gérer et améliorer les relations entre le Canada et les États-Unis

Les relations canado-américaines ont pris un nouvel élan et une importance renouvelée grâce à trois manifestations principales en 2004-2005 : la première visite officielle du premier ministre aux États-Unis, la première visite du président américain au Canada et la réunion des présidents des États-Unis et du Mexique et du premier ministre à Waco, au Texas. Le Ministère a contribué à dresser l'ordre du jour et à donner le ton de ces trois rencontres, qui ont favorisé les relations politiques au plus haut échelon et renforcé la sécurité et la défense pour les Canadiens. Elles ont mené à l'adoption d'une approche de coopération dans la promotion de nos intérêts communs en matière de sécurité et de prospérité. Plus précisément, la réunion de Waco a abouti à la signature du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité.

Une nouvelle structure de gouvernance a été mise en place pour l'Initiative de représentation accrue (IRA). Elle intègre mieux les préoccupations des partenaires et favorise une approche pangouvernementale des relations canado-américaines, et elle a aidé le Canada à exercer plus efficacement son influence aux États-Unis. En outre, le Ministère a amélioré sa capacité de faire une promotion plus ciblée aux États-Unis en y élargissant son réseau de missions. Des consulats généraux ont été ouverts à Miami et à Denver, des consulats l'ont été à Anchorage, à Phoenix et à Philadelphie, un bureau commercial a ouvert ses portes à Tucson, et huit autres consuls honoraires ont été recrutés.

On est en train de mettre en place deux processus importants pour consolider le partenariat et appliquer l'approche pangouvernementale des relations avec les

États-Unis : la nomination de personnel des partenaires à des postes de représentant et de délégué commercial aux États-Unis permettra aux partenaires d'acquérir une expérience de première main dans la promotion des intérêts du Canada aux États-Unis, et l'utilisation des fonds de programme de l'IRA pour des activités de promotion et de développement commercial favorisera des débouchés commerciaux accrus, l'investissement au Canada et l'apport de technologie pour les entreprises canadiennes.

Une autre initiative, la création du Secrétariat de Washington, répond au besoin d'une représentation plus intense des intérêts canadiens dans le contexte politique et médiatique plus complexe des États-Unis. Un service du Secrétariat appuie les activités du Parlement du Canada et du Groupe interparlementaire; l'autre s'intéresse à l'amélioration de la représentation des provinces à Washington. Ces deux services sont des innovations importantes par rapport à la pratique que le Canada a eue par le passé.

Le Ministère a fait une contribution non négligeable au renforcement de la convergence des politiques et à la coordination des dossiers entre le Canada et les États-Unis dans les domaines suivants : frontière, environnement, énergie et politique commerciale. Des réunions régulières et des conférences téléphoniques de cadres supérieurs canadiens ont favorisé une approche pangouvernementale des dossiers canado-américains et permis de communiquer aux États-Unis des messages cohérents. Le Ministère a réussi à sensibiliser davantage les États-Unis aux objectifs et aux capacités du Canada et à influencer le débat interne aux États-Unis sur un certain nombre de questions.

Le Ministère a servi les objectifs du Plan d'action pour une frontière intelligente :

- en s'assurant qu'on avait correctement tenu compte de la coordination de la politique des visas du Canada et des États-Unis au cours de l'examen de la politique visant les nouveaux membres de l'UE, ce qui a amené le Canada à décider de ne pas lever pour l'instant ses exigences en matière de visa;
- en contribuant à l'élaboration d'une nouvelle initiative sur la sécurité des conteneurs avec les autorités du port et du gouvernement de Hong Kong;
- en participant à l'élaboration d'un projet pilote conjoint NEXUS Maritime dans la région de

Windsor-Detroit, qui permet aux plaisanciers préapprouvés de satisfaire rapidement aux formalités lorsqu'ils se rendent au Canada et aux États-Unis;

- en contribuant à l'élaboration de l'accord entre le Canada et les États-Unis sur la communication préalable de renseignements sur les passagers et de renseignements sur l'identité des voyageurs à haut risque qui sont en route vers un pays ou l'autre en utilisant un mécanisme d'évaluation du risque élaboré conjointement. Le premier volet de cette initiative a été mis en place le 10 août 2004;
- en contribuant à l'élaboration de l'Entente sur les tiers pays sûrs à la frontière terrestre entre le Canada et les États-Unis; cette entente, signée en décembre 2004, permet au Canada de gérer plus efficacement l'afflux de demandeurs de statut de réfugié et de contenir les abus de notre système d'asile tout en améliorant la gestion de notre frontière commune;
- en fournissant des conseils importants en matière de politique et sur le plan juridique pour les négociations avec le département américain de la Sécurité intérieure en vue d'un accord sur le prédédouanement terrestre, qui facilitera la circulation des personnes et des marchandises. Un accord cadre a été annoncé le 17 décembre 2004, et les négociations officielles ont été entamées en juin 2005;
- en accordant le prédédouanement pour le transport aérien à l'aéroport international d'Halifax en décembre 2004, ce qui facilite et accélère la liaison avec les villes américaines et permet aux transporteurs aériens de desservir des villes américaines qui n'ont pas de services de douanes et d'immigration.

Le Ministère a favorisé la viabilité de l'environnement et l'amélioration de la qualité de l'air et des ressources en eau dans le contexte transfrontalier en travaillant avec des ministères partenaires à l'élaboration de positions pangouvernementales dans des dossiers émergents tels les suivants :

- Le travail sur la question de la dérivation du lac Devils, au Dakota du Nord, a sensibilisé davantage le grand public et les décideurs à l'importance du Traité des eaux limitrophes.
- Le travail sur la Charte des Grands Lacs et l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les

Grands Lacs a permis d'accroître la protection des eaux des Grands Lacs et de promouvoir une utilisation durable de ces précieuses ressources.

- Le travail sur les projets pilotes de l'Accord Canada-États-Unis portant sur la qualité de l'air a mené à un engagement à réduire et à gérer la pollution atmosphérique aux niveaux régional et transfrontalier.
- L'élaboration d'une stratégie nord-américaine sur les espèces envahissantes a favorisé la protection de l'environnement et des écosystèmes nord-américains contre les répercussions des espèces envahissantes, dont l'atténuation des effets, une fois qu'elles ont été introduites, ce qui coûte des milliards de dollars aux gouvernements.
- La collaboration avec des ONG américaines et d'autres instances a aidé à faire valoir la position du Canada au sujet de la protection de la réserve faunique nationale de l'Arctique contre les forages.
- La position du Canada au sujet de l'exploitation durable des phoques a été exposée aux États-Unis, et le Ministère a soutenu les efforts du MPO visant à gérer les activités de communication aux États-Unis.
- La position du Canada sur le développement de marchés nord-américains de l'énergie a été renforcée auprès des États-Unis et les objectifs du Canada ont été défendus, y compris en ce qui concerne la protection de la culture et du mode de vie des Autochtones contre les conséquences de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières, en contribuant à l'établissement d'un organisme responsable de la fiabilité du réseau électrique et à la préparation de la politique sur un gazoduc alaskien.

Dans d'autres domaines, le Ministère a contribué à prévenir l'aggravation de frictions importantes grâce à sa capacité accrue de représentation qui lui permet de réagir aux éventuelles tensions et frictions et de les atténuer par une collaboration étroite avec les ministères partenaires :

- En ce qui concerne les différends frontaliers qui subsistent avec les États-Unis, le Ministère a protégé les positions du Canada et veillé à ce que les problèmes qui se posent dans les zones contestées, comme les pêches de Machias Seal Island (MSI), ont été gérés de façon à ne pas compromettre la revendication de souveraineté du Canada.

- Le Ministère a désamorcé un différend au sujet de l'application différentielle de droits de navigation canadiens aux Canadiens et aux Américains dans les Grands Lacs. On a éliminé cette discrimination non voulue contre les vaisseaux américains et évité une enquête de la U.S. Federal Maritime Administration et des représailles probables contre les vaisseaux canadiens.

Pour protéger les intérêts du Canada, il est essentiel de susciter et de favoriser une meilleure compréhension du Canada et de ses politiques chez les membres clés du Congrès, dans les médias américains, parmi les universitaires et dans les milieux de la politique étrangère. Le Ministère l'a fait en utilisant divers moyens :

- Le Ministère a étendu son réseau de sites Web qui diffusent des renseignements généraux sur des aspects clés des relations bilatérales entre le Canada et les États-Unis dans toutes les missions importantes. Pendant la période visée par le rapport, ces sites ont attiré plus de 3,6 millions de visiteurs, et le nombre d'appels de fichiers a atteint les 22 millions.
- Le Ministère a lancé deux nouveaux sites Web thématiques pour informer l'auditoire américain de l'importance de la contribution du Canada à la lutte internationale contre le terrorisme et mettre en évidence l'importance des relations commerciales entre nos deux pays (<http://www.canadianally.com/ca> et <http://www.CanadaMattersToUS.com>).
- Le Secrétariat de Washington a communiqué avec des membres du Congrès pour faire valoir la position du Canada sur des questions diverses, dont la sécurité à la frontière, le lac Devils, l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et le bois d'œuvre résineux.
- Quelque 1 800 membres du personnel et membres du Congrès ont assisté à la Journée de partenariat Canada-États-Unis au Capitole avec le ministre du Commerce international, le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, les ministres provinciaux et territoriaux chargés du commerce international et des forêts ainsi que les représentants de plusieurs associations de l'industrie. Cette manifestation a donné aux députés, aux sénateurs, aux partenaires provinciaux et aux représentants du gouvernement du Canada l'occasion de discuter avec les législateurs américains et leurs collaborateurs de l'importance des relations canado-américaines et de mettre en évidence des thèmes précis comme la compétitivité de l'Amérique du Nord, la sécurité, l'investissement au Canada et la nécessité de régler les différends commerciaux.
- Des membres du personnel du Congrès et des chercheurs appartenant à des groupes de réflexion ont visité la frontière canado-américaine (frontière terrestre, aéroports et ports) pour faire connaître les efforts que le Canada déploie dans le cadre du Plan d'action canado-américain pour une frontière intelligente à des décideurs et à des personnalités influentes clés des États-Unis.
- Des réunions régulières des chefs de mission et de représentants canadiens de passage avec des comités de rédaction ont aidé à établir des contacts avec les médias américains.
- On a donné plus d'ampleur aux initiatives en matière d'études canadiennes comme sources d'information sur le Canada et moyens de susciter le dialogue sur des questions bilatérales clés au Canada.

Le Ministère a étendu ses efforts de représentation aux États-Unis en faisant appel aux parlementaires, aux premiers ministres provinciaux, aux maires et à d'autres Canadiens, favorisant ainsi une approche pangouvernementale et pancanadienne :

- en coordonnant de multiples visites de parlementaires et de représentants provinciaux et territoriaux à divers endroits aux États-Unis;
- en faisant participer des parlementaires et des représentants provinciaux et territoriaux à la réunion annuelle des chefs de mission à Ottawa;
- en appuyant une collaboration municipale binationale par un partenariat avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM), qui officialise et consolide son partenariat avec la U.S. National League of Cities pour mettre en commun les pratiques exemplaires, bâtir un réseau transfrontalier en matière de politique et de représentation et prévoir les étapes à venir;
- en produisant une brochure sur les messages clés destinée aux représentants et partenaires canadiens (provinces, territoires, dirigeants municipaux et intervenants clés de l'industrie) pour renforcer l'approche pangouvernementale de nos relations avec

les États-Unis. Le tirage a été porté à plus d'un millier d'exemplaires pour chaque édition trimestrielle;

- en rédigeant et en produisant un rapport hebdomadaire de promotion qui est communiqué directement à 347 personnes ressources qui travaillent pour des ministères partenaires et d'autres ordres de gouvernement et diffusé auprès de centaines d'autres personnes pour mettre nos partenaires au courant des activités de nos missions et des mises à jour des politiques sur les priorités bilatérales principales (p. ex. l'ESB, la sécurité à la frontière, le lac Devils).

Promouvoir le commerce et l'investissement bilatéraux entre le Canada et les États-Unis

Le Ministère a joué un rôle de premier plan dans la gestion et la coordination du programme de Promotion du commerce international (PCI) aux États-Unis. Grâce à l'IRA, qui a augmenté le nombre de points de service aux États-Unis et amélioré la coordination avec les partenaires et les clients tout en fournissant un financement supplémentaire de plus de 2 millions de dollars, le programme de PCI a intégré avec succès les éléments principaux du commerce, de l'investissement et du partenariat en sciences et en technologie. Ce programme est indispensable au soutien des plus importantes relations commerciales bilatérales qui existent dans le monde. Dans le secteur aérospatial, par exemple, une coalition gouvernement-industrie a réussi à remporter 35 marchés d'une valeur de plus de 100 millions de dollars pour des entreprises canadiennes dans le cadre du U.S. Joint Strike Fighter Program.

Avec l'étroite collaboration de partenaires au Canada et de son réseau de missions, le Ministère a géré un programme très actif qui vise à attirer de nouvelles entreprises au Canada, mettant l'accent sur les secteurs axés sur le savoir, qui sont les industries de croissance de demain. Le programme a remporté des succès notables : des chefs de file en technologie comme Dell Computers, Hershey's, IBM et Merck Frosst ont fait, au cours de l'année, d'importants investissements nouveaux au Canada ou y ont augmenté leurs investissements.

Le Ministère a joué un rôle de premier ordre dans l'élaboration de stratégies à plusieurs protagonistes dans des secteurs prioritaires aux États-Unis, et dans le renforcement de messages cohérents diffusés auprès d'un réseau toujours plus vaste d'éventuels partenaires commerciaux

aux États-Unis. La stratégie de marketing des biosciences, par exemple, a su mettre en valeur les capacités propres au Canada et promouvoir une collaboration transfrontalière rentable, comme la reconnaissance des avantages d'essais cliniques menés au Canada.

Les activités du Ministère ont contribué à accroître la participation d'éventuels partenaires commerciaux américains à des activités canadiennes de promotion commerciale. Un programme de visites ciblées chez d'importantes entreprises américaines et des instituts de recherche a suscité une nouvelle vague d'intérêt pour le Canada. Par conséquent, la présence de partenaires commerciaux américains a dominé lors d'importantes manifestations canadiennes dans toute une série d'industries émergentes, p. ex. l'environnement (Globe), les biosciences (partenariat), les énergies nouvelles (Piles à combustible Canada) et la sécurité intérieure (Conférence sur les marchés publics dans les Amériques).

On a amélioré l'appui offert aux Canadiens qui ont des affaires aux États-Unis. Le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires au Canada et le réseau de bureaux commerciaux aux États-Unis pour offrir d'importants services commerciaux aux clients canadiens. Le gouvernement a aidé plus de 16 000 entreprises canadiennes chaque année sur le marché américain. La vaste majorité d'entre elles sont des PME.

C'était l'an dernier le 20^e anniversaire du très fructueux programme Exportation É.-U., qui fournit aux nouveaux exportateurs canadiens de l'information sur le marché et un contact direct avec le marché américain. En 2004-2005, 1 400 entreprises ont participé à 97 séminaires et missions grâce à ce programme. Depuis le début, plus de 21 000 entreprises ont pu profiter du programme.

Les efforts visant à rendre les PME canadiennes plus compétitives et plus actives au moyen d'un meilleur apport d'information et de la présentation de contacts clés ont été fructueux. L'IRA a aidé la nouvelle Initiative de partenariat technologique (IPT) à s'implanter fermement en 2004-2005. L'IPT a permis à 100 entreprises canadiennes de participer à six missions ciblées de partenariat technologique aux États-Unis. Ces missions, conçues pour promouvoir la commercialisation et la collaboration dans des secteurs émergents, ont été organisées dans des secteurs prioritaires,

notamment la nanotechnologie, les énergies nouvelles, la sécurité intérieure, les essais cliniques, les appareils médicaux et la photonique. Nous disposons maintenant d'un cadre robuste qui fera en sorte que les secteurs prioritaires nouveaux et émergents (comme les technologies océanologiques) recevront de l'aide pour le partenariat technologique et la collaboration.

Le Ministère a veillé à ce que les entreprises canadiennes soient mises en contact avec les marchés étrangers en assurant la coordination de la participation canadienne à d'importantes manifestations américaines (intéressant plusieurs missions), par exemple Cellular Telecommunications and Internet Association (CTIA) Wireless '05, Biotechnology Industry Association (BIO '04), Offshore Technology Conference (OTC '04) et l'International Builders' Show (IBS '05).

Le Ministère a également pris la tête d'un effort concerté visant à gérer et à atténuer les répercussions d'importants problèmes intérieurs aux États-Unis qui auraient pu nuire aux relations commerciales canado-américaines. D'importantes campagnes ont porté sur la vente de médicaments par Internet, la sous-traitance et les démarches dans le dossier du bois d'œuvre résineux.

Continuer d'approfondir et d'élargir les relations avec le Mexique

De bons progrès ont été réalisés pour ce qui est du renforcement de nos relations avec le Mexique et de l'instauration d'une plus grande cohérence entre les intérêts mexicains et canadiens sur le plan de la politique en Amérique latine, notamment en ce qui concerne les droits de la personne, la sécurité humaine et le processus du Sommet des Amériques. Le Ministère a réussi à amener le Mexique à accueillir le Sommet spécial des Amériques de Monterrey, en janvier 2004, en lui proposant entre autres une aide financière au moyen du PSH.

L'appui au travail du Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et au diagnostic sur les droits de l'homme au Mexique, publié en décembre 2003, a donné au Mexique un point de départ pour lancer un programme national des droits de la personne en décembre 2004. Plus spécialement, en juin 2004, une délégation mexicaine est venue à Ottawa pour voir comment les autorités canadiennes et la société civile mesuraient les progrès en matière de droits de la per-

sonne afin d'intégrer des indicateurs au programme national mexicain des droits de la personne. Des conférences vidéo régulières et des réunions annuelles entre cadres supérieurs qui ont eu lieu à Ottawa, à Mexico et à New York ont permis non seulement de faire concorder les politiques des deux pays au sein du groupe des « amis de la réforme de l'ONU », mais aussi d'assurer une plus grande cohérence dans les intérêts mutuels en politique multilatérale en Amérique latine concernant les droits de la personne et la sécurité humaine. Un résultat concret a été la participation mexicaine au Réseau de la sécurité humaine.

La coopération avec un certain nombre de ministères canadiens et les consultations auprès d'eux ont permis la participation de huit ministres à une visite de travail très fructueuse du président du Mexique, Vicente Fox, à Ottawa, en octobre 2004. La visite a favorisé la cohérence de la politique avec le Mexique dans des domaines comme les soins de santé, l'environnement et la politique étrangère et elle a permis de signer un certain nombre de documents : le partenariat Canada-Mexique et des lettres d'intention sur la coopération universitaire, le changement climatique et la collaboration dans le secteur de la santé. D'importantes activités de communication (comme la Semaine du Canada, les activités de l'« Automne autochtone » entourant la célébration du 60^e anniversaire des relations diplomatiques entre le Canada et le Mexique) et l'appui pour les visites au Mexique des premiers ministres du Québec et du Nunavut ont permis d'affirmer davantage la présence du Canada au Mexique et d'approfondir la compréhension des défis et des priorités du Canada. D'autres activités de communication avec des représentants d'entreprises canadiennes et de tous les principaux partis politiques feront en sorte que le Canada et ses intérêts économiques et politiques soient protégés sans égard aux changements du contexte politique et que les principaux acteurs du nouveau gouvernement mexicain (après 2006) comprennent mieux la politique étrangère du Canada et son programme de bonne gouvernance.

Des consultations régulières entre gouvernements se sont traduites par des progrès dans les domaines des droits de la personne et des questions autochtones. Cela a permis de faire mieux coïncider les opinions des populations canadienne et mexicaine sur les droits de la personne, la démocratie et la bonne gouvernance au moyen d'initiatives comme un voyage d'étude au

Canada pour les auteurs du programme national du Mexique sur les droits de la personne, en juillet 2004, et la signature de documents comme la lettre d'intention sur la promotion de la coopération sur les questions autochtones. Des consultations avec l'Institut pour la connectivité dans les Amériques (ICA), composante du CRDI, ont contribué à la création de @Campus Mexico, site officiellement lancé par le président Fox le 20 octobre 2004. Cette initiative, qui vise quelque 47 700 gestionnaires, allant de simples analystes jusqu'à des directeurs généraux de 85 organismes fédéraux, offre sur le Web des programmes de formation et d'évaluation à l'intention de la fonction publique du Mexique, pour appuyer la démocratie et la bonne gouvernance. @Campus Mexico aidera à mettre en place au Mexique une fonction publique plus moderne et plus professionnelle qui pourra survivre au changement de gouvernement en 2006.

Dans le domaine des opérations de maintien de la paix de l'ONU, des entretiens placés sous le signe de la transparence ont rendu possible une meilleure compréhension des défis à venir. Des ateliers et des séances de formation à l'intention d'officiers mexicains ont aidé à renforcer leur intérêt pour les opérations d'aide humanitaire. En février 2005, le Sénat du Mexique a approuvé une réforme constitutionnelle donnant au président plus de latitude pour envoyer des troupes à l'étranger participer à des opérations humanitaires et de secours.

Des consultations et une coopération étroites et suivies avec RHDCC et CIC sur le prolongement du Programme des travailleurs agricoles saisonniers ont permis de maintenir le programme dans toutes les provinces canadiennes à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador. Plus de 11 000 travailleurs mexicains viennent maintenant chaque année travailler dans des exploitations canadiennes.

Les efforts du Groupe de travail du PCM sur le logement et le développement urbain en 2004-2005 ont permis d'exploiter les compétences canadiennes en développement urbain dans plus d'une dizaine de projets importants, dans de grandes villes mexicaines choisies. Ces projets ont ouvert de nouveaux marchés aux technologies et aux services canadiens en urbanisme et en environnement et favorisé une commercialisation poussée et des débouchés entre le Canada et le Mexique. L'engagement de promoteurs mexicains à utiliser des technologies canadiennes innovatrices dans

cinq grands projets immobiliers au Mexique aidera les entreprises à mieux comprendre la nature particulière de l'industrie mexicaine du logement, à trouver les moyens de rendre leurs produits et leurs services plus concurrentiels et, en fin de compte, à accroître la part de marché des exportations canadiennes.

Globalement, les échanges bilatéraux sont passés de 14,4 milliards de dollars à 16,4 milliards en 2004, ce qui place le Mexique au cinquième rang des marchés d'exportation du Canada. Plus de 500 entreprises canadiennes et de 1 500 entreprises mexicaines ont participé à des missions sectorielles, à des séminaires, à des activités de liaison et à des foires commerciales. Des campagnes médiatiques pendant des foires commerciales, les activités de représentation des missions, les visites et les séminaires se sont traduits par de plus nombreux débouchés commerciaux et une plus grande sensibilisation aux occasions offertes par le Mexique, et 348 entreprises de plus ont choisi le Mexique comme marché cible.

En 2004, on remarque parmi les principaux résultats en matière d'accès au marché de meilleures conditions d'importation dans le secteur agricole (viandes, aliments pour animaux familiers, nouveaux produits du bœuf, etc.), la levée des mesures liées à la grippe aviaire visant la viande de canard, un accord sur la reprise du commerce de pommes de terre de semence de toutes les régions du Canada, l'ajout des actuaire et des phytopathologistes à l'accord de reconnaissance mutuelle; la mise en œuvre d'une série de mesures de libéralisation des règles d'origine de l'ALENA applicables à sept produits. En outre, on a repéré 80 cibles possibles d'investissement étranger direct (IED) au Canada.

Le programme trilatéral a nettement progressé grâce à l'initiative de Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, que le Canada, le Mexique et les États-Unis ont signé à Waco, au Texas, le 23 mars 2005. Des entretiens trilatéraux visant à étendre au Mexique l'initiative de sécurité maritime sont en cours. Quant à la sécurité des conteneurs, le Mexique a manifesté de l'intérêt pour que ses principaux ports pour conteneurs de l'Ouest soient considérés comme sûrs, ce qui aiderait à atténuer les préoccupations américaines au sujet de la sécurité au Mexique. Il est également possible qu'on repère des occasions de coopération en défense trilatérale au cours des entretiens sur le renouvellement du NORAD et la défense de l'Amérique du Nord.

2.1.3.1.5 Surveillance du rendement

Le contrôle du rendement des initiatives en matière de politique ne peut échapper à l'incertitude. Par exemple, les progrès vers des relations meilleures et une influence plus efficace aux États-Unis ne sont ni directement mesurables, ni quantifiables. Les activités qui ont été observées sont les suivantes :

- taux d'utilisation des sites Web Can-Am : sept nouveaux sites; augmentation de 19 % du nombre de clients; 22 millions d'appels de fichiers;
- nombre de visites officielles faites aux États-Unis par des parlementaires canadiens et des législateurs provinciaux avec l'aide du Ministère;
- nombre de visites officielles faites au Canada par des législateurs des États-Unis ou d'États particuliers avec l'aide du Ministère;
- observations d'universitaires et de journalistes traduisant les principales priorités de la diplomatie ouverte et de la représentation.

D'autres activités de contrôle ont été conçues pour rendre compte des progrès accomplis dans le domaine de la politique :

- contrôle de l'évolution des résultats souhaités en matière de politique dans des tribunes comme les réunions sur l'Accord sur la frontière commune, le Groupe de travail sur les questions frontalières de transport et le Forum annuel sur la criminalité transfrontalière;
- contrôle du niveau de participation bilatérale et interne à nos dossiers aux niveaux des hauts fonctionnaires et des ministres, en dehors des déclarations publiques;
- participation à des activités des acteurs clés sur des propositions en matière de politique comme l'approbation préalable de terrains et les réactions aux activités de promotion.

Des résultats positifs ont été observés dans tous ces domaines, ce qui permet de conclure, subjectivement, que de bons progrès ont été accomplis.

En ce qui concerne la réalisation de l'IRA, un CGRR a été élaboré pour en mesurer le rendement. Toutefois, étant donné que l'IRA était en voie de réalisation en 2004-2005, les données sur les indicateurs choisis ne seront disponibles qu'en 2005-2006.

L'IRA a atteint ses objectifs en ce qui concerne l'accroissement de la représentation (ajouts et modifications de missions, affectations de personnel, recrutement de consuls honoraires) et la gestion du partenariat (activités portant sur la gouvernance, communications, projets de gestion). D'après les réactions directes, les partenaires ont été satisfaits des progrès accomplis dans la mise en place du partenariat (y compris la prise de décision, l'affectation du financement, l'approbation des projets et les décisions en matière de dotation) et de leur capacité d'offrir, par l'entremise des missions, des services de représentation et de développement commercial.

Le Ministère a observé les progrès dans le commerce et l'investissement bilatéraux par divers moyens :

- La satisfaction des clients a été vérifiée au moyen de sondages (l'enquête annuelle de 2004-2005 auprès des clients des missions est terminée, mais les résultats n'ont pas encore été rendus publics).
- On a recueilli des réactions de PME canadiennes qui ont participé à des activités organisées par le Ministère et à des foires commerciales. On a également reçu de l'information produite par le Secteur. Ainsi :

- Un sondage a été réalisé auprès des visiteurs au Pavillon du Canada au CTIA Wireless 2005 de la Nouvelle-Orléans (Louisiane) au sujet d'un certain nombre d'éléments concernant le Pavillon du Canada, des capacités du Canada en communications sans fil, les occasions d'investissement et l'approvisionnement. Pas moins de 86,5 % des répondants (422) ont dit que leur visite au Pavillon du Canada avait été « très importante » ou « assez importante » pour leur entreprise ou organisation. Un autre sondage mené auprès des exposants au Pavillon du Canada a révélé un niveau élevé de satisfaction, comme le montre le témoignage suivant : « Notre présence au Pavillon du Canada a donné à notre entreprise le même niveau de visibilité que celui de nos concurrents qui exposaient également. Comme petite entreprise qui démarre, nous n'avons pas les ressources nécessaires pour nous offrir le genre d'exposition que le Pavillon a rendu possible (apparence du stand, emplacement et coût). L'avantage d'exposer les produits au Pavillon est que nous pou-

vons présenter notre technologie au CTIA et donner aux clients le niveau de confort nécessaire pour conclure des ventes, ce qui n'est pas possible au cours d'une rencontre dans notre bureau. » WaveTeq, Kelowna (C.-B.)

- o Des rapports statistiques, y compris ceux de la fin de l'exercice 2004-2005, ont montré que 6 806 entreprises canadiennes inscrites au programme de Délégué commercial virtuel (DCV) étaient actives sur le marché américain comme exportateurs et que 5 035 autres étaient intéressées par ce marché, mais n'exportaient pas encore.

Les progrès accomplis dans les relations entre le Canada et le Mexique sont révélés par les faits suivants :

- Le soutien du Mexique aux positions canadiennes au sein des organisations internationales, comme le montre l'engagement multilatéral du Mexique, y compris l'AGNU, le groupe des « amis de la réforme de l'ONU » et l'OEA, ainsi que son appui explicite à des initiatives dirigées par le Canada comme la responsabilité de protéger et le L20.
- La présentation par le Mexique de lois, de règlements et d'énoncés de politique qui améliorent la gouvernance, ce qui reflète les conseils et la formation reçus du Canada, comme en témoignent l'élaboration et la mise en œuvre du programme national mexicain des droits de la personne, la signature d'un certain nombre de documents au cours de la visite du président Fox et la présentation de propositions importantes dans des domaines comme le secteur énergétique, la fiscalité, le travail, la justice et la réforme de la sécurité publique, autant d'éléments qui ont contribué à améliorer la gouvernance au Mexique.
- Une plus grande cohérence dans un large éventail d'activités du gouvernement du Canada, comme l'atteste la signature du PCM et d'un certain nombre de documents entre le gouvernement du Mexique et d'autres ministères canadiens (comme RHDCC, Industrie Canada, Santé Canada, AINC et les Instituts de recherche en santé du Canada), notamment dans la période qui a précédé la visite du président Fox. L'échange de pratiques exemplaires et la mise en commun d'information ont été facilités par des tribunes comme la 13^e réunion interparlementaire Mexique-Canada et les visites de travail de dirigeants et hauts fonctionnaires provinciaux au Mexique, qui ont nécessité une

planification entre les missions, les autres ministères et les gouvernements provinciaux.

2.1.3.1.6 Analyse des réalisations et leçons apprises

Dans le cadre du programme de transformation du Ministère, les secteurs géographiques ont été profondément remaniés. Le Secteur de l'Amérique du Nord comprend maintenant la Direction générale de l'Amérique du Nord, qui s'occupe des États-Unis et du Mexique, et l'Initiative de représentation accrue aux États-Unis. Le but de cette réorganisation est d'accroître la robustesse et la souplesse opérationnelles et de réagir à de nouvelles réalités institutionnelles. Cette réorganisation, même si elle est en bonne voie de réalisation, a présenté des difficultés sur le plan opérationnel pour ce qui est de la capacité de la Direction générale de satisfaire à toutes les autres exigences auxquelles elle doit consacrer du temps et des ressources – problème qui se pose à l'occasion de tout changement structurel, surtout un changement de cette ampleur.

Comme on l'a déjà signalé, l'une des grandes réalisations de l'année écoulée a été le lancement réussi du Secrétariat de Washington, à l'ambassade du Canada à Washington. Toutefois, les services offerts par l'une de ses deux composantes, celle qui appuie les activités du Parlement du Canada, n'ont pas été utilisés autant que prévu. La grande raison de cette sous-utilisation a été les contraintes imposées aux parlementaires par les complexités d'un gouvernement minoritaire, qui ont notamment limité leur capacité de passer du temps en dehors d'Ottawa. Bien que ce facteur échappe nettement à sa maîtrise, le Ministère a conclu qu'il fallait redoubler d'efforts pour signaler aux intéressés les avantages uniques du Secrétariat en général et de cette composante en particulier.

Bien que les efforts du Canada en matière de représentation aux États-Unis aient pris plus d'ampleur et acquis plus d'efficacité, le Ministère doit accomplir de nouveaux progrès afin de dissiper, chez certains Américains, les impressions fausses qui subsistent au sujet de notre pays. Entre autres choses, on comprend mal l'importance des mesures de sécurité prises par le Canada à la frontière et du rôle qu'il joue dans la lutte internationale contre le terrorisme.

2.1.3.2 *Relations bilatérales – Le monde (à l'exclusion des États-Unis et du Mexique)*

Le RPP de 2004-2005 a défini les priorités suivantes pour les Relations bilatérales :

- mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique/renforcement de relations bilatérales clés;
- renforcement d'organisations et d'institutions multilatérales;
- promotion efficace de l'intérêt du Canada dans le monde et pour la sécurité humaine, afin de mieux appuyer les droits de la personne, la démocratie et la bonne gouvernance;
- meilleure connaissance du Canada et de ses valeurs sur la scène internationale;
- des innovations plus importantes dans toutes les activités du Ministère.

2.1.3.2.1 *Notre mandat relatif à l'activité de programme*

Dans le cadre du repositionnement stratégique du Ministère, un Secteur des relations bilatérales regroupé a vu le jour. Ce nouveau secteur comprend les anciennes directions générales de l'Afrique et du Moyen-Orient, de l'Amérique latine et des Antilles, de l'Asie-Pacifique et de l'Europe. Le but de la réorganisation est d'accroître la force opérationnelle et d'assurer la souplesse voulue pour réagir efficacement aux crises à court terme, aux imprévus et aux priorités à plus long terme.

Le rôle du Ministère à cet égard est de gérer et de coordonner les relations du Canada avec toutes les régions du monde (à l'exception des États-Unis et du Mexique), et de fournir des ressources et des orientations aux missions à l'étranger. Il donne également des conseils en matière de politique au Ministre en s'appuyant sur des analyses de pays et de région, gère certains programmes centraux du Ministère et tous les secteurs d'activités, et il coordonne les initiatives des autres ministères et organismes logés dans les missions à l'étranger. Le Ministère gère 247 points de service, qui peuvent être aussi bien des missions qui offrent toute la gamme des services que des consulats honoraires. La répartition régionale est la suivante : 76 missions en Europe, 54 en Asie-Pacifique, 63 en Afrique et au Moyen-Orient et 54 en Amérique latine et dans les Antilles.

Le rôle des missions consiste à représenter le gouvernement du Canada et à promouvoir les intérêts canadiens dans des pays, des sous-régions et des organisations multilatérales désignés. Les missions jouent un rôle central pour atteindre les objectifs clés du Ministère à l'échelle internationale dans les domaines des politiques commerciale et étrangère, de la diplomatie ouverte, de la défense, de l'immigration et de l'aide au développement. Elles jouent également un rôle de plus en plus important à l'appui des programmes et des activités du Canada à l'échelle nationale, qu'il s'agisse de l'inspection des aliments ou de la santé publique. Les chefs de mission chargés de relations bilatérales, à l'exception de ceux des États-Unis et du Mexique, relèvent du ministre des Affaires étrangères par l'entremise du Secteur des relations bilatérales.

Les communications avec le public tant au Canada qu'à l'étranger sont une activité importante des missions. Les chefs de mission et les autres membres du personnel mènent fréquemment des activités de communication au Canada et dans leurs pays d'accréditation. En outre, chaque direction générale géographique et la plupart des missions du Ministère ont une présence importante sur le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*). Elles y fournissent des données sur les pays et les profils de pays, des conseils aux voyageurs et des renseignements détaillés sur les priorités et les activités.

2.1.3.2.2 *Moyen d'atteindre notre objectif à long terme*

Un nouveau processus d'élaboration de stratégies pangouvernementales coordonnées axées sur les différents pays constitue pour le Ministère un mécanisme qui permet une meilleure cohérence dans la coordination de la politique et les consultations auprès des directions générales fonctionnelles et ministères partenaires. De la sorte, le Ministère joue un rôle de leadership renforcé dans l'ensemble du gouvernement. Une nouvelle Direction générale de la stratégie et des services est mise en place pour appuyer ces deux objectifs.

De concert avec les stratégies de pays et un ensemble de politiques du gouvernement du Canada, une série d'accords bilatéraux et multilatéraux et de déclarations

guident la gestion de nos relations avec des pays clés. Notons par exemple le Cadre économique Canada-Japon (http://www.international.gc.ca/asia/japan/2005_Launch_Econ_Framework-fr.asp), la Déclaration commune de l'Inde et du Canada (<http://www.pm.gc.ca/ra/news.asp?id=391>), la Déclaration d'intention commune du Canada et de l'Afrique du Sud et le mécanisme de consultation politique de haut niveau convenu par le président du Brésil et le premier ministre Martin à l'occasion de leur rencontre de novembre 2004. Enfin, le Ministère et les missions compétentes ont des contacts avec l'UE et les États qui en sont membres pour appliquer le Programme de partenariat Canada-Union européenne (http://www.international.gc.ca/canada/europa/partnership_agenda-fr.asp).

Le Ministère possède également de nombreux mécanismes de consultation pour des pays et des régions clés. Collaborant avec d'autres ministères, des ONG et l'industrie privée, ces organes de consultations permettent un important dialogue entre le Ministère et les parties intéressées. Ces mécanismes comprennent le Groupe de travail stratégique Canada-Chine, Pleins feux sur l'Inde, le Forum Canada-Japon, le groupe de travail interministériel pour le Brésil, les Sommets Canada-UE et les consultations bilatérales avec des représentants d'autres pays.

Le Ministère poursuit également ses objectifs au moyen de tribunes multilatérales. Entre autres initiatives, on remarque la promotion de la réforme des institutions interaméricaines, notamment l'OEA, et l'exercice d'un leadership dans le processus du Sommet des Amériques pour veiller à ce que les intérêts du Canada soient pris en compte dans le programme de l'hémisphère. Il importe de signaler que le travail du Canada sur le programme de l'hémisphère est bien reconnu et prisé par les États-Unis. Le Canada participe également à des organes de décision multilatéraux tout en travaillant avec des pays d'optique commune à promouvoir des priorités partagées à l'ONU et au sein d'autres organisations internationales. Se conformant au discours du Trône d'octobre 2004, le Ministère dirige une approche pangouvernementale pour soutenir le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), démarche qui mènera au Sommet du G8 en 2005 et au-delà. Elle englobe l'application suivie du Plan d'action du G8 pour l'Afrique. Le Ministère appuie également la participation du Canada dans les dossiers de sécurité

et d'économie de l'APEC et de l'ANASE. Toutes les directions générales géographiques du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) jouent un rôle important pour tenter d'amener divers pays à appuyer les initiatives bilatérales, régionales et multilatérales du Canada liées au L20, à la réforme de l'ONU et à d'autres dossiers.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec des ministères partenaires pour poursuivre des objectifs communs à l'appui des programmes de prospérité, de sécurité et de responsabilité du Canada. Ainsi, par sa Direction générale de la politique économique, il fait la promotion des intérêts économiques et commerciaux du Canada avec la collaboration du ministère du Commerce international et du ministère des Finances. Une contribution importante à cette priorité est le renforcement de la capacité du Ministère de comprendre et d'interpréter les faits économiques. Avec la collaboration du ministère du Commerce international et du ministère des Finances, il prépare des rapports économiques de grande qualité sur toutes les régions du monde. Il collabore encore avec l'ACDI afin d'assurer la gestion et la prestation efficaces des programmes de lutte contre la pauvreté et de paix et de sécurité, ainsi qu'avec CIC et le MDN dans une gamme de dossiers. Tous ces ministères et bien d'autres ont du personnel qui travaille dans les locaux des missions du Canada dans le monde entier.

Enfin, par des efforts considérables de communication et de consultation, le Ministère cherche à faire en sorte que les gouvernements provinciaux et dirigeants d'entreprise comprennent plus à fond les intérêts économiques et les atouts du Canada et participent avec le gouvernement fédéral à des initiatives bilatérales, régionales et mondiales.

2.1.3.2.3 Notre environnement de travail

Dans le domaine des relations bilatérales, le Ministère doit réagir à de nombreux faits et circonstances dans le monde entier. L'Europe est caractérisée par un contexte politique et économique en rapide mutation, comme en témoignent l'expansion de l'UE, qui compte désormais 25 membres, le débat

sur la constitution et le rôle de l'Europe dans le monde et enfin les changements démocratiques marquants qui se produisent en Ukraine. L'évolution des relations transatlantiques a eu des conséquences importantes pour le contexte politique mondial ainsi que pour les relations bilatérales du Canada en Europe, dans une année qui a valeur de symbole et a été marquée par le 60^e anniversaire du jour J et de la libération d'Auschwitz.

En 2001, le NEPAD, plan d'initiative africaine visant à mettre un terme à la marginalisation sociale et économique du continent, a désigné la paix et la sécurité, ainsi que la bonne gouvernance comme des conditions préalables à un développement durable. L'Afrique a accompli de bons progrès, mais elle est en butte à des crises politiques, économiques et sanitaires qui, qualitativement et quantitativement, sont pires que celles de toute autre région : l'Afrique prend 70 % du temps du Conseil de sécurité de l'ONU, et des évaluations récentes des progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui doivent être atteints d'ici 2015, confirment que seulement une poignée de pays africains sont en voie de les atteindre et que l'Afrique, comme région, a peu de chances de le faire.

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, des élections réussies en Iraq, en Cisjordanie et à Gaza, en janvier 2005, ainsi que les progrès vers le retrait d'Israël de Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie, sont des motifs d'optimisme dans le contexte de ces conflits. Les relations avec l'Iran demeurent tendues; cependant, à cause de préoccupations constantes au sujet du respect des droits de la personne dans ce pays et de ses efforts pour maîtriser le cycle complet du combustible nucléaire.

La région de l'Amérique latine et des Antilles est située aux portes du Canada. Des millions de Canadiens s'y rendent en touristes, et cette région est même leur premier contact avec le monde en développement. Elle bénéficie d'environ 80 milliards de dollars, soit 20 %, de l'IED du Canada. Après de nombreuses années d'un progrès relatif, cette année a présenté de nombreux défis sur bien des fronts. Il y a eu notamment des ouragans dévastateurs, les bouleversements politiques et la violence à Haïti et l'instabilité politique dans plusieurs pays, nourrie en particulier par l'impression que les bienfaits de la mondialisation et de la crois-

sance économique ne se sont pas traduits par des gains réels pour une grande partie de leur population.

Les grands défis et les grandes tendances qui ont influencé le contexte de travail en Asie-Pacifique en 2004-2005 sont : une influence économique mondiale croissante et l'intégration régionale; le poids politique de plus en plus considérable de pays comme la Chine et l'Inde; la présence continue dans la région d'un certain nombre de régimes politiques non démocratiques et les préoccupations qui y sont associées en matière de sécurité; des liens interpersonnels de plus en plus importants avec le Canada. Le Sud et le Sud-Est de l'Asie englobent également la plupart des pays qui ont été gravement touchés par le tsunami de décembre 2004 dans l'océan Indien, qui a rendu nécessaire une aide humanitaire suivie et une aide à plus long terme pour la reconstruction.

La double transition de quatre secteurs régionaux à un seul Secteur des relations bilatérales et d'une à deux organisations a présenté des difficultés de première importance aux directions géographiques et aux missions. Cette restructuration se traduira par un renforcement des capacités mais, à court terme, le défi consiste à apporter les changements tout en satisfaisant à toutes les autres exigences.

2.1.3.2.4 Réalisations en fonction des priorités

Mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique du G8 et renforcement des relations bilatérales clés

Travaillant avec des partenaires clés, le Ministère a joué un rôle de premier plan pour faire rayonner le Canada dans le monde de diverses manières. En Europe, par exemple, le Canada a renforcé ses relations avec des partenaires clés et a insisté sur son attachement à une communauté transatlantique dynamique en assurant une forte présence à des manifestations qui ont souligné, en France, le 60^e anniversaire du jour J et, en Pologne, la libération d'Auschwitz.

Le Programme de partenariat Canada-Union européenne, plan adopté en mars 2004 qui définit les domaines de coopération face aux défis mondiaux, est en voie d'être appliqué avec succès, ce qui montre que le Canada et l'UE se reconnaissent mutuellement

comme des partenaires stratégiques (http://international.gc.ca/canadaeuropa/partnership_agenda-fr.asp). Ce partenariat a permis au Canada de participer à la mission d'observation des élections en Palestine, dirigée par l'UE, ainsi qu'aux opérations civiles et militaires de gestion des crises dirigées par l'UE en Bosnie-Herzégovine et en République démocratique du Congo. En outre, le Canada a lancé des négociations sur un accord cadre prévoyant la participation du Canada à des opérations de gestion de crise dirigées par l'UE. Nous avons également conclu des négociations avec l'UE sur un Accord sur l'information préalable sur les voyageurs et le dossier du passager (IPV/DP), qui concilie la nécessité d'une sécurité accrue et la protection des droits de la personne.

Des changements dans la dynamique transatlantique ont rendu plus difficiles, pour le Canada, la promotion de ses intérêts et la gestion des relations bilatérales. Les institutions de l'UE et les États membres étaient préoccupés par l'élargissement de l'Union et les questions constitutionnelles ainsi que par les relations avec leurs voisins immédiats et les États-Unis. L'élargissement de l'UE rend la prise de décisions dans la région plus complexe, et il faut par conséquent que le Canada raffine ses stratégies de représentation auprès des institutions de l'UE et des capitales nationales. Étant donné l'influence de l'Europe sur des dossiers qui ont des conséquences pour les intérêts prioritaires du Canada, il sera indispensable de renforcer notre propre influence sur les décideurs européens et d'obtenir des appuis pour les objectifs du Canada.

Reconnaissant dans le Brésil une puissance économique émergente en Amérique latine et au-delà de cette région, le premier ministre Martin s'est rendu dans ce pays en novembre 2004 pour des entretiens bilatéraux. Les dirigeants ont publié une déclaration conjointe soulignant « le renforcement et l'approfondissement des relations qui unissent le Brésil et le Canada » et un partenariat à l'échelle internationale et hémisphérique (<http://www.pm.gc.ca/fra/news.asp?id=333>). La déclaration prévoyait aussi l'établissement d'un mécanisme de consultation politique de haut niveau. Le ministre des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, a rencontré son homologue brésilien en juin 2005, et tous deux ont exprimé leur profond engagement à resserrer les liens politiques entre le Canada et le Brésil. Au même moment que la visite du premier ministre au Brésil, en

novembre, le ministre du Commerce international, Jim Peterson, a dirigé dans ce pays une délégation commerciale canadienne afin d'étudier les possibilités et les perspectives de renforcement des échanges commerciaux.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) a remporté un certain succès dans sa stratégie visant à établir avec le Brésil des relations équilibrées, privilégiées et complexes : visite du premier ministre dans ce pays en novembre 2004, changement de ton dans nos relations bilatérales globales, soutien du Brésil à la proposition canadienne du L20 et coopération continue à Haïti. Il reste d'autres défis à relever : affirmer une présence plus forte du Canada au Brésil et obtenir des Brésiliens un plus grand engagement ainsi qu'une plus grande transparence et des paramètres plus précis en ce qui concerne le financement des avions régionaux par les deux gouvernements.

En janvier 2005, le premier ministre Martin s'est rendu dans plusieurs pays d'Asie. Des objectifs économiques et d'autres priorités du programme intérieur étaient au centre de ce voyage. Au Japon, les dirigeants ont convenu de s'attacher à des priorités économiques stratégiques et aux nouvelles occasions qui surgissent grâce à un Cadre économique innovateur Canada-Japon. En Chine, les dirigeants se sont entendus sur le cadre des activités d'un Groupe de travail stratégique, cadre qui servira de structure à notre engagement bilatéral avec la Chine. Le Canada a obtenu l'accord de la Chine pour que lui soit accordé le « statut de destination approuvée » (les négociations sur la mise en œuvre sont en cours) et pour qu'on négocie un Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE). Un accord culturel bilatéral a également été signé. En outre, le premier ministre a annoncé l'engagement du Canada au sujet de l'idée de « porte du Pacifique », qui facilitera l'expansion du commerce bilatéral en accroissant les capacités portuaires, ferroviaires et routières de la Colombie-Britannique. En Inde, les dirigeants ont convenu d'appliquer un programme de Partenariat pour la prospérité, qui comprend une nouvelle table ronde réunissant des chefs d'entreprise et la conclusion d'un APIE. Les deux pays ont aussi adopté un accord sur les sciences et la technologie, mécanisme grâce auquel le Canada espère établir des liens plus solides avec l'Inde dans des secteurs clés des sciences et de la

technologie et faire progresser la commercialisation de la recherche.

Le Ministère a continué de témoigner de son engagement actif en Afrique. Au cours de l'année de préparatifs qui a mené au Sommet du G8 à Gleneagles, en juillet 2005, le Canada a respecté un engagement du discours du Trône : maintenir l'Afrique au sommet du programme international et renforcer les appuis pour le NEPAD, plan d'initiative africaine visant à mettre un terme à la marginalisation sociale et économique du continent. Le rapport national produit par le Canada en juin 2005 au sujet des progrès accomplis décrit comment notre pays a appliqué le Plan d'action du G8 pour l'Afrique et d'autres initiatives liées à l'Afrique, par rapport à un grand nombre de ses objectifs (<http://www.g8.gc.ca/aap-national-report-2005-fr.asp>). Dans le budget de février 2005, le Canada s'est engagé à doubler l'aide à l'Afrique d'ici 2008-2009 (par rapport aux niveaux de 2003-2004) et à fournir un financement nettement supérieur pour les vaccins et l'immunisation, le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, l'éradication de la polio et les initiatives visant l'endettement, la paix et la sécurité.

Des consultations bilatérales entre le Canada et l'Afrique du Sud (mai 2005) ont renforcé les relations du Canada avec son principal partenaire politique et économique en Afrique subsaharienne. Les consultations se sont traduites par des progrès vers la conclusion d'un traité bilatéral de coopération au développement. Elles ont prévu également un accord sur la réalisation d'une étude sur la coopération en soutien de la paix, l'intégration de discussions commerciales aux consultations, la réalisation de projets dans les domaines artistique et culturel, l'étude de possibilités de coopération en matière de santé et d'engagements à reprendre les entretiens sur la protection des investissements ainsi que les services de transport aérien.

Les deux questions prioritaires au Moyen-Orient et en Afrique du Nord sur lesquelles des progrès ont été accomplis en 2004-2005 ont été la gestion des efforts du Canada à l'appui de la reconstruction en Iraq et le processus de paix au Moyen-Orient. En Iraq, notre engagement repose sur la conviction qu'un Iraq stable, sûr et prospère est dans l'intérêt de tous. Sur le plan bilatéral, nous nous sommes efforcés de renforcer la capacité iraquienne dans le secteur de la sécurité,

surtout dans les services de police. Vingt policiers canadiens ont travaillé au centre multinational de formation, en Jordanie, pour offrir une formation de base aux recrues iraqiennes. Une succession d'officiers supérieurs de police canadiens ont également été affectés à Bagdad, où ils ont conseillé le nouveau ministère de l'Intérieur au sujet des pratiques moderne de police. Au Sommet de l'OTAN, en février, le premier ministre a annoncé une aide supplémentaire pour la formation des forces armées iraqiennes.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) dirige le processus interministériel qui vise à rétablir une ambassade canadienne à Bagdad pour la première fois depuis 1991. Travaillant avec d'autres ministères et organismes intéressés, dont l'ACDI, le ministère du Commerce international et le MDN, nous avons trouvé un endroit qui convient, dans la zone internationale, là où il est le plus facile de gérer les risques pour la sécurité. Nous avons désigné l'ambassadeur du Canada en Jordanie à titre d'ambassadeur non résident en Iraq.

Le Canada a également montré qu'il tenait à appuyer le processus de paix au Moyen-Orient et les efforts déployés par les parties pour satisfaire à leurs obligations réciproques aux termes de la feuille de route par un engagement diplomatique et financier. Nous avons lancé une initiative qui vise à favoriser les solutions justes, constructives et pragmatiques de l'ONU au Moyen-Orient, conformément aux obligations de la feuille de route et aux déclarations du Quatuor, ce qui a entraîné certains changements dans les votes du Canada. Le Ministère a contribué à l'appui significatif que le Canada a accordé pour l'élection présidentielle de l'Autorité palestinienne : aide à l'inscription des électeurs palestiniens, déploiement d'observateurs des élections et assistance technique. La visite du ministre Pettigrew en Jordanie, en Israël, en Cisjordanie et à Gaza, au Liban et en Syrie, en février 2005, a permis de rencontrer des dirigeants de la région au plus haut niveau à un moment où se présentaient de nouvelles chances pour la paix. En outre, le Canada a conservé son rôle de premier plan dans le dossier des réfugiés palestiniens à titre de président du Groupe de travail multilatéral sur les réfugiés.

Par des mécanismes divers, le Ministère a cherché à intégrer les politiques étrangère et intérieure. En 2004-2005, il a étendu encore davantage son vaste réseau de

contacts avec les ministères partenaires, les provinces, les associations des affaires, les universitaires et les leaders d'opinion au Canada et dans toutes les régions. Ainsi, pour mieux gérer les relations du Canada avec le Royaume-Uni dans une optique pangouvernementale, le Ministère a réuni 30 ministères partenaires et organismes pour que tous s'entendent sur des objectifs communs et pour établir un Groupe central interministériel permanent. Les réseaux comme celui-là fonctionnent en collaboration, et toutes les parties mettent en commun des renseignements de qualité et des opinions.

Le Fonds de recherches et de conférences de l'Asie-Pacifique (FRC) a fourni un soutien financier à des universitaires dont les projets renforcent les liens du Canada et enrichissent le savoir des Canadiens sur l'Asie-Pacifique. En 2004-2005, le FRC a appuyé 33 projets (pour un total de 881 000 \$). Les projets portent sur des recherches ou des conférences dans divers domaines, dont la paix et la sécurité, la gouvernance et le développement économique (<http://www.international.gc.ca/asia/public/rcf-fr.asp>).

Le Canada a fait avancer ses négociations sur un accord cadre sur la mobilité des jeunes avec plusieurs pays membres de l'UE et conclu ces négociations avec quatre d'entre eux. Environ 18 000 jeunes Canadiens et Européens ont traversé l'Atlantique en 2004 grâce aux programmes de mobilité des jeunes.

Le processus de paix au Moyen-Orient est une question politiquement complexe et délicate. Au cours de l'année écoulée, les représentants de divers ministères ont fait de nombreuses visites dans la région, tandis que le premier ministre a continué de s'intéresser personnellement à la question. Cela veut dire que les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) ont dû répondre fréquemment aux demandes d'autres ministères et du BCP qui voulaient obtenir des recommandations en matière de politique et des conseils. Des parlementaires, des universitaires, des journalistes, des ONG et d'autres ont demandé régulièrement des séances d'information. Bien que les opinions soient tranchées dans tous ces dossiers, les interlocuteurs ont su apprécier la cohérence de l'approche du Ministère, qui met l'accent sur un engagement de longue date à obtenir une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient et la création d'un État

palestinien souverain, indépendant, viable, démocratique et doté d'un territoire d'un seul tenant vivant dans la paix et la sécurité avec Israël.

Renforcement d'organisations et d'institutions multilatérales

Le Ministère joue un rôle actif à l'appui de très nombreux engagements multilatéraux. En Iraq, par exemple, le Canada a accepté la responsabilité de présider le Comité des donateurs (http://www.international.gc.ca/middle_east/iraq_assistance-fr.asp) en février 2005, et il a entrepris de faire augmenter le nombre de donateurs, d'améliorer la coordination entre eux et d'amener les Iraquiens à s'approprier davantage le processus afin que les mécanismes multilatéraux fonctionnent mieux. Il a également versé 100 millions de dollars au mécanisme international pour la reconstruction en Iraq, fonds fiduciaire de l'ONU et de la Banque mondiale.

Le Ministère a continué d'offrir un leadership pour que soient honorés les engagements que le Canada a pris à l'égard des plans d'action pour donner suite au Sommet des Amériques de 2001, à Québec, et du Sommet spécial qui a eu lieu à Monterrey, en 2004. Les plans portent principalement sur les questions de gouvernance et de prospérité économique dans les Amériques. Le Ministère a assuré un renforcement de l'application de la Charte démocratique interaméricaine et de la lutte contre la corruption, engagements clés des Sommets. Il a aussi dirigé les préparatifs interministériels du Quatrième Sommet des Amériques, qui aura lieu en Argentine, en novembre 2005.

Le Canada a réalisé des percées importantes en vue d'établir des relations sérieuses et de grande ampleur avec l'ANASE. La Direction générale a donné suite avec succès à tous les engagements pris au cours de la Conférence postministérielle de l'ANASE, en juillet 2004, par le ministre des Affaires étrangères d'alors, Bill Graham. Il y a eu notamment une très fructueuse réunion de hauts représentants du Canada et de l'ANASE, réunion dont le Canada a été l'hôte en avril 2005 et à laquelle le secrétaire général de l'organisation a assisté. Au programme de la réunion, il y a eu notre première séance de réflexion de haut niveau avec des cadres supérieurs de l'ANASE, favorisant des échanges très francs et productifs sur des enjeux clés d'intérêt mutuel, ainsi qu'une visite de la base des Forces maritimes du Pacifique, à Esquimalt, en

Colombie-Britannique, pour souligner la présence du Canada, sur le plan de la sécurité, dans l'Asie-Pacifique. En outre, la première réunion avec les hauts fonctionnaires chargés des questions économiques dans le cadre de l'ANASE et une réunion semblable destinée au secteur privé, le forum d'affaires ANASE-Canada, ont eu lieu à Toronto au début de mai 2005. Cette conjonction d'une réunion de hauts fonctionnaires pour discuter de stratégies en matière d'économie, de commerce et d'investissement et d'un forum du secteur privé qui a suscité une participation de haut niveau des milieux des universités et des affaires a fait ressortir les progrès économiques impressionnants qui s'accomplissent en Asie du Sud-Est (<http://www.international.gc.ca/jakarta/canadaasean21-fr.asp>). Pendant les visites du premier ministre, d'autres visites ministérielles et de haut niveau, et bien d'autres rencontres, le Secteur et ses missions ont cherché à promouvoir l'initiative canadienne de réunion du G20 pour discuter de questions d'intérêt mondial comme le terrorisme, le développement et la santé publique à l'échelle de la planète.

Promotion efficace de l'intérêt du Canada dans le monde et pour la sécurité humaine, afin de mieux appuyer les droits de la personne, la démocratie et la bonne gouvernance

Le Canada a fait avancer son dialogue politique avec la Russie au moyen de visites de haut niveau et de consultations sur les questions de sécurité : les deux pays ont publié une déclaration conjointe sur la lutte contre le terrorisme (<http://www.pm.gc.ca/fra/news.asp?id=282>), la dimension septentrionale de nos relations a été relancée et on a amorcé un dialogue de haut niveau sur les questions stratégiques en matière d'énergie.

La promotion de la sécurité mondiale, la sécurité humaine et la bonne gouvernance sont des priorités centrales pour le Ministère. Le Canada a contribué aux efforts internationaux visant à renforcer le respect des droits de la personne et du droit humanitaire international en Colombie. Il a présidé le groupe de 24 pays donateurs de janvier à juin 2005 et s'est beaucoup occupé de coordonner l'apport international à la Déclaration de Cartagena, en février 2005, qui appelle toutes les parties à respecter les droits de la personne. Il a également maintenu son engagement actif auprès du Venezuela, participant dans le cadre de l'OEA à l'observation du référendum sur la destitution du

président, en août 2004, pour veiller à ce que le scrutin se déroule conformément aux normes démocratiques internationales. En outre, le Canada a préconisé à plusieurs reprises le recours à des méthodes pacifiques pour concilier les divergences politiques internes au Venezuela et à Haïti.

Les parties à la guerre civile qui déchire le sud du Soudan depuis longtemps ont signé un accord de paix le 9 janvier 2005. Au fil des ans, le Canada et la communauté internationale ont fourni une aide financière et diplomatique dans le cadre du processus de négociation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et des activités de consolidation de la paix visant à mettre un terme au conflit et à de graves violations de la sécurité humaine (<http://www.international.gc.ca/africa/sudan-canada-fr.asp>). En outre, le Canada a agi énergiquement pour résorber la grave crise humanitaire qui sévit au Darfour en raison du conflit entre le gouvernement soudanais et les groupes rebelles. Le Canada a mis l'accent sur la protection et l'aide à donner aux civils et les efforts visant à mettre fin au conflit en fournissant un appui :

- à la mission de l'UA au Soudan qui vise à observer et à faire respecter le cessez-le-feu en accordant une aide militaire et technique de 170 millions de dollars, ce qui englobe l'élargissement d'une aide initiale essentielle de 20 millions de dollars pour le transport par hélicoptère;
- à l'assistance humanitaire, par une contribution de 28 millions de dollars;
- aux pourparlers de paix d'Abudja (Nigeria), sous l'égide de l'UA, où ont été signés d'importants accords sur la sécurité et l'accès pour les secours humanitaires;
- à la CPI, pour faciliter les enquêtes sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. En mai 2005, le premier ministre a mis sur pied une équipe consultative spéciale pour le Darfour dirigée par l'ambassadeur Robert Fowler et comprenant les sénateurs Roméo Dallaire et Mobina Jaffer.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*), s'alliant à ses partenaires de l'ACDI et du MDN, a assuré l'effort 3D (défense, développement et diplomatie) du Canada en Afghanistan, ce qui a comporté une contribution de 100 millions de dollars en 2004-2005. Cet effort a aidé

le Canada à s'affirmer et à exercer une influence dans d'importants dossiers internationaux de paix et de sécurité. La coordination 3D s'est parfois avérée difficile, notamment en raison d'autres priorités ministérielles et de la longueur des processus de consultation. Notre présence diplomatique a facilité les progrès dans un certain nombre de dossiers, tel le lancement du processus bientôt achevé d'entreposage des armes lourdes en Afghanistan. En outre, le Ministère a joué un rôle important pour appuyer la tenue d'élections libres et justes, et on a loué son approche du développement de l'Afghanistan, qui a consisté à soutenir les programmes de reconstruction nationale et les priorités choisis par les Afghans. Le plus important, c'est que les efforts du Canada – ainsi que de ses alliés – ont contribué de façon significative à la transition de l'Afghanistan vers la démocratie, la stabilité et l'autosuffisance (<http://www.canada-afghanistan.gc.ca/menu-fr.asp>).

Le Canada et le Japon ont réaffirmé leur détermination à continuer de travailler de concert en vue de soutenir les efforts internationaux pour parvenir à une plus grande sécurité dans le monde, et ils ont cerné de nouveaux domaines de collaboration face aux défis qui ont surgi après les attentats du 11 septembre, comme il est précisé dans le Programme Canada-Japon 2005 de coopération en matière de paix et de sécurité (http://www.dfait-maeci.gc.ca/asia/japan/2005_Peace_Security_Agenda-fr.asp).

Le Canada a assumé un rôle de premier plan dans les efforts internationaux visant à rétablir la sécurité et la stabilité à Haïti et à soutenir des efforts à plus long terme de réforme et de reconstruction. En 2004, le Canada a quadruplé son aide à ce pays. Elle est passée de 23 à plus de 90 millions de dollars (élément d'un engagement de 183 millions de dollars sur 18 mois), ce qui fait d'Haïti le plus important bénéficiaire de notre aide dans les Amériques et place le Canada au deuxième rang mondial des donateurs bilatéraux d'Haïti. Le Canada consent une contribution majeure à la police civile pour la mission de stabilisation de l'ONU et dirige les forces de police civile de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation à Haïti (MINUSTAH). Cette participation fait suite à une importante contribution faite en août 2004, soit un effectif de 550 militaires des Forces canadiennes à la Force multinationale intérimaire mandatée par les Nations Unies, laquelle a facilité la transition à la MINUSTAH. Par cet

engagement à long terme, le Canada contribue au renforcement du processus démocratique, au rétablissement de la paix et de la sécurité et à l'amélioration des conditions de vie de la population haïtienne.

Le Ministère a joué un rôle clé dans les efforts fructueux de réforme de l'OEA pour améliorer l'efficacité de ses interventions dans les crises (p. ex. à Haïti et en Équateur) et lui permettre de mieux tenir compte des priorités du Canada, notamment en ce qui concerne la démocratie et la sécurité humaine. Le Ministère a aussi réussi à accroître la présence canadienne dans le personnel de l'Organisation, et il a travaillé sans relâche pour encourager une participation positive de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à la reconstruction d'institutions démocratiques à Haïti. On a redoublé d'efforts pour surmonter la vive résistance de certains membres de CARICOM à l'égard du gouvernement provisoire d'Haïti.

Les activités du Canada à l'appui de la démocratie en Ukraine ont aidé à jeter les bases de changements démocratiques majeurs et de la « révolution orange ». L'ambassadeur du Canada à Kiev a dirigé un groupe de 28 autres ambassadeurs qui ont observé le déroulement de l'élection présidentielle et exercé des pressions pour qu'elle soit libre et juste, dans le respect des normes internationales. Le Canada a également dépêché quelque 500 observateurs des élections pour surveiller le deuxième tour de scrutin et veiller à ce que la volonté des Ukrainiens soit respectée.

Le Canada a collaboré avec des protagonistes clés de l'UE, de l'OTAN et des États-Unis pour améliorer la coopération avec le Tribunal pénal international des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie. Ce travail s'est fait dans un cadre multilatéral et bilatéral, au moyen de pressions soutenues et coordonnées exercées par les missions du Canada dans les Balkans et à l'administration centrale. Il y a eu une augmentation marquée du nombre d'inculpés envoyés à La Haye depuis la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-et-Monténégro, et la coopération de la Croatie s'est améliorée, bien que les efforts doivent se poursuivre.

Le personnel de plusieurs ambassades canadiennes a observé, le 30 janvier 2005, les efforts de participation au scrutin à l'extérieur du pays pour les premières élections iraqiennes. Malgré la brièveté du préavis, Élections Canada a préparé une évaluation d'experts du scrutin

iraquien, avec la collaboration d'autres organismes chargés des élections. Le Canada a appuyé cette mission par une contribution de 7 millions de dollars, qui a été considérée comme une contribution majeure à la transition politique de l'Iraq. Une importante population de la diaspora iraquienne pouvait participer au vote depuis l'étranger, mais il n'existait aucun cadre d'observation de ce scrutin. Élections Canada a demandé le concours des ambassades du Canada en Turquie, en Syrie, en Iran, en Jordanie, au Danemark, en Allemagne et aux Pays-Bas. Après une évaluation attentive des questions de sécurité, les représentants canadiens ont observé l'inscription des électeurs et le scrutin dans plusieurs de ces centres, et ils ont produit des évaluations complètes qui ont servi à la rédaction du rapport final d'Élections Canada. Nous cherchons des moyens d'assurer une aide dans d'autres secteurs liés à la gouvernance, y compris la rédaction de la nouvelle constitution.

Le Canada n'a toujours pas obtenu d'enquête sérieuse en Iran sur la mort de la photjournaliste canadienne Zahra Kazemi, qui a été tuée dans une prison iranienne en 2003. Le Canada déplore l'incapacité de l'Iran de traduire les meurtriers devant les tribunaux, malgré les efforts vigoureux que le Ministère a déployés, notamment des interventions bilatérales à tous les niveaux, des consultations auprès de pays d'optique commune et leur appui, et les résolutions et déclarations du réseau des droits de l'homme de l'ONU condamnant le comportement général de l'Iran en matière de droits de la personne. Le ministre Pettigrew a récemment annoncé de nouvelles restrictions dans les relations entre le Canada et l'Iran pour manifester le mécontentement du Canada et exiger de nouveau la coopération de l'Iran pour retracer les circonstances qui ont mené à cette issue tragique et le rapatriement du corps de M^{me} Kazemi au Canada, conformément aux vœux de son fils.

Le conflit qui a sévi de 1997 à 2002 entre le Congo (RDC) et la région des Grands Lacs a provoqué une crise humanitaire colossale (environ 3,5 millions de morts). Le Canada a appuyé des mesures cruciales pour consolider la paix dans cette région toujours fragile. La déclaration de Dar-es-Salaam, en novembre 2004, a été la première occasion où les 11 chefs de gouvernement parties au conflit s'entendaient sur une conception commune et à long terme de la paix, de la sécurité et du développement dans la région (http://w01.international.gc.ca/minpub/Publication.asp?Language=F&publication_id=381814&docnumber=138).

Le Groupe de travail sur les relations avec les communautés musulmanes réunit un certain nombre de directions du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) qui s'intéressent au renforcement des contacts du Canada avec les communautés musulmanes tant au Canada qu'à l'étranger. Entre autres activités, ce groupe a joué un rôle de premier plan dans la réponse du Ministère à l'étude que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a consacrée aux relations du Canada avec les pays du monde musulman. La réponse a été déposée à la Chambre des communes en mars 2005 (http://www.parl.gc.ca/InfocomDoc/Documents/38/1/paribus/commbus/house/reports/FAAE_Rpt01/05-hon-f.htm).

Le Canada a appuyé activement la résolution annuelle sur la République populaire démocratique de Corée à l'UNCHR et présenté plusieurs propositions de libellé afin d'en renforcer la teneur et d'en étendre la portée, notamment au sujet des demandeurs d'asile nord-coréens.

Meilleure connaissance du Canada et de ses valeurs sur la scène internationale (priorité liée à une autre qui relève de la Politique stratégique)

Les manifestations qui ont marqué le 400^e Anniversaire des premiers établissements français en Amérique du Nord ont donné une image moderne du Canada et beaucoup accru sa visibilité auprès d'un partenaire important du G8 (<http://www.canada-2004.org>). Des sondages menés avant et après Canada-France 1604-2004 ont révélé une nette amélioration de la perception du Canada, car celui-ci a conforté sa position comme le pays étranger le plus populaire auprès des Français, surpassant tous les autres pays, y compris les pays membres de l'UE. Le sondage a aussi révélé que 89 % d'entre eux croyaient que le Canada était un pays moderne; la majorité des leaders d'opinion entendent parler davantage du Canada et se font aujourd'hui une image plus nette de ce pays; 25 % des dirigeants d'entreprise manifestent de l'intérêt pour des investissements au Canada.

Des innovations plus importantes dans toutes les activités du Ministère

L'initiative e³ (équilibre, efficacité, excellence) est un effort de changement pluriannuel dont les directions générales asiatiques du Secteur des relations

bilatérales ont pris la tête. Elle vise à établir un juste équilibre entre des priorités claires et les ressources disponibles pour les respecter. Elle est à la fois un processus formel (visant à trouver de nouvelles façons de procéder et d'organiser le Ministère afin de définir les priorités et de les observer) et un processus informel (une façon d'envisager ce que les fonctionnaires font et pour qui). Elle aide les fonctionnaires des missions et de l'administration centrale à gérer les priorités par l'élaboration de lignes directrices pour corriger les problèmes récurrents (messages, accords sur les rapports), par des activités visant à améliorer l'efficacité en milieu de travail (ateliers, groupes de réflexion sur la rétroaction vers les échelons supérieurs, plans d'apprentissage personnalisés et unité de services communs, rôle de champion de l'équipe administrative A5, salon de l'accueil, essais dans deux missions d'ateliers d'excellence de l'Institut national de la qualité, communications de l'administration centrale) et par la définition des pratiques exemplaires et leur diffusion auprès de tout le personnel au moyen d'un site intranet (<http://lbp.dfait-maeci.gc.ca/e3/menu-f.asp>).

Autres réalisations

Voici d'importantes réalisations ministérielles qui méritent d'être signalées, même si elles ne cadrent pas avec les priorités définies.

L'ambassade du Canada à Athènes a assuré un service à la clientèle exemplaire aux Canadiens avant, pendant et après les Jeux olympiques d'été de 2004. L'ambassade a joué le rôle de coordonnateur central de la présence canadienne, qui se composait de plus de 500 athlètes, de 500 représentants des médias, d'entraîneurs, de commanditaires, de 20 000 spectateurs canadiens, d'artistes et d'interprètes, d'entreprises canadiennes parrainant l'événement ou cherchant à faire des affaires, du premier ministre de la Colombie-Britannique et de nombreux ministres fédéraux et provinciaux, de députés de la Chambre des communes et d'assemblées législatives et de maires.

Renforcement des capacités en matière de politique et d'intervention en cas de crise

Le Ministère a joué le rôle central dans la coordination de l'intervention du gouvernement du Canada lors de l'ouragan Juan, qui a frappé les Antilles en septembre

2004. Il a notamment fourni des services consulaires d'urgence, par exemple pour l'évacuation des citoyens canadiens présents à la Grenade et dans les îles Cayman, et déployé une équipe consulaire dans les îles Cayman. Il a collaboré étroitement avec l'ACDI pour assurer l'acheminement rapide d'un important volume de fournitures d'urgence à la Grenade, et il a joué un rôle dans la nomination d'un conseiller spécial pour la Grenade, fournissant le soutien nécessaire. De la sorte, le Ministère a non seulement fait en sorte que le Canada bénéficie d'une grande visibilité dans la région, mais aussi contribué à la participation de la diaspora antillaise à l'effort de reconstruction.

Le 29 septembre 2004, 44 demandeurs d'asile nord-coréens ont franchi le mur de l'ambassade du Canada à Beijing. Leur but ultime était qu'on les autorise à se rendre en Corée du Sud. Allant bien au-delà de ce que son devoir exigeait, le personnel de l'ambassade a veillé à la protection et à la sécurité de ces hommes, femmes et enfants et s'est occupé d'eux. Pendant plus de 80 jours, des négociations difficiles se sont poursuivies entre les représentants de l'ambassade et le gouvernement chinois, qui avait pour position qu'il fallait renvoyer tous les demandeurs d'asile en Corée du Nord. En fin de compte, les négociateurs canadiens ont eu gain de cause, et ces 44 personnes ont été autorisées à se rendre en Corée du Sud en passant par un pays tiers.

Le 26 décembre 2004, un tsunami a frappé de nombreux pays en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est et en Afrique, emportant dans la mort 220 000 personnes de 11 pays. Le jour même, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) a mis sur pied un groupe de travail interministériel. Les missions du Canada dans la région touchée ont réagi immédiatement, annulant les congés de tous les membres disponibles du personnel. La priorité des missions était d'offrir des services consulaires aux Canadiens présents dans la région. Toutefois, toutes les missions ont également beaucoup participé aux secours humanitaires sur le terrain. Trois bureaux temporaires ont été ouverts et 53 employés temporaires ont été détachés d'autres missions et de l'administration centrale vers les missions de la région touchée. Lorsque le premier ministre Martin s'est rendu en Asie, en 2005, il a ajouté à son itinéraire deux pays frappés par le tsunami, la Thaïlande et le Sri Lanka. Il a pu observer directement les conséquences du drame, et cela a aidé à montrer aux Canadiens et à

nos partenaires de la région que nous tenions à les aider à y faire face (<http://www.international.gc.ca/asia/tsunami/tsunami-fr.asp>).

2.1.3.2.5 Surveillance du rendement

Communication avec les Canadiens

La communication avec le public tant au Canada qu'à l'étranger est l'une des activités les plus importantes du Ministère. Les chefs de mission et d'autres membres du personnel ont eu souvent des activités de communication au Canada et dans leurs pays d'accréditation. En octobre 2004, par exemple, presque tous les chefs de mission canadiens en poste dans l'Asie-Pacifique sont rentrés au Canada pour une importante conférence consacrée aux enjeux de l'Asie-Pacifique qui s'est tenue sous les auspices de la Fondation Asie-Pacifique du Canada. Après la conférence, les chefs de mission se sont rendus dans l'ensemble du pays pour rencontrer des universitaires, des étudiants, des hommes et femmes d'affaires, des collègues des provinces et des groupes communautaires. En outre, un grand nombre de directions générales géographiques et de missions ont renforcé leur présence sur le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*), présentant des données et des profils actualisés, des conseils aux voyageurs et des renseignements détaillés sur les priorités et les activités.

Visites de haut niveau

Le premier ministre et beaucoup de membres du Cabinet ont fait de nombreuses visites de haut niveau dans divers pays, dont la Chine, le Japon, l'Inde, la Russie, la France, le Soudan, le Brésil, Israël, la Cisjordanie, la Syrie et Haïti. Ces visites ont permis de promouvoir des initiatives importantes et d'intégrer les efforts dans de nombreux domaines.

Signature d'accords bilatéraux

Des accords bilatéraux importants ont été signés ou mis en application avec divers pays, dont la Russie, le Japon, la Chine, l'Inde, l'UE, le Brésil et l'Afrique du Sud. Ces accords sont l'aboutissement de longs mois

d'entretiens et de négociations et seront un fondement essentiel à la poursuite des efforts bilatéraux dans des domaines clés qui sont importants pour le Canada.

2.1.3.2.6 Analyse des réalisations et leçons apprises

Dans le cadre du repositionnement stratégique du Ministère, le Secteur regroupé des relations bilatérales a été mis sur pied. La réorganisation visait à accroître la force opérationnelle et à assurer la souplesse voulue pour réagir efficacement à des crises à court terme et à des imprévus et respecter les priorités de long terme. Il était impossible de prévoir la portée de cette réorganisation au moment de la rédaction du RPP de 2004-2005 RPP. Cette restructuration garantira des capacités renforcées mais, à court terme, il a été difficile d'implanter les changements tout en répondant à toutes les autres demandes.

Des imprévus comme le tsunami de l'océan Indien et l'ouragan Juan, ainsi que des crises politiques qui éclatent ou perdurent, par exemple à Haïti et au Darfour (Soudan), montrent bien que le Ministère doit :

- être clairvoyant et prévoir les défis qui se traduiront par des exigences sur les plans de la capacité d'élaboration des politiques et des ressources humaines et financières;
- être encore plus en mesure de réaménager ses ressources en temps de crise et lorsque des exigences qui changent rapidement découlent d'un contexte instable et politiquement incertain. Notre capacité de veiller à ce que les intérêts du Canada soient toujours servis dans ce contexte dépendra de l'amélioration de notre rendement sur ce plan.



Ambassade du Canada, Berlin

2.2 Objectif stratégique 2 : Servir le gouvernement à l'étranger

Les missions du Canada à l'étranger dispensent des services rentables et efficaces, y compris en matière d'infrastructure, afin que le gouvernement puisse mettre ses programmes en œuvre dans un environnement sûr. Cet objectif stratégique comprend les activités suivantes :

- Services communs et infrastructure (Soutien de l'administration centrale);
- Services communs et infrastructure (Missions à l'étranger).

2.2.1 Services communs et infrastructure (Soutien de l'administration centrale) et Services communs et infrastructure (Missions à l'étranger)

2.2.1.1 Notre mandat relatif à l'activité de programme ¹

Le Ministère a reçu le mandat de fournir des services communs et des services d'infrastructure de qualité et de bon rapport coût-efficacité aux ministères et organismes fédéraux qui exercent des activités à l'extérieur du Canada, en collaboration avec eux. Le Canada entretient des relations diplomatiques avec environ 162 des 193 États indépendants de la planète, et compte près de 300 points de service (ambassades, hauts-commissariats, consulats généraux, consulats, consulats dirigés par un consul honoraire, missions permanentes et autres bureaux). La représentation du Canada à l'étranger est maintenant assurée par 20 ministères et organismes fédéraux et trois provinces, qui poursuivent tous des politiques et mettent en œuvre des programmes qui font progresser les intérêts du Canada. Parmi les principaux

ministères et organismes, mentionnons CIC, l'ACDI, le MDN et la GRC. D'autres organismes exercent des activités à partir de diverses missions à l'étranger (on les appelle des cooccupants), il s'agit entre autres de Exportation et développement Canada (EDC) et des gouvernements provinciaux de l'Alberta, du Québec et de l'Ontario. En outre, les missions du Canada à l'étranger offrent leur soutien, selon le principe de la récupération des coûts, à des cooccupants internationaux (actuellement l'Australie et Israël), lorsque des ententes de service précises ont été négociées.

Une approche concertée et pangouvernementale est essentielle à la prestation des services communs. Elle permet non seulement de garantir que les bons mécanismes sont en place pour permettre au Ministère et à ses partenaires de mettre en œuvre leurs programmes à l'étranger, mais encore elle favorise l'établissement de forums et de cadres consultatifs ouverts, donnant lieu à des discussions fructueuses sur la politique des services communs. Cela implique la gestion quotidienne des besoins des partenaires en matière de services communs, l'élaboration de la politique des services communs, l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole d'entente générique et de normes de service pour les programmes du Ministère et de ses partenaires. Le Ministère coordonne également des consultations pangouvernementales annuelles sur la représentation à l'étranger.

Le Ministère a le mandat de fournir des ressources matérielles aux programmes du gouvernement du Canada à l'étranger, notamment des locaux de chancellerie et de résidence officielle, des résidences d'employé appartenant à l'État, des services de gestion des biens, des services d'entretien des biens, des services de matériel, et des conseils et des politiques ayant trait aux biens et au matériel. Il fournit également une infrastructure globale commune et solide de technologie de l'information (TI) et des services de soutien connexes qui répondent aux besoins du MAECI (*Affaires étrangères*) et des autres programmes du gouvernement du Canada à l'étranger, de façon durable et rentable. En outre, le Ministère dirige et surveille les fonctions financières, les fonctions de planification et de rémunération et la prestation des services connexes pour le Ministère dans son ensemble, ainsi que pour

¹ Il convient de signaler que dans l'AAP du Ministère, Services communs et infrastructure (Soutien de l'administration centrale) et Services communs et infrastructure (Missions à l'étranger) constituent des activités de programme distinctes. Toutefois, puisque dans l'ensemble ces activités de programme sont complémentaires aux fonctions de services communs du Ministère, elles ont été regroupées aux fins de présentation.

ses missions à l'étranger, et s'occupe des infrastructures, des opérations bancaires internationales, de l'établissement des coûts des services fournis et du recouvrement des coûts auprès des autres ministères et cooccupants. La coordination des services communs et des services d'infrastructure fournis par l'administration centrale du Ministère relève essentiellement d'une direction du Secteur des services ministériels.

La Direction générale des services aux employés recrutés sur place, qui fait partie du Secteur des ressources humaines, élabore des politiques en matière de ressources humaines et offre un soutien opérationnel pour la gestion des employés recrutés sur place (ERP). La Direction générale gère et exécute des services choisis de RH à l'appui des programmes gouvernementaux réalisés à l'étranger, y compris la dotation en personnel, la classification, la rémunération, les pensions, les assurances et les relations de travail, particulièrement en ce qui concerne l'interprétation et la surveillance des règlements régissant les ERP, l'élaboration et le maintien du plan de classification des postes des ERP, la détermination et l'approbation de la rémunération des ERP (salaire et avantages sociaux) et l'administration du régime de pension des employés du gouvernement du Canada recrutés sur place à l'extérieur du Canada. Le Secteur des ressources humaines offre également des services de consultation à tout le personnel, aux employés canadiens, aux ERP et à leurs personnes à charge, et prépare et facilite la réinstallation des employés et de leurs personnes à charge grâce à divers programmes de formation, d'orientation et d'administration.

Les deux secteurs géographiques —Amérique du Nord et Relations bilatérales (le reste du monde) — gèrent et coordonnent les relations du Canada dans les différentes régions géographiques du monde, et fournissent des ressources et des directives aux missions du Canada sur tous les aspects de la politique étrangère et des services consulaires. Les secteurs géographiques veillent à ce que les missions, dans le cadre de leur travail, fournissent des services communs conformément aux règles, règlements et lois applicables du gouvernement fédéral (p. ex. la *Loi sur la gestion des finances publiques*).

Résultats escomptés

Les services communs fournis par l'administration centrale et les missions aux programmes gouvernementaux

et aux partenaires qui exercent des activités à l'étranger sont administrés et dispensés de façon satisfaisante.

Résultats obtenus

Pour bien comprendre les résultats obtenus, il est important de connaître les mesures que nous prenons pour atteindre notre objectif à long terme et de se familiariser avec notre environnement de travail.

2.2.1.2 Moyen d'atteindre notre objectif à long terme

Chaque année, au mois de janvier, nous menons des consultations auprès de nos partenaires, lesquelles sont suivies d'une consultation intermédiaire à l'été. C'est à l'occasion de ces deux activités que les ministères partenaires et les organismes cooccupants présentent leurs projets annuels de représentation à l'étranger.

Le Comité sur la représentation à l'étranger (CORA) se réunit le troisième mercredi de chaque mois et se compose d'employés ministériels des ressources humaines, de l'administration du secteur, des ressources matérielle, de la TI et des services communs. Les membres du Comité s'échangent également des courriers électroniques à intervalles réguliers. Le CORA donne des conseils et formule des recommandations au Comité exécutif sur la création, la reclassification et la suppression de postes à l'étranger. Son mandat est énoncé dans le Cadre de planification et de gestion du changement dans les missions à l'étranger (<http://lbp.dfait.maeci.gc.ca/smd/cora-fr.asp>).

La prestation des services communs dans les missions à l'étranger incombe à la section de la gestion de la mission. Toutefois, certaines missions de petites tailles reçoivent des services communs d'une autre mission. On parle alors de missions centrales et de missions satellites; en effet, une ou plusieurs petites missions de tailles diverses bénéficient du soutien et d'autres formes de services d'un centre régional de plus grande envergure. Les missions satellites sont généralement des bureaux à vocation unique qui sont liés à une mission centrale pour des questions de réduction des coûts, permettant ainsi d'éviter ou de réduire le chevauchement de services administratifs ou autres.

2.2.1.3 Notre environnement de travail

La gestion des biens à l'étranger pose de nombreux défis au Ministère. Le gouvernement du Canada s'adapte aux forces progressives qui sont en train de faire disparaître la distinction entre la politique nationale et la politique étrangère au sein des gouvernements du monde entier. Les ministères modifient leur structure, leurs processus et leur culture pour réagir à ces forces.

Le gouvernement du Canada dans son ensemble fait face aux attentes toujours croissantes des Canadiens relativement à la prestation de services électroniques et de services intégrés axés sur la clientèle dans divers organismes, et ce dans un monde de plus en plus branché. Le modèle traditionnel d'un ministère fermé et autocentré est en voie d'être remplacé par un modèle de ministère entretenant de nombreuses relations avec des contacts extérieurs et des collègues d'autres ministères, gouvernements et organisations. Cette transformation a d'importantes répercussions sur l'échange d'information et la sécurité.

Le Ministère doit en outre s'attaquer aux questions suivantes :

- croissance importante de la représentation à l'étranger et augmentation connexe du nombre de chancelleries qui sont incapables de soutenir cette croissance (missions au seuil de leurs capacités)
- exigences accrues en matière de sécurité physique depuis le 11 septembre;
- nombre croissant de déménagements forcés causés par :
 - o les exigences en matière de sécurité;
 - o la détérioration de l'inventaire vieillissant;
 - o les questions de santé et de sécurité;
 - o une croissance des programmes dépassant les capacités des missions;
 - o les facteurs économiques ou politiques locaux (mouvements de capitaux ou déménagements de centres-villes, détérioration des voisinages, etc.).

2.2.1.4 Réalisations en fonction des priorités

Le *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* énonçait les priorités suivantes pour cette activité de

programme (sous l'ancien secteur d'activité Services aux ministères partenaires) :

- politiques et processus en vue de faciliter un déploiement plus stratégique du personnel de représentation à l'étranger;
- cadres de travail pour faciliter la prestation de services communs dans les missions;
- simplification des politiques et des programmes administratifs.

Pour remplir son mandat, qui consiste à fournir une infrastructure et des services communs rentables et de qualité aux autres ministères et organismes qui ont des activités à l'étranger, le Ministère doit assumer les fonctions suivantes :

Élaboration de politiques et de processus en vue de faciliter un déploiement plus stratégique du personnel de représentation à l'étranger

En 2001, le Comité exécutif a approuvé le Cadre de planification et de gestion de la croissance du personnel dans les missions à l'étranger, qui énonce les principes sur lesquels repose la planification de la croissance de la représentation à l'étranger. Le document qui lui a succédé, le Cadre de planification et de gestion du changement dans les missions à l'étranger, sert de mandat au CORA.

Lorsqu'il planifie la croissance à l'étranger, le Ministère accorde une grande importance à l'établissement de liens entre les priorités de la politique étrangère et l'affectation des ressources, à l'aide des stratégies pertinentes par pays.

On a amélioré la planification des activités, notamment par la création d'un comité de directeurs généraux représentant les secteurs géographiques, fonctionnels et des services. Les nouveaux plans de mission font état du contexte, des priorités et des principaux résultats aux niveaux de la mission, du pays et de la région, et intègrent une approche pangouvernementale au niveau de la mission.

Divers projets de gestion immobilière à l'étranger ont également progressé, ce qui a permis de réduire d'environ 20 % le nombre de missions aux prises avec des problèmes de locaux dans les chancelleries.

Mise en place de cadres de travail pour faciliter la prestation de services communs dans les missions

Le Protocole d'entente interministériel sur les activités et le soutien des missions à l'étranger (protocole générique), établi en collaboration avec les ministères partenaires qui sont représentés à l'étranger, est entré en vigueur le 21 avril 2004. Le protocole générique remplace bon nombre d'ententes bilatérales touchant la prestation de services communs, et répond aux demandes formulées par les partenaires en ce qui a trait à l'équité, à l'uniformité, à la transparence et à l'optimisation des ressources dans les ententes de prestation de services communs (<http://lbp.dfait-maeci.gc.ca/smd/mous-fr.asp>).

Des annexes au protocole générique propres aux ministères, dans lesquelles les ministères partenaires énoncent des ententes de prestation de services communs axés sur leurs programmes, sont en cours d'élaboration par le ministère de la Défense nationale, Santé publique et protection civile Canada et Justice Canada. Les négociations sont terminées en ce qui concerne l'annexe propre aux programmes du ministère du Patrimoine canadien, et le document a été ratifié. De même, l'annexe propre à la Gendarmerie royale du Canada en est à l'étape de la signature. L'ajout de ces annexes renforce le protocole générique et consolide les relations avec les ministères partenaires à l'étranger.

Les missions ont recours aux normes de prestation de services pour assurer la prestation de services communs uniformes et justes à tous les ministères présents dans les missions du Canada. Le MAECI (*Affaires étrangères*) et les ministères partenaires s'appuient sur les normes de prestation de services, qui font partie intégrante du protocole générique, pour mesurer, évaluer et établir des rapports sur les activités de gestion des missions qui se rapportent à la prestation des services communs. On a demandé aux missions de passer en revue les normes de service génériques et d'adapter le document afin qu'ils répondent à leurs besoins, et de le présenter ensuite au Comité de gestion de la mission pour ratification. Ces normes de service énumèrent les services communs fournis par le Ministère, les rôles et responsabilités respectifs de toutes les parties concernées, et les normes de prestation de services auxquelles doivent s'attendre les programmes participants. Au total, 89 des 116 missions visées par le présent exercice ont terminé la

phase de mise en œuvre (<http://lbp.dfaitmaeci.gc.ca/smd/standards fr.asp>).

Le Groupe de travail interministériel sur les services communs à l'étranger (GTISCE), groupe affilié au Comité des directeurs généraux sur les services communs à l'étranger dont le mandat est énoncé à la section 4.1 du protocole générique, se réunit toutes les trois semaines pour discuter des questions soulevées par la mise en œuvre du protocole générique et d'autres sujets liés à la prestation de services communs à l'étranger. Il sert, en particulier, de mécanisme de règlement des différends auquel tous les partenaires peuvent recourir. Au cours de la dernière année, le Groupe de travail a réglé 16 différends, et n'en a aucun à l'étude en ce moment.

En 2002, le Ministère a établi et mis en place des frais de services communs à l'étranger pour faire face à l'augmentation considérable d'employés affectés à l'étranger et à l'absence de fonds supplémentaires nécessaires à l'embauche de personnel de soutien administratif pour la prestation des services communs. La politique, sa portée et le montant des frais feront l'objet d'un examen avec les partenaires en 2005. En vue de cet examen, le Ministère mène de vastes consultations auprès des parties concernées.

Le site Web de la Direction de la planification et de la coordination des services communs à l'étranger (<http://lbp.dfait-maeci.gc.ca/smd/menu-fr.asp>) comporte maintenant une section sur les Normes de prestation de services des missions à l'étranger. Le site contiendra sous peu les annexes au protocole générique, un recueil des documents de politique régissant les activités du Ministère, les rapports des décisions prises lors des réunions des différents comités des services communs à l'étranger ainsi qu'une liste des missions du Canada à l'étranger.

Les services de gestion de l'information ministérielle et de la technologie ont continué à fournir des services communs fiables à plus de 160 points de service dans le monde entier, tout en faisant face au changement et à la croissance continus. Ils ont pu y arriver grâce au programme actuel d'investissements fixes dans les remplacements, la formation et l'ingénierie.

Un projet de deux ans visant à mettre à niveau l'infrastructure de services communs à l'administration

centrale et dans les missions à l'étranger, et à remplacer la version 2 par la version 3, a été mené à bien sans dépasser le budget (économies de 9 %). La mise à niveau garantira le soutien du fournisseur et la disponibilité des pièces de rechange, et fournira aux utilisateurs un système d'exploitation et une suite bureautique modernes.

On a signé un nouveau contrat d'une durée de trois ans pour des services de télécommunications internationales (fournis à titre de services communs à l'administration centrale et à tous les cooccupants du gouvernement du Canada à l'étranger). Le nouveau contrat permettra de réduire le coût du service et assure les capacités nécessaires au fonctionnement des principales applications stratégiques, notamment le Délégué commercial virtuel (Commerce international) et le Système mondial de gestion des cas (SMGC).

Simplification des politiques et des programmes administratifs

En mars 2005, le Ministère a commencé à élaborer un protocole d'ouverture, de reclassification et de fermeture de missions. Bien qu'il soit toujours en cours d'élaboration, ce protocole a orienté la ratification ministérielle du projet d'ouverture d'une mission à Recife, au Brésil. Le protocole exige la tenue de consultations interministérielles et à l'échelle du Ministère sur les incidences politiques et la viabilité de l'ouverture, de la reclassification ou de la fermeture proposée. Les pratiques exemplaires et les enseignements tirés orienteront l'élaboration d'une politique définitive qui devra être approuvée par le Comité exécutif.

Un important exercice de rapprochement du Système de gestion des ressources humaines est actuellement en cours pour aider le Ministère à atteindre son objectif, à savoir simplifier les processus administratifs et rendre les bases de données ministérielles plus précises. On s'attend à ce que la régularisation de la base de donnée soit terminée à l'automne 2005.

Afin d'accroître la cohérence et la précision de l'information ministérielle sur la présence du Canada à l'étranger, on est en train de dresser une liste exhaustive des missions à l'étranger, y compris de leur configuration actuelle. Une fois terminée, la liste deviendra la référence ministérielle en matière de déploiement du Canada à l'étranger.

Dans le cadre de la réforme en cours sur l'établissement des coûts, une série de réunions avec des intervenants et des partenaires ministériels s'est conclue par un énoncé de politiques sur les principes d'établissement des coûts. Les principes répondent aux préoccupations des partenaires en ce qui concerne l'équité, l'uniformité et la transparence des processus entrepris pour établir les coûts associés aux postes (<http://lbp.dfait-maeci.gc.ca/smd/costings-fr.asp>).

Au printemps 2005, le Ministère a mis sur pied le Comité d'examen de l'établissement des coûts. Cette phase obligatoire du processus d'attribution assure un examen minutieux et un haut degré de surveillance des méthodologies d'établissement des coûts employées, et permet d'accroître l'uniformité de façon mesurable. Le Comité renforce également les capacités d'analyse.

Le Ministère estime qu'une plus grande intégration horizontale des biens, de la GI/TI, de la gestion des RH et des autres fonctions ministérielles apportera des avantages tangibles à la prestation des services communs. Cet objectif ne pourra être atteint que par l'adoption d'un nouveau mécanisme de prestation des services qui permettra d'optimiser le rendement et d'accroître la satisfaction des partenaires cooccupants.

Le MAECI (*Affaires étrangères*) fait suite à la réorganisation de la fonction GI/TI par la mise en place à d'initiatives visant à examiner les processus internes, à définir ses services et en établir le coût, à élaborer des politiques et des normes connexes, et à renforcer la capacité du Ministère d'utiliser efficacement la GI/TI. Ces initiatives devraient produire des résultats et donner lieu à la formulation de recommandations pendant l'exercice 2005-2006. Elles contribueront à résoudre les problèmes d'investissement internes, et permettront au Ministère de s'adapter à la réorganisation de la gestion des services communs fournis à toutes les activités gouvernementales à l'étranger et des services partagés à l'administration centrale, ainsi qu'à la centralisation des services administratifs communs proposée par le gouvernement du Canada.

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du Renouveau du modèle de soutien pour la technologie de l'information à l'étranger, afin d'améliorer le soutien de la GI/TI dans les missions. Sur une période de trois ans, ce projet permettra d'accroître le nombre d'utilisateurs pouvant accéder localement au soutien de la

GI/TI – à titre de service commun offert au gouvernement du Canada à l'étranger – de 46 % à 70 %. On a élaboré et lancé le Portail d'apprentissage de la GIT, qui fournit au personnel des missions le même accès aux cours de formation offerts à Ottawa. Le Ministère a également passé en revue le cadre de travail de base utilisé pour établir les conditions d'emploi des ERP dans les missions afin de l'harmoniser avec l'intention et les principes de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*. À la suite des vastes consultations et des sondages menés auprès des employés, on est en train de faire approuver une nouvelle série de règlements et de concevoir un programme de formation destiné aux gestionnaires à l'étranger. Le Ministère a également établi des profils de compétences pour les postes de chef de mission (CDM) et d'agent-gestionnaire consulaire à l'étranger.

L'Unité des services juridiques du Ministère donne des conseils juridiques sur bon nombre de situations complexes concernant du personnel ministériel à l'étranger, y compris des employés recrutés sur place, ainsi que sur la restructuration du Service extérieur et des nouvelles échelles de salaires et de classification.

Autres priorités

Collaborer davantage avec les partenaires clés dans la gestion des biens fédéraux à l'étranger

Depuis 2003, le GTISCE se réunit toutes les deux ou trois semaines. Il sert de lieu de discussion aux représentants des ministères partenaires et au personnel ministériel sur la mise en œuvre des politiques du Ministère relatives aux services communs.

Le protocole d'entente générique est le document officiel établissant les relations de prestation de services communs entre les ministères partenaires et le MAECI (*Affaires étrangères*). Comme il a été mentionné, bon nombre d'autres ministères et d'organismes fédéraux négocient actuellement des annexes au protocole d'entente générique.

Au moment de la publication, 89 des 116 missions visées par le présent exercice avaient ratifié les normes de prestation de services qui font partie intégrante du protocole d'entente générique. Les autres missions ont promis qu'elles s'y conformeraient ultimement. En outre, les partenaires du GTISCE ont adopté à l'unanimité une modification politique et l'ont transmise aux

missions afin qu'elles l'incorporent aux normes. Le Ministère, ses partenaires et les missions sont déterminés, de toute évidence, à mettre en place un cadre de responsabilisation détaillé pour les services communs.

Gestion de l'information et de la technologie

Le nouveau site de la Direction de la planification et de la coordination des services communs à l'étranger (<http://lbp.dfait-maeci.gc.ca/smd/menu-fr.asp>) est un répertoire complet de renseignements utiles pour les ministères partenaires et les parties intéressées à l'administration centrale et dans les missions. La conformité aux stratégies ministérielles de GI est assurée par l'utilisation d'InfoBanque, une nouvelle solution de gestion de l'information mise en œuvre au Ministère, qui permet de stocker et de récupérer l'information rapidement et efficacement.

2.2.1.5 Surveillance du rendement

Le renforcement des capacités des analystes du service à la clientèle a permis d'accélérer la création, la reclassification, la suppression et la réorganisation des postes. Au total, 471 changements de poste ont été effectués, donnant lieu à la création de 271 postes.

Le GTISCE a réglé avec succès les différends concernant la politique des services communs et les questions de mises en œuvre. Au total, 16 différends ont été réglés au cours de l'année, et il n'en demeure aucun en suspens.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le nombre de missions qui ont manqué de locaux de chancellerie a diminué d'environ 20 % grâce à l'exécution de nouveaux projets, notamment des travaux d'agrandissement pour CIC.

Le bilan du Ministère en matière de respect des coûts de projet et des échéanciers pendant l'exercice 2004-2005 concordait avec les résultats obtenus au cours des exercices précédents. C'est à dire que 85 % des projets ont atteint les objectifs de coûts et environ 50 % des projets ont respecté les échéanciers. Toutefois, 100 % des projets sont menés à bien dans les trois mois suivants la date prévue d'achèvement des travaux.

Le but des activités est la fiabilité. La fiabilité des services impartis est surveillée au moyen du taux de disponibilité, qui se situe entre 90 et 99 % selon la région et l'état de l'infrastructure publique locale.

On peut évaluer la fiabilité des services fournis à l'interne grâce aux statistiques opérationnelles et aux appels des utilisateurs, et la comparer avec le temps d'indisponibilité acceptable pour les services individuels. En raison de la complexité des services, il a été impossible d'élaborer des outils utiles d'évaluation générale.

On surveille les autres services et les adapte aux besoins en fonction des observations formulées par les utilisateurs au centre d'aide et aux gestionnaires de comptes, ainsi que dans les groupes de discussion et les sondages.

Le suivi des projets de chancellerie permet au Ministère de déterminer dans quelle mesure il peut répondre aux besoins en biens fonciers et en locaux dans les missions à l'étranger. En 2004-2005, le Ministère a terminé la chancellerie d'Ankara et le consulat général à Chandigarh. Au cours de l'exercice 2005-2006, on mènera à bien des projets de chancellerie à Abu Dhabi, à Bucarest, à Budapest, à Milan, à Singapour et à Wellington. D'autres projets d'immobilisations sont en cours à Berlin, à Dhaka, à La Haye et à Rome.

2.2.1.6 Analyse des réalisations et leçons apprises

L'un des enseignements tirés des années précédentes est que le Ministère a besoin d'améliorer ses pratiques commerciales en ce qui a trait à l'établissement des coûts de ses postes dans les missions à l'étranger. Le Ministère

prend des mesures concrètes à cet égard, et ses pratiques sont maintenant plus uniformes et plus précises. En outre, il a redéfini ses principes d'établissement des coûts et les a publiés cette année.

Bon nombre d'autres enseignements ont également été tirés au cours de l'année. La première année de mise en application du protocole d'entente générique a permis de réduire le nombre de plaintes et a rendu le règlement de ces plaintes plus transparent. Néanmoins, certains secteurs du soutien de l'administration centrale aux services communs à l'étranger nécessitent encore des améliorations. Par exemple, il importe de s'assurer que tous les intervenants comprennent clairement la façon d'utiliser les fonds alloués à la prestation des services communs à l'étranger.

En 2005-2006, le Ministère formulera des recommandations sur la fonction GI/TI par suite des initiatives de réorganisation entreprises cette année.

Enfin, au cours de la prochaine année, le Ministère examinera la faisabilité et les avantages éventuels de la centralisation des services communs en établissant un mécanisme différent de prestation des services, doté d'une structure de responsabilisation précise, de pouvoirs et d'un budget distincts, et d'une structure de gouvernance indépendante, y compris un conseil d'administration représentant les principaux ministères partenaires. Les recommandations formulées à la suite de la réorganisation de la GI/TI inspireront la création d'un mécanisme différent de prestation des services et permettront d'améliorer le rendement et d'accroître la satisfaction des partenaires qui exercent des activités dans les missions à l'étranger.



2.3 Objectif stratégique 3 : Servir les Canadiens à l'étranger

Les Canadiens qui voyagent, travaillent et vivent à l'étranger reçoivent de l'aide, des conseils, des avis et des services efficaces, concernant tant leurs documents de voyage que les services consulaires dont ils ont besoin. Cet objectif stratégique comprend les activités de programme suivantes :

- Affaires consulaires : administrer et fournir des services consulaires aux Canadiens.
- Passeport Canada : administrer et fournir des services de passeport aux Canadiens (au moyen du Fonds renouvelable du Bureau des passeports).

2.3.1 Affaires consulaires

2.3.1.1 Notre mandat relatif à l'activité de programme

Le mandat du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) en matière d'affaires consulaires est double, soit : 1) préparer les Canadiens aux voyages internationaux en mettant à leur disposition des renseignements fiables et des conseils opportuns; 2) en collaboration avec ses partenaires et ses missions à l'étranger, aider les Canadiens 24 heures par jour et 7 jours par semaine, en cas de problème ou s'ils ont besoin d'aide à l'étranger, à titre personnel ou en situation de crise. Pour s'acquitter de ce mandat, le Ministère doit également administrer le Centre des opérations 24 heures par jour et 7 jours par semaine, surveiller les événements qui se produisent dans le monde et jouer le rôle de centre d'appels du Ministère en cas de crises majeures et d'incidents internationaux.

La prestation du programme consulaire est assurée à l'étranger par l'intermédiaire des ressources consulaires des missions à l'étranger. L'administration centrale formule des orientations fonctionnelles à l'intention des agents qui travaillent dans ces missions. Toutefois, la gestion générale des missions relève des secteurs géographiques.

2.3.1.2 Moyen d'atteindre notre objectif à long terme

Tous les jours, 24 heures par jour et 7 jours par semaine, le Ministère offre une large gamme de services consulaires aux Canadiens dans le monde entier. Il leur procure l'aide dont ils peuvent avoir besoin dans diverses situations : blessure, décès, enlèvement d'enfant et différend sur la garde légale des enfants, enlèvement, évacuation d'urgence en cas de catastrophe naturelle ou de crise. Les personnes arrêtées ou détenues à l'étranger reçoivent aussi une aide. Les services sont offerts jusqu'à ce que le problème soit réglé ou jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu. L'aide consulaire est fournie dans plus de 275² points de service répartis dans le monde entier, notamment les ambassades, les hauts-commissariats, les consulats et les consulats honoraires.

Les Canadiens qui se trouvent à l'étranger jouissent d'un accès rapide à toute une gamme de services efficaces et professionnels offerts par une organisation reconnue et digne de confiance. Ces services les aident également à s'adapter aux différences qui existent entre les systèmes juridiques, sociaux et commerciaux du Canada et ceux des pays étrangers. Le Ministère tire profit de la technologie de l'information de pointe pour se tenir au fait de la situation internationale, avertir les Canadiens des dangers (notamment en mettant fréquemment à jour les Conseils aux voyageurs et les Avertissements), les mettre en lien directement avec les agents consulaires, qui leur prodigueront conseils et aide, donner les moyens au personnel consulaire de fournir des services rapides et professionnels et évaluer l'efficacité des services offerts.

Les services consulaires sont offerts conformément à des normes écrites qui précisent les services à offrir,

² Le MAECI (Affaires étrangères) dispose de 300 points de service à l'étranger, dont des ambassades, des hauts-commissariats, des missions permanentes, des consulats généraux, des consulats, des consulats dirigés par un consul honoraire et 15 points de service (14 en Australie et un en Suède) assurés en vertu d'ententes de partage de services consulaires conclues entre le Canada et ces deux pays.

ainsi que les normes qualitatives et quantitatives à appliquer. On trouvera ces normes de service à l'adresse http://www.voyage.gc.ca/main/about/service_standards-fr.asp, et on peut les consulter dans toutes les missions à l'étranger, où elles sont affichées ou peuvent être remises à qui veut en prendre connaissance.

2.3.1.3 Notre environnement de travail

Si le Ministère joue un rôle central dans la prestation de services consulaires aux Canadiens de partout dans le monde, il joue également un rôle essentiel dans la préparation des Canadiens avant leur départ vers l'étranger. Le Ministère se fait un devoir de fournir de l'information crédible et des conseils pertinents afin de préparer les Canadiens à voyager à l'étranger. De cette manière, ceux-ci disposent des renseignements et des conseils dont ils ont besoin pour prendre des décisions responsables sur les risques potentiels pour leur sécurité à l'étranger et choisir les moyens de réduire ces risques au minimum. C'est principalement par l'entremise du site Web du Ministère consacré aux affaires consulaires, <http://voyage.gc.ca>, que l'information consulaire est communiquée à la population canadienne et à l'industrie touristique.

Pour assurer les services consulaires, le Ministère collabore avec d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, dont le ministère de la Justice, CIC, le Service correctionnel du Canada, la GRC, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Santé Canada. En outre, le Ministère collabore étroitement avec les provinces et les territoires, de même qu'avec divers organismes internationaux et organisations non gouvernementales, tels la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, et Service social international Canada, un organisme sans but lucratif qui est en contact avec des organismes similaires dans le monde entier. Les activités de communication des services consulaires sont appuyées par des partenariats avec le secteur touristique et des commanditaires du secteur privé. La signature d'accords de coopération avec des pays qui observent les mêmes pratiques nous permet de coordonner et de rationaliser nos activités, en particulier lorsqu'une intervention rapide s'impose en cas de crise, d'accident ou de catastrophe.

2.3.1.4 Réalisations en fonction des priorités

Le RPP de 2004-2005 a défini les priorités suivantes pour les affaires consulaires :

- offrir des services consulaires essentiels dans le monde entier;
- améliorer les communications et la diffusion concernant la sécurité des voyageurs.

Comme des millions de Canadiens vivent et travaillent à l'étranger, et que les citoyens canadiens font chaque année plus de 40 millions de séjours à l'étranger, la demande d'une large gamme de services consulaires continue de croître. En 2004, il y a également eu, par rapport à l'année antérieure, une augmentation de quelque 10 % du nombre de demandes de services et d'information de la part de Canadiens qui se trouvent à l'étranger. En 2004-2005, le Ministère reçu plus de 320 000 appels, dont environ 20 % en dehors des heures normales de bureau.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette hausse de la demande de services, étant donné, d'une part, le nombre toujours plus élevé de Canadiens qui vivent à l'étranger pour des raisons professionnelles ou qui y passent leur retraite et, d'autre part, un intérêt croissant pour les voyages à l'étranger. La demande de services découle également de la diversité de la société canadienne, notamment en ce qui a trait aux questions de double nationalité.

Étant donné le faible coût des voyages aériens, la facilité de se rendre par avion dans des régions exotiques ou à risques élevés, l'expansion du commerce canadien, l'intérêt des entreprises canadiennes pour des marchés non traditionnels, le raffermissement du dollar canadien par rapport à la devise américaine et l'accessibilité des communications, un plus grand nombre de Canadiens optent pour des destinations plus éloignées et plus dangereuses, et les hommes et femmes d'affaires exploitent des débouchés commerciaux dans des régions du monde à risques élevés.

Le profil des voyageurs canadiens change également. D'après les tendances observées, le nombre de voyageurs qui ont moins de 18 ans, ont un handicap ou sont des personnes âgées s'accroît. Par ailleurs, un

plus grand nombre de Canadiens voyagent seuls plutôt que de se joindre à des voyages organisés.

Naturellement, ces changements dans les destinations et le profil des voyageurs posent des défis uniques au Ministère sur le plan de la sûreté et de la sécurité des Canadiens. Si on ajoute la menace croissante que représentent les réseaux terroristes internationaux, on comprend que les Canadiens courent davantage le risque d'être touchés par des attaques ou d'autres formes de crime international. Ces risques nécessitent l'adoption de nouvelles mesures (p. ex. l'insertion de données biométriques dans les passeports) visant à freiner le terrorisme et le crime organisé.

Outre la demande croissante et en évolution de services, le Ministère continue de subir des pressions pour garantir l'efficacité et la rentabilité des services qu'il offre en réponse aux attentes toujours plus élevées au sujet des services auxquels les citoyens ont droit de la part du gouvernement, notamment des services consulaires de plus haut niveau, et à l'attention intense que les médias accordent à la gestion que le Ministère fait de certaines affaires consulaires. Vu l'étendue des services et le contexte opérationnel actuel du gouvernement, et notamment du Ministère, les affaires et les crises consulaires deviennent de plus en plus complexes, demandent plus de ressources et suscitent un vif intérêt dans les médias et dans l'opinion publique. Le Ministère doit donc établir et maintenir un juste équilibre entre la hausse de la demande et des attentes et ses ressources humaines et financières.

2.3.1.5 Surveillance du rendement

Offrir des services consulaires essentiels dans le monde entier

Les affaires consulaires qui mobilisent l'attention des médias sont mieux gérées grâce aux initiatives de la dernière année. Un Comité de coordination consulaire a été mis sur pied en vue d'élaborer des plans stratégiques de gestion des affaires difficiles, prévoyant au besoin une coordination avec des organismes de l'extérieur et leur consultation. Pour soutenir ces efforts, on a récupéré des fonds prévus pour des éléments moins prioritaires afin de créer un poste de conseiller principal à la Direction générale des affaires

consulaires et veiller à ce que tous les intéressés soient parfaitement mis au courant des affaires qui risquent d'attirer une grande attention. Des lignes directrices sur la gestion de ces affaires, notamment celles de citoyens ayant une double nationalité ou encore les situations où la peine capitale peut s'appliquer, ont été élaborées et mises en vigueur dans les bureaux du Canada à l'étranger. Les agents consulaires sur le terrain participeront aussi à un atelier de deux jours qui a été conçu pour aider les agents consulaires à déceler, et donner l'aide qui s'impose, les cas de prisonniers qui pourraient être torturés. Enfin, un plan a été élaboré pour donner suite à un engagement que les ministres canadien et américain chargés des affaires étrangères ont pris en janvier 2004, soit s'avertir officiellement et se consulter avant d'expulser un ressortissant de l'un ou l'autre pays du territoire de l'autre vers un pays tiers.

Histoire d'une réussite : *Enlèvement en Iraq*

Le Ministère a été prévenu qu'un citoyen canadien d'origine libanaise travaillant en Iraq avait été enlevé et était sans doute détenu par une milice. Les crimes dont il était accusé étaient passibles de la peine de mort. Des politiciens canadiens et de hauts représentants du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) ont donné publiquement des preuves de la citoyenneté canadienne et de l'identité de la personne en cause, ce qui a permis sa libération et son retour immédiats au Canada.

La sécurité des passeports sera renforcée grâce à une étroite collaboration avec Passeport Canada sur un projet de nouvelle approche de la production des passeports. Selon cette approche, l'impression sera centralisée au Canada, et tous les Canadiens, chez eux et à l'étranger, recevront le même type de passeport moderne lisible à la machine. Dans le cadre de ce projet, le module du Programme de gestion des passeports dans le Système de gestion des opérations consulaires (COSMOS) a été converti en application basée sur Internet. Le travail sur les systèmes de délivrance des passeports du Ministère et de Passeport Canada est en cours. Il s'agit d'assurer la communication des renseignements voulus, ce qui est essentiel à la réussite du projet. On estime que le projet devrait être achevé à la fin de l'année civile 2005. Au cours de l'année, le nombre de missions canadiennes dirigées par des con-

suls honoraires est passé de 107 à 117. Une étude du Programme de consuls honoraires réalisée par le Ministère et achevée en 2004-2005 a confirmé qu'il s'agissait là d'un mécanisme rentable permettant d'offrir divers programmes du gouvernement du Canada, dont les services consulaires. L'étude a produit un certain nombre de recommandations visant à améliorer le programme. Les recommandations seront mises en œuvre à compter de septembre 2005.

La capacité du Ministère de gérer les urgences en dehors des heures de bureau et les aspects consulaires des grandes crises dans le monde continue de s'améliorer grâce à une utilisation innovatrice de la technologie. En consultation avec Passeport Canada, le Ministère a conçu et mis au point un système pour donner aux agents en poste au Centre des opérations ouvert 24 heures par jour l'accès en mode lecture seule aux dossiers des passeports, leur permettant de confirmer l'identité et l'historique du passeport de Canadiens qui ont besoin d'aide, et leur accorder un accès immédiat à l'information sur les proches, lorsqu'un Canadien décède à l'étranger. Le travail, entravé par le manque de fonds, a repris vers la fin de l'exercice, et on mettra la dernière main au nouveau module de gestion de crise du système COSMOS. Le système devrait être mis en service au début de 2005-2006. Des améliorations d'ordre technique mineures ont été apportées au Registre consulaire des Canadiens à l'étranger (ROCA), et des modifications de politiques et de procédures ont allégé la charge de travail des missions. Des améliorations plus importantes étaient prévues, mais il a été impossible de les apporter, faute de fonds.

Le personnel des services d'urgence est mieux formé grâce à un certain nombre de cours conçus spécialement à son intention et qui portent sur le service à la clientèle. Il s'agit notamment de cours pour aider le personnel à communiquer avec les familles en deuil et à gérer les clients difficiles et les situations de crise. Des séances ont également été organisées pour tous les employés qui font du travail par quart afin de les aider à gérer le stress inhérent à cette formule de travail.

Ces initiatives ont aidé le Ministère à bien gérer de nombreuses crises qui, en 2004-2005, ont remis en cause la sûreté et la sécurité des Canadiens à l'étranger. En novembre 2004, il a fallu faire partir des Canadiens de la Côte d'Ivoire à cause de la dégradation de la situation

sur le plan de la sécurité. En outre, 2004 a été une année record pour la fréquence et l'intensité des ouragans dans les Antilles. De nombreux avertissements ont été lancés aux voyageurs et il a fallu évacuer des Canadiens de la Grenade et des îles Cayman.

Le plus grand défi s'est toutefois présenté le 26 décembre, date du tsunami dans l'océan Indien. Le Centre des opérations d'urgence du Ministère a reçu un nombre sans précédent de 100 000 appels d'amis et de parents inquiets de Canadiens qui habitaient ou étaient en vacances dans les zones touchées. Certes, il existe des procédures pour faire face à semblable situation, mais la seule ampleur de la crise et le fait qu'il s'agissait d'une période de congé ont occasionné de graves difficultés. La capacité physique du Centre des opérations d'urgence et le système téléphonique existant ont été débordés. Les outils employés pour consigner et gérer les cas n'ont pas été conçus pour pareil volume, et il y a eu des difficultés particulières. L'effectif disponible était nettement insuffisant à cause de la période de congé, beaucoup d'employés étant en déplacement. Malgré tout, la réaction du public à la gestion que le Ministère a su faire de la crise a été surtout favorable, réussite que le Ministère doit au dévouement et au dur labeur de ses employés.

Améliorer les communications et la diffusion concernant la sécurité des voyageurs

Pour préparer leurs voyages à l'étranger, les Canadiens peuvent maintenant profiter d'une information mieux présentée et à jour conçue pour les inciter à mieux se préparer et à sensibiliser davantage les voyageurs à leurs propres responsabilités à l'égard de leur sécurité.

Une révision approfondie du contenu de la principale publication, *Bon Voyage, mais...* (http://www.voyage.gc.ca/main/pubs/bon_voyage_but-fr.asp), a donné une information plus concise qui se limite au mandat consulaire. On a aussi obtenu de la sorte une brochure moins volumineuse, dont la production coûte moins cher. Une nouvelle brochure intitulée *Les Services consulaires canadiens : l'aide que nous offrons aux Canadiens et Canadiennes à l'étranger* (http://www.voyage.gc.ca/main/pubs/consular_services-fr.asp) a paru en juin 2004. Elle présente des articles qui dépeignent des situations dans lesquelles les Canadiens peuvent bénéficier d'une aide consulaire et décrit ce que le gouvernement du Canada peut faire ou non dans ces situations. En

2004-2005, plus de 3,2 millions de publications sur la sécurité des voyageurs ont été distribuées, contre environ 2,1 millions l'année précédente. Voir la liste complète des publications à http://www.voyage.gc.ca/main/pubs_menu-fr.asp.

Les propos suivants témoignent de la satisfaction du public à l'égard des services consulaires offerts par le Ministère :

« Je viens de parcourir la brochure des Services consulaires canadiens qui a été jointe à mon passeport, et j'ai eu envie de vous communiquer mes impressions : cette publication est fantastique! Elle est vraiment pratique, on peut la glisser dans ses bagages au besoin et les articles qu'on y trouve sont excellents pour me faire comprendre les situations qui peuvent surgir lorsqu'on voyage à l'étranger. Merci de cette publication facile à lire et instructive. »

Les Canadiens continuent de consulter le site Web des Affaires consulaires du Ministère (<http://voyage.gc.ca>), qui a été mis à jour plusieurs fois en 2004-2005 pour attirer l'attention sur les faits nouveaux dans le monde, notamment l'épidémie de grippe aviaire, les Jeux olympiques et paralympiques et le tsunami qui s'est produit dans l'océan Indien, et sur l'enseignement à l'étranger. Un nombre record de Canadiens ont visité le site. En 2004-2005, on y a enregistré en moyenne 241 667 visites par mois, ce qui représente une progression de 25 % par rapport à l'année précédente. Les Canadiens ont également été bien informés grâce à de fréquentes mises à jour des Conseils aux voyageurs portant sur divers pays. Au cours de l'année, la totalité de ces 217 documents ont été mis à jour. Les situations de crise et les événements survenus dans le monde qui ont des conséquences pour les voyageurs ont donné lieu à 407 mises à jour urgentes de ces documents, à la publication de 38 avertissements et de 144 Actualités. Le libellé de ces documents a également été normalisé, comme il l'a été dans des pays d'optique commune.

La diffusion de l'information visant à assurer la sécurité des voyageurs a aussi été améliorée grâce à la conclusion d'un certain nombre de partenariats avec des organisations des secteurs privé et public qui transmettent à leurs membres des messages consulaires clés – dont nos publications – dans leurs annonces, publications et sites Web. Les recettes de ces partenariats, qui se sont

élevées à 370 000 \$, ont couvert les frais de la production et de l'impression de 1,25 million d'exemplaires de *Bon Voyage, mais...* Cela n'a cependant pas suffi à satisfaire la demande.

D'autres activités de diffusion visant à promouvoir la sécurité des voyageurs ont eu lieu en 2004-2005. L'équipe de sensibilisation aux services consulaires a participé à 51 de ces activités, contre 29 l'année précédente. Notons par exemple la participation à d'importants salons du voyage qui s'adressent au grand public canadien et à l'industrie touristique, des campagnes de publicité directe à l'intention de l'industrie touristique, des présentations et séances d'information proposées dans les universités et collèges pour les étudiants qui font des voyages à l'étranger ou participent à des échanges, des présentations et séances d'information qui s'adressent aux étudiants inscrits à des programmes de tourisme un peu partout au Canada, une présentation commune aux députés et à leurs collaborateurs, de concert avec Passeport Canada. Une Préparation au voyage a été créée et diffusée, grâce à un partenariat avec le secteur privé, auprès des enseignants qui offrent des programmes sur le voyage et le tourisme et à leurs étudiants des collèges au Canada. Cet outil pédagogique vise à faire connaître l'information que le Ministère publie pour assurer la sécurité des voyageurs.

Auto-examen

En 2004-2005, le Ministère a entrepris un examen interne exhaustif du Programme des services consulaires. Cet examen, effectué par le Bureau de l'inspecteur général, a conclu qu'il s'agit d'un bon programme, considéré du reste comme un modèle dans le domaine, qui offre la plupart du temps les services voulus avec diligence aux Canadiens en difficulté. L'examen a conclu que les ressources attribuées pour les activités du Programme à l'administration centrale étaient insuffisantes.

Un examen interne effectué par la Direction générale des affaires consulaires elle-même a débuté au moment où s'achevait le premier volet des travaux du Bureau de l'inspecteur général. Cet examen a porté sur les éléments suivants :

- un cadre de politique et opérationnel ouvert sur l'avenir;

- la capacité de répondre à la demande (ressources et financement);
- les pressions et les risques (ressources humaines, gestion de crise, communications et sensibilisation).

Ces examens ont rendu possible l'élaboration de plusieurs nouveaux documents de politique, lignes directrices et plans d'action, notamment un cadre des opérations consulaires, des lignes directrices pour le Programme de renseignements aux voyageurs, un plan d'action pour la gestion et l'intervention en cas de crise et un plan d'action sur une campagne de sensibilisation aux services consulaires. Ces documents doivent aider le personnel consulaire de l'administration centrale et des missions à l'étranger à réagir avec plus de cohérence et de professionnalisme à toute situation d'urgence consulaire à l'étranger, qu'il s'agisse de cas individuels ou de situations de crise.

Une stratégie consulaire triennale a également été élaborée. Elle est axée sur les objectifs suivants :

- continuer à offrir des services consulaires uniformes et accessibles à tous;
- créer pour le Programme des services consulaires une base de ressources financières durable et stable;
- assurer aux employés un soutien et un régime de reconnaissance qui convient.

Réactions des clients

Dans le cadre de l'examen que l'inspecteur général a fait du Programme des services consulaires, il y a eu une enquête en ligne auprès des clients pour connaître leur opinion sur les services consulaires, tant au Canada qu'à l'étranger. Elle s'est déroulée sur quatre semaines, en août et en septembre 2004. D'après ce sondage, 88 % des clients sont satisfaits (31 %) ou très satisfaits (57 %) des services consulaires reçus.

Les missions emploient un formulaire normalisé pour recueillir les réactions des clients et ainsi vérifier le rendement et mesurer le niveau de satisfaction. D'après les réponses à ces formulaires, depuis qu'ils ont été adoptés, en septembre 2003, 85 % des clients sont satisfaits de l'ensemble des services reçus. Là-dessus, 77 % se disent très satisfaits. En outre, 81 % des observations faites sur les formulaires sont des compliments portant sur le service et le personnel. Les observations et les propositions recueillies sur les formulaires servent

à évaluer les besoins en formation et à cerner les éléments du service où il y a lieu d'apporter des améliorations.

Normes de service

- Délivrance de passeports

En 2004-2005, près de 113 000 passeports ont été délivrés à l'étranger, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente. Il est toujours difficile de respecter les normes de service pour la délivrance de passeports, car les missions doivent absorber une demande croissante au moyen de ressources limitées. Les normes pour les demandes reçues par la poste (10 jours ouvrables) ont été respectées par 64 % des missions, et les normes visant les demandes au comptoir (5 jours ouvrables) par 63 % des missions. Il y a là une tendance à la baisse depuis 2001-2002, et il est reconnu que les normes existantes ne conviennent plus nécessairement. Un examen des normes applicables aux passeports est en cours, parallèlement au projet de centralisation de l'impression au Canada.

- Communications avec les prisonniers

En 2004-2005, les normes de service visant les cas d'arrestation et de détention ont été respectées dans une proportion de 68 %. Ce chiffre a été établi en fonction des cas où le Canadien se trouve en prison ou dans un centre de détention ou est assigné à résidence. Les délais ont été fixés en fonction des régions, et les missions ont une certaine latitude dans leur application. Il peut s'agir de communications en personne, par écrit, par téléphone ou encore par l'entremise d'intermédiaires qui conviennent. Le chiffre de 68 % semble faible, mais il y a des cas où la personne en cause a fait savoir qu'elle ne voulait pas être contactée. Dans d'autres cas, nous n'avons pas obtenu la permission de communiquer.

2.3.1.6 Analyse des réalisations et leçons apprises

D'après notre évaluation, les priorités définies pour la Direction générale des affaires consulaires du Ministère dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* ont été respectées dans la mesure du possible,

avec les ressources humaines et financières existantes. Des événements importants survenus dans le monde, comme le tsunami, ont montré qu'il faut consentir des ressources et des efforts plus importants pour la planification d'urgence et l'intervention, et qu'il faut communiquer efficacement avec les voyageurs canadiens pour leur faire comprendre la nécessité de se préparer minutieusement avant de quitter le Canada. Les cadres supérieurs du Ministère ont reconnu que la Direction générale souffrait d'un sous-financement chronique et appuyé la stratégie consulaire triennale dont il est question plus haut.

2.3.2 Passeport Canada

2.3.2.1 Notre mandat relatif à l'activité de programme

Fournir aux Canadiens et aux résidents admissibles des documents de voyage, notamment des passeports, qui soient reconnus à l'échelle internationale.

2.3.2.2 Moyen d'atteindre notre objectif à long terme

Passeport Canada est un organisme de service spécial du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) qui fonctionne en grande partie comme une entreprise du secteur privé. Il lui incombe de délivrer, de révoquer et de refuser des passeports, et d'en contrôler utilisation. Il dispense des conseils aux missions du Ministère au sujet de la délivrance des passeports à l'étranger et supervise tout ce qui se rapporte aux documents de voyage canadiens. Il existe 33 bureaux de Passeport Canada dans l'ensemble du pays (http://pptnet/operations/offices_f.asp).

Passeport Canada collabore étroitement avec :

- les gouvernements provinciaux et territoriaux, et plus particulièrement les registraires de l'état civil;
- les services d'application de la loi et de sécurité ainsi que d'autres organismes qui s'intéressent à la sécurité des pièces d'identité au Canada et à l'étranger;
- la Société canadienne des postes et Service Canada;
- l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI);

- d'autres ministères et organismes fédéraux;
- les partenaires du Canada dans le groupe des « cinq nations » : Royaume-Uni, États-Unis, Nouvelle-Zélande et Australie.

La collaboration avec les autorités étrangères chargées des passeports donne à Passeport Canada la possibilité de mettre en commun les pratiques exemplaires, ce qui lui permet d'améliorer ses propres stratégies de planification et de gestion.

2.3.2.3 Notre environnement de travail

Passeport Canada est un organisme de service spécial qui a reçu pour mission principale d'offrir des services, mais des pressions croissantes le poussent à se tourner vers l'extérieur et à évoluer tout en mettant l'accent sur les services principaux aux clients, aux citoyens canadiens, aux réfugiés, aux personnes qui ont besoin de protection et vivent légalement au Canada, et aux résidents permanents. Passeport Canada continue de surveiller le niveau de service offert ainsi que les besoins des consommateurs et les attentes à l'égard des divers modes de prestation.

La technologie progresse constamment, de sorte qu'il faut sans cesse revoir les mesures et les contrôles de sécurité pour s'assurer qu'ils restent à jour. En se souciant de modernisation, Passeport Canada continuera de devancer ceux qui tentent de contourner les mesures de sécurité des passeports ou les processus de demande, et il maintiendra la sécurité et l'intégrité des passeports.

Passeport Canada doit composer avec des pressions uniques en matière de ressources humaines en raison d'une croissance rapide et de l'évolution des activités de l'organisation. La croissance est provoquée avant tout par la demande et le renforcement des mesures de sécurité.

2.3.2.4 Réalisations en fonction des priorités

Le RPP de 2004-2005 a défini les priorités suivantes pour Passeport Canada :

- améliorer l'accessibilité aux services et leur prestation;

- préserver la reconnaissance du passeport canadien au niveau international;
- renforcer le leadership, la planification, les communications et la responsabilisation.

Améliorer l'accessibilité aux services et leur prestation

Dans le RPP de 2004-2005, Passeport Canada s'est engagé à continuer d'examiner comment augmenter le nombre de moyens par lesquels les Canadiens peuvent demander des services de passeport et d'améliorer l'efficacité dans la prestation de ces services. Il a apporté des améliorations dans les domaines suivants :

- Il a mené à bien un examen du processus et un projet pilote d'uniformisation tant pour les demandes reçues par la poste que pour les services aux parlementaires. En outre, un examen distinct du processus d'impression a été réalisé au centre d'impression de Mississauga. Il a fait appel à une méthodologie économe pour examiner et perfectionner les façons de faire de ces services. L'évaluation de chacun des projets pilotes a révélé que les processus qu'on venait d'améliorer pouvaient influencer favorablement la productivité et réduire les coûts et les délais.
- Des progrès notables ont été accomplis dans le projet d'agents réceptionnaires, ce qui permet d'élargir l'accès aux services de passeport par des réseaux extérieurs à Passeport Canada.
- En septembre 2004, Passeport Canada et Postes Canada ont signé un protocole d'entente qui précisent les attentes de chacune des parties concernant des succursales postales désignées comme agents réceptionnaires des demandes de passeport. Aux termes du protocole, 58 points de service de Postes Canada offrent de nouveaux moyens d'obtenir des services de passeport.
- À la fin de 2004, Passeport Canada a lancé un projet pilote avec Développement social Canada et RHDCC dans le cadre de l'initiative de Service Canada. Le projet a permis d'essayer le recours à trois centres désignés de RHDCC à Brandon, au Manitoba, à Kamloops, en Colombie-Britannique, et à Drummondville, au Québec, comme agents réceptionnaires des demandes de passeport.
- Ces 61 agents réceptionnaires ont délivré plus de 57 000 passeports, soit environ 2,2 % du total des passeports délivrés.

- L'augmentation du nombre de visites chez ces agents réceptionnaires au début de 2005 et une pénurie de personnel pendant la haute saison ont eu pour conséquence que Passeport Canada a été incapable de respecter les délais fixés. Au début de mars 2005, cette section a communiqué avec les régions pour aider à répondre à la demande de services de passeport, et il a ainsi été possible de revenir aux délais normaux.
- À l'été 2004, le projet pilote des renouvellements a été lancé. Il vise à améliorer le service à la clientèle. Les Canadiens admissibles ont été invités à renouveler leur passeport selon un processus simplifié, par la poste. Le projet a fait l'objet d'une évaluation en décembre 2004. Plus de 38 000 invitations ont été lancées au cours du projet pilote, et 11 785 passeports ont été délivrés. Le délai de traitement moyen a été de deux jours, et, selon un sondage, les clients sont très satisfaits de cette formule de service.
- Le projet Passeport en ligne a été lancé comme conséquence directe de la priorité du gouvernement voulant que ses services principaux soient offerts en ligne. Ce projet met à profit la technologie Internet pour faciliter l'accès aux services de passeport. À ce jour, on a terminé l'élaboration d'un formulaire interactif de demande en direct, qui a été mis à la disposition des demandeurs à la fin de janvier 2005. Au 31 mars 2005, 4 893 passeports avaient été délivrés à des demandeurs qui se sont prévalus de ce service.

Au cours de la dernière année, Passeport Canada a donné suite à plusieurs autres initiatives qui visent à améliorer le service au client :

- Il a prolongé les heures de bureau pour mieux absorber le volume de travail au cours de la haute saison. Les heures de bureau ont été prolongées d'un maximum de 25 %, et des bureaux ont même été ouverts le samedi, dans certains cas. Dans les bureaux qui ont ouvert leurs portes le samedi, il y a eu diminution de la demande du lundi au vendredi, si bien que les délais d'attente ont été réduits pour les clients. Quatre nouveaux bureaux ont été ouverts à Whitby, à Brampton, à Calgary-Sud et à Pointe-Claire.
- Le 27 septembre 2004 a été inauguré le Portail pour les députés, qui permet une communication rapide et directe de l'information au sujet des

questions de demande de passeport pour les députés (<http://www.ppt.gc.ca/parl/>).

- Passeport Canada a réalisé une enquête auprès des demandeurs de passeport pour déceler les facteurs de comportement qui pourraient influencer sur la demande de passeports. Il voulait ainsi recueillir de l'information pour éclairer de nouvelles initiatives et méthodes visant à relever le niveau des services aux clients.

Préserver la reconnaissance du passeport canadien au niveau international

En raison de contraintes financières au cours de 2004-2005, le bureau chargé du Système d'acheminement national (SAN) de Passeport Canada a consacré la majeure partie de ses ressources limitées à un sous-projet pilote, qui fait partie intégrante de l'étape du développement du projet de SAN. Grâce aux activités de ce sous-projet, on est maintenant en mesure d'entreprendre, au début de 2005-2006, le développement et les essais du projet.

En avril 2004, l'approbation a été obtenue pour le financement des immobilisations nécessaires à l'application de la Stratégie de sécurité du passeport grâce à des engagements pris aux termes de la nouvelle Politique de sécurité nationale. Les initiatives ainsi financées sont le passeport avec puce électronique, l'impression des passeports délivrés dans les missions (MPPS) et la reconnaissance faciale. Au cours de l'année dernière, les responsables du passeport électronique ont mis l'accent sur la recherche-développement concernant les puces électroniques et les lecteurs. Les activités portant sur la reconnaissance faciale ont été repoussées à l'année suivante en raison d'autres priorités et de problèmes de capacité.

Le Conseil du Trésor a approuvé le projet MPPS et consenti les immobilisations nécessaires à sa réalisation. Le projet vise à normaliser la production des passeports pour garantir à tous les Canadiens les documents de voyage les plus sûrs possibles. Jusqu'à maintenant, Passeport Canada a retenu le centre d'impression de Mississauga comme lieu de production centralisé.

Passeport Canada a pris des mesures précises pour renforcer les processus qui interviennent dans la délivrance des passeports et améliorer l'intégrité des documents. Notons les mesures suivantes :

- Passeport Canada a apporté trois modifications au Décret sur les passeports canadiens pour préciser que la sécurité nationale est un motif de refus ou de révocation de passeport et pour avoir l'autorisation légale d'adopter les technologies de passeport électronique et de reconnaissance faciale.
- Donnant suite à un rapport publié par la vérificatrice générale en février 2004, Passeport Canada a amélioré la communication de l'information sur les pertes et vols de passeports. Il a mis en place de nouvelles méthodes de gestion des passeports dont des Canadiens signalent la perte ou le vol. Les données sur les passeports perdus ou volés sont maintenant saisies directement dans la base du Centre d'information de la police canadienne de la GRC, et elles sont utilisées par les agents de première ligne de l'ASFC.
- Un protocole d'entente a été signé avec Interpol au sujet de la mise en commun de l'information sur les passeports perdus ou volés.
- Passeport Canada vient de terminer l'implantation de l'impression numérique des passeports. Tous les passeports produits au Canada sont donc imprimés numériquement.
- Passeport Canada a renforcé son appui aux missions canadiennes en étendant son réseau à l'étranger, en fournissant la technologie de demande de service électronique et en offrant un accès téléphonique 24 heures par jour et 7 jours par semaine. En outre, des examinateurs ont été dépêchés dans certaines missions pour les aider à offrir les services de passeport à l'étranger.
- La collaboration avec l'OACI s'est poursuivie et Passeport Canada a contribué à l'élaboration de normes internationales sur les documents de voyage.
- Passeport Canada a contribué à l'élaboration de normes provinciales sur les données et les processus concernant l'état civil grâce à un financement du SAN. Les résultats seront documentés dans les normes nationales sur les données de l'état civil.
- Passeport Canada a conclu des protocoles d'entente avec Service correctionnel Canada, le Centre d'information de la police canadienne, l'ASFC et CIC pour guider la communication des renseignements nécessaires pour renforcer les listes de surveillance et améliorer l'application du Décret sur les passeports canadiens.
- Passeport Canada a élaboré et distribué des outils d'identification des documents pour améliorer la

capacité des examinateurs de vérifier l'authenticité des pièces d'identité comme aide à ceux qui doivent faire des vérifications auprès des garants.

Renforcer le leadership, la planification, les communications et la responsabilisation

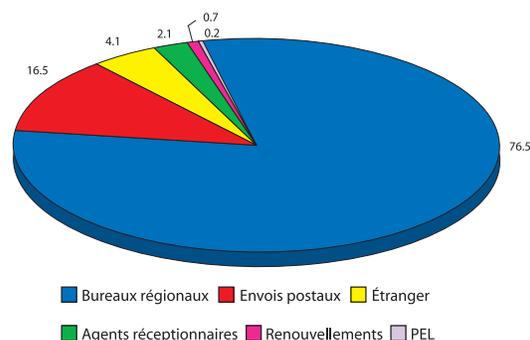
En 2004-2005, Passeport Canada a commencé à faire une réorganisation et à donner suite à de nouvelles initiatives qui visent à renforcer le leadership, la planification, les communications et la responsabilisation dans l'ensemble de l'organisation :

- Entre janvier et mars 2005, plusieurs modifications ont été apportées à la structure d'organisation de Passeport Canada :
 - o Au début de 2005, Passeport Canada a commencé à relever de la sous-ministre déléguée des Affaires étrangères. Par la suite, un examen de la structure organisationnelle de Passeport Canada a entraîné une réorganisation en six directions générales : ressources humaines, opérations, services généraux, projets majeurs, sécurité et politique. Au même moment que la réorganisation, le nom Passeport Canada a été substitué à celui de Bureau des passeports.
- Une Direction générale des projets majeurs a été mise sur pied et doit jouer le rôle de centre de liaison pour la planification et la gestion des projets.
- Un cadre d'amélioration soutenue a été élaboré. Il vise à assurer la mise en œuvre et la cohérence dans les activités en favorisant une amélioration constante du rendement de tous les systèmes de gestion de la qualité.
- Passeport Canada a élaboré et adopté une politique et une stratégie générale d'apprentissage qui met en évidence la détermination de Passeport Canada à être une organisation où l'apprentissage est à l'honneur.
- Des plans de maintien des activités ont été élaborés pour qu'on puisse maintenir tous les processus essentiels, comme l'exige la Politique gouvernementale sur la sécurité.
- Un cadre de communication a été élaboré et approuvé. Des normes de services visant la correspondance ont été mises en place.

2.3.2.5 Surveillance du rendement

Au cours de 2004-2005, le pourcentage des passeports délivrés selon les divers procédés de Passeport Canada a été le suivant : 76,5 % par les bureaux régionaux, 16,5 % par la poste, 4,1 % par les missions à l'étranger, 2,1 % par les agents réceptionnaires, 0,7 % comme renouvellements et 0,2 % par Passeport en ligne.

Pourcentage de demandes par canal de prestation



Les bureaux régionaux ont délivré 77 % de toutes les demandes reçues au comptoir, soit 3 % de moins que l'an dernier. Le nombre de demandes reçues par la poste a augmenté de 0,7 % par rapport à l'an dernier. Les agents réceptionnaires ont reçu plus de 57 000 demandes, c'est-à-dire 2 % de plus que l'an dernier. Le nombre de demandes traitées à l'étranger a légèrement progressé, soit de 0,26 % par rapport à l'an dernier. Depuis qu'il existe des agents réceptionnaires et qu'on peut faire renouveler les passeports, les volumes observés pour les divers procédés ont légèrement varié. Le dernier trimestre a représenté à lui seul 45 % de la demande de toute l'année.

Les objectifs de délai des bureaux régionaux ont été atteints pour 97 % des demandes ordinaires. Il s'agit d'une progression de 2 % par rapport à l'an dernier. Les résultats pour les services urgents ou express ont diminué de 0,2 % et de 0,1 % respectivement en raison d'une augmentation de 11,3 % du volume de la demande de ce type de service.

Dans le cas du service par la poste, les délais ont été respectés 94,6 % du temps, tandis que les volumes ont augmenté de 3 % en 2004-2005 et que les ETP diminuaient de 21 %. Une augmentation de la productivité

de 47 % a permis une amélioration de 3 % dans les délais par rapport à l'an dernier.

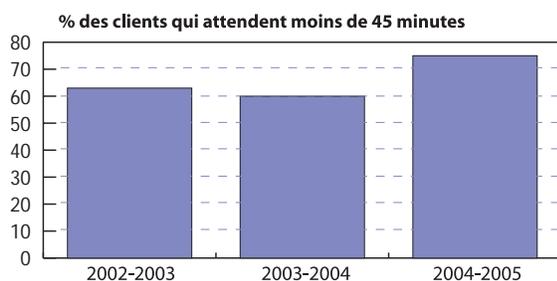
(Nota : Les pourcentages de respect des délais déclarés en 2003-2004 étaient inexacts. Une analyse de suivi a révélé que les résultats étaient cette année-là de 91,6 %.)

Les agents réceptionnaires de la SCP ont respecté les délais pour 77 % des demandes. Les résultats ont souffert en raison d'une forte augmentation du volume au quatrième trimestre de 2004-2005.

Voici d'autres résultats pour ce qui est du respect des délais :

- 85,5 % pour les agents réceptionnaires de RHDC;
- 99,9 % pour les renouvellements;
- 98,5 % pour Passeport en ligne.

Au cours de 2004-2005, il y a eu une nette amélioration des délais d'attente. Un total de 75 % des clients ont attendu moins de 45 minutes, ce qui représente une amélioration de 15 points par rapport à l'an dernier. L'attente moyenne a diminué de 34 % par rapport à l'an dernier, mais le pourcentage visé en 2004-2005, 95 %, n'a pas été atteint. Les améliorations qu'on prévoit apporter au processus dans les années à venir doivent accélérer le traitement des demandes, ce qui réduira le temps d'attente.



Raisons expliquant la diminution de l'attente

- Les ETP opérationnels ont augmenté de 13,5 % par rapport à 2003-2004, et il y a eu ensuite une augmentation des demandes au comptoir de 1,5 point de pourcentage par rapport à l'année dernière.

- De nouvelles initiatives ont été prises pour faire en sorte que les clients au comptoir soient moins nombreux :

- o Un recours accru aux points de service des agents réceptionnaires a réduit le nombre de demandes au comptoir, puisque 57 000 clients ont opté pour cette formule.
- o Les renouvellements, qui ont représenté 0,6 % du volume annuel, ont également fait diminuer le nombre de clients au comptoir.
- o Les examens de Passeport en ligne ont été en moyenne de deux minutes plus rapides que ceux des demandes ordinaires.
- o Les bureaux qui ont ouvert leurs portes le samedi ont vu diminuer le nombre de clients en semaine, ce qui a réduit le nombre de jours de pointe.
- o De nouvelles mesures ont été prises qui ont permis au public de vérifier en ligne les délais d'attente à Calgary et à Calgary-Sud.

2.3.2.6 Analyse des réalisations et leçons apprises

Passeport Canada a réussi à atténuer les pressions qui s'exerçaient sur les services ces dernières années en élargissant l'accès à ces services. Il en est résulté un meilleur rendement sur le plan des délais de traitement et d'attente par rapport aux années antérieures. Néanmoins l'accent qui a ainsi été placé sur le service a eu des répercussions sur les initiatives en matière de sécurité. En raison des priorités de service, certaines initiatives visant à préserver l'acceptation du passeport canadien au niveau international n'ont pas progressé autant qu'on l'aurait souhaité. Il a également été difficile d'obtenir pour les initiatives portant sur le renforcement du leadership, de la planification, des communications et de la responsabilisation des ressources qui se faisaient rares. Passeport Canada a appris qu'il fallait ménager un meilleur équilibre entre les diverses priorités, car toutes ces priorités sont essentielles s'il veut apporter des améliorations constantes et s'acquitter correctement de son mandat. Par conséquent, étant donné qu'il a réussi à améliorer le service et que les initiatives en cours ne feront que renforcer cette position, Passeport Canada peut maintenant faire porter ses efforts sur la sécurité comme priorité première sans cesser de chercher les moyens d'améliorer l'organisation.



Ambassade du Canada, Nairobi

2.4 Services ministériels et Ressources humaines

2.4.1 Renforcer l'autonomie du Ministère dans l'exercice de ses activités

Les Services ministériels et les Ressources humaines fournissent une infrastructure essentielle au Ministère. Les fonctions fondamentales de ces deux secteurs, qui englobent la gestion et l'administration des finances, de la technologie de l'information, des biens et du personnel, soutiennent les trois objectifs stratégiques du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*).

Le rôle principal des Services ministériels et des Ressources humaines consiste à appuyer le Ministère dans ses fonctions de base. C'est la raison pour laquelle le nombre des réalisations de ces deux secteurs ont déjà été exposées à la section 2 du présent rapport, consacrée aux objectifs stratégiques du Ministère. Dans la présente section figure un résumé des résultats liés plus particulièrement aux priorités des deux secteurs eux-mêmes. Dans le Rapport sur le rendement de 2005-2006, le Ministère commencera à présenter le Bureau du protocole comme une activité de programme distincte à laquelle on consacra une section à part entière.

Comme mentionné à la section 1, les Services ministériels et les Ressources humaines sont au cœur du programme de transformation du Ministère. De par leur nature, ces deux secteurs s'assurent, d'abord, que chacun occupe bien la place qui lui convient au Ministère, puis que chacun est vraiment soutenu dans ses activités en bénéficiant de la formation, en utilisant l'équipement, les installations, les systèmes et les modes d'administration qui lui conviennent. Le Ministère demeure résolu à ce que ses employés soient bilingues, innovateurs et issus de cultures reflétant davantage la diversité de la société canadienne. Le Ministère s'efforce également d'établir des relations plus productives et

plus innovatrices avec les syndicats et les associations d'employés.

Trois facteurs entrent en jeu dans son travail. En premier lieu, les diverses composantes du Ministère se partagent les Services ministériels et les Ressources humaines. Deuxièmement, les conditions sociales ambiantes, telles que le vieillissement de l'effectif et l'attention accrue accordée à l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle, obligent à renouveler les paramètres de recrutement et à améliorer les conditions de travail. Troisièmement, la mise en application de la Loi sur la modernisation de la fonction publique permet de gérer les ressources humaines avec davantage de souplesse et favorise une meilleure relation de collaboration entre employés et employeur.

2.4.2 Réalisations en fonction des priorités

Les grandes priorités établies pour les Services ministériels et les Ressources humaines étaient les suivantes :

- moderniser le service extérieur et la gestion des ressources humaines;
- assurer une fondation financière stable aux deux fonctions du Ministère;
- continuer à mettre en œuvre le plan d'action pour une gestion moderne;
- renforcer la collaboration avec les partenaires clés en ce qui a trait à la gestion de l'actif du gouvernement fédéral à l'étranger.

Gestion des ressources humaines

La réussite d'une organisation repose entièrement sur ses employés. Il s'agit là d'un constat particulièrement vrai pour ce ministère, qui a besoin d'un mélange exclusif d'employés hautement compétents. Les efforts entrepris pour moderniser les Ressources humaines, premier secteur à mettre ses activités à niveau, ont engendré les résultats clés suivants en 2004-2005.

Résolu à renforcer la gestion axée sur les résultats en matière de ressources humaines, le Ministère a élaboré et mis en œuvre un nouveau programme de gestion du rendement pour les employés aux échelons inférieurs au niveau cadre; ce programme tient compte des

compétences et des résultats de chacun. Dès les deux premiers mois de son existence, plus de 3 500 employés et gestionnaires ont suivi le programme. De plus, huit autres ministères ont manifesté leur intérêt à l'égard de ce programme.

Pour améliorer la planification générale, le Ministère a continué à aligner la planification des ressources humaines avec la planification des activités, conformément à la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*.

Dans le cadre de la modernisation du service extérieur (SE), le Ministère a entamé une conversion vers une structure de classification et de paye à quatre niveaux pour les employés du SE. Cette nouvelle structure, en vigueur depuis juillet 2005, reflète mieux les niveaux de responsabilités, de compétences et de rendement. Ses caractéristiques et son incidence sur les employés concernés ont été largement exposées au cours de quelque 25 séances d'information en petits groupes et diffusées sur l'intranet du Ministère. Le président de l'Association professionnelle des agents du service extérieur a qualifié cette nouvelle convention collective de « grand pas en avant pour l'ensemble du service extérieur. »

Conformément à la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, le Ministère a réalisé une série de consultations et de sondages auprès des employés, et travaille à l'élaboration d'une nouvelle série de directives régissant l'embauche, dans les missions, des employés recrutés sur place; il met également au point un programme de formation connexe destiné aux gestionnaires à l'étranger.

L'apprentissage des langues est fondamental dans un ministère des affaires étrangères. Le Ministère a donc mis l'accent sur la formation linguistique et atteint de bons résultats à cet égard. Le personnel a continué de suivre avec succès des formations en langues officielles et a atteint les niveaux fixés en moins de temps que prévu; le nombre d'employés atteignant un niveau de compétence ciblé dans une formation en langue étrangère a doublé, ce qui augmente d'autant leur efficacité dans les missions à l'étranger. D'autres occasions d'apprentissage ont également été mises sur pied, avec la possibilité de suivre un cours en ligne sur la gestion de base en matière de ressources humaines et financières.

Le Ministère a amélioré ses processus d'affectation afin de mieux planifier la relève et de profiter d'occa-

sions supplémentaires de bénéficier du talent et des compétences de davantage de candidats, y compris parmi les employés non permutants et les candidats d'autres ministères. Il a également entamé des démarches suivantes pour accroître la transparence et la vitesse des processus d'embauche, d'affectation et de recrutement :

- élaboration d'outils d'évaluation et descriptions de poste génériques, et établissement de profils de compétences adaptés aux groupes professionnels clés;
- préparation d'un guide de l'entrevue axé sur les compétences pour aider les gestionnaires dans la dotation;
- travail permanent visant à constituer des bassins de candidats présélectionnés dans les groupes professionnels Commerce (CO) et Économie, sociologie et statistique (ES), et élaboration de procédures visant à simplifier les mouvements latéraux entre ces bassins;
- élargissement du processus de sélection des chefs de mission afin d'inclure les candidats désignés d'autres ministères;
- création de conseils ministériels assurant une surveillance interne de la qualité et veillant à ce que les candidats reçoivent une rétroaction sur leur candidature pour des affectations précises.

Le Ministère a poursuivi l'amélioration des conditions de travail et de vie de ses employés affectés à l'étranger dans les pays où l'infrastructure ne correspond pas aux normes canadiennes. En tenant compte de l'expérience récente de plusieurs employés en poste dans des missions, une stratégie a été mise sur pied pour gérer les questions financières, le logement, l'éducation, l'aide aux conjoints et la garde d'enfants, de même que pour accorder un soutien supplémentaire aux missions aux prises avec des situations difficiles telles que l'évacuation d'urgence. Des travaux sont en cours, de concert avec le Conseil du Trésor et des agents de négociation, pour s'attaquer à nombre de ces problèmes. Après avoir passé en revue les mesures du coût de la vie, le Ministère a diminué les frais de logement de plus de 95 % des employés canadiens dans des missions à l'étranger. Enfin, des mesures spéciales sont prises pour régler la question du grand nombre de postes vacants dans les nouvelles missions des États-Unis, afin que les avantages consentis reflètent bien le coût de la vie réel dans ce pays.

Pour instaurer des conditions de travail constructives, le Ministère a créé une unité Valeurs et éthique, mis en œuvre un programme de formation sur le recrutement impartial et la diversité et mis en vigueur une stratégie de formation aux langues officielles en vertu de laquelle un agent est chargé des langues officielles dans chaque mission. La nouvelle stratégie de recrutement du Ministère porte sur l'équité en matière d'emploi pour les groupes désignés au moyen de procédures d'avancement accélérées; de même, la campagne de recrutement de 2005 vise à accroître la représentation des groupes désignés dans certaines catégories d'emploi, notamment le groupe des cadres.

Conformément à la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, le Ministère a mis sur pied un nouveau comité patronal-syndical et un mécanisme de règlement des conflits.

Services ministériels

Il est important, pour que le Ministère parvienne à atteindre les résultats souhaités par les Canadiens, que son administration et son infrastructure fonctionnent convenablement. Les points saillants des réalisations de l'an passé sont exposés ci-dessous.

Premièrement, l'amélioration des modèles d'établissement des coûts fondés sur les activités a été appliquée à la planification des ressources afin de mieux déterminer les ressources désormais affectées aux deux fonctions distinctes du Ministère. Outre l'élaboration d'un nouveau cadre pour la Structure de la gestion des ressources et des résultats - Architecture des activités de programme (SRRG-AAP) et pour la planification stratégique, le Ministère a également apporté des améliorations considérables à la planification des activités, y compris l'intégration de plans propres à chaque mission en plus des plans généraux du Ministère.

Le Ministère a mis sur pied un groupe de travail ministériel pour réaligner ses budgets en adéquation avec sa nouvelle structure organisationnelle, revoir les affectations des ressources et élaborer un modèle de moyens différents destinés à fournir les services communs dans les missions à l'étranger. Ce groupe de travail a recensé les activités qui pourraient être réduites ou supprimées, ce qui permettrait au Ministère d'atteindre les objectifs établis par le Conseil du Trésor concernant l'examen des dépenses.

En qualité d'acteur international, le Ministère se doit de posséder une infrastructure de technologie de l'information très fiable et les services de soutien qui conviennent pour pouvoir fournir les services et atteindre les résultats attendus par les Canadiens. Le Ministère a mené à bien un projet de deux ans légèrement inférieur aux prévisions budgétaires visant à remettre à niveau l'infrastructure des services communs tant à l'Administration centrale que dans les missions à l'étranger. En plus d'avoir renforcé sa présence déjà bien affirmée sur la scène mondiale, le Ministère a poursuivi ses activités clés d'amélioration de l'accès au portail international du principal site Web du gouvernement du Canada, et a ainsi considérablement contribué à classer le Canada au premier rang mondial des cybergouvernements pour la cinquième année consécutive (étude Accenture à consulter à l'adresse : http://www.accenture.com/xd/xd.asp?it=caweb&xd=locations%5Ccanada%5Cinsights%5Cstudies%5Cleadership_cust.xml).

Le Ministère a continué à renforcer la gestion de son réseau de biens immobiliers dans le monde. Cette année est la première année entière qui s'est écoulée depuis la certification ISO 9001-2000 du processus de réalisation de projets d'envergure du programme immobilier. Des projets d'envergure ont été menés à bien dans les chancelleries de Berlin (101,2 millions de dollars), d'Ankara et au consulat général de Chandigarh, loué depuis peu.

La réalisation de vérifications et d'évaluations ciblées est l'un des paramètres essentiels d'une administration efficace, de même que la mise en œuvre des recommandations formulées en conséquence. En 2004-2005, le Bureau de l'inspecteur général du Ministère a effectué 137 vérifications et évaluations. Il a également assuré le suivi de 17 programmes préalablement vérifiés pour constater la qualité des mesures prises par les gestionnaires en réponse aux recommandations formulées. Les résultats se sont révélés impressionnants : les gestionnaires avaient mis en œuvre environ 80 % des recommandations, et l'on a pu déterminer que les 20 % restants étaient loin d'être de leur ressort.

Au cours de l'année, la direction a attaché une attention particulière à la fonction Accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP). Le Ministère a de nouveau été cité dans le rapport annuel du Commissaire à l'information pour ne pas

avoir observé les délais accordés par les dispositions législatives pour répondre aux demandes d'accès à l'information. Le Ministère a pris un certain nombre de mesures pour combler cette lacune et a notamment acquis un logiciel, ATIPImage, qui permettra de traiter les documents électroniquement. En outre, un examen de la fonction AIPRP a été effectué il y a peu de temps, dont les résultats seront déterminants dans les efforts de renforcement des capacités et de l'efficacité de cette fonction au Ministère. Par ailleurs, un plan d'activités a récemment été élaboré pour le bureau de l'AIPRP. Ce plan énonce des engagements, définit des ressources et expose les changements de procédures qu'il convient d'apporter en réponse aux conclusions et aux recommandations formulées à l'issue de l'examen de la fonction AIPRP.

L'efficacité des communications garantit la qualité des interactions avec les autres ministères fédéraux, les ONG et le grand public. Le rôle joué par la Direction générale des communications au moment des interventions du gouvernement lors du tsunami de décembre 2004 en est un bon exemple; c'est en effet le Ministère qui les a coordonnées. Il diffusait les mises à jour des fils de presse et transmettait les informations techniques aux médias, regroupait les messages que souhaitait véhiculer le gouvernement et a assuré une diffusion Web sans précédent des événements et de leurs répercussions. Il a également joué un rôle prépondérant dans la présentation et la diffusion au public de *l'Énoncé de politique internationale du Canada*.

Pour des raisons de transparence et de responsabilisation accrues, le Ministère a divulgué tous les marchés de plus de 10 000 \$ sur son site Web et publié les frais de voyage et d'accueil du ministre, de son secrétaire parlementaire, du personnel exonéré et des cadres supérieurs.

Enfin, le Bureau du protocole du Ministère a étendu ses activités de collaboration avec le Québec dans l'optique d'échanger de l'information essentielle sur les représentants des gouvernements étrangers au Canada. Le Québec accueille en effet le deuxième groupe de représentants étrangers en importance après la région de la capitale nationale. Le Bureau du protocole a également adopté divers moyens propres à la fonction de contrôleur moderne, dont un nouveau registre diplomatique. Les travaux du Bureau demeurent bien accueillis, étant donné le volume de sa clientèle, qui compte quelque 8 000 membres de la communauté diplomatique étrangère : environ une plainte a été reçue par mois. De plus, les clients du gouvernement du Canada expriment leur satisfaction continue à l'égard des services de voyage et d'accueil fournis par le Bureau.

Renseignements supplémentaires



Haut-commissariat du Canada, Londres

Section 3

3.1 Données sur l'organisation

En juin 2004, le Ministère a mis sur pied son Architecture d'activités de programme (AAP). En janvier 2005, le Ministère a entamé la mise en œuvre d'une réorganisation à grande échelle visant à moderniser et à rationaliser ses activités. Ce processus nécessitera une mise à jour de l'AAP dans l'année à venir.

3.1.1 Gouvernance et responsabilisation

En sa qualité de ministre des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew est responsable devant le Parlement de la gestion et de la supervision du ministère. Il est secondé par Aileen Carroll, ministre de la Coopération internationale, responsable de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), ainsi que par Jacques Saada, ministre responsable de la Francophonie.

M. Pettigrew a pour secrétaire parlementaire Dan McTeague. En outre, le ministre des Affaires étrangères collabore étroitement avec Marlene Jennings, la secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada— États-Unis).

Le ministre des Affaires étrangères préside le comité du Cabinet chargé des affaires internationales, qui assure la mise en œuvre d'une approche intégrée à l'égard des affaires étrangères, de la défense, du développement, du commerce et d'autres questions connexes. Il est l'un des vice-présidents du comité du Cabinet chargé des relations canado-américaines, qui veille à ce qu'une approche intégrée soit adoptée à l'échelle gouvernementale au chapitre des relations canado-américaines. Ce comité est appuyé par le secrétariat du Bureau du Conseil privé chargé des relations canado-américaines.

M. Pettigrew est également membre des comités suivants :

- Le comité du Cabinet chargé de la sécurité, de la santé publique et de la protection civile, qui gère des questions et des activités reliées à la sécurité nationale et aux renseignements, tout en assurant la coordination des interventions du gouvernement fédéral en cas de situation d'urgence, y compris les catastrophes naturelles;
- Le sous-comité du Conseil du Trésor chargé de l'examen des dépenses, qui examine tous les programmes et les domaines d'intérêt commun et formule des recommandations à l'intention du

Conseil du Trésor sur les réaffectations de fonds et les décisions en matière de financement.

3.1.2 Un nouvel organigramme ministériel

Comme on l'a mentionné ci-dessus, le Ministère fait actuellement l'objet d'une restructuration à tous les niveaux hiérarchiques (voir le nouvel organigramme, page 95). Un des principaux changements réside en la réorganisation des secteurs géographiques. Auparavant, il en existait quatre : l'Afrique et le Moyen-Orient, les Amériques, l'Asie-Pacifique et l'Europe. On n'en compte désormais que deux : le Secteur de l'Amérique du Nord, qui concentrera ses activités sur les États-Unis et le Mexique; et le Secteur des relations bilatérales, qui couvrira le reste du monde. Les secteurs géographiques gèrent et coordonnent les relations du Canada avec les parties du monde qui leur sont attribuées, fournissant des ressources et des orientations aux missions du Canada sur tous les aspects afférents à la politique étrangère et aux services consulaires. Ils fournissent également des conseils stratégiques au ministre et, dans les missions à l'étranger, gèrent certains programmes de base ainsi que tous les services des secteurs d'activités du Ministère, en plus des initiatives d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral situés au même endroit.

Tous les secteurs du Ministère contribuent à l'atteinte des résultats stratégiques déterminés dans l'AAP. Les secteurs géographiques ainsi que quatre secteurs fonctionnels (Politique stratégique et diplomatie ouverte, Sécurité internationale, Enjeux mondiaux ainsi que le Bureau du conseiller juridique) appuient le résultat stratégique Faire progresser les intérêts du Canada sur la scène internationale. Les secteurs géographiques Services ministériels et Ressources humaines appuient le résultat stratégique Servir le gouvernement à l'étranger, alors que la Direction générale des affaires consulaires, les secteurs géographiques et Passeport Canada appuient le résultat stratégique Servir les Canadiens à l'étranger.

3.1.3 Équipe de la haute direction du Ministère

Le sous-ministre Peter Harder seconde le ministre Pettigrew dans l'orientation générale du Ministère. Deux

directions générales, soit les Communications et les Services exécutifs, relèvent directement du sous-ministre. Trois autres directions générales, soit le Bureau de l'inspecteur général, le Bureau du protocole et Passeport Canada, relèvent de la sous-ministre déléguée, Marie-Lucie Morin. Le sous-ministre et la sous-ministre déléguée sont responsables des trois objectifs stratégiques du Ministère et des programmes connexes.

En dessous du sous-ministre et de la sous-ministre déléguée, le Ministère compte un conseiller juridique et sept sous-ministres adjoints (SMA). Ces SMA élaborent des politiques et des initiatives pour atteindre les objectifs mondiaux des résultats stratégiques du Ministère. À ce titre, ils sont responsables des principaux programmes du Ministère ainsi que du rendement de leurs secteurs respectifs.

La reddition de comptes sous le niveau des SMA est régie par l'Architecture d'activités de programme du Ministère.

3.1.4 Agents du service extérieur

Le Ministère emploie des membres de deux filières du service extérieur : les agents politiques et économiques et les agents de la gestion et des affaires consulaires. Il s'agit d'employés permutants qui alternent fréquemment entre l'administration centrale et les missions à l'étranger.

Les agents de la filière politique et économique sont des acteurs clés en ce qui concerne la formulation des politiques du Canada sur des questions très variées, par exemple, les droits de la personne à l'échelle internationale, l'environnement, le désarmement et le processus de paix au Moyen-Orient. Ces agents appuient les travaux relatifs au résultat stratégique Servir le gouvernement à l'étranger. En général, ces agents consacrent un temps considérable à travailler avec leurs homologues internationaux.

Les agents de la gestion et des affaires consulaires appuient les travaux relatifs à deux résultats stratégiques dans les missions à l'étranger. D'abord, en fournissant des services consulaires et de passeport, ils appuient le résultat stratégique Servir les Canadiens à l'étranger. Les agents des affaires consulaires aident et conseillent les Canadiens qui sont confrontés à des

problèmes à l'étranger : incarcération, décès, enlèvement d'enfants, évacuation dans les situations politiques dangereuses ou de catastrophes naturelles. De plus, ces agents contribuent au résultat Servir le gouvernement à l'étranger en coordonnant les services fournis à tous les ministères et organismes du gouvernement du Canada opérant à l'étranger, notamment en ce qui concerne la passation de marchés, l'approvisionnement et la gestion des ressources humaines. À l'administration centrale, les agents de la gestion et des affaires consulaires participent aux décisions en matière de budget et de ressources humaines.

3.1.5 Structures officielles de prise de décision au sein du Ministère

Un certain nombre de comités et de groupes orientent la prise de décision au sein du Ministère. Nous vous présentons ci-dessous ceux qui revêtent une importance particulière sur le plan de la gouvernance générale du Ministère :

- L'organe directeur, présidé par le sous-ministre, est constitué de la sous-ministre déléguée, des sept SMA du conseiller juridique, du directeur général des Communications, du directeur général des Services exécutifs, de l'adjoint exécutif du sous-ministre et d'un nombre égal de chefs de mission sélectionnés pour une durée de deux ans. Ce groupe consultatif se réunit trois ou quatre fois par an.
- Des réunions hebdomadaires du comité exécutif, présidé par le sous-ministre, fournissent un forum pour la prise de décision et l'établissement de priorités au sein du Ministère. La composition de ce comité est identique à celle l'organe directeur, à l'exception des chefs de mission. Le mandat de ce groupe englobe toutes les grandes questions en matière de politique, de programme et de gestion devant être résolues par le Ministère.
- Le comité de gestion, présidé par la sous-ministre déléguée, se réunit en général toutes les semaines. Ce comité fait fonction d'instance supérieure pour la prise de décision touchant pratiquement toutes les questions ministérielles de gestion financière et des programmes. Ses décisions sont renvoyées devant le comité exécutif pour approbation finale.

- La réunion de planification à long terme est un forum hebdomadaire visant à favoriser le partage d'information sur les enjeux émergents reliés au mandat et aux activités du Ministère. Cette dernière est présidée par le sous-ministre. Sa composition est la même que celle du comité exécutif mais inclut en plus tous les directeurs généraux du Ministère.
- Le comité chargé des politiques est responsable d'examiner toutes les initiatives à moyen et à long terme avant leur étude finale par le Comité exécutif. Ce comité, qui est présidé par le SMA, Politique stratégique et diplomatie ouverte, aide à orienter les stratégies sur les relations du Canada avec certains pays, ainsi que sa participation à des organisations multilatérales. Ce groupe s'occupe également des questions stratégiques à plus long terme qui lui sont renvoyées par le comité exécutif.
- Le comité chargé de la vérification et de l'évaluation, qui se réunit tous les quatre mois, examine le plan annuel de vérification et d'évaluation de l'inspecteur général du Ministère. Il étudie également toutes les vérifications et toutes les évaluations entreprises par l'inspecteur général, tout en fournissant une orientation générale. La sous-ministre déléguée préside ce groupe.

3.1.6 Gouvernance des missions du Canada à l'étranger

Le Ministère administre les missions à l'étranger et veille à ce que leurs activités soient alignées sur les priorités établies à l'échelle gouvernementale. Le rôle des missions consiste à représenter le gouvernement du Canada et à promouvoir les intérêts canadiens dans des pays, des régions et des organisations multilatérales désignés. Les missions jouent un rôle central pour atteindre les objectifs clés du Ministère à l'échelle internationale, notamment dans les domaines des politiques commerciales et étrangères, de la défense, de l'immigration et de l'aide au développement. Elles jouent également un rôle de plus en plus important à l'appui des programmes et des activités du Canada à l'échelle nationale. Pour accomplir ces fonctions, les missions veillent à l'intégration et à la coordination de tous les programmes et activités du gouvernement fédéral à l'étranger.

Le chef de mission (CDM) agit également à titre de représentant officiel du Canada auprès de son pays, région ou organisation d'accueil. Le CDM agit au nom du gouvernement du Canada dans son ensemble, et pas uniquement de ce Ministère. À ce titre, il veille à ce que tous les programmes du gouvernement fédéral dans sa zone d'accréditation se complètent dans toute la mesure du possible.

Les gestionnaires de programmes dans les missions rendent compte au CDM ainsi qu'aux autorités de programme concernées dans leurs ministères ou organismes d'attache. Ces gestionnaires reçoivent des orientations des secteurs géographiques ou fonctionnels pertinents à l'administration centrale du Ministère ou dans leur ministère d'attache.

Chaque mission possède un Comité de gestion de la mission, qui est généralement présidé par le CDM. Ses membres sont constitués des gestionnaires de programme de la mission. Le comité se réunit toutes les semaines, coordonne les politiques et les programmes de la mission, et supervise sa gestion. Bien que les décisions soient habituellement atteintes par consensus, le CDM possède le pouvoir final de décision.

Tous les employés fédéraux dans les missions à l'étranger, indépendamment de leur ministère ou organisme d'attache, agissent en tant que membres d'une équipe gouvernementale unie. Ils coordonnent leurs actions, prennent avis les uns auprès des autres et échangent des renseignements. Ils collaborent également dans le cadre des activités quotidiennes de la mission et d'initiatives fédérales spéciales, telles que les visites à l'étranger du gouverneur général et du premier ministre.

En 2004-2005, pour la première fois en huit ans, le Ministère a commencé à intégrer des plans d'activités préparés par les missions à son cycle de planification. Chaque mission doit préparer un plan annuel décrivant ses activités, les résultats escomptés et les répercussions correspondantes sur les ressources, et expliquer de quelle manière ils correspondent aux priorités ministérielles.

Le Ministère fournit des biens, des services et de l'immobilier à d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral partageant les bureaux des missions à l'étranger, dans le but suivant :

- assurer une approche fédérale cohérente de la représentation du Canada à l'étranger;
- permettre à tous les partenaires du gouvernement fédéral à l'échelle internationale d'exécuter leurs programmes et de fournir leurs services de manière efficace à l'étranger;
- réaliser des économies d'échelle.

3.1.7 Bureau de l'inspecteur général

Le Bureau de l'inspecteur général fournit des vérifications, évaluations, enquêtes spéciales et missions d'inspection pour le Ministère afin de fournir des renseignements objectifs qui permettent d'évaluer la solidité du cadre de gestion et de contrôle. La Direction de la vérification aide les gestionnaires à élaborer des cadres de vérification axés sur les risques (CVAR) pour les programmes de subventions et de contributions du Ministère. Des audits de ces programmes ainsi que ceux d'autres unités à l'administration centrale et dans les missions sont également réalisés en utilisant les méthodes axées sur l'évaluation des risques.

La Direction de l'évaluation du fournit des renseignements factuels sur le rendement des programmes ministériels s'ils répondent aux objectifs établis et produisent les résultats escomptés. Elle aide également les gestionnaires ministériels à élaborer des cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats (CGRAR) pour un certain nombre de domaines de programme. Les CGRAR sont utilisés pour mesurer le rendement au cours du cycle de vie des programmes.

3.1.8 Organismes de services spéciaux du Ministère

Il existe deux organismes de services spéciaux au sein du Ministère : Passeport Canada et la Direction générale des biens. Passeport Canada fonctionne en grande partie comme une entreprise du secteur privé. Il finance entièrement ses opérations à partir des frais prélevés pour la délivrance de passeports et autres documents de voyage. Il fonctionne également en vertu d'un fonds renouvelable qui lui permet de reporter les excédents et les déficits. La Direction générale des biens est responsable de l'achat, de la gestion, de l'aménagement et de l'élimination rentables des biens immobiliers et du matériel requis pour

appuyer le service extérieur dans l'exécution de ses programmes à l'étranger.

3.1.9 Gestion du portefeuille du Ministère

Un certain nombre d'organisations ne relevant pas de la structure de gouvernance directe du Ministère rendent également compte au Ministère. Ces organisations constituent ce que l'on appelle le portefeuille du Ministère. Ce lien hiérarchique permet au Ministère de comprendre de quelle manière l'organisation en question contribue aux priorités établies à l'échelle gouvernementale.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) appuie le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et contribue à rendre le monde plus sûr, plus équitable et plus prospère. L'Agence rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de la Coopération internationale. Les pouvoirs de l'ACDI sont énoncés dans la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, les lois annuelles de crédits ainsi que la *Loi d'aide au développement international* (institutions financières). L'ACDI figure actuellement dans l'annexe 1.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Centre de recherches pour le développement international, qui rend compte au ministre des Affaires étrangères, est une société d'État. Il entreprend, encourage, appuie et réalise des recherches sur les problèmes qui surviennent dans les pays en développement et étudie d'éventuels moyens d'appliquer et d'adapter des connaissances scientifiques, techniques et autres pour résoudre ces problèmes.

3.1.10 Gestion hors le portefeuille du Ministère

Droits et Démocratie (le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique) est une organisation non partisane créée par le Parlement en 1988 pour encourager et appuyer les valeurs universelles des droits de la personne et promouvoir les institutions et les pratiques démocratiques partout dans le monde. Cette organisation reçoit la majeure partie de son financement du budget d'aide publique au développement du Canada par l'entremise du Ministère. Chaque année, Droits et Démocratie

soumet un rapport sur ses activités au ministre des Affaires étrangères, qui le présente au Parlement.

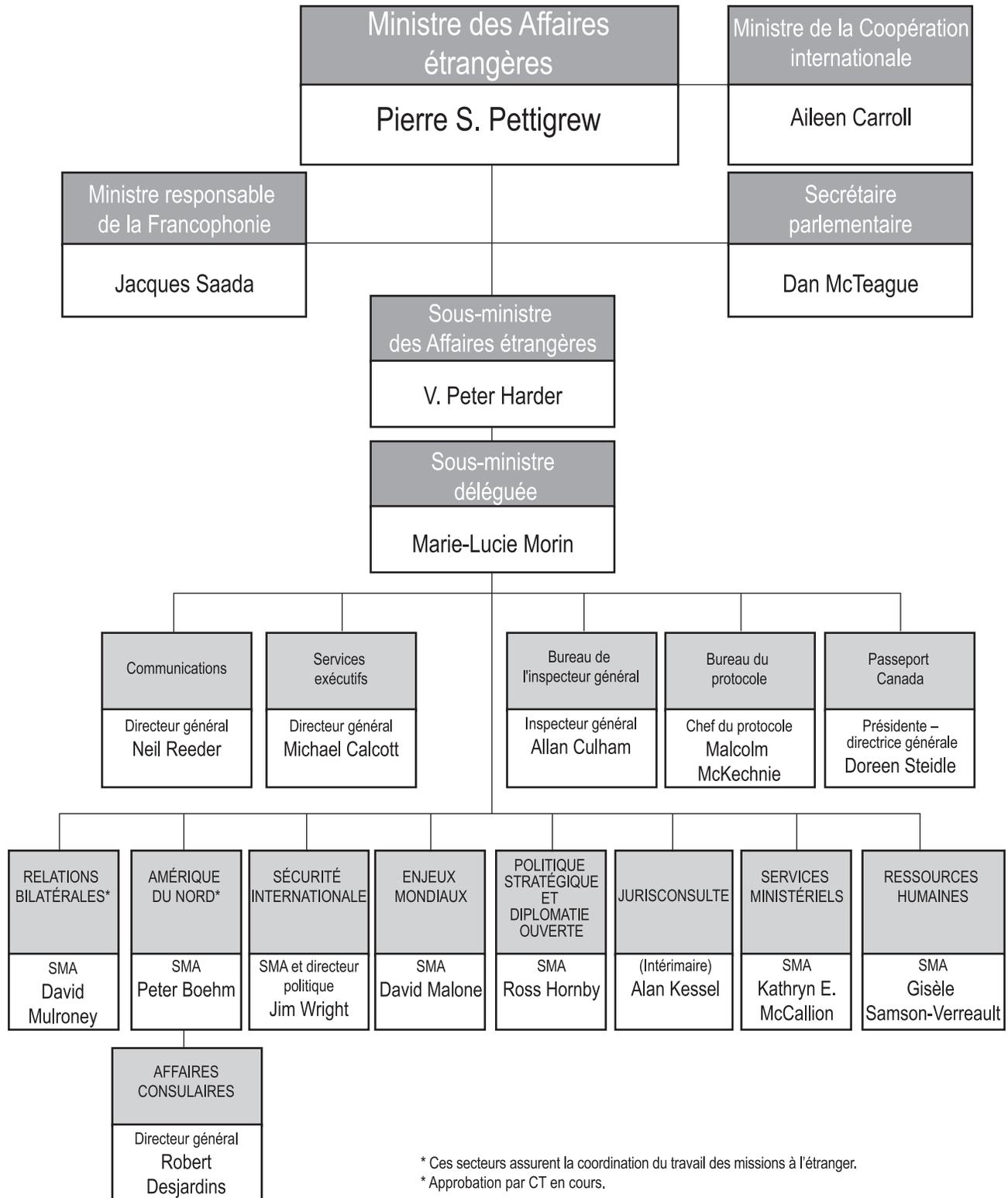
La Commission mixte internationale est une organisation binationale (Canada et États-Unis) indépendante établie par le Traité des eaux limitrophes de 1909. Elle a pour objet d'aider à prévenir et à résoudre les différends sur l'utilisation et la qualité des eaux limitrophes et de formuler des conseils sur des questions connexes. Bien que la Commission communique périodiquement avec le Ministère, elle ne relève pas officiellement d'elle.

Le Ministère rend compte au Parlement relativement au rendement des fondations¹⁶ auxquelles il verse des fonds (p. ex. l'Association de la communauté du service extérieur), conformément au plan budgétaire fédéral de 2003, qui a apporté des modifications visant à améliorer la reddition de comptes publique. Cette reddition de comptes s'effectue en incluant des renseignements sur les plans et les résultats de ces fondations aux rapports de planification et de rendement du Ministère.

La Commission du parc international Roosevelt de Campobello est responsable d'administrer, en mémoire du président Franklin D. Roosevelt, le Parc international Roosevelt de Campobello. Cette Commission a été créée par un traité international signé par le premier ministre Lester B. Pearson et le président Lyndon B. Johnson le 22 janvier 1964. Sur recommandation du ministre des Affaires étrangères, le Canada nomme les trois membres canadiens de la Commission. Les membres américains de la Commission sont nommés par le président des États-Unis. Le Traité précise que les deux pays partagent à égalité les frais d'aménagement, de fonctionnement et d'entretien du Parc. L'approbation du budget canadien incombe au Ministère. La responsabilité de la gestion quotidienne du Parc est confiée à un surintendant nommé par la Commission du Parc.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*)

Organigramme



3.2 Renseignements financiers

Le total des dépenses autorisées du Ministère s'élève à 1,8876 milliard de dollars (1,7283 milliard de dollars dans le Budget principal des dépenses, 183,6 millions de dollars dans le Budget supplémentaire voté par le Parlement, moins des rajustements et transferts de 38,9 millions de dollars (voir les Comptes publics). Le Ministère a en fait dépensé 1,665 milliard de dollars (88 % des dépenses autorisées) au cours de l'exercice. L'écart est attribuable à des besoins moindres au titre des contributions que le Canada doit verser comme membre d'organisations internationales (133,9 millions de dollars) ainsi qu'à la péremption de dépenses ministérielles de fonctionnement (72,2 millions de dollars) et d'immobilisation (4,1 millions de dollars).

Le Ministère a trois crédits votés et huit autorisations législatives. Les premiers doivent être approuvés chaque année par le Parlement dans le Budget principal des dépenses. Quant aux secondes, elles figurent dans le Budget principal des dépenses pour information seulement, car les dépenses sont autorisées par des lois existantes.

Environ 96 % du niveau de référence du Ministère exige l'approbation du Parlement chaque année, tandis que 4 % des dépenses sont autorisées par des lois existantes. La ventilation au pourcentage des crédits approuvés chaque année est la suivante : les autorisations totales pour les dépenses de fonctionnement (crédit 1) représentent environ 55,8 %; les autorisations pour les dépenses d'immobilisation (crédit 5) environ 55,8 %; les autorisations pour les subventions et contributions (crédit 10) environ 33 %. Les cotisations à verser aux organisations internationales comme l'ONU, l'OMS et l'OACI représentent quelque 73 % du crédit 10, soit celui des subventions et contributions. C'est l'ensemble du gouvernement du Canada qui bénéficie de ces dépenses, et non le seul Ministère.

Passeport Canada est un organisme de service spécial qui gère et offre les services de passeport aux Canadiens au moyen du Fonds renouvelable du Bureau des passeports. Aux termes de cette politique, Passeport Canada n'est pas financé selon le processus habituel du Conseil du Trésor. Il finance plutôt ses activités au moyen du revenu de la vente de ses produits, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor.

Sommaire des tableaux financiers

<i>Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (y compris les équivalents temps plein)</i>	104
<i>Tableau 1B : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles</i>	105
<i>Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteur d'activités</i>	107
<i>Tableau 3 : Postes votés et législatifs</i>	108
<i>Tableau 4 : Coût net pour le Ministère</i>	108
<i>Tableau 5 : Passif éventuel</i>	109
<i>Tableau 6 : Prêts, placements et avances (non budgétaires)</i>	109
<i>Tableau 7 : Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles</i>	110
<i>Tableau 8A : Fonds renouvelable de Passeport Canada - État des opérations</i>	111
<i>Tableau 8-B : État de l'évolution de la situation financière</i>	111
<i>Tableau 8-C : Utilisation prévue des autorisations</i>	112
<i>Tableau 9 : Besoins en ressources par secteur</i>	112
<i>Tableau 10A : Loi sur les frais d'utilisation</i>	114
<i>Tableau 10B : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation externes</i>	119
<i>Tableau 11 : Renseignements sur les dépenses de projets</i>	122
<i>Tableau 12 : Renseignements sur les programmes de paiement de transfert</i>	124
<i>Tableau 13 : Subventions conditionnelles (fondations)</i>	149
<i>Tableau 14 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004-2005</i>	150
<i>Tableau 15 : Stratégie de développement durable (SDD)</i>	151
<i>Tableau 16 : Approvisionnement et passation des marchés</i>	153
<i>Tableau 17 : Initiatives d'amélioration des services</i>	156
<i>Tableau 18 : Politiques sur les voyages</i>	160
<i>Tableau 19 : Initiatives horizontales</i>	161

Renseignements supplémentaires

Tableau 1A : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles
(y compris les équivalents temps plein) (en millions de dollars)

	2002 - 2003 Dépenses réelles	2003 - 2004 Dépenses réelles	2004 - 2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Secteur d'activités						
Promotion du commerce international	256,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Politique commerciale	193,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sécurité et coopération internationales	597	651,7	724,7	797,3	870,6	720,3
Aide aux Canadiens à l'étranger	58,9	59,1	63,6	63,7	85,0	78,6
Diplomatie ouverte	104,2	100,8	111,8	120,7	184,3	166,3
Services ministériels	300,1	318,8	277,6	292,5	375	377,4
Services aux ministères partenaires	246,6	454,0	550,5	550,5	358,8	320,0
Services de passeport	(3,3)	0,4	0,0	7,5	13,9	2,5
Total	1,753,4	1,584,8	1,728,2	1,832,2	1,887,6	1,665,0
Total	1 753,4	1 584,8	1 728,2	1 832,2	1 887,6	1 665,0
Moins : revenus non disponibles	133,8	103,9	97,6	97,6	97,6	104,6
Plus : coût des services reçus à titre gracieux*	64,2	60,2	59,4	59,4	60,5	60,5
Coût net pour le Ministère	1 683,8	1 541,1	1 690,0	1 794,0	1 850,5	1 620,9
Équivalents temps plein				9 885,0		9 221,0

Notes explicatives :

Les chiffres ayant été arrondis, il peut arriver que les totaux ne correspondent pas à la somme des parties.

*Les services reçus sans frais incluent habituellement les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), la partie de l'employeur des primes d'assurances des employés et les dépenses payées par TPSGC (excluant les fonds renouvelables), les indemnités aux victimes d'accidents de travail fournies par Développement social Canada, ainsi que les services reçus du ministère de la Justice (voir Tableau 4).

Tableau 1B : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles

2004 - 2005								
Secteur d'activités	Activités de programme							Services ministériels et exécutifs
	Politique mondiale et sécurité	Relations bilatérales	Politique stratégique	Services communs et infrastructure (Soutien de l'administration centrale)	Services communs et infrastructure (Missions à l'étranger)	Affaires consulaires	Services de passeport	
Sécurité et coopération internationales								
Budget principal	655,2	68,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses prévues	728,8	68,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Total des autorisations</i>	794,2	76,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses réelles	656,9	63,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aide aux Canadiens à l'étranger (Services consulaires)								
Budget principal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	63,8	0,0	0,0
Dépenses prévues	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	63,8	0,0	0,0
<i>Total des autorisations</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	84,6	0,0	0,0
Dépenses réelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	78,6	0,0	0,0
Diplomatie ouverte								
Budget principal	0,0	50,6	61,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses prévues	0,0	50,6	69,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Total des autorisations</i>	0,0	74,5	109,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses réelles	0,0	66,5	99,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services ministériels								
Budget principal	0,0	0,0	0,0	167,0	0,0	0,0	0,0	110,8
Dépenses prévues	0,0	0,0	0,0	182,1	0,0	0,0	0,0	110,8
<i>Total des autorisations</i>	0,0	0,0	0,0	256,7	0,0	0,0	0,0	118,3
Dépenses réelles	0,0	0,0	0,0	258,7	0,0	0,0	0,0	118,7

Suite à la page suivante

Tableau 1B : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles

2004 - 2005								
Secteur d'activités	Activités de programme							Services ministériels et exécutifs
	Politique mondiale et sécurité	Relations bilatérales	Politique stratégique	Services communs et infrastructure (Soutien de l'administration centrale)	Services communs et infrastructure (Missions à l'étranger)	Affaires consulaires	Services de passeport	
Services aux ministères partenaires								
Budget principal	0,0	0,0	0,0	0,0	550,6	0,0	0,0	0,0
Dépenses prévues	0,0	0,0	0,0	0,0	550,6	0,0	0,0	0,0
<i>Total des autorisations</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	358,8	0,0	0,0	0,0
Dépenses réelles	0,0	0,0	0,0	0,0	320,0	0,0	0,0	0,0
Services de passeport								
Budget principal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses prévues	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,5	0,0
<i>Total des autorisations</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,9	0,0
Dépenses réelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	0,0

Remarque :

Méthodologie : Les totaux ci-dessus peuvent être rapprochés avec les totaux réels par secteur d'activités selon le budget des dépenses et les comptes publics. Les données des activités de programme (AP) affichent une variance de 320 millions de dollars qui est attribuable à des manques à gagner reportés dans les Services communs (Missions à l'étranger) et les Services ministériels, ainsi qu'à des affectations excédentaires dans Politique mondiale et sécurité, Relations bilatérales et Politique stratégique. Ceci s'explique du fait que ces dépenses proviennent des missions et devraient être attribuables à ces trois AP. Le modèle d'attribution des coûts aux missions permet l'affectation des Services communs (Missions à l'étranger) aux autres AP.

Le tableau ci-dessus a pour but de présenter une transition entre l'utilisation des secteurs d'activités (SA) et l'Architecture des activités de programme (AAP). Dans la mesure du possible, nous avons tenté d'indiquer où les budgets et les dépenses associées à un SA peuvent dorénavant se trouver à l'intérieur de l'AP pertinente. Malheureusement, encore une fois, il est impossible d'affecter exactement ces montants à l'AP appropriée, comme pour les SA, en raison de la façon dont nous avons calculé nos affectations par SA. Premièrement, le MAECI (*Affaires étrangères*) utilise un modèle de comptabilité par activités pour allouer les budgets et ventiler les dépenses selon les différents secteurs d'activités et suivant une affectation pré-établie des postes. Étant donné que nos systèmes ne sont pas configurés pour contrôler les budgets et les dépenses selon l'AAP, nous avons recouru à l'attribution de ces montants par division à l'AP qui a pu être identifiée. Il a été convenu que certains budgets et dépenses de direction devraient être attribués aux multiples AP, et des hypothèses à cet effet ont été formulées, le cas échéant. Par exemple, les Services ministériels peuvent être ventilés entre les Services ministériels et les AP des Services communs. Jusqu'à ce que notre modèle de comptabilité soit révisé pour permettre l'affectation appropriée de nos coûts par APP, nous devons nous limiter à l'affectation manuelle, comme nous l'avons indiqué ci-dessus.

Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteur d'activités (en millions de dollars)

2004 - 2005								
Secteur d'activités :	Budgétaire						Plus : Non budgétaire	Total
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Revenus disponibles	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, investissements et avances	
Sécurité et coopération internationales								
Budget principal	244,6	17,4	462,7	724,7	0,0	724,7	0,0	724,7
<i>Dépenses prévues</i>	267,8	17,4	512,1	797,3	0,0	797,3	0,0	797,3
Total des autorisations	288,2	8,0	574,3	870,5	0,0	870,5	0,0	870,5
<i>Dépenses réelles</i>	270,7	7,5	442,1	720,3	0,0	720,3	0,0	720,3
Aide aux Canadiens à l'étranger								
Budget principal	64,8	1,4	0,1	66,3	2,6	63,7	0,0	63,7
<i>Dépenses prévues</i>	64,8	1,4	0,1	66,3	2,6	63,7	0,0	63,7
Total des autorisations	85,0	2,5	0,1	87,6	2,6	85,0	0,0	85,0
<i>Dépenses réelles</i>	78,3	2,4	0,1	80,8	2,1	78,7	0,0	78,7
Diplomatie ouverte								
Budget principal	83,5	1,1	29,4	114,0	2,3	111,7	0,0	111,7
<i>Dépenses prévues</i>	92,5	1,1	29,4	123,0	2,3	120,7	0,0	120,7
Total des autorisations	136,5	3,5	46,6	186,6	2,3	184,3	0,0	184,3
<i>Dépenses réelles</i>	120,1	3,4	44,7	168,2	1,8	166,4	0,0	166,4
Services ministériels								
Budget principal	205,4	88,4	0,3	294,1	16,4	277,7	0,0	277,7
<i>Dépenses prévues</i>	205,3	103,3	0,3	308,9	16,4	292,5	0,0	292,5
Total des autorisations	284,6	106,5	0,1	391,2	16,4	374,8	43,2	418,0
<i>Dépenses réelles</i>	284,9	105,5	0,1	390,5	13,1	377,4	6,7	384,1
Services aux ministères partenaires								
Budget principal	535,0	15,5	0,0	550,5	0,0	550,5	0,0	550,5
<i>Dépenses prévues</i>	535,0	15,5	0,0	550,5	0,0	550,5	0,0	550,5
Total des autorisations	347,6	11,2	0,0	358,8	0,0	358,8	0,0	358,8
<i>Dépenses réelles</i>	311,1	8,9	0,0	320,2	0,0	320,0	0,0	320,0
Services de passeport								
Budget principal	166,2	0,0	0,0	166,2	166,2	0,0	0,0	0,0
<i>Dépenses prévues</i>	173,7	0,0	0,0	173,7	166,2	7,5	0,0	7,5
Total des autorisations	180,1	0,0	0,0	180,1	166,2	13,9	0,0	13,9
<i>Dépenses réelles</i>	169,5	0,0	0,0	169,5	167,0	2,5	0,0	2,5

Renseignements supplémentaires

Tableau 3 : Postes votés et législatifs (en millions de dollars)

Poste voté (V) ou législatif (L)	2004 - 2005				
	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
1	Dépenses de fonctionnement	1 005,5	1 045,0	1 054,2	982,0
5	Dépenses d'immobilisations	123,8	138,7	131,8	127,6
10	Subventions et contributions	492,2	541,8	621,0	487,0
(L)	Ministre des Affaires étrangères - Traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1	0,1
(L)	Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i>	0,3	0,3	0,2	0,2
(L)	Contributions aux avantages sociaux des employés	106,4	106,4	56,0	56,0
(L)	Fonds renouvelable de Passeport Canada	0,0	0,0	13,9	2,5
(L)	Remboursement de montants crédités aux revenus d'années antérieures	0,0	0,0	0,8	0,8
(L)	Frais d'agences de recouvrement	0,0	0,0	0,0	0,0
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	0,0	0,0	3,0	2,2
(L)	Pertes sur taux de change	0,0	0,0	6,6	6,6
	Total	1 728,3	1 832,3	1 887,6	1 665,0

Tableau 4 : Coût net pour le Ministère (en millions de dollars)

2004 - 2005	
Dépenses réelles	1 665,0
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	21,6
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (excluant les fonds renouvelables)	36,6
Indemnisations aux victimes d'accidents de travail assurées par Développement social Canada	0,3
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	2,0
Total	60,5
Moins : Revenus non disponibles	104,6
Coût net pour le Ministère en 2004 - 2005	1 620,9

Tableau 5 : Passif éventuel (en millions de dollars)

Passif éventuel	31 mars 2004	31 mars 2005
<i>Réclamations et poursuites en instance ou imminentes</i>	6,0	0,5
Total	6,0	0,5

Notes explicatives :

En date du 31 mars 2005, les passifs éventuels, estimés à 516 000 \$ étaient en instance contre le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*). Le montant de 516 000 \$ se rapporte à deux cas individuels de litige en cours ou menacé. Un de ces cas est un cas d'action relatif à l'emploi et l'autre est une réclamation en dommage contractuel. Quoique ces cas en soient à diverses étapes du litige, le Ministère n'a pas pour politique de faire des commentaires sur les résultats possibles des litiges. Ces derniers doivent cependant être reconnus comme des passifs potentiels contre la Couronne et ils sont donc présentés à titre d'information.

Les montants de l'année en cours ne comprennent pas les cas qui sont jugés improbables.

Tableau 6 : Prêts, placements et avances (non budgétaires) (en millions de dollars)

Secteur d'activités	2002 - 2003 Dépenses réelles	2003 - 2004 Dépenses réelles	2004 - 2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Services ministériels						
Avances au compte de fonds de roulement pour prêts et avances au personnel ou au personnel employé sur place, selon le crédit L12C	1,6	0,1	0,0	0,0	9,8	2,3
Avances au compte de fonds de roulement pour avances aux postes à l'étranger, selon le crédit 630	(14,1)	(3,8)	0,0	0,0	33,4	4,4
Total	(12,5)	(3,7)	0,0	0,0	43,2	6,7

Renseignements supplémentaires

Tableau 7 : Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles (en millions de dollars)

Revenus disponibles

Secteur d'activités	2002 - 2003 Dépenses réelles	2003 - 2004 Dépenses réelles	2004 - 2005			
			Budget principal	Revenus prévus	Total des autorisations	Dépenses réelles
Sécurité et coopération internationales						
Programme d'échanges internationaux pour les jeunes	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aide aux Canadiens à l'étranger						
Services consulaires spécialisés	2,4	2,5	2,6	2,6	2,6	2,1
Diplomatie ouverte						
Centres d'éducation canadiens	0,6	0,4	1,1	1,1	1,1	0,3
Programme d'échanges internationaux pour les jeunes	0,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,5
Services ministériels						
Services de télécommunications	1,1	1,3	2,1	2,1	2,1	1,4
Services de formation	4,6	4,7	5,0	5,0	5,0	4,5
Services d'immobilier à l'étranger	8,9	9,5	9,3	9,3	9,3	7,2
Services aux ministères partenaires						
***	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services de passeport						
Droits de passeport	136,7	158,4	166,2	166,2	166,2	164,5
Total des revenus disponibles	155,5	178,1	187,5	187,5	187,5	181,5

Revenus non disponibles

Sécurité et coopération internationales						
Redressement de dépenses des années antérieures	0,6	1,6	0,0	0,0	0,6	0,6
Aide aux Canadiens à l'étranger						
Frais consulaires pour l'obtention de documents de voyage	47,6	53,5	58,6	58,6	58,0	58,0
Redressement de dépenses des années antérieures	0,2	0,6	0,0	0,0	0,2	0,2
Diplomatie ouverte						
Redressement de dépenses des années antérieures	0,2	0,8	0,0	0,0	0,9	0,9
Services ministériels						
Part du loyer et des frais de transport, employés	18,2	18,3	12,2	12,2	18,2	18,2
Ventes de propriétés et autres biens	27,2	8,6	18,4	18,4	14,7	14,7
Redressement de dépenses des années antérieures	6,0	5,2	3,0	3,0	1,7	1,7
Services fournis au Bureau des passeports	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4
Gains au titre des opérations de change	7,6	5,5	0,0	0,0	3,3	3,3
Autres	0,8	2,2	1,0	1,0	1,9	1,9
Services aux ministères partenaires						
Redressement de dépenses des années antérieures	0,9	3,2	0,0	0,0	0,7	0,7
Total des revenus non disponibles	113,7	103,9	97,6	97,6	104,6	104,6

Tableau 8 : Fonds renouvelable de Passeport Canada - État des opérations (en millions de dollars)

Tableau 8-A : État des opérations

	2002 - 2003 Dépenses réelles	2003 - 2004 Dépenses réelles	2004 - 2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Revenus disponibles	136,8	158,4	166,2	166,2	166,2	166,2
Dépenses						
Fonctionnement :	138,8	149,4	166,2	166,2	166,2	166,2
Salaires et avantages sociaux des employés	70,2	85,9	87,1	87,1	87,1	94,5
Dépréciation	20,9	12,5	15,4	11,5	11,5	11,9
Réparations et entretien	1,7	2,6	3,0	3,0	3,0	2,7
Services administratifs et de soutien	10,4	12,1	15,2	14,1	14,1	12,9
Services publics, matériel et fournitures	35,1	36,1	45,5	50,5	50,5	45,5
Marketing	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Excédent (déficit)	(2,0)	9,0	0,0	0,0	0,0	(0,3)

Tableau 8-B : État de l'évolution de la situation financière

	2002 - 2003 Dépenses réelles	2003 - 2004 Dépenses réelles	2004 - 2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Excédent (déficit)	(2,0)	9,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ajouter les postes hors caisse						
Dépréciation / amortissement	20,9	8,9	15,4	11,5	11,5	11,1
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	0,8	1,5	0,4	0,4	0,4	1,4
Incitatifs différés / location	(0,1)	(0,3)	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts sur les prélèvements	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Ajouter les postes hors trésorerie :						
Gain sur grâce d'emprunt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,5
Soumissions au Conseil du Trésor	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2
Fluctuations du fond de roulement	(1,8)	1,2	8,6	12,6	12,6	(0,1)
Activités de placement :						
Acquisition de biens amortissables	(14,9)	(16,3)	(19,9)	(20,0)	(20,0)	(16,8)
Prêts du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (<i>Affaires étrangères</i>)	0,0	(4,5)	(4,5)	(4,5)	(4,5)	(4,5)
Excédent de trésorerie (besoin)	3,3	(0,3)	0,0	0,0	0,0	(2,5)

Renseignements supplémentaires

Tableau 8 : Fonds renouvelable de Passeport Canada - État des opérations (en millions de dollars)

Tableau 8-C : Utilisation prévue des autorisations

	2002 - 2003 Dépenses réelles	2003 - 2004 Dépenses réelles	2004 - 2005				
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
Autorisation							
Réduction :							
Solde au 1 ^{er} avril	10,9	14,2	13,9	13,9	13,9	13,9	13,9
Excédent prévu (réduction)	3,3	(0,3)	0,0	0,0	0,0	0,0	(2,5)
Solde prévu au 31 mars	14,2	13,9	13,9	13,9	13,9	13,9	11,4

Tableau 9 : Besoins en ressources par secteur (en millions de dollars)

Organisation	2004 - 2005						Totaux
	Sécurité et coopération internationales	Aide aux Canadiens à l'étranger	Diplomatie ouverte	Services ministériels	Services aux ministères partenaires	Services de passeport	
Bureaux des cadres							
Budget principal	0,0	0,0	0,0	8,0	0,0	0,0	8,0
Dépenses prévues	0,0	0,0	0,0	8,5	0,0	0,0	8,5
<i>Total des autorisations</i>	0,0	0,0	0,0	7,3	0,0	0,0	7,3
Dépenses réelles	0,0	0,0	0,0	6,4	0,0	0,0	6,4
Jurisconsulte							
Budget principal	8,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,0
Dépenses prévues	6,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,8
<i>Total des autorisations</i>	15,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,2
Dépenses réelles	12,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,4
Politique mondiale et sécurité							
Budget principal	573,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	573,8
Dépenses prévues	616,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	616,3
<i>Total des autorisations</i>	658,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	658,0
Dépenses réelles	538,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	538,9
Communications, Culture et Planification des politiques							
Budget principal	1,4	0,0	46,2	0,0	0,0	0,0	47,6
Dépenses prévues	1,1	0,0	58,5	0,0	0,0	0,0	59,6
<i>Total des autorisations</i>	0,9	0,0	102,2	0,0	0,0	0,0	103,1
Dépenses réelles	0,7	0,0	93,7	0,0	0,0	0,0	94,4

Suite à la page suivante

Tableau 9 : Besoins en ressources par secteur (en millions de dollars)

Organisation	2004 - 2005						Totaux
	Sécurité et coopération internationales	Aide aux Canadiens à l'étranger	Diplomatie ouverte	Services ministériels	Services aux ministères partenaires	Services de passeport	
Services ministériels, Passeport et Affaires consulaires							
Budget principal	28,6	7,2	0,0	233,6	0,0	0,0	269,4
Dépenses prévues	42,3	7,8	0,0	247,3	0,0	7,5	304,9
<i>Total des autorisations</i>	48,4	12,2	0,0	313,4	0,0	13,9	387,9
Dépenses réelles	40,2	11,9	0,0	313,9	0,0	2,5	368,5
Ressources humaines							
Budget principal	0,0	0,1	0,0	36,0	0,0	0,0	36,1
Dépenses prévues	0,0	0,1	0,0	36,7	0,0	0,0	36,8
<i>Total des autorisations</i>	0,0	0,1	0,0	54,2	0,0	0,0	54,3
Dépenses réelles	0,0	0,1	0,0	57,1	0,0	0,0	57,2
Amériques							
Budget principal	33,1	16,5	19,2	0,0	161,0	0,0	229,8
Dépenses prévues	38,1	16,3	18,1	0,0	160,7	0,0	233,2
<i>Total des autorisations</i>	41,9	20,5	23,2	0,0	100,5	0,0	186,1
Dépenses réelles	36,0	18,6	20,2	0,0	88,2	0,0	163,0
Europe							
Budget principal	32,9	16,5	19,1	0,0	160,6	0,0	229,1
Dépenses prévues	37,9	16,2	18,0	0,0	160,1	0,0	232,2
<i>Total des autorisations</i>	44,3	21,8	24,5	0,0	108,1	0,0	198,7
Dépenses réelles	39,6	21,1	23,2	0,0	102,0	0,0	185,9
Asie-Pacifique							
Budget principal	29,8	14,8	17,3	0,0	145,2	0,0	207,1
Dépenses prévues	34,9	14,8	16,6	0,0	147,1	0,0	213,4
<i>Total des autorisations</i>	38,3	18,8	21,3	0,0	91,7	0,0	170,1
Dépenses réelles	32,8	16,9	18,5	0,0	80,7	0,0	148,9
Afrique et Moyen-Orient							
Budget principal	17,1	8,5	10,0	0,0	83,7	0,0	119,3
Dépenses prévues	19,8	8,5	9,4	0,0	82,5	0,0	120,2
<i>Total des autorisations</i>	23,8	11,7	13,1	0,0	58,5	0,0	107,1
Dépenses réelles	19,8	10,0	10,6	0,0	49,2	0,0	89,6

Renseignements supplémentaires

Tableau 10A : *Loi sur les frais d'utilisation* (en millions de dollars)

Frais d'utilisation : Loi sur l'accès à l'information

Droits exigés pour le traitement des demandes d'accès en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Genre de frais : Autres
Pouvoir d'établissement des frais : Loi sur l'accès à l'information
Date de la dernière modification : 1992

2004 - 2005			Années de planification			
Revenu prévu (\$000)	Revenu réel (\$000)	Coût total (\$000)	Exercice	Revenu prévu (\$000)	Coût estimatif total (\$000)	
9,0	5,0	910,0	2005 - 2006	9,0	1 259,0	
			2006 - 2007	9,0	1 450,0	
			2007 - 2008	9,0	1 413,0	
Total	9,0	5,0	910,0	Total	27,0	4 122,0

Norme de rendement 2004 - 2005* : Cadre en cours d'élaboration par le Conseil du Trésor. (<http://lois.justice.gc.ca/fr/a-1/8.html>).

Résultats en matière de rendement 2004 - 2005* : Le délai légal est respecté dans 65 % des cas.

Autres renseignements : Le Ministère a pour pratique de renoncer aux frais lorsque le montant total exigé pour une demande est inférieur à 25 \$. Le nombre de cas dans lesquels le Ministère a renoncé aux frais a connu une augmentation significative en 2004 - 2005 en raison du défaut de celui-ci de répondre aux demandes d'accès en respectant le délai légal.

Frais d'utilisation : Formation fournie par l'Institut canadien du service extérieur (ICSE)

L'ICSE génère des revenus nets en vertu d'un crédit en fournissant principalement des cours de langues étrangères et de l'apprentissage interculturel aux personnes qui ne sont pas des employés du MAECI (*Affaires étrangères*).

Genre de frais : Autres – Recouvrement des coûts
Pouvoir d'établissement des frais : Loi sur la gestion des finances publiques, Politique sur le recouvrement des coûts et la tarification du CT
Date de la dernière modification : L'imposition de frais a commencé en 1995. Une analyse des besoins en formation est effectuée au cas par cas après consultation avec les clients. Les frais de cours sont calculés en fonction du recouvrement de la totalité des coûts.

Suite à la page suivante

Tableau 10A : Loi sur les frais d'utilisation (en millions de dollars)

2004 - 2005			Années de planification		
Revenu prévu (\$000)	Revenu réel (\$000)	Coût total (\$000)	Exercice	Revenu prévu (\$000)	Coût estimatif total (\$000)
80,0	88,0	88,0	2005 - 2006	90,0	90,0
			2006 - 2007	90,0	90,0
			2007 - 2008	90,0	90,0
Total	80,0	88,0	Total	270,0	270,0

Norme de rendement 2004 - 2005* : La formation fait l'objet d'une évaluation permanente. Les participants aux cours de langues subissent des tests de classement avant la formation ainsi que des épreuves de compétence après le cours pour s'assurer que les niveaux visés ont été atteints.

Résultats en matière de rendement 2004 - 2005* : La cote accordée par les clients pour la formation linguistique est de 84 %, tandis que la cote moyenne pour la formation en efficacité interculturelle est de 91 %.

Frais d'utilisation : Fonds renouvelable de Passeport Canada

Genre de frais : Autres – Produits et services
Pouvoir d'établissement des frais : Règlement sur les droits des services de passeports
Date de la dernière modification : Le 11 décembre 2001

2004 - 2005			Années de planification		
Revenu prévu (\$000)	Revenu réel (\$000)	Coût total (\$000)	Exercice	Revenu prévu (\$000)	Coût estimatif total (\$000)
166 182,0	167 213,0	169 688,0 (166 182,0)	2005 - 2006	181 431,0	181 431,0
			2006 - 2007	199 324,0	199 324,0
			2007 - 2008	199 324,0	199 324,0
Total	166 182,0	167 213,0	Total	580 079,0	580 079,0

Norme de rendement 2004 - 2005* : Le délai d'exécution standard est de 10 jours pour les demandes soumises au comptoir et de 20 jours pour les demandes reçues par la poste.

Résultats en matière de rendement 2004 - 2005* : Le délai d'exécution a été respecté dans 97 % des cas pour les demandes soumises au comptoir et dans 94,6 % des cas pour les demandes reçues par la poste.

Suite à la page suivante

Tableau 10A : Loi sur les frais d'utilisation (en millions de dollars)

Frais d'utilisation : Droits à payer pour les services consulaires

En plus des rentrées disponibles de Passeport Canada, des droits consulaires de 25 \$ sont perçus au nom du Ministère et déposés au Trésor. Ces frais compensent les coûts de la prestation de services consulaires aux Canadiens en détresse à l'étranger. La gamme des services consulaires va des réponses données aux demandes de renseignements de routine aux cas d'enlèvements internationaux d'enfants en passant par les urgences médicales et les évacuations, les arrestations ou les détentions, le décès de Canadiens à l'étranger et les évacuations d'urgence dans les situations de désastre naturel ou de crise. Des services de passeport et de citoyenneté sont également fournis à l'étranger au nom de Passeport Canada et de Citoyenneté et Immigration Canada.

Genre de frais : Autres – Recouvrement des coûts

Pouvoir d'établissement des frais : Règlement sur les droits à payer pour les services consulaires <http://lois.justice.gc.ca/fr/E-22/DORS-95-538/index.html> conformément à la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Date de la dernière modification : Les droits consulaires sont entrés en vigueur le 8 novembre 1995. La disposition n'a pas été modifiée.

2004 - 2005			Années de planification			
Revenu prévu (\$000)	Revenu réel (\$000)	Coût total (\$000)	Exercice	Revenu prévu (\$000)	Coût estimatif total (\$000)	
65,1	66,2	76,3	2005 - 2006	66,2	68,4	
			2006 - 2007	66,2	68,4	
			2007 - 2008	66,2	68,4	
Total	65,1	66,2	76,3	Total	198,6	205,2

Norme de rendement 2004 - 2005* : Les services consulaires sont régis par des normes de service écrites qui décrivent en détail les services à fournir ainsi que les normes quantitatives et qualitatives que les employés doivent suivre. Les normes de service sont publiées à http://www.voyage.gc.ca/main/about/service_standards-fr.asp ainsi que dans toutes les missions à l'étranger. En ces lieux, elles sont affichées à la vue du public; si elles ne le sont pas, les employés peuvent les présenter à qui demande à les voir.

Les services consulaires sont fournis aux Canadiens à l'étranger à toute heure, tous les jours, dans plus de 270 points de service partout dans le monde. En dehors des heures de bureau normales, les appels sont acheminés au Centre des opérations d'urgence à Ottawa. Les situations d'urgence reçoivent une attention immédiate.

Résultats en matière de rendement 2004 - 2005* : En 2004-2005, les agents consulaires ont traité près de 1,4 million de demandes de services consulaires et 192 350 dossiers ont été ouverts, y compris pour des services de passeport. Les commentaires recueillis indiquent que 85 % des répondants étaient satisfaits des services reçus. Parmi ceux-ci, 77 % étaient très satisfaits, contre 73 % l'année précédente. Un sondage en ligne auprès des clients a été réalisé en août-septembre 2004. Ses résultats indiquent que 88 % des clients sont soit satisfaits (31 %) ou très satisfaits (57 %) des services consulaires qu'ils ont reçus.

Suite à la page suivante

Tableau 10A : Loi sur les frais d'utilisation (en millions de dollars)

Frais d'utilisation : Frais relatifs aux services consulaires spécialisés

Les services consulaires spécialisés incluent la prestation de services tels que l'assermentation, la réception d'affidavits et l'authentification de signatures ou de sceaux d'autorités étrangères. Les clients en situation d'urgence à l'étranger ou ceux pour qui des considérations humanitaires ou de compassion s'appliquent sont exemptés de ces frais. Les frais sont alignés sur le coût de prestation des services et ne sont pas inférieurs aux prix demandés par les professionnels locaux.

Genre de frais : Autres – Recouvrement des coûts

Pouvoir d'établissement des frais : Règlement sur les prix applicables aux services consulaires spécialisés http://www.voyage.gc.ca/main/about/consular_fees-fr.asp conformément à l'alinéa 19(1)a) de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Date de la dernière modification : Des droits sont perçus pour ces services depuis 1958 en vertu du Règlement concernant les droits exigibles pour les services consulaires, DORS / 58-133. La dernière modification a eu lieu en 1998.

2004 - 2005			Années de planification			
Revenu prévu (\$000)	Revenu réel (\$000)	Coût total (\$000)	Exercice	Revenu prévu (\$000)	Coût estimatif total (\$000)	
2,6	2,9	3,5	2005 - 2006	3,5	3,5	
			2006 - 2007	3,5	3,5	
			2007 - 2008	3,5	3,5	
Total	2,6	2,9	3,5	Total	10,5	

Norme de rendement 2004 - 2005 : Les services consulaires sont régis par des normes de service écrites qui décrivent en détail les services à fournir ainsi que les normes quantitatives et qualitatives que les employés doivent suivre. Les normes de service sont publiées à http://www.voyage.gc.ca/main/about/service_standards-fr.asp ainsi que dans toutes les missions à l'étranger. En ces lieux, elles sont affichées à la vue du public; si elles ne le sont pas, les employés peuvent les présenter à qui demande à les voir.

Résultats en matière de rendement 2004 - 2005* : En 2004-2005, les missions à l'étranger ont traité 71 525 cas faisant appel aux services d'un avocat ou d'un notaire (y compris la prestation de services et les demandes d'information connexes). Les commentaires des clients montrent un niveau global de satisfaction de 81 % à l'égard des services d'avocat ou de notaire; 79 % des répondants se sont déclarés très satisfaits.

Frais d'utilisation : Programmes internationaux pour les jeunes (PIJ)

Les Programmes internationaux pour la jeunesse (PIJ) permettent aux jeunes Canadiens de 18 à 35 ans de voyager et de travailler à l'étranger jusqu'à 12 mois. Ces programmes, fonctionnant en réciprocité, ont facilité les échanges dans plus de 40 pays l'an dernier. Les participants d'Australie et de Nouvelle-Zélande qui vivent et travaillent au Canada doivent verser des frais de 150 \$ par personne (ces pays perçoivent des frais des jeunes Canadiens qui participent aux programmes d'échanges).

Suite à la page suivante

Tableau 10A : *Loi sur les frais d'utilisation* (en millions de dollars)

Les recettes qui en découlent servent au Ministère à compenser les coûts marginaux (autres que les coûts de traitement des visas et des permis de travail) engagés à l'appui des programmes à Sydney, Australie, et à Wellington, Nouvelle-Zélande, ainsi qu'à augmenter les contingents des programmes en les élargissant à d'autres pays dont la participation actuelle est minime et en répondant aux demandes d'échanges accrus dans les pays participant actuellement, ainsi que pour augmenter le niveau de participation des Canadiens partants en faisant connaître les programmes aux jeunes Canadiens et en en faisant la promotion au Canada.

Genre de frais :	Autres – Frais de participation à un programme
Pouvoir d'établissement des frais :	Politique de tarification du CT no 828483 en application de l'alinéa 19(1)b) de la Loi sur la gestion des finances publiques .
Date de la dernière modification :	janvier 2001

2004 - 2005			Années de planification		
Revenu prévu (\$000)	Revenu réel (\$000)	Coût total (\$000) ¹	Exercice	Revenu prévu (\$000)	Coût estimatif total (\$000)
1 500,0	1 500,0	1 500,0	2005 - 2006	900,0	1 500,0
			2006 - 2007	900,0	1 500,0
			2007 - 2008	900,0	1 500,0
Total	1 500,0	1 500,0	Total	2 700,0	4 500,0

Norme de rendement 2004 - 2005^{*} : Les jeunes étrangers qui paient des droits de participation de 150 \$ et qui peuvent participer aux programmes peuvent s'attendre que leurs demandes soient examinées et traitées et à recevoir leur lettre de présentation ou avis de rejet de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) dans un délai de 10 jours ouvrables environ. Les frais sont remboursés aux candidats non admissibles.

Résultats en matière de rendement 2004 - 2005^{*} : En 2004-2005, plus de 23 000 jeunes étrangers ont participé aux PIJ au Canada. Au cours de la même période, un nombre analogue de jeunes Canadiens sont allés travailler à l'étranger dans le cadre de ces programmes. Parmi les participants étrangers venus d'Australie et de Nouvelle-Zélande, 8 420 ont dû acquitter 150 \$ de frais de participation. Les lettres d'acceptation du PIJ et les lettres d'introduction de CIC ont été délivrées à l'intérieur du délai cible de 10 jours ouvrables dans le cas de 99 % des demandes reçues de ces deux pays.

Le niveau de satisfaction et d'intérêt pour les PIJ à l'étranger est en hausse, comme le prouve le désir des pays participants d'augmenter leur contingent de participation, ainsi que le souhait de nouveaux pays de participer. Le Ministère travaille à établir des accords PIJ avec le Danemark, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, le Portugal et l'Espagne.

Autres renseignements : NIL

Nota:

* Nota : Selon les avis juridiques prédominants, lorsque l'entrée en vigueur des frais correspondants ou leur plus récente modification a eu lieu avant le 31 mars 2004, la :

- norme de rendement, si elle est mentionnée, peut ne pas avoir été examinée par le Parlement;
- norme de rendement, si elle est fournie, peut ne pas respecter toutes les exigences relatives à son établissement en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex. comparaisons sur le plan international, adresse indépendante où l'on peut soumettre une plainte)

+ Ibid

Tableau 10B : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation externes

Frais d'utilisation externe : Demandes soumises en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Droits associés au traitement des demandes d'accès en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

2004 – 2005

Norme de service : Cadre en cours d'élaboration par le SCT (<http://lois.justice.gc.ca/fr/a-1/8.html>)

Résultats en matière de rendement¹ : Le délai légal est respecté dans 65 % des cas.

Consultation auprès des parties intéressées : La norme de service est établie par la Loi sur l'accès à l'information et son Règlement. Des consultations ont été menées auprès des parties intéressées lors des modifications apportées en 1986 et en 1992.

Autres renseignements : Au cours de l'exercice 2004-2005, 16 plaintes pour retard étaient en instance auprès du Commissariat à l'information du Canada. Huit de ces plaintes ont été résolues à la satisfaction du commissaire durant cette période; les autres sont toujours en instance.

Le Ministère a pour pratique de renoncer aux frais lorsque le montant total exigé pour une demande est inférieur à 25 \$. Le nombre de cas dans lesquels le Ministère a renoncé aux frais a connu une augmentation significative en 2004-2005 en raison du défaut de celui-ci de répondre aux demandes d'accès à l'intérieur du délai légal.

Frais d'utilisation externe : Services consulaires

En plus des rentrées disponibles de Passeport Canada, des droits consulaires de 25 \$ sont perçus au nom du Ministère et déposés au Trésor. Ces frais compensent les coûts de la prestation de services consulaires aux Canadiens en détresse à l'étranger. La gamme des services consulaires va des réponses aux demandes de renseignements de routine aux cas d'enlèvements internationaux d'enfants en passant par les urgences médicales et les évacuations, les arrestations ou les détentions, le décès de Canadiens à l'étranger et les évacuations d'urgence dans les situations de désastre naturel ou de crise. Des services de passeport et de citoyenneté sont également fournis à l'étranger au nom de Passeport Canada et de Citoyenneté et Immigration Canada.

2004 – 2005

Norme de service : Les services consulaires sont régis par des normes de service écrites qui décrivent en détail les services à fournir ainsi que les normes quantitatives et qualitatives que les employés doivent suivre. Les normes de service sont publiées à http://www.voyage.gc.ca/main/about/service_standards-fr.asp ainsi que dans toutes les missions à l'étranger. En ces lieux, elles sont affichées à la vue du public; si elles ne le sont pas, les employés peuvent les présenter à qui demande à les voir.

Résultats en matière de rendement¹ : En 2004-2005, les agents consulaires ont traité près de 1,4 million de demandes de services consulaires et 192 350 dossiers ont été ouverts, y compris pour des services de passeport. Les commentaires recueillis indiquent que 85 % des répondants étaient satisfaits des services reçus. Parmi ceux-ci, 77 % étaient très satisfaits, contre 73 % l'année précédente. Un sondage en ligne auprès des clients a été réalisé en août-septembre 2004. Ses résultats indiquent que 88 % des clients sont soit satisfaits (31 %) ou très satisfaits (57 %) des services consulaires qu'ils ont reçus.

Suite à la page suivante

Tableau 10B : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation externes

Consultation auprès des parties intéressées : Les normes de service relatives aux services consulaires ont été mises au point au terme de consultations avec les Canadiens dans environ 80 missions à l'étranger ainsi que de clients choisis au Canada. Des sondages ont également été menés aux aéroports internationaux de Toronto, de Montréal et de Vancouver.

Les clients peuvent consulter ces normes en ligne ainsi que dans toutes les missions à l'étranger. Ils sont invités à soumettre des commentaires s'ils n'ont pas reçu le niveau de service attendu ou s'ils souhaitent faire des suggestions. Selon les formulaires de commentaires des clients utilisés dans les missions, 85 % des clients sont d'avis que le service reçu était conforme aux attentes. Nous n'avons pas reçu de commentaires au sujet des normes proprement dites.

Frais d'utilisation externe : Services consulaires spécialisés

Les services consulaires spécialisés incluent la prestation de services tels que l'assermentation, la réception d'affidavits et l'authentification de signatures ou de sceaux d'autorités étrangères. Les clients en situation d'urgence à l'étranger ou ceux pour qui des considérations humanitaires ou de compassion s'appliquent sont exemptés de ces frais. Les frais sont alignés sur le coût de prestation des services et ne sont pas inférieurs aux prix demandés par les professionnels locaux.

2004 – 2005

Norme de service : Les services consulaires sont régis par des normes de service écrites qui décrivent en détail les services à fournir ainsi que les normes quantitatives et qualitatives que les employés doivent suivre. Les normes de service sont publiées à http://www.voyage.gc.ca/main/about/service_standards-fr.asp ainsi que dans toutes les missions à l'étranger. En ces lieux, elles sont affichées à la vue du public; si elles ne le sont pas, les employés peuvent les présenter à qui demande à les voir.

Résultats en matière de rendement¹ : En 2004-2005, les missions à l'étranger ont traité 71 525 cas faisant appel aux services d'un avocat ou d'un notaire (y compris la prestation de services et les demandes d'information connexes). Les commentaires des clients montrent un niveau global de satisfaction de 81 % à l'égard des services d'avocat ou de notaire; 79 % des répondants se sont déclarés très satisfaits.

Consultation auprès des parties intéressées : Les normes de service relatives aux services consulaires ont été mises au point au terme de consultations avec les Canadiens dans environ 80 missions à l'étranger ainsi que de clients choisis au Canada. Des sondages ont également été menés aux aéroports internationaux de Toronto, de Montréal et de Vancouver.

Les clients peuvent consulter ces normes en ligne ainsi que dans toutes les missions à l'étranger. Ils sont invités à soumettre des commentaires s'ils n'ont pas reçu le niveau de service attendu ou s'ils souhaitent faire des suggestions. Selon les formulaires de commentaires des clients utilisés dans les missions, 85 % des clients sont d'avis que le service reçu était conforme aux attentes. Nous n'avons pas reçu de commentaires au sujet des normes proprement dites.

Autres renseignements : L'une des conditions requises pour qu'on envisage l'imposition de frais d'utilisation en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* est que les services soient fournis exclusivement par le ministère qui impose les frais. Compte tenu du fait que tous les services mentionnés dans le Règlement sur les prix applicables aux services consulaires spécialisés peuvent également être fournis par le secteur privé, un avis juridique a été obtenu afin de déterminer si les frais exigés pour ces services sont assujettis à la *Loi sur les frais d'utilisation*. L'avis juridique conclut qu'ils ne le sont pas et qu'ils peuvent être modifiés sans que le Ministère soit tenu de respecter les conditions établies dans la Loi. On a cependant noté qu'en dépit de ce qui précède, le Conseil du Trésor pourrait adopter une politique ayant pour effet de soumettre aux mêmes exigences tous les frais qui ne sont pas des frais d'utilisation aux termes de la Loi.

Suite à la page suivante

Tableau 10B : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation externes

Frais d'utilisation externe : Fonds renouvelable de Passeport Canada

2004 – 2005

Norme de service : Le délai d'exécution standard est de 10 jours pour les demandes soumises au comptoir et de 20 jours pour les demandes reçues par la poste.

Résultats en matière de rendement¹ : Le délai d'exécution a été respecté dans 97 % des cas pour les demandes soumises au comptoir et dans 94,6 % des cas pour les demandes reçues par la poste.

Consultation auprès des parties intéressées : S.O.

Frais d'utilisation externe : Locations et sous-locations de biens immobiliers

2004 – 2005

Norme de service : Afin de compenser les frais permanents de conservation des biens immobiliers temporairement excédentaires ainsi que les frais associés au cycle de vie, les locaux disponibles sont loués à des tiers dès que des locataires appropriés sont connus et que les modalités ont été négociées. Les locaux sont entièrement séparés des locaux principaux des missions. Toutes les transactions respectent la législation locale et internationale applicable aux biens immobiliers et aux privilèges diplomatiques.

Résultats en matière de rendement¹ : En 2004-2005, le Ministère a géré une sous-location et huit contrats de location. Quarante-vingt-dix pour cent des locaux excédentaires sont loués dans les six à huit mois et 90 % des contrats sont renouvelés conformément aux normes du marché. Dans la mesure du possible, les frais annuels d'exploitation et d'entretien des biens immobiliers en situation d'excédent temporaire sont recouvrés au moyen des frais de location.

Consultation auprès des parties intéressées : Chaque accord propre à un emplacement précisera les paramètres juridiques, contractuels et monétaires associés à l'occupation des locaux.

Nota:

1. Les résultats en matière de rendement, s'ils sont fournis, ne sont pas assujettis légalement à l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* qui porte sur la réduction des frais en situation de rendement inférieur aux normes établies

† Ibid.

Tableau 11 : Renseignements sur les dépenses de projets (en millions de dollars)

Secteur d'activités	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles 2002 - 2003	Dépenses réelles 2003 - 2004	2004 - 2005		
				Dépenses prévues	Total des autorisations*	Dépenses réelles
Services exécutifs						
Ankara, Turquie Construction d'une chancellerie ²	12,2	0,5	2,8	8,4	17,3	8,8
Berlin, Allemagne Construction d'une chancellerie ²	101,2	14,9	18,6	15,7	101,2	15,5
Dacca, Bangladesh Construction d'un complexe diplomatique ²	25,5	1,0	2,2	5,3	26,0	2,4
Moscou, Russie 10 logements pour le personnel ²	15,1	3,1	0,1	0,6	15,1	0,2
Nairobi, Kenya Construction d'une chancellerie ³	24,1	8,7	1,1	0,2	25,3	0,3
Paris, France Achat d'une résidence officielle pour UNESCO ²	3,8	0,0	0,0	0,0	3,8	3,6
Port-au-Prince, Haïti Construction d'une chancellerie ³	18,2	8,8	2,1	1,0	20,1	0,4
Rome, Italie Achat d'une chancellerie, rénovation ² et construction ²	46,1	0,8	0,9	0,7	46,1	4,2
Séoul, Corée Chancellerie / 7 logements pour le personnel	51,7	0,9	3,9	11,0	51,7	4,7
Sous-total	297,9	38,7	31,7	42,9	306,6	40,1

Notes explicatives :

Ce tableau présente les principaux projets d'immobilisations et de location qui mettent en œuvre les principaux objectifs et priorités du Ministère et du gouvernement. Les projets englobent ceux qui nécessitent l'approbation du Conseil du Trésor, puisque leur coût dépasse les pouvoirs délégués au Ministère. Les phases des projets sont présentées selon les définitions du processus d'approbation du Conseil du Trésor :

1. phase de définition du projet (approbation préliminaire du projet);
2. phase de mise en œuvre du projet (approbation effective du projet, approbation de projet de location);
3. fin du projet (projet achevé).

* Le « total des autorisations » représente les autorisations courantes totales par le Conseil du Trésor pour l'ensemble du projet, du lancement à l'achèvement.

Suite à la page suivante

Tableau 11 : Renseignements sur les dépenses de projets (en millions de dollars)

Projets des Services ministériels:

Ces grands projets immobiliers fourniront des locaux plus sûrs, mieux sécurisés et plus économiques pour les bureaux et les logements tout en corrigeant un certain nombre de problèmes sérieux auxquels est confronté le personnel à l'étranger :

- croissance des programmes et surpeuplement – Ankara, Berlin, Nairobi;
- détérioration des immobilisations actuelles ayant un effet négatif sur la santé et la sécurité – Rome;
- détérioration des locaux loués – Ankara, Dacca, Nairobi, Port-au Prince, Séoul.

Ces nouvelles installations viennent également appuyer les grandes priorités stratégiques du gouvernement du Canada au moyen d'une prestation plus efficace des services gouvernementaux à l'étranger. Par exemple, plus de 50 % de cet important investissement de capital cible des pays du G8 (Allemagne, Italie, Russie).

Dans plusieurs cas, des écarts importants ont été enregistrés entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (telles qu'elles apparaissaient au Rapport sur les plans et les priorités) en raison de difficultés imprévues. Cependant, ces écarts ont surtout affecté les échéanciers et les flux de trésorerie pour l'exercice, mais non les coûts ou les autorisations. Ces cas sont résumés ci-dessous :

Ankara : La construction a été terminée en novembre 2004, à un coût inférieur au montant prévu au budget.

Berlin : Le projet d'ambassade a été retardée, mais les objectifs de coûts ont été respectés malgré des pertes de change imprévues par rapport à l'euro. L'achèvement et la prise de possession sont prévus pour avril 2005.

Dacca : Le projet de centre de loisirs sera terminé à l'été 2005. La construction de la chancellerie et de la résidence officielle a débuté en octobre 2004 et l'achèvement est prévu pour le début de 2006.

Moscou : L'achat de logements pour le personnel est en suspens en raison de problèmes d'approbation par le gouvernement russe. Les dépenses engagées au cours de l'exercice se rapportaient à l'aménagement des deux appartements déjà achetés.

Nairobi: La nouvelle chancellerie a été terminée en juin 2003 et son coût a été inférieur au montant prévu au budget.

Paris: L'achat de la résidence officielle destinée au représentant du Canada auprès de l'UNESCO, qui était louée depuis 1987, a été conclu en mars 2005.

Rome: Les travaux d'aménagement ont été entrepris en septembre 2004 et l'achèvement est prévu pour le début de 2006.

Port-au-Prince: Le projet était presque achevé en décembre 2003 mais, en raison des désordres civils, le déménagement n'a eu lieu qu'à la fin de mai 2004. Les coûts totaux sont inférieurs au montant prévu au budget.

Séoul: La construction procède en trois étapes : la fondation, l'immeuble de base et l'aménagement. Le contrat de construction de la fondation a été terminé en janvier 2005. L'attribution du contrat de construction de l'immeuble de base est prévue pour juin 2005. La date d'achèvement prévue est le début de 2007.

Le Ministère a veillé à ce que les ressources en immobilisations soient gérées efficacement et à ce que les flux de trésorerie soient gérés dans les limites des autorisations et des revenus actuels.

Les techniques de gestion ont inclus un processus continu de réaffectation interne en fonction de priorités nouvelles ou changeantes, une gestion des retards des projets (afin de réduire les demandes de ressources à court terme), des reports et un apport de revenus prévus provenant de la cession de biens immobiliers.

Tableau 12 : Renseignements sur les programmes de paiement de transfert

Nom du programme de paiement de transfert : Organisation mondiale du commerce (OMC) (CT 831054)

Date de mise en œuvre : 1^{er} janvier 1995 **Date de clôture :** S.O. **Total des affectations :** S.O.

But du programme de paiement de transfert : Verser la quote-part du Canada pour son adhésion à l'OMC.

Objectifs et résultats prévus : En adhérant à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Canada parvient à accéder à des marchés internationaux et contribue à l'instauration d'un environnement commercial plus stable, plus prévisible et plus transparent.

Résultats obtenus et progrès réalisés : Le Canada participe activement aux négociations. En 2004, des négociations ont produit l'Accord-cadre de juillet qui soulignait l'état des négociations en l'absence d'un texte ministériel suite à la 5e Conférence ministérielle tenue à Cancun, au Mexique. Plusieurs de nos idées et propositions ont été adoptées par la suite dans l'accord-cadre, y compris le cadre sur l'agriculture. Grâce à une série d'activités comprenant des rencontres en petits groupes de travail, des propositions informelles, des rencontres avec les présidents des groupes de négociations et des hauts fonctionnaires et du travail technique continu, il nous a été possible d'atteindre notre objectif de contribuer au cadre de juillet 2004. Quoique ce cadre a été fondamental dans la poursuite des négociations, il ne représente qu'une étape dans le processus visant à assurer le succès des négociations de Doha.

Le Canada a participé à toutes les réunions des comités permanents et spéciaux de l'OMC en 2004-2005. Celles-ci comprenaient entre autres une participation régulière aux rencontres du Conseil général (qui traite des enjeux institutionnels et administratifs ayant une importante composante de politique commerciale), l'Organe de règlement des différends, l'Organe d'examen des politiques commerciales, les rencontres ministérielles informelles de l'OMC, les rencontres de hauts fonctionnaires ainsi que de nombreuses rencontres de conseils, de comités, de groupes de travail et de groupes de négociations responsables des enjeux auprès de l'OMC. Le travail du Canada sur la scène internationale, au sein d'organisations telles que l'APEC et le Groupe de Cairns, a également renforcé notre contribution à l'OMC.

En qualité de président de l'Organe d'examen des politiques commerciales, l'ambassadeur Don Stephenson a secondé le président du Conseil général, l'ambassadeur Mohamed, dans le processus de sélection du prochain directeur général de l'OMC. Cette démarche comprenait une série de consultations avec des membres de l'OMC afin d'évaluer leurs préférences ainsi que l'ampleur de l'appui à chaque candidat. Les membres ont choisi le Français Pascal Lamy comme nouveau directeur général de l'OMC, et ont ainsi évité une rupture nord-sud parmi les membres qui aurait été nuisible à la poursuite des négociations relatives au Programme de Doha pour le développement.

Le Canada a participé aux discussions portant sur diverses initiatives, certaines nouvelles et d'autres déjà en cours, d'aide technique et de renforcement des capacités mises de l'avant par l'OMC et d'autres organisations internationales. Le Canada a également travaillé en vue de maximiser les bénéfices pour les pays en développement (c.-à-d. les aider à participer aux négociations de l'OMC, à répondre à leurs obligations et à intégrer le commerce dans leurs plans de développement national et de réduction de la pauvreté) en encourageant et en améliorant la cohérence et la coordination entre les donateurs nationaux, les organismes et les institutions multilatérales, régionales et bilatérales.

Le Canada a participé à l'examen des politiques commerciales de l'OMC de 22 pays en 2004-2005, un exercice de révision par les pairs établi pour fournir un aperçu général ainsi qu'une meilleure compréhension de tout l'éventail des pratiques et des politiques des membres ainsi que de leurs incidences sur le système de commerce multilatéral.

Le Canada a présenté par écrit des questions sur les pratiques et les politiques des membres à l'étude et a participé activement aux rencontres. Le Canada a continué de participer activement aux procédures de l'OMC sur le règlement des différends. Le Canada était un plaignant dans cinq différends (É.-U. - Continued Dumping and Subsidy Offset Act de 2000 (Byrd), CE - Mesures

Suite à la page suivante

affectant l'approbation et la commercialisation des produits de biotechnologie) ainsi que trois contestations américaines des mesures de recours commerciaux concernant le bois d'œuvre résineux canadien), un défendeur dans deux contestations (Canada - Mesures relatives à l'exportation du blé et au traitement des grains importés, et Canada - Maintien de la suspension d'obligations dans le différend CE - Hormones). Parmi les cinq différends qui ont fait l'objet d'une décision au cours de la période examinée (ceux touchant d'autres questions que les produits de biotechnologie et les hormones), le Canada a enregistré des succès notables. Le Canada a également joué un rôle actif à titre de tierce partie dans divers autres différends importants, y compris celui concernant les Cross-Border Supply of Gambling and Betting Services (États-Unis), les CE - Subventions à l'exportation de sucre et les Subventions concernant le coton Upland (États-Unis).

	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005			Écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)	
Secteur d'activités :						
Sécurité et coopération internationales	6 677 997,0	6 581 761,0	6 094 000,0	6 894 000,0	6 797 404,0	(703 404,0)
Total du PPT	6 677 997,0	6 581 761,0	6 094 000,0	6 894 000,0	6 797 404,0	(703 404,0)

Commentaires sur les écarts : La différence entre les dépenses prévues du Canada et les dépenses réelles en 2004-2005 sont principalement attribuables à deux facteurs.

1) Augmentation du budget de l'OMC, partiellement contrebalancée par une réduction de la quote-part du Canada ainsi que des fluctuations entre le franc suisse (CHF) et le dollar canadien. Le budget total de l'OMC, dont les membres paient leur quote-part, a augmenté par suite de plusieurs pressions budgétaires sur les activités de l'organisation. Celles-ci comprennent des rencontres fréquentes et continues à Genève à la suite de l'entente et des négociations du Conseil général du 31 juillet sur les cadres d'accès de marchés agricoles et non agricoles, une décision d'établir des négociations sur la facilitation du commerce, des négociations de services continue, ainsi que du travail continu sur d'autres aspects des négociations. Les augmentations du budget sont aussi attribuables à des ajustements prévus par des lois (principalement les salaires et les frais relatifs au personnel) ainsi que la mise en œuvre d'un programme destiné à rehausser la sécurité.

2) Les contributions sont déterminées selon la quote-part de commerce international de chacun des membres, selon le commerce des biens, des services et des droits de propriété intellectuelle pour les trois dernières années là où les données sont disponibles. La quote-part des membres change au fil du temps et est influencée par l'ajout de nouveaux membres. Conséquemment, malgré l'augmentation, la contribution du Canada en 2004-2005 a été partiellement contrebalancée par une diminution de la quote-part du Canada*. La variation du taux de change a aussi joué un rôle important dans l'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles. Les contributions sont payées à l'OMC en francs suisses (CHF), et le coût en dollars canadiens fluctue selon le taux de change. En rapprochant les dépenses prévues des dépenses réelles pour 2004-2005 en CHF, l'écart est seulement de 2,45 % (comparativement à 11,5 % en dollars canadiens).

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : S.O.

Nota : * La quote-part du Canada a diminué entre le moment où les estimations ont été préparées (3,95 %) et celui où le budget final a été approuvé (3,92 %).

Suite à la page suivante

Renseignements supplémentaires

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Date de mise en œuvre : 20 mars 1975 **Date de clôture :** S.O. **Total des affectations :** S.O.

But du programme de paiement de transfert : Verser la quote-part du Canada pour son adhésion à l'OCDE. Cette contribution permet de payer les frais du secrétariat (experts et personnel de soutien qui effectuent des travaux de recherche et d'analyse de haut calibre) et les coûts de maintenance du bureau central de l'OCDE à Paris.

Objectifs : Coordonner, intégrer et diriger la participation pangouvernementale canadienne à l'OCDE d'une manière qui reflète et renforce les priorités nationales.

Promouvoir et élaborer les objectifs de politique étrangère du Canada (stabilité économique, conduite des affaires publiques) et une grande variété d'objectifs de politiques d'autres ministères fédéraux (p. ex. politique commerciale, politique de développement) dans le cadre du programme de travail de l'OCDE en matière de recherche, d'analyse, de développement de politiques, d'examen par les pairs et de coopération avec des pays non membres.

Contribuer et donner son appui aux travaux de l'OCDE sur la gestion de l'institution. Réformer et renforcer l'OCDE, selon les besoins, pour faire face aux nouveaux enjeux et aux nouvelles dynamiques de pouvoirs.

Résultats prévus : Élaboration de programmes de travail et de prise de position politiques propres à l'OCDE qui reflètent les apports de l'ensemble du gouvernement de même que nos priorités nationales; maintien d'une saine gestion de l'OCDE; réformes institutionnelles visant à améliorer la capacité de l'OCDE à faire face à de nouveaux enjeux et à de nouvelles dynamiques de pouvoirs.

Résultats obtenus et progrès réalisés : Des consultations horizontales menées dans l'ensemble du gouvernement ont informé le programme des discussions en matière de travail et de budget et ont assuré au Canada la poursuite de travaux importants sur des sujets tels que les pêches, le développement durable et l'imposition. Le Canada a fourni un vérificateur au Conseil de vérification dans le but de continuer d'assurer une saine gestion. Une entente a été conclue en vue de tenir des discussions sur la réforme de la gouvernance de l'OCDE pour 2005-2006. Une stratégie a été élaborée pour améliorer les liens avec les non-membres, et le Canada préside le comité chargé du suivi.

	2002 - 2003		2003 - 2004		2004 - 2005		Écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)		
Secteur d'activités :							
Sécurité et coopération internationales	9 748 240,0	10 508 000,0	10 549 000,0	10 703 550,0	10 703 550,0	(154 550,0)	
Total du PPT	9 748 240,0	10 508 000,0	10 549 000,0	10 703 550,0	10 703 550,0	(154 550,0)	

Suite à la page suivante.

Commentaires sur les écarts : Les estimations aux fins de planification sont fournies avant que le budget final ne soit adopté à l'OCDE; par conséquent, il existe toujours un écart. Les fonds destinés à l'OCDE sont fournis en euros, de sorte que la fluctuation du taux de change entre l'euro et le dollar canadien influe également sur l'écart.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : S.O.

Nom du programme de paiement de transfert : Secrétariat pour les pays du Commonwealth (CT 646044)

Date de mise en œuvre : 28 septembre 1965

Date de clôture : S.O.

Total des affectations : S.O.

But du programme de paiement de transfert : Le versement d'une quote-part au budget ordinaire du Commonwealth est une obligation juridiquement exigible de tous les membres. Par son adhésion, le Canada entend faire progresser les buts de sa politique étrangère liés à la paix, à la sécurité et au développement internationaux et, à cette fin, renforcer ses relations avec les 53 pays membres du Commonwealth.

Objectifs et résultats prévus : Les quotes-parts permettent de financer les programmes pour atteindre les objectifs fixés par les chefs de gouvernement dans les communiqués et les déclarations énoncés à l'issue des réunions biennales des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth.

Les objectifs principaux sont de développer, de promouvoir et de protéger la démocratie, et d'encourager la coopération internationale pour le développement économique, social et politique.

Résultats prévus : La plus grande partie du budget ordinaire est affectée à l'appui et à la mise en œuvre des décisions prises à l'issue des réunions des chefs de gouvernement du Commonwealth et des nombreuses réunions régulières des ministres sectoriels des États membres du Commonwealth, comme le Groupe d'action ministériel du Commonwealth et les ministres des Affaires étrangères, des Finances, de la Santé et de l'Éducation.

Les résultats comprennent des interventions diplomatiques sous la forme de missions de bons offices et de pressions publiques effectuées par le Secrétariat ainsi que des mesures coordonnées des ministres du Commonwealth visant à soutenir les institutions et les procédures démocratiques, des programmes de renforcement des capacités dans le domaine des procédures démocratiques et des droits de la personne, ainsi qu'une coopération améliorée entre les pays du Commonwealth pour le développement économique, social et politique.

Pour plus de renseignements, consulter le site Web suivant : <<http://www.the commonwealth.org>>.

Résultats obtenus et progrès réalisés : Le Secrétariat a géré sept rencontres ministérielles, a organisé trois missions d'observation d'élections, a travaillé pour protéger la démocratie et prévenir les conflits sous la forme de bons offices dans cinq pays, a participé à l'ébauche de lois et de règlements afin de renforcer le processus démocratique, l'application de la loi et les droits fondamentaux dans plusieurs pays, et a fourni de l'aide technique dans une variété de secteurs à des pays membres en voie de développement.

Suite à la page suivante

Renseignements supplémentaires

	2002 - 2003		2003 - 2004		2004 - 2005		Écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)		
Secteur d'activités :							
Sécurité et coopération internationales	5 318 788,0	5 285 977,0	5 125 000,0	5 553 566,0	5 538 231,0	(413 231,0)	
Total du PPT	5 318 788,0	5 285 977,0	5 125 000,0	5 553 566,0	5 538 231,0	(413 231,0)	

Commentaires sur les écarts : Le résultat de la fluctuation du taux de change.

Résultats d'évaluation importants et adresse URL de la dernière évaluation : Le Secrétariat du Commonwealth est vérifié par les vérificateurs du gouvernement britannique – aucun problème majeur n'a été relevé (<http://www.thecommonwealth.org>).

Nom du programme de paiement de transfert : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (CT 783317)

Date de mise en œuvre : juillet 1982 **Date de clôture :** S.O. **Total des affectations :** S.O.

But du programme de paiement de transfert : La quote-part annuelle du Canada à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est une obligation juridiquement exigible dans le cadre de son adhésion. L'objet de cette adhésion est de faire progresser les buts de la politique étrangère du gouvernement du Canada relativement au développement agricole et d'obtenir une tribune internationale pour faire valoir ses points de vue.

Objectifs et résultats prévus : Atteindre la sécurité alimentaire pour tous est au cœur des efforts de la FAO, c'est-à-dire faire en sorte que tout le monde dispose d'un accès régulier à une alimentation de haute qualité et en quantité suffisante pour pouvoir être actif et en bonne santé. Le mandat de la FAO consiste à élever les niveaux nutritionnels, à améliorer la productivité agricole, à accroître la qualité de vie des populations rurales et à contribuer à la croissance de l'économie mondiale.

Les objectifs de la FAO, énoncés dans sa constitution, visent à :

- favoriser de bonnes conditions de vie pour tous en prenant des mesures actives pour élever les niveaux de nutrition et le niveau de vie des populations des États membres;
- consolider les améliorations apportées à l'efficacité de la production et de la distribution des denrées alimentaires et agricoles, y compris les produits de la pêche, de la mer et de la sylviculture;
- améliorer les conditions de vie des populations rurales. Et ainsi, contribuer à l'expansion de l'économie mondiale et libérer l'humanité de la faim.

Pour plus de renseignements, consulter le site Web suivant : <<http://www.fao.org>>.

Suite à la page suivante

Résultats obtenus et progrès réalisés : La quote-part du Canada à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), une obligation juridiquement exigible pour son adhésion, a permis de faire progresser les objectifs de politique étrangère du Canada en matière de développement agricole et de faire valoir ses points de vue auprès de la communauté internationale.

	2002 - 2003		2003 - 2004		2004 - 2005		Écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)		
Secteur d'activités :							
Sécurité et coopération internationales	12 969 069,0	13 068 321,0	15 573 000,0	12 913 400,0	12 389 820,0	3 183 180,0	
Total du PPT	12 969 069,0	13 068 321,0	15 573 000,0	12 913 400,0	12 389 820,0	3 183 180,0	

Commentaires sur les écarts : La quote-part a été réduite à la suite des négociations; aussi, le dollar canadien a fluctué positivement.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : S.O.

Nom du programme de paiement de transfert : Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

Date de mise en œuvre : 19 décembre 1989 **Date de clôture :** S.O. **Total des affectations :** S.O.

But du programme de paiement de transfert : Verser la quote-part du Canada pour l'année 2005 pour son adhésion à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le Canada en présidera le Conseil des gouverneurs, principal organe décisionnaire intersessions, jusqu'en octobre 2005.

Objectifs et résultats prévus : Adhésion continue en règle, et influence et crédibilité au sein d'un organisme international important dont le Canada soutient les buts.

L'AIEA est le centre mondial de la coopération nucléaire et œuvre pour l'utilisation sûre, sécuritaire et pacifique de la technologie nucléaire. Il est important pour le Canada d'être membre de l'AIEA, car nous croyons en l'importance du rôle que joue l'Agence dans la défense des objectifs de non-prolifération du nucléaire, le renforcement de la sûreté et de la sécurité, et la promotion de l'industrie canadienne de production nucléaire et de production d'isotopes – vaste industrie à la fine pointe de la technologie – et de notre important secteur de l'uranium.

Résultats obtenus et progrès réalisés : Adhésion continue en bonne et due forme, influence et crédibilité au sein d'une organisation internationale importante, dont le mandat et les activités vont dans le sens des intérêts du Canada.

Suite à la page suivante

Renseignements supplémentaires

	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005			Écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)	
Secteur d'activités :						
Sécurité et coopération internationales	9 279 537,0	9 115 454,0	10 055 000,0	11 303 736,0	11 298 738,0	(1 243 738,0)
Total du PPT	9 279 537,0	9 115 454,0	10 055 000,0	11 303 736,0	11 298 738,0	(1 243 738,0)

Commentaires sur les écarts : La différence de 1 243 738 \$ entre les dépenses prévues et les dépenses réelles pour 2004-2005 est attribuable à une augmentation imprévue de plus de 11 % du taux de base du Canada (le pourcentage des budgets des organismes de l'ONU et des organismes satellites où le Canada doit contribuer) pour 2004-2005. Le taux de base du Canada a augmenté de 2,433 % à 2,741 % par suite d'une croissance économique supérieure aux prévisions.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : S.O.

Nom du programme de paiement de transfert : Organisation internationale du travail (OIT) (CT 812690)

Date de mise en œuvre : 1^{er} janvier 1989

Date de clôture : S.O.

Total des affectations : S.O.

But du programme de paiement de transfert : La quote-part annuelle du Canada à l'Organisation internationale du travail (OIT), organisme spécialisé de l'ONU, est une obligation juridiquement exigible de ses membres. Par son adhésion, le Canada vise à faire progresser les objectifs de sa politique étrangère liés aux questions de politiques internationales en matière de travail et de politiques sociales internationales, et à les faire valoir auprès de la communauté internationale.

Objectifs : Quatre objectifs stratégiques orientent le programme et le budget de l'OIT :

- (i) Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail;
- (ii) Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables;
- (iii) Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous;
- (iv) Renforcer le tripartisme et le dialogue social.

Résultats prévus :

- élaboration et supervision efficace des normes de travail internationales, et mise en vigueur des principes et droits fondamentaux au travail;
- action ciblée contre le travail des enfants, en accordant une priorité de premier plan à la suppression des pires formes de travail des enfants;
- contributions à la réduction de la pauvreté par la promotion de politiques économiques et sociales cohérentes qui soutiennent la création d'emplois;
- assistance aux éléments constitutifs dans l'élaboration de politiques et de programmes de renforcement des capacités et d'employabilité pour l'obtention d'un emploi convenable;
- amélioration des instruments et des outils d'analyse et de formulation de politiques qui appuient la bonne gouvernance et l'extension des protections sociales aux travailleurs vulnérables;

Suite à la page suivante

- renforcement du dialogue social sur les questions de politiques du travail et de politiques sociales à l'échelle nationale et internationale;
- amélioration de l'efficacité, de la transparence et de la responsabilisation des organisations.

Pour plus de renseignements, consulter le site Web suivant : <<http://www.ilo.org>>.

Résultats obtenus et progrès réalisés : Les résultats prévus ont été atteints.

	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005			Écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)	
Secteur d'activités :						
Sécurité et coopération internationales	9 287 418,0	9 236 480,0	10 192 000,0	10 632 807,0	10 632 807,0	(440 807,0)
Total du PPT	9 287 418,0	9 236 480,0	10 192 000,0	10 632 807,0	10 632 807,0	(440 807,0)

Commentaires sur les écarts : Le barème des quotes-parts a augmenté à la suite des négociations à ce sujet.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : S.O.

Nom du programme de paiement de transfert : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord - Administration civile (CT 807627)

Date de mise en œuvre : 1^{er} janvier 1989 **Date de clôture :** S.O. **Total des affectations :** S.O.

But du programme de paiement de transfert : Le versement d'une quote-part annuelle à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est une obligation juridiquement exigible de ses membres fondée sur le Traité de Washington de 1949 et le Traité de l'Atlantique Nord. La contribution du Canada au budget administratif de l'OTAN permet au gouvernement de faire valoir les objectifs de sa politique étrangère, l'OTAN étant une organisation internationale essentielle dont les buts vont dans le sens des intérêts du Canada, tant en matière de défense que de sécurité.

Objectifs et résultats prévus : L'OTAN a été mise sur pied pour promouvoir la stabilité de la zone de l'Atlantique Nord et pour sauvegarder la liberté et la sécurité des populations de cette région par des moyens politiques et militaires, conformément aux principes de la démocratie, de la liberté individuelle et du droit international. Le budget civil de l'OTAN, structuré en fonction d'extrants correspondant à des objectifs énoncés chaque année par le Conseil de l'Atlantique Nord, couvre les activités du Secrétaire général de l'OTAN, du siège de l'OTAN et du personnel international de l'OTAN.

Suite à la page suivante

L'administration civile de l'Organisation encourage la recherche de consensus et la prise de décisions entre les membres de l'Alliance et gère les relations de l'OTAN avec ses partenaires. Le budget civil de l'OTAN finance également les travaux de divers organismes de l'OTAN dotés de responsabilités spéciales. Menée de façon efficace, l'administration civile de l'OTAN aide les membres de l'Alliance à promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région de l'Atlantique Nord et à répondre efficacement aux défis qui se posent actuellement à l'égard de la sécurité. Les comptes de l'OTAN font l'objet de vérifications annuelles par le Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN.

Résultats obtenus et progrès réalisés : En 2004-2005, l'administration civile de l'OTAN a appuyé le processus de consultations politiques, l'amélioration des consensus et la prise de décisions parmi les membres de l'Alliance et a géré les relations avec ses partenaires. Afin de mener à terme le processus continu de transformation militaire de l'Alliance, le Secrétaire général a lancé un processus interne de réforme afin de réviser la structure de l'organisation, les pratiques financières et les procédures administratives. Les propositions seront présentées aux alliés en décembre 2005. Le Canada appuie cette démarche et y participe activement.

	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005			
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)	Écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
Secteur d'activités :						
Sécurité et coopération internationales	14 157 978,0	16 065 685,0	17 706 000,0	17 842 267,0	17 047 650,0	658 350,0
Total du PPT	14 157 978,0	16 065 685,0	17 706 000,0	17 842 267,0	17 047 650,0	658 350,0

Commentaires sur les écarts : Les estimations aux fins de planification sont fournies avant le budget final de l'OTAN. Les fluctuations du taux de change entre l'euro et le dollar canadien influent sur l'écart.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : Les rapports du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN (BOA) ne sont pas rendus publics. Le rapport annuel de 2004 a été publié en avril 2005. Au cours des dernières années, et bien que l'on ait relevé des problèmes de ponctualité en matière de production d'états financiers et un manque de pistes de vérification pour certains types d'opérations, le BOA a conclu que des progrès significatifs sont en cours pour combler ces lacunes et a fourni une appréciation générale favorable.

Nom du programme de paiement de transfert : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (CT 809653)

Date de mise en œuvre : 1^{er} janvier 1988 **Date de clôture :** S.O. **Total des affectations :** S.O.

But du programme de paiement de transfert : La quote-part annuelle du Canada à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est une obligation juridiquement exigible de ses membres. En adhérant à l'UNESCO, le gouvernement du Canada entend faire progresser les buts de sa politique étrangère liés à la culture, à la science et à l'éducation, et les faire valoir auprès de la communauté internationale.

Objectif : L'objectif de l'UNESCO, comme énoncé dans sa constitution, est de contribuer à la paix et à la sécurité en encourageant la collaboration entre les nations dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.

Suite à la page suivante

Résultats prévus :

- éducation de base pour tous dans tous les pays d'ici 2015;
- suppression ou réduction considérable des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire dans la plupart des pays membres;
- préparation, lancement et mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et de son plan d'action afin d'atteindre l'objectif d'amélioration de 50 % des niveaux d'alphabétisation des adultes d'ici 2015;
- organisation de vastes campagnes d'éducation et de prévention du VIH/sida, notamment dans le groupe d'âge des 15-24 ans en Afrique et en Asie du Sud;
- évaluation de l'incidence de la pandémie de VIH/sida sur les capacités d'éducation;
- convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques;
- convention internationale contre le dopage dans le sport;
- déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique;
- élargissement du débat public sur la propriété intellectuelle et l'usage équitable des travaux à des fins éducatives, scientifiques et culturelles;
- accroissement du savoir pour contribuer à la réduction des risques sismiques par le renforcement des échanges régionaux et mondiaux de données sismiques.

Pour plus de renseignements, consulter le site Web suivant : <<http://www.unesco.org>>.

Résultats obtenus et progrès réalisés : Les résultats prévus ont été atteints.

	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005			
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)	Écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)

Secteur d'activités :

Sécurité et coopération internationales	13 494 834,0	11 592 124,0	12 096 000,0	12 096 000,0	11 312 346,0	783 654,0
Total du PPT	13 494 834,0	11 592 124,0	12 096 000,0	12 096 000,0	11 312 346,0	783 654,0

Commentaires sur les écarts : Le dollar canadien s'est renforcé étant donné que les estimations et le barème des quotes-parts ont été moins élevés à la suite des négociations à ce sujet.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : S.O.

Nom du programme de paiement de transfert : Organisation des États américains (OEA) (CT 814057)

Date de mise en œuvre : 31 mai 1990 **Date de clôture :** S.O. **Total des affectations :** S.O.

But du programme de paiement de transfert : Verser la quote-part annuelle du Canada à l'Organisation des États américains (OEA), puisqu'il s'agit d'une obligation des adhérents en vertu de la Charte.

Objectif et résultats prévus : Renforcer l'OEA en qualité de principale tribune d'expression politique par laquelle le Canada défend ses intérêts dans l'hémisphère.

Suite à la page suivante

Résultats prévus :

- faire progresser et promouvoir la saine gestion des affaires publiques, faire progresser la démocratie et réduire la corruption;
- promouvoir les droits humains et la sécurité humaine dans l'hémisphère;
- accroître l'efficacité de la participation du Canada au développement durable et à la coopération technique par le biais de l'OEA;
- renforcer l'influence du Canada dans l'hémisphère;
- promouvoir les valeurs et les intérêts du Canada;
- développer, en collaboration avec les Canadiens, un véritable sens de l'engagement à l'égard des questions qui concernent l'hémisphère.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

- Le Canada a réussi à renforcer le rôle de l'OEA dans des pays où la démocratie est à risque. À Haïti, l'OEA joue un rôle important dans le processus électoral visant les élections générales de l'automne 2005 ainsi que dans l'amélioration du respect des droits de la personne et du système judiciaire.
- Une mission d'observation de l'OEA s'est rendue en Équateur dans les jours qui ont suivi la démission du président de la République. Au Nicaragua, pays aux prises avec une grave crise politique, l'OEA a dépêché une mission dans le but d'encourager l'établissement d'un processus de dialogue national.
- Le Canada a été en mesure de promouvoir ses intérêts, ses valeurs et son influence auprès de l'OEA : un nouveau secrétaire général de l'OEA, M. Insulza du Chili, a été élu et partage les valeurs et les objectifs canadiens; le Canada a joué un rôle de premier plan dans la négociation et l'adoption de la déclaration de Floride en juin 2005, renforçant ainsi le rôle de l'OEA dans la promotion de la démocratie; le Canada a réussi à renforcer le rôle de l'OEA en tant qu'institution partenaire importante dans le processus du Sommet des Amériques, grâce à notre appui au secrétariat des sommets de l'OEA, un objectif clé pour augmenter notre influence dans la région. Le Canada a aussi continué – avec succès – d'accroître la participation des sociétés civiles dans le contexte du sommet des Amériques/OEA.
- Amélioration de l'influence du Canada auprès de l'OEA avec la nomination du Canadien Brian Stevenson comme directeur du Secrétariat exécutif pour le développement intégral (troisième plus important poste au sein de l'OEA), et avec la nomination d'un Canadien comme chef de l'Office de la promotion de la démocratie, un poste stratégique dans le contexte des élections en Haïti. Des Canadiens ont aussi été élus à différents comités de l'OEA : George Thomson réélu membre du Centre des études de justice dans les Amériques, et qui en assure actuellement la présidence; Beth Pieterston de Santé Canada élue présidente de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, et Florence Levers de Condition féminine Canada élue membre de la Commission interaméricaine des femmes. Le Canada a été désigné hôte de la prochaine rencontre du groupe d'évaluation et de révision de la CICAD à l'automne-hiver 2005.

	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005			
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)	Écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
Secteur d'activités :						
Sécurité et coopération internationales	14 171 269,0	12 793 754,0	12 822 000,0	12 822 000,0	11 951 782,0	870 218,0
Total du PPT	14 171 269,0	12 793 754,0	12 822 000,0	12 822 000,0	11 951 782,0	870 218,0

Commentaires sur les écarts : La quote-part du Canada est établie en devise américaine (c.-à-d. 9 227 100,25 \$US en 2005). Le montant exact en dollars canadiens fluctue selon le taux de change au moment du paiement. Le Canada bénéficie aussi d'une

Suite à la page suivante

réduction de sa quote-part grâce à la ponctualité de son paiement (de 9 019 490 \$US en 2005), un incitatif de l'OEA pour encourager ses membres à cotiser à temps.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : S.O.

Nom du programme de paiement de transfert : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) (CT 820933)

Date de mise en œuvre : 1^{er} janvier 1993 **Date de clôture :** S.O. **Total des affectations :** S.O.

But du programme de paiement de transfert : Le versement d'une quote-part à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est une obligation découlant des engagements contractés par le Canada à titre de membre de l'Organisation, qui regroupe 55 États. La contribution du Canada permet de faire progresser les objectifs de sa politique étrangère en finançant des programmes mis en œuvre par les institutions de l'OSCE et ses opérations sur le terrain concernant les secteurs de la politique étrangère les plus importants pour le Canada en matière de sécurité régionale et internationale.

Objectifs et résultats prévus : L'OSCE est un forum régional ciblé ayant une approche globale et concertée en matière de sécurité. La contribution du Canada au budget unifié de l'Organisation permet de couvrir les coûts liés à la mise en œuvre des programmes de travail et des activités de l'Organisation dans trois sphères : aspects politiques et militaires de la sécurité, coopération économique et environnementale, et coopération sur des enjeux humanitaires et sur d'autres enjeux. Grâce à cette approche intégrée, l'OSCE est en mesure de faire progresser sensiblement la sécurité européenne ainsi que la coopération transatlantique grâce à des mesures non coercitives.

La contribution du Canada permet également de renforcer les partenariats avec les Canadiens dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique internationale du Canada sur la sécurité, grâce à la participation des parlementaires aux travaux de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, au déploiement de Canadiens dans les opérations sur le terrain et à la contribution des experts canadiens à l'Organisation.

Le budget unifié de l'OSCE, qui repose sur une approche programmatique, est approuvé chaque année par le Conseil permanent de l'OSCE. Les comptes de l'OSCE font l'objet d'un rapport annuel établi par des vérificateurs externes ainsi que d'un rapport annuel de suivi à l'interne; ces rapports peuvent, par la suite, être consultés par les États membres.

Résultats obtenus et progrès réalisés : En 2004-2005, grâce à son approche intégrée à la sécurité, l'OSCE a contribué de manière significative à l'avancement de la sécurité en Europe et de la coopération transatlantique par la mise en œuvre de programmes et d'activités dans des domaines prioritaires pour le Canada, tels que le combat contre le terrorisme et le trafic, la bonne gouvernance et le respect des droits de la personne, la surveillance d'élections et la promotion de la tolérance et de la non-discrimination. Les pratiques financières et les procédures administratives sont régulièrement révisées par le Comité consultatif sur la gestion et les finances, où le Canada joue un rôle de premier plan.

	2002 - 2003		2003 - 2004		2004 - 2005		Écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)		
Secteur d'activités :							
Sécurité et coopération internationales	13 161 787,0	21 059 363,0	17 631 000,0	13 063 000,0	6 396 176,0	11 234 824,0	
Total du PPT	13 161 787,0	21 059 363,0	17 631 000,0	13 063 000,0	6 396 176,0	11 234 824,0	

Suite à la page suivante

Commentaires sur les écarts : Les estimations aux fins de planification sont fournies avant le budget final de l'OSCE. Les fluctuations des taux de change avec le dollar américain et l'euro influent sur l'écart. L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles pour 2004-2005 est principalement attribuable au fait que le premier versement de la quote-part du Canada n'a pas été effectué au cours de l'exercice 2004-2005 car le budget 2005 de l'OSCE n'a été approuvé qu'en mai 2005. Ce premier versement a été reporté au début de 2005-2006 et, conséquemment, augmentera les dépenses prévues pour cet exercice.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : Les rapports de vérification ainsi que les états financiers de l'OSCE ne sont pas rendus publics. Le rapport du vérificateur externe pour 2004 a été déposé le 21 juin 2005. Au cours des cinq dernières années, les vérificateurs externes ont établi des rapports sans réserve sur les états financiers de l'Organisation.

Nom du programme de paiement de transfert : Organisation mondiale de la santé (OMS) (CT 784857)

Date de mise en œuvre : 1^{er} janvier 1990 **Date de clôture :** S.O. **Total des affectations :** S.O.

But du programme de paiement de transfert : La quote-part annuelle du Canada à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est une obligation juridiquement exigible des membres. Par son adhésion, le Canada vise à faire progresser les objectifs de sa politique étrangère en matière de santé, et à les faire valoir auprès de la communauté internationale.

Objectif : Comme il est précisé dans sa constitution, l'objectif de l'OMS est de permettre à tous les peuples d'atteindre le plus haut niveau possible de leur état de santé.

Résultats prévus :

- accroître la sécurité en matière de santé à l'échelle internationale (maintien d'un mécanisme d'alerte et d'action en cas d'épidémie; appui du nouveau Règlement sanitaire international; intervention rapide et efficace en situation de crise);
- atteindre plus rapidement les Objectifs du Millénaire pour le développement (réduire le taux de mortalité maternelle, améliorer la survie des enfants, faire face aux pandémies mondiales, soit le VIH/sida, la tuberculose et la malaria, promouvoir des environnements sains, accroître l'accès aux médicaments essentiels);
- promouvoir l'équité en matière de santé (renforcer les systèmes de santé afin qu'ils soient à la portée des pauvres et des défavorisés);
- assurer la responsabilisation (améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilisation des organisations).

Pour plus de renseignements, consulter le site Web : <<http://www.who.org>>.

Résultats obtenus et progrès réalisés : Les résultats prévus ont été atteints.

Suite à la page suivante

	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005			
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)	Écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
Secteur d'activités :						
Sécurité et coopération internationales	16 047 455,0	12 804 064,0	16 513 000,0	16 513 000,0	14 883 072,0	1 629 928,0
Total du PPT	16 047 455,0	12 804 064,0	16 513 000,0	16 513 000,0	14 883 072,0	1 629 928,0

Commentaires sur les écarts : Un dollar canadien plus fort.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : S.O.

Nom du programme de paiement de transfert : Agence intergouvernementale de la Francophonie (CT 709620)

Date de mise en œuvre : 9 mars 1972 **Date de clôture :** S.O.

Total des affectations : S.O.

But du programme de paiement de transfert : Ce fonds constitue une contribution statutaire, une fonction de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF).

Objectif et résultats prévus : À titre de membre de l'AIF, le Canada est tenu de contribuer aux coûts d'exploitation de l'organisation.

Résultats obtenus et progrès réalisés : Il s'agit de notre contribution statutaire à l'Organisation internationale de la Francophonie. Le Canada est le deuxième plus important bailleur de fonds de cette organisation qui s'affirme de plus en plus sur le plan international grâce essentiellement aux moyens que nous lui donnons et à notre dynamisme dans ses instances et institutions.

	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005			
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)	Écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
Secteur d'activités :						
Sécurité et coopération internationales	8 809 360,0	12 052 507,0	11 776 000,0	12 438 801,0	12 438 801,0	(662 801,0)
Total du PPT	8 809 360,0	12 052 507,0	11 776 000,0	12 438 801,0	12 438 801,0	(662 801,0)

Commentaires sur les écarts : L'écart de 8 % est attribuable à la fluctuation de l'euro.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : Les états financiers de l'AIF reflètent de façon satisfaisante la situation financière à la date d'expiration de l'exercice considérée, soit l'année financière 2003-2004.

Suite à la page suivante

Nom du programme de paiement de transfert : Organisation des Nations Unies (CT 769691)

Date de mise en œuvre : 27 mars 1980 **Date de clôture :** S.O. **Total des affectations :** S.O.

Description du programme de paiement de transfert : Le versement d'une quote-part annuelle au budget ordinaire des Nations Unies est une obligation juridiquement exigible des membres. Par son adhésion, le Canada entend faire progresser les objectifs de sa politique étrangère liés à la paix, à la sécurité et au développement internationaux, et à les faire valoir auprès de la communauté internationale. Les quotes-parts permettent de financer les programmes élaborés par l'Organisation pour atteindre les objectifs fixés par les Nations Unies, comme énoncés dans sa Charte.

Objectifs :

- maintenir la paix et la sécurité internationales;
- contribuer au développement de relations cordiales entre les nations;
- promouvoir la coopération internationale en cherchant des solutions aux problèmes internationaux;
- harmoniser les mesures prises par les États pour atteindre ces buts communs.

Résultats prévus : le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement;

- des progrès au niveau du développement de l'Afrique, la promotion des droits de la personne, la coordination efficace des efforts en matière d'aide humanitaire;
- la promotion de la justice et du droit international, le progrès vers le désarmement;
- la coopération internationale pour le contrôle des stupéfiants, la prévention des crimes et la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Pour plus de renseignements, consulter le site Web : <<http://www.un.org>>.

Résultats obtenus et progrès réalisés : Les résultats prévus ont été atteints.

	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005			
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)	Écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)

Secteur d'activités :

Sécurité et coopération internationales	62 541 896,0	62 804 292,0	75 230 000,0	72 146 894,0	71 173 313,0	4 056 687,0
Total du PPT	62 541 896,0	62 804 292,0	75 230 000,0	72 146 894,0	71 173 313,0	4 056 687,0

Commentaires sur les écarts : Aucune contribution faite au « Master Capital Plan » de l'ONU en 2004-2005. Un dollar canadien plus fort.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : S.O.

Suite à la page suivante

Nom du programme de paiement de transfert : Maintien de la paix de l'ONU (CT 828489)

Date de mise en œuvre : 5 octobre 2000 **Date de clôture :** S.O. **Total des affectations :** S.O.

Description du programme de paiement de transfert : Les quotes-parts du Canada destinées aux opérations de maintien de la paix de l'ONU sont des obligations juridiquement exigibles des membres.

Objectifs : Appuyer le processus de paix, stabiliser la situation sur le plan de la sécurité et combler l'écart entre la sécurité et la consolidation de la paix à long terme dans les pays touchés, grâce à l'établissement et au maintien en temps utile de missions de la paix multidisciplinaires et complexes de l'ONU.

Résultats prévus : Accroître les niveaux de sécurité, les services de base et les ordres de gouvernance dans les pays touchés afin de favoriser les perspectives de paix pour mettre sur pied et faire progresser les activités de reconstruction et de développement.

Résultats : Renforcer la paix et la sécurité des pays et des régions concernés.

Pour plus de renseignements, consulter le site Web : <<http://www.un.org/Depts/dpko>>.

Résultats obtenus et progrès réalisés : A contribué à l'avancement des objectifs suivants : Accroître les niveaux de sécurité, les services de base et les ordres de gouvernance dans les pays touchés afin de favoriser les perspectives de paix pour mettre sur pied et faire progresser les activités de reconstruction et de développement.

	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005			
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)	Écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
Secteur d'activités :						
Sécurité et coopération internationales	77 125 230,0	77 774 318,0	110 622 000,0	208 854 650,0	126 713 199,0	(16 091 199,0)
Total du PPT	77 125 230,0	77 774 318,0	110 622 000,0	208 854 650,0	126 713 199,0	(16 091 199,0)

Commentaires sur les écarts : Caractère instable des opérations de maintien de la paix.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : S.O.

Suite à la page suivante

**Nom du programme de paiement de transfert : Programme de stages internationaux pour les jeunes (SEJ)
(CT 830375)**

Date de mise en œuvre : 20 février 2003 **Date de clôture :** 31 mars 2008 **Total des affectations :** \$ 47 127 246,0

But du programme de paiement de transfert : Grâce à la mise en place d'expériences de travail ciblées à l'échelle internationale, le programme réunit un contingent de jeunes Canadiens qui participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique étrangère du Canada tout en en faisant la promotion. Ce programme vise également à créer des outils électroniques d'évaluation, de sélection et d'information qui permettent aux jeunes de déterminer le secteur des affaires étrangères qui les intéresse, d'évaluer leurs capacités et d'obtenir de l'information sur les programmes qui correspondent à leurs besoins et à leurs intérêts. Les programmes de la Stratégie emploi jeunesse (SEJ) offrent une fonction d'examen en matière de sûreté et de sécurité pour toutes les activités liées à l'expérience de travail ayant lieu à l'étranger.

Objectifs : Réduction des risques tels que les problèmes personnels et d'ordre matériel pouvant se transformer en cas relevant des affaires consulaires, liés aux expériences de travail à l'étranger auxquels les jeunes participants canadiens des programmes de la SEJ peuvent être confrontés.

Résultats :

- meilleures compétences reliées à l'employabilité des jeunes, acquises dans le cadre d'expériences de travail;
- nombre accru de Canadiens travaillant au sein d'organisations et d'entreprises internationales et multilatérales;
- promotion du dialogue sur la politique étrangère au Canada puisque les participants à leur retour travaillent au sein d'organisations et d'entreprises canadiennes, mettant ainsi à profit leur expérience acquise à l'étranger;
- atténuation des risques encourus par les participants de la SEJ dans le cadre de leur expérience de travail à l'étranger grâce à la vérification des capacités des organisations internationales proposées.

Résultats immédiats :

- meilleures connaissances des enjeux liés à l'emploi à l'étranger auxquels les jeunes doivent faire face, dialogue plus efficace sur la politique parmi les intervenants;
- meilleur accès et sensibilisation accrue à l'information sur le marché du travail international et aux renseignements et occasions liés à l'emploi à l'étranger;
- meilleur accès et sensibilisation accrue à la SEJ;
- capacité accrue à élaborer des plans d'action appropriés visant à favoriser le développement des compétences des jeunes participants;
- meilleure connaissance des affaires internationales et des occasions d'affaires pour les jeunes;
- capacité accrue des jeunes à faire des choix éclairés concernant les programmes internationaux qui correspondent à leur projet de carrière internationale;
- accès pour les jeunes aux services et aux outils liés à l'emploi.

Résultats finaux :

- capacité accrue à faire face à la concurrence avec succès dans une économie mondialisée;
- réduction globale des obstacles à l'emploi pour les jeunes Canadiens;
- appréciation accrue des valeurs canadiennes;
- participation accrue des jeunes au dialogue sur la politique étrangère.

Résultats obtenus et progrès réalisés : Plus de 400 participants chaque année acquièrent une expérience de travail international sans incidents consulaires majeurs, à l'intérieur des budgets alloués et à la satisfaction des protagonistes.

Suite à la page suivante

	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005			Écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)	
Secteur d'activités :						
Sécurité et coopération internationales	6 656 916,0	6 060 000,0	5 854 700,0	6 465 300,0	6 465 234,0	(610 534,0)
Total du PPT	6 656 916,0	6 060 000,0	5 854 700,0	6 465 300,0	6 465 234,0	(610 534,0)

Commentaires sur les écarts : L'écart est attribuable au financement additionnel reçu de RHDC pour Stratégie emploi jeunesse du gouvernement.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : Une évaluation est prévue pour 2005-2006.

Nom du programme de paiement de transfert : Fonds canadien contre les mines terrestres - Contributions (CT 830687)

Date de mise en œuvre : 19 juin 2003 **Date de clôture :** 31 mars 2008 **Total des affectations :** 26 070 425 \$

But du programme de paiement de transfert : Mettre en œuvre la Convention d'Ottawa (p. ex. déminage, aide aux victimes, destruction des stocks de mines)

Objectifs :

- placer l'action contre les mines au centre des stratégies de développement et de politique étrangère, faire progresser la paix, la sécurité et le développement dans les régions touchées par les mines terrestres et les débris de guerre explosifs;
- assurer que le financement de l'action contre les mines favorise les priorités de la politique étrangère et intérieure;
- respecter les engagements pris par le Canada dans le cadre du plan d'action de Nairobi.

Résultats :

- meilleure exploitation des ressources accrues destinées à l'action contre les mines;
- généralisation plus importante de la Convention d'Ottawa dont toutes les échéances sont respectées depuis le début;
- de plus nombreuses ratifications de la Convention sur certaines armes classiques (CCW);
- dispositions supplémentaires pour lutter contre les mines antvéhicules et les munitions en grappe;
- ratification du Protocole V par le Canada; contributions particulières du Canada pour une action contre les mines dans des zones de haute priorité afin de respecter le plan d'action de Nairobi.

Résultats obtenus et progrès réalisés : Appui envers les cinq piliers de l'action contre les mines :

- universalisation, déminage, aide aux victimes, destruction d'inventaires, éducation des risques associés aux mines – en particulier, généralisation de la Convention d'Ottawa (ratifiée par l'Éthiopie, adhésion de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de l'Estonie);
- financement de l'action contre les mines afin de promouvoir les priorités intérieures du Canada et celles en matière de politique étrangère (financement d'Action Mines Canada);
- projets de destruction des inventaires (Colombie, étude de faisabilité en Serbie et au Monténégro); programme de promotion à cet égard (Bangladesh);
- projets d'aide aux victimes (Cambodge);
- déminage (Suriname, Tunisie);
- projets d'éducation des risques associés aux mines (Afghanistan, Chechnie).

Suite à la page suivante

Renseignements supplémentaires

	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005			
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)	Écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
Secteur d'activités :						
Sécurité et coopération internationales	5 015 552,0	4 031 508,0	5 932 000,0	2 731 550,0	2 730 201,0	3 201 799,0
Total du PPT	5 015 552,0	4 031 508,0	5 932 000,0	2 731 550,0	2 730 201,0	3 201 799,0

Commentaires sur les écarts : Des fonds ont été transférés du Fonds canadien d'action contre les mines vers des subventions en appui aux activités relatives à l'action contre les mines et les débris de guerre explosifs. Il y a eu transfert de 300 000 \$ du poste de fonctionnement (crédit 1) à celui de la subvention de l'action contre les mines (crédit 10). Entre la subvention et la contribution, il existe un écart de moins de 5 % seulement.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : S.O.

té

Nom du programme de paiement de transfert : Projets et activités de développement découlant des sommets de la Francophonie (CT 829174)

Date de mise en œuvre : 1^{er} juin 2001 **Date de clôture :** 31 mars 2005 **Total des affectations :** S.O.

But du programme de paiement de transfert : Un plan d'action et une présence politique devraient permettre le financement de projets pour l'Agence internationale de La Francophonie, ratifiés par les chefs d'État lors des sommets.

Objectif : Mettre en valeur la présence du Canada sur la scène internationale francophone conformément à notre politique étrangère.

Résultats obtenus et progrès réalisés : L'objectif du programme été atteint.

	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005			
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)	Écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
Secteur d'activités :						
Sécurité et coopération internationales	7 563 932,0	7 500 000,0	8 140 000,0	7 500 000,0	7 500 000,0	640 000,0
Total du PPT	7 563 932,0	7 500 000,0	8 140 000,0	7 500 000,0	7 500 000,0	640 000,0

Commentaires sur les écarts : Écart attribuable aux fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et l'euro.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : S.O.

Suite à la page suivante

Nom du programme de paiement de transfert : Programme de la consolidation de la paix et de la sécurité humaine**Date de mise en œuvre :** 15 avril 1999 **Date de clôture :** 31 mars 2005 **Total des affectations :** 37 029 027 \$

Description du programme de paiement de transfert : Le Programme de la sécurité humaine (PSH), doté d'un budget de 10 millions de dollars, a été établi pour fournir un appui financier à l'égard de projets en droite ligne avec les priorités de la politique étrangère canadienne en ce qui touche son programme de sécurité humaine. Ce programme concerne plus précisément la protection des civils, la prévention des conflits, les opérations de soutien de la paix, la gouvernance et la responsabilisation ainsi que la sécurité publique.

Objectif : Le PSH a pour objectif principal de servir d'organe névralgique pour promouvoir la politique étrangère du Canada et sa politique sur la sécurité. Ce programme a été mis sur pied pour assurer le succès d'efforts diplomatiques de haut niveau, renforcer la crédibilité du Canada sur la scène internationale et s'attaquer de façon concrète aux menaces auxquelles les populations civiles sont confrontées, en ciblant la prévention et la réduction des effets des guerres civiles, la répression de l'état, le terrorisme et les crimes de violence.

Résultats obtenus et progrès réalisés : Le PSH a été le cadre d'une série d'initiatives « vedettes » menées par le Canada, telles que l'interdiction des mines terrestres grâce à la Convention d'Ottawa, un accord international visant à interdire le recrutement et le déploiement d'enfants soldats, le Processus de Kimberley destiné à stopper la vente de diamants servant à financer des conflits armés en Afrique, la création de la Cour pénale internationale pour poursuivre ceux qui commettent des actes de génocide ou des crimes contre l'humanité, et une nouvelle approche à l'intervention humanitaire fondée sur la « Responsabilité de protéger ».

Le PSH a financé la mise au point et le suivi d'une série d'initiatives diplomatiques majeures et a renforcé les capacités d'institutions multilatérales clés, y compris les Nations Unies et l'Organisation des États américains. Le Programme a amélioré la capacité des ministères fédéraux et des ONG du Canada à contribuer aux missions internationales de soutien de la paix, et a financé des initiatives de grande valeur dans des secteurs et/ou des pays que les mandats des autres ministères ne permettent pas de financer.

L'évaluation d'ensemble des cinq premières années du PSH concluait que ce programme appuie intégralement les objectifs de la politique étrangère du Canada et le Cadre de planification et de priorités stratégiques du Ministère. On y indique également que la vaste majorité des personnes interviewées, tant à l'interne qu'à l'externe, ont souligné l'importance du Programme de la sécurité humaine dans l'appui aux initiatives menées en matière de sécurité humaine dans le cadre de la politique étrangère du Canada. Il existe un solide appui en faveur de la reconduction de ce programme et plusieurs intervenants sont d'avis qu'il faudrait le bonifier. De plus, les données recueillies dans le cadre d'un examen des projets, d'études de cas et d'interviews indiquent que le PSH est un outil efficace pour mettre en œuvre la stratégie du Canada en matière de sécurité humaine.

Résultats obtenus et progrès réalisés : Le PSH a financé plus de 570 projets au cours de la première phase de cinq ans du programme. Celui-ci a été un outil déterminant dans les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale dans des dossiers tels que le Processus de Kimberley, la question de la prolifération des armes légères, celle des enfants et des conflits armés, la promotion de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU concernant les femmes, la paix et la sécurité, la Cour pénale internationale et la « Responsabilité de protéger ».

Suite à la page suivante

Renseignements supplémentaires

	2002 - 2003		2003 - 2004		2004 - 2005		Écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)		
Secteur d'activités :							
Sécurité et coopération internationales	8 669 205,0	8 710 713,0	6 500 000,0	9 784 900,0	9 778 432,0	(3 278 432,0)	
Total du PPT	8 669 205,0	8 710 713,0	6 500 000,0	9 784 900,0	9 778 432,0	(3 278 432,0)	

Commentaires sur les écarts : L'écart pour l'exercice de 2004-2005 ans est attribuable à une demande plus élevée que prévue sur les fonds du crédit 10 du PSH. Toutefois, on a remédié à cette situation grâce à des transferts de fonds qui ont été possibles en raison de surplus dans les fonds du crédit 1 (Exploitation) du programme.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : Une évaluation d'ensemble du PSH a été effectuée à la fin de 2004. Les principales conclusions étaient les suivantes :

- i) le PSH est conforme et appuie intégralement les objectifs de la politique étrangère du Canada et le Cadre de planification et de priorités stratégiques du Ministère;
- ii) le Programme a été quelque peu réorienté en fonction de l'évolution des situations géopolitiques et, jusqu'à un certain, avec le changement de gouverne politique, mais ses priorités centrales sont demeurées intactes;
- iii) l'importance du PSH pour l'appui aux initiatives concernant la sécurité humaine dans le cadre de la politique étrangère canadienne a été renforcée. Il existe un solide appui en faveur de la reconduction de ce programme et plusieurs intervenants sont d'avis qu'il faudrait le bonifier;
- iv) le PSH est complémentaire d'autres initiatives, comme le Fonds de consolidation de la paix de l'ACDI et le fonds Consolidation de la paix et reconstruction du CRDI;
- v) en général, le PSH a contribué à la cohérence des politiques, en particulier au sein du MAECI (*Affaires étrangères*) et, dans une certaine mesure, de manière horizontale parmi les ministères fédéraux.

Nom du programme de paiement de transfert : Programme de partenariat mondial - Initiatives relatives à la destruction, à l'élimination et à la sécurisation des armes de destruction massive (CT 830799, CT 831536, CT 831449)

Date de mise en œuvre : 12 août 2003 **Date de clôture :** mars 2013 **Total des affectations :** 1 000 000 000 \$

Description du programme de paiement de transfert : Honorer les engagements du Canada liés au Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive, soit la destruction des armes chimiques, le démantèlement des sous-marins nucléaires, l'emploi d'anciens scientifiques de l'armement et le renforcement de la sécurité nucléaire et radiologique. Le Canada a engagé un montant de 1 milliard de dollars sur 10 ans à compter de 2003 pour réaliser les objectifs du Partenariat mondial. Le Partenariat mondial a été établi en raison d'une évaluation suivie qui indiquait les menaces pesant sur la sécurité des Canadiens à la suite des attentats terroristes de septembre 2001. Les évaluations exhaustives réalisées au niveau du G8 ont conduit les dirigeants, dans le cadre du Sommet de Kananaskis, à la conclusion qu'on ne pourrait combattre des menaces aussi graves qu'en adoptant une démarche coopérative appuyée par d'importantes ressources.

Suite à la page suivante

Objectifs et résultats prévus : Le Programme de partenariat mondial, approuvé par le conseil des ministres en 2002, vise à protéger les Canadiens des menaces émanant du terrorisme, des États défaillants ou en voie de le devenir, des risques posés par la prolifération des armes de destruction massive et des pandémies. La réalisation de ces objectifs passe par :

- la participation du Canada à la construction en Russie d'une installation visant à détruire les armes chimiques;
- le démantèlement de trois sous-marins nucléaires par année pendant les quatre prochaines années;
- la mise en œuvre de projets en vue d'améliorer la sécurité des matériaux nucléaires et radioactifs en Russie et dans les pays de l'AUS;
- l'adhésion du Canada au Centre international des sciences et de la technologie à Moscou. Le mandat du Centre vise à réduire le risque de prolifération grâce à la réorientation des anciens scientifiques de l'armement de l'ex-Union soviétique;
- l'élaboration d'une stratégie sur la biosécurité qui sera partie intégrante du programme d'ensemble du Canada sur la non-prolifération des armes bactériologiques dans le cadre du Programme de partenariat.

Résultats à long terme : Amointrissement de la menace posée par les ADM pour les Canadiens, renforcement de la non-prolifération sur le plan international, limitation des armements et régime de désarmement, et atteinte des objectifs du Canada en matière de sécurité intérieure et internationale.

Résultats obtenus et progrès réalisés : Le Programme de partenariat mondial du Canada a atteint ou est en voie d'atteindre tous ses objectifs :

- le Canada continue de contribuer à la construction de l'installation de destruction des armes chimiques à Shchuch'ye;
- le Canada a vidangé une première série de trois sous-marins, et deux d'entre eux ont été démantelés. Des discussions ont été entreprises en vue de conclure un accord pour le démantèlement d'une seconde série de sous-marins;
- par l'intermédiaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), des projets ont été entrepris en vue d'améliorer la sécurité des matériaux nucléaires et radioactifs en Russie et dans les pays de l'ex-Union soviétique. Le Canada a aussi contribué à un projet américain qui vise à remplacer les derniers réacteurs nucléaires en Russie qui produisent du plutonium de grade pour armement;
- le Canada a adhéré au Centre international des sciences et de la technologie à Moscou et commence à financer des projets de recherche ainsi que d'autres activités afin de réorienter les anciens scientifiques d'armement;
- le Canada a élaboré et commencé à mettre en œuvre une stratégie de biosécurité.

	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005			
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)	Écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)

Secteur d'activités :

Sécurité et coopération internationales	0,0	57 455 000,0	104 256 000,0	55 646 384,0	23 154 663,0	(81 101 337,0)
Total du PPT	0,0	57 455 000,0	104 256 000,0	55 646 384,0	23 154 663,0	(81 101 337,0)

Commentaires sur les écarts : Les dépenses ont été effectuées à l'égard du fonds de contribution des intérêts canadiens à l'étranger (T624) ainsi que des subventions et contributions de la Direction du Programme de partenariat mondial (T710). En raison des délais associés aux projets du Centre international des sciences et de la technologie (CIST), le projet du réseau d'armes chimiques ainsi que la mise en œuvre de la première entente sur le démantèlement de sous-marins, 60 millions de dollars ont été reportés. De plus, à la suite des délais d'approbation du SCT pour un nouveau projet concernant les armes chimiques (MDB-2), des dépenses prévues de 20 millions de dollars ont été reportées.

Suite à la page suivante

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : Le Programme de partenariat mondial du Canada est relativement jeune, ayant commencé en août 2003, et n'a pas à ce jour fait l'objet d'une évaluation formelle. Une telle évaluation est prévue pour 2005-2006.

Total de l'activité de programme : Politique mondiale et sécurité	300 696 463,0	364 499 321,0	462 666 700,0	505 905 805,0	378 905 419,0	83 761 281,0
Total des paiements de transfert	300 696 463,0	364 499 321,0	462 666 700,0	505 905 805,0	378 905 419,0	83 761 281,0

Nom du programme de paiement de transfert : Subventions d'appui aux relations culturelles (CT 829976)

Date de mise en œuvre : 7 août 2002 **Date de clôture :** 31 mars 2007 **Total des affectations :** 114 875 393 \$

Description du programme de paiement de transfert :

- sensibiliser les populations de l'étranger à la spécificité et à la culture canadiennes;
- exprimer clairement les opinions et les prises de position canadiennes dans les milieux officiels, les médias, les milieux d'affaires et ceux de la culture et de l'éducation, et plus généralement auprès du public;
- refléter sur le plan international la créativité et l'envergure des Canadiens;
- susciter de l'intérêt pour des études centrées exclusivement sur le Canada auprès d'institutions d'enseignement supérieur à l'étranger.

Objectif : L'atteinte des objectifs de la politique étrangère canadienne grâce à la promotion de la culture canadienne à l'étranger.

Résultats prévus : Création d'une image de marque innovatrice et diversifiée de la culture canadienne à l'étranger; des professionnels et des chefs de file étrangers affichant à l'égard du Canada un intérêt soutenu fondé sur de bonnes connaissances et de bonnes dispositions. À court terme, les artistes professionnels canadiens participeront à des manifestations culturelles de grande qualité à l'étranger; les agents, les imprésarios, les responsables de publication étrangers seront associés aux expositions et aux festivals artistiques canadiens; ainsi le Canada sera bien représenté dans le milieu artistique grâce aux activités de promotion à l'étranger.

Résultats obtenus et progrès réalisés : Le Programme ministériel de promotion des arts à l'administration centrale et dans les missions à l'étranger a attribué 420 subventions pour un total de 4,8 millions de dollars (excluant le financement Canada-France 2004). Ces subventions ont permis à des artistes et à des groupes culturels canadiens de faire des tournées internationales et aidé des festivals culturels à attirer des bailleurs de fonds étrangers. Des subventions ont été allouées à des artistes de toutes les provinces et de deux des trois territoires. Environ 70 % de ces subventions ont contribué à des activités dans des pays membres du G8 en reconnaissance de leur importance stratégique pour la politique étrangère du Canada. De plus, environ 15 % du total des subventions ont contribué à des activités dans d'autres pays prioritaires : Chine, Inde, Brésil et Mexique.

Le rôle clé du Ministère dans la promotion des arts et de la culture canadiens ont été appuyés par de nombreux partenaires, y compris le Conseil des arts du Canada, Patrimoine Canadien, Téléfilm Canada, Industrie Canada, l'Office nationale du film du Canada, la Canadian Association for the Advancement of Music and the Arts, et l'Association pour l'exportation du livre canadien. La collaboration avec ces partenaires a également permis de multiplier les ressources : les 161 groupes artistiques ayant reçu l'appui du Ministère ont réussi à obtenir du financement auprès d'autres sources.

Les grands journaux américains *Washington Post*, *New York Times*, *LA Times* et *Washington Times* ont été très élogieux à l'égard d'une exposition d'art autochtone canadien, un projet appuyé par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et qui a été une attraction importante à l'ouverture du National Museum of the American Indian le 14 septembre 2004. L'exposition

Suite à la page suivante

comprenait des œuvres d'art, des sculptures et des prestations artistiques. Le cadeau du Canada au nouveau musée, une sculpture de l'artiste de Vancouver Susan Point, occupe une place de choix dans l'établissement. Cette sculpture a été photographiée plusieurs fois par les réseaux de télédiffusion lors de la présentation à la presse, et le *Washington Post* en a publié des photos à deux reprises.

	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005			
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)	Écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
Secteur d'activités :						
Diplomatie ouverte	10 198 436,0	12 216 259,0	9 814 000,0	10 271 727,0	10 229 771,0	(415 771,0)
Total du PPT	10 198 436,0	12 216 259,0	9 814 000,0	10 271 727,0	10 229 771,0	(415 771,0)

Commentaires sur les écarts : Un financement supplémentaire de 400 000 \$ a été alloué afin de promouvoir l'identité canadienne à l'étranger et une plus grande cohésion sociale au Canada.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : S.O.

Nom du programme de paiement de transfert : Subventions aux relations académiques (CT 810393)

Date de mise en œuvre : 1^{er} janvier 1989 **Date de clôture :** 31 mars 2005 **Total des affectations :** 261 041 024 \$

But du programme de paiement de transfert : Favoriser un intérêt éclairé, positif et soutenu à l'égard du Canada auprès des professionnels et des chefs de file (en particulier à l'intérieur de l'Amérique du Nord), établir des politiques canadiennes efficaces en matière d'éducation face à un contexte international en évolution et renforcer nos relations avec nos partenaires.

Objectif : Avancement de la politique étrangère du Canada dans le cadre de programmes et d'activités liés à l'enseignement.

Résultats prévus :

- Créer et élargir un réseau de spécialistes et de dirigeants bien informés sur les affaires internationales et maintenir chez eux un intérêt envers le Canada;
- Alimenter et raffermir les liens et les échanges entre les partenaires canadiens et étrangers (universitaires, chercheurs et étudiants);
- Fournir des conseils éclairés et pertinents en matière de politique sur l'éducation et les questions connexes.

Résultats obtenus et progrès réalisés : Les résultats prévus ont été pleinement atteints.

Suite à la page suivante

Renseignements supplémentaires

	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005			Écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)	
Secteur d'activités :						
Diplomatie ouverte	13 496 239,0	14 435 459,0	14 200 000,0	13 963 773,0	13 950 664,0	249 336,0
Total du PPT	13 496 239,0	14 435 459,0	14 200 000,0	13 963 773,0	13 950 664,0	249 336,0

Commentaires sur les écarts : Écart attribuable à un transfert à la Sécurité humaine.

Résultats d'évaluation importants et adresse URL de la dernière évaluation : L'évaluation du programme a été menée à terme en juillet 2005 et on publiera les résultats bientôt. Une vérification financière est prévue pour 2006-2007.

Total de l'activité de programme :	23 694 675,0	26 651 718,0	24 014 000,0	24 235 500,0	24 180 435,0	(166 435,0)
Politique mondiale et sécurité						
Total des paiements de transfert	23 694 675,0	26 651 718,0	24 014 000,0	24 235 500,0	24 180 435,0	(166 435,0)

Nom du programme de paiement de transfert : Paiements en remplacement d'impôts à l'égard des biens immobiliers à vocation diplomatique ou consulaire et des organisations internationales au Canada (CT 826663)

Date de mise en œuvre : 18 janvier 1979 **Date de clôture :** S.O. **Total des affectations :** S.O.

But du programme de paiement de transfert : Ce protocole d'entente a pour objet d'énoncer la relation entre le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, région de la capitale nationale, en vertu du décret concernant les subventions aux biens immobiliers à vocation diplomatique ou consulaire et des organisations internationales (C.P. 1979-59, 18 janvier 1979), de la Loi sur les subventions aux municipalités et des lois et décrets remplaçants. Il établit les responsabilités et procédures concernant la prestation de services liés au versement de subventions accordées en remplacement d'impôts à l'égard de biens immobiliers et la longueur de façade ou de superficie en ce qui concerne les biens immobiliers à vocation diplomatique. Ces procédures ont pour but d'assurer la responsabilité fiscale et opérationnelle tout en favorisant l'exécution efficace du programme.

Résultats obtenus et progrès réalisés : Les obligations du Canada ont été honorées.

	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005			Écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$) 2004 - 2005	
Secteur d'activités :						
Sécurité et coopération internationales	10 090 701,0	8 952 679,0	9 935 849,0	9 935 849,0	9 865 875,0	69 974,0
Total du PPT	10 090 701,0	8 952 679,0	9 935 849,0	9 935 849,0	9 865 875,0	69 974,0

Suite à la page suivante

Commentaires sur les écarts : Les paiements en remplacement d'impôts (PERI) sont des « subventions non discrétionnaires » dont le versement final est principalement affecté par une réévaluation des biens immobiliers appartenant aux ambassades des autres pays au Canada. Les PERI sont établis en fonction des autorités taxatrices de plusieurs villes du pays et sont de ce fait constamment révisés.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : S.O.

Total Business Line: Public Diplomacy	10 090 701,0	8 952 679,0	9 935 849,0	9 935 849,0	9 865 875,0	69 974,0
Total des paiements de transfert	10 090 701,0	8 952 679,0	9 935 849,0	9 935 849,0	9 865 875,0	69 974,0

Tableau 13 : Subventions conditionnelles (fondations) (en millions de dollars)

Nom de la fondation : Association de la communauté du Service extérieur (ACSE)

Date de mise en œuvre : 1^{er} septembre 2004 **Date de clôture** : July 31, 2005 **Total des affectations** : S.O.

But du financement : Fournir une aide financière à l'ACSE et le salaire du coordinateur du bureau de l'ACSE.

Objectif(s), résultat(s) attendu(s) et dénouement (selon les plans du Ministère) : Fournir aide et soutien aux employés permuteurs (et à leurs familles) à l'étranger du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) et du ministère du Commerce international.

Résultats obtenus et progrès réalisés (selon les résultats obtenus pour l'ensemble du Ministère) : Les résultats ont été obtenus.

	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005			Écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (\$)
	Dépenses réelles (\$)	Dépenses réelles (\$)	Dépenses prévues (\$)	Total des autorisations (\$)	Dépenses réelles (\$)	
Subventions conditionnelles	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	0,0
Total des subventions	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	0,0

Commentaires sur les écarts : S.O.

Site de la fondation : <http://www.fsca-acse.org/>

Adresse URL du Rapport annuel de la fondation : <http://www.fsca-acse.org/>

Suite à la page suivante

Tableau 14 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004–2005

Réponse aux comités parlementaires :

Voir le rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international intitulé Regard sur les relations du Canada avec les pays du monde musulman :

<http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?COM=0&SourceId=76222&SwitchLanguage=1>

Réponse au vérificateur général :

S.O.

Vérifications ou évaluations externes :

S.O.

Vérifications ou évaluations internes :

Les rapports de vérification et d'évaluation suivants ont été affichés sur le Web en 2004 - 2005:

Vérifications des missions :

- | | | |
|------------|---------------------------|---------------------------|
| oBerlin | oOsaka | oDélégation permanente du |
| oBoston | oOslo | Canada auprès de l'ONU |
| oChicago | oParis | oNations |
| oDetroit | oDélégation permanente du | oLa Haye |
| oLisbonne | Canada auprès de l'OCDE | oTokyo |
| oNew Delhi | oDélégation permanente du | oTripoli |
| oNew York | Canada auprès de l'UNESCO | |

Vérifications des garanties financières :

Gestion des créances

Vérification à l'AC :

Services ministériels de bibliothèque

Direction générale de l'Asie du Nord et du Pacifique

Vérifications des subventions et des contributions :

Contributions aux programmes environnementaux internationaux

Forum des Fédérations

Vérification de la gestion de l'information :

Connectivité du MAECI à Internet

Évaluations :

Évaluation formative du Forum des Fédérations

Liens Internet :

<http://www.dfait-maeci.gc.ca/departement/auditreports/auditreports-fr.asp>

Tableau 15 : Stratégie de développement durable (SDD)

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Affaires étrangères)

Points à traiter : Quels sont les principaux buts, objectifs ou cibles à long terme de la SDD?

Réponse du Ministère : Action 2006, Stratégie de développement durable du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, fournit un cadre pour les initiatives de développement durable du Ministère de 2004 à la fin de 2006. La stratégie vise quatre buts :

- assurer une meilleure intégration du développement durable dans les politiques, les programmes et les activités du Ministère;
- veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard du développement durable soit évident dans ses relations bilatérales, régionales et multilatérales;
- promouvoir la sécurité internationale et le respect des droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit comme conditions préalables du développement durable;
- donner suite aux engagements prioritaires du Ministère liés au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg 2002.

Action 2006 et le premier rapport annuel sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du développement durable (<http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/sd-dd/menu-fr.asp>).

Points à traiter : En quoi vos principaux buts, objectifs ou cibles à long terme de la SDD contribuent-ils à l'atteinte des résultats stratégiques du Ministère?

Réponse du Ministère : Les quatre buts reflètent les résultats clés souhaités par rapport à l'objectif stratégique du Ministère pour la période 2004-2007, qui est de comprendre et de promouvoir les intérêts du Canada à l'échelle internationale. Ces résultats clés sont :

- i) une influence plus marquée aux États-Unis;
- ii) la promotion du programme national du Canada par l'action sur la scène internationale;
- iii) le renforcement des institutions multilatérales fondées sur des règles et de la cohérence des politiques;
- iv) la défense efficace des intérêts du Canada en matière de sécurité mondiale et humaine;
- v) un soutien accru à l'étranger en faveur des droits de la personne, de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Cette pertinence se reflète également dans les cibles 2004-2005 qui appuient les buts d'Action 2006 et les progrès accomplis quant à leur réalisation.

Points à traiter : Quelles étaient vos cibles pour la période couverte par le rapport?

Réponse du Ministère : Pour la période couverte par le rapport, les cibles du Ministère étaient les suivantes :

- Participer à la révision décennale de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement afin de mieux préserver, protéger et mettre en valeur l'environnement de l'Amérique du Nord par la coopération et l'application efficace de lois sur l'environnement. Progrès accomplis : Le Ministère a joué un rôle actif pour faire en sorte que les recommandations clés du rapport du Comité de révision décennale et d'évaluation au Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) soient intégrées aux opérations et aux activités de la CCE. Entre autres, le Ministère a joué un rôle important dans l'élaboration du Plan stratégique sur le commerce et l'environnement de la CCE. Il a également veillé à ce que la Commission du libre-échange de l'Accord de libre-échange nord américain (ALENA) et la CCE coordonnent mieux leurs efforts dans l'élaboration du programme de travail de la CCE.

Suite à la page suivante

Tableau 15 : Stratégie de développement durable (SDD)

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Affaires étrangères)

- Fournir une coordination internationale et un leadership stratégique pour l'universalisation, la mise en œuvre et la durabilité de la Convention d'Ottawa, qu'est le cadre international visant la lutte permanente pour l'élimination des drames humains causés par les mines antipersonnel. Progrès accomplis : Le Ministère a joué un rôle central tant du point de vue du leadership que du financement lors du Sommet de Nairobi sur un monde sans mines, première Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa. Parmi les résultats de la Conférence, on compte le Plan d'action de Nairobi, une stratégie en 70 points pour promouvoir la Convention, détruire les stocks de mines, déminer les zones affectées, obtenir du financement et aider les victimes au cours des cinq prochaines années. La Conférence a également entraîné l'adhésion, fortement médiatisée, de l'Éthiopie à la Convention, pays gravement affecté par les mines.
- Obtenir la participation des partenaires, des directions générales géographiques et des missions (y compris par des visites) dans la planification, la programmation et la surveillance d'activités touchant la sécurité humaine dans le contexte du Programme de consolidation de la paix et de la sécurité humaine créé pour promouvoir les objectifs du Canada en matière de sécurité humaine. Progrès accomplis : Le Programme pour la sécurité humaine du Ministère a obtenu la participation de toutes les directions générales géographiques et fonctionnelles, des missions et des autres ministères fédéraux à la conception et à l'examen détaillé des propositions. La surveillance et l'évaluation du programme au Moyen-Orient, en Amérique centrale et en Amérique du Sud ont fait l'objet d'une étroite coordination avec les missions et les ministères touchés. De plus, des partenaires canadiens clés ont participé directement aux consultations annuelles sur la consolidation de la paix et la sécurité humaine, organisées en collaboration par le Ministère, l'ACDI, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), le Comité coordonnateur canadien pour la consolidation de la paix, qui représente la société civile canadienne, et le Consortium canadien sur la sécurité humaine, qui représente la communauté universitaire.
- Continuer de promouvoir l'entrée en vigueur, d'ici février 2005, de la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans l'ouest et le centre de l'océan Pacifique, notamment en consultant les provinces et les territoires, en participant à la Conférence préparatoire, en encourageant l'engagement d'États pêcheurs clés et en envisageant la ratification par le Canada. Progrès accomplis : La Convention est entrée en vigueur en juin 2004. En décembre 2004, le Canada a participé à la Conférence préparatoire finale ainsi qu'à la première réunion de la Commission nouvellement créée. La ratification de la Convention par le Canada est envisagée sérieusement.
- Conclure les négociations sur l'adhésion éventuelle du Canada à une Convention renforcée de la Commission interaméricaine du thon tropical et envisager l'adhésion du Canada, afin d'améliorer la conservation et la gestion des stocks de poisson. Progrès accomplis : Le Canada a signé la Convention d'Antigua en décembre 2004 et envisage actuellement sa ratification. Le Ministère a participé activement à la négociation du texte de la Convention d'Antigua, qui renforce et modernise la Commission interaméricaine du thon tropical.
- Amorcer au début de 2004 un processus d'élaboration d'un régime climatique mondial basé sur l'application du Protocole de Kyoto et l'adoption des Accords de Marrakech (conclusion prévue en 2005). Cela suppose de procéder à une analyse rigoureuse des intérêts et des options du Canada en ce qui concerne de futurs engagements, pour s'assurer que les intérêts du Canada seront clairement définis lorsque seront entreprises, en 2005, les négociations sur une deuxième période d'engagements. Progrès accomplis : Lors de la 10e Conférence des parties tenue à Buenos Aires en décembre 2004, le ministre de l'Environnement, Stéphane Dion, a soumis à la communauté internationale cinq principes qui doivent guider notre lutte à long terme contre les changements climatiques. Ces principes s'appuient sur le travail d'experts de nombreux ministères, dont le MAECI. De plus, le Canada a fait preuve de leadership sur le plan international en offrant d'accueillir la Conférence de Montréal sur les changements climatiques en décembre 2005. Il s'agira de la première rencontre des parties depuis l'entrée en vigueur du Protocole. Le Canada saisira cette occasion de contribuer activement à modeler le régime climatique international qui prévaudra après 2012.
- Travailler avec d'autres pays en vue d'établir un cadre réaliste et ciblé pour les pourparlers sur un régime international propre à promouvoir et à assurer le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques. Progrès accomplis : Afin de faciliter les négociations entre gouvernements sur un éventuel régime international d'accessibilité et de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques aux termes de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, la Conférence des Parties a adopté un cadre de référence en février 2004. Ce cadre guidera les prochaines séries de négociations sur le régime.

Suite à la page suivante

Tableau 15 : Stratégie de développement durable (SDD)

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Affaires étrangères)

- Améliorer, par la formation et les communications, les connaissances et les compétences du Ministère en ce qui concerne l'application des principes du développement durable. Progrès accomplis : Un cours de sensibilisation au développement durable, d'une durée approximative de six heures, a été mis au point à l'intention expresse du personnel des missions. Le cours a été mis à l'essai dans les ambassades au Costa Rica et au Venezuela en février 2005; il a suscité des commentaires positifs de la part d'une cinquantaine d'employés. Les projets concernant d'autres cours à offrir à l'administration centrale ont été reportés.

Points à traiter : Quels progrès avez vous réalisés jusqu'à maintenant? (Résultats atteints par rapport aux objectifs et progrès réalisés par rapport aux cibles.)

Réponse du Ministère : Voir les descriptions des progrès réalisés qui ont été intercalées ci-dessus.

Points à traiter : Quelles sont, s'il y a lieu, les modifications que vous avez apportées?

Réponse du Ministère : La restructuration du MAECI a empêché l'exécution d'un certain nombre de programmes de sensibilisation, de formation et de promotion du développement durable. Nous avons établi un nouvel échéancier et nous devrions procéder à leur mise en œuvre en 2005-2006.

Afin de tirer parti des leçons apprises, le Ministère a participé avec d'autres ministères à un atelier afin de déterminer les progrès obtenus grâce à cette ronde de stratégies et de tracer un portrait des difficultés qu'il reste à surmonter. L'uniformisation de la présentation des stratégies ministérielles est l'un des aspects qui ont été améliorés. Néanmoins, on constate toujours la nécessité d'un axe central autour duquel les ministères fédéraux pourraient structurer leurs stratégies afin de maximiser leurs capacités propres et de réaliser des progrès concrets et mesurables que le public pourrait comprendre. Il est également nécessaire d'uniformiser la présentation et la formulation des stratégies.

Le Ministère participe maintenant à la mise sur pied d'un réseau international de mise en commun des pratiques exemplaires en matière de développement durable, au sein duquel il diffusera ses connaissances dans de nombreux domaines, dont l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies efficaces.

Tableau 16 : Approvisionnement et passation des marchés

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Affaires étrangères)

Points à traiter : Rôle joué par les services d'approvisionnement et de passation des marchés dans l'exécution des programmes.

Commentaires de l'organisation : En ce qui concerne la passation des marchés de services, la Direction générale des services intégrés (Direction générale de l'administration centrale, SPD) joue le rôle de centre d'expertise pour MAECI (Affaires étrangères) et du Ministère du Commerce international, tout aussi bien au Canada qu'à l'étranger. Son mandat est :

Suite à la page suivante

Tableau 16 : Approvisionnement et passation des marchés

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*)

- d'élaborer la politique;
- de donner des avis;
- de surveiller les activités de passation de marchés conformément aux accords commerciaux et à la politique du gouvernement, et d'en rendre compte.

Lorsque cela est rentable, l'approvisionnement des produits est géré par des centres d'expertise centralisés au Canada pour le matériel et les périphériques informatiques, l'équipement et les fournitures de sécurité, les meubles et les fournitures de bureau, ainsi que le logement du personnel au pays et à l'étranger. Dans tous les cas, les principes clés de gestion des biens et du matériel durant le cycle de vie de ce dernier sont appliqués. Le soutien logistique à l'administration centrale, aux bureaux régionaux et aux missions à l'étranger constitue aussi un facteur majeur dans les décisions concernant les investissements et les approvisionnements. Les missions continuent d'acheter certains produits dans le cas où il est impossible de réaliser des économies par le biais d'une approche centralisée.

Points à traiter : Aperçu du mode de gestion de la fonction de passation des marchés du Ministère.

Commentaires de l'organisation : Le MAECI (*Affaires étrangères*) et le Ministère du Commerce international fonctionnent dans un environnement d'approvisionnement décentralisé à l'administration centrale, dans les régions et dans les missions à l'étranger.

Le système ministériel automatisé de passation de marchés :

- permet la surveillance des marchés et la production de rapports;
- répond à l'obligation d'informer le public des marchés de plus de 10 000 \$;
- facilite la mise au point de stratégies d'approvisionnement à l'échelle du gouvernement et des ministères.

Les Comités de révision des contrats (CRC) à l'administration centrale et dans les missions à l'étranger examinent avec soin tous les contrats pour s'assurer que l'on fait preuve de prudence et de probité ainsi que d'ouverture d'esprit et de transparence, que tous les fournisseurs sont traités de manière égale et, enfin, que l'on obtient le meilleur rapport qualité-prix tout en répondant aux exigences opérationnelles relatives à l'exécution des programmes.

Le site ministériel des contrats, qui donne accès à une vaste gamme de liens et de documents sur les politiques, de guides, d'outils, de modèles et de formulaires utilisés par les employés du Ministère pour préparer les contrats et les documents d'invitation à soumissionner, est continuellement amélioré.

Des formations en classe et en ligne sont continuellement offertes aux fonctionnaires de l'administration centrale et des missions.

Le Ministère gère sa fonction d'approvisionnement en assumant un leadership ministériel dans le développement de ses systèmes informatiques, ainsi que de son infrastructure de biens immobiliers et des actifs associés. Cela comprend les politiques ministérielles, les processus, les systèmes, les normes de service et les contrôles de qualité régissant l'approvisionnement des produits et la gestion du cycle de vie des biens et des équipements. En outre, les Services intégrés donnent des conseils aux employés du Ministère sur la mise au point d'approches rentables pour ce qui est de l'approvisionnement des produits et des services, afin que les activités des programmes du MAECI (*Affaires étrangères*) et du Ministère du Commerce international se réalisent dans les délais prescrits, sans dépassement des budgets. Les stratégies utilisées sont clairement identifiées et harmonisées aux objectifs du gouvernement fédéral.

Un Comité de gestion du matériel constitué de membres de chacun des centres d'expertise examine les questions relatives aux approvisionnements et conçoit des stratégies générales pour s'assurer que les approvisionnements évoluent positivement et selon les nouvelles priorités du gouvernement.

Suite à la page suivante

Tableau 16 : Approvisionnement et passation des marchés

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Affaires étrangères)

Points à traiter : Progrès et nouvelles initiatives permettant de mettre en place des pratiques d'approvisionnement performantes et pertinentes.

Commentaires de l'organisation : Principales réalisations :

- Augmentation importante de la formation sur la passation des marchés au cours de l'année précédente, d'où une meilleure connaissance des pratiques, des procédures et des politiques de passation de marchés. La formation sera aussi offerte dans les missions au cours de l'exercice 2005-2006.
- Accroissement de l'utilisation (avec moins de dépendance à l'égard de la méthode classique de mise en concurrence) de la méthode de mise en concurrence au moyen du système électronique d'appel d'offres du gouvernement.
- Mise en place de plusieurs offres à commandes pour divers produits, afin de répondre aux exigences opérationnelles, d'où un processus de passation de marchés plus efficace et un meilleur rapport qualité-prix pour la Couronne.
- Mise en œuvre d'un système automatisé de passation de marchés partout dans le monde en décembre 2004 pour gérer les contrats conclus par les fonctionnaires du Ministère et saisir les données pertinentes sur tous les contrats de plus de 5 000 \$.
- Achèvement réussi en 2004-2005 de la phase finale d'un système automatisé de gestion des stocks pour l'ameublement et les fournitures de bureau de l'administration centrale.
- Dépassement des cibles concernant les approvisionnements auprès des entreprises autochtones.
- Établissement de nouvelles listes de fournisseurs qualifiés ainsi que d'une base de données de gestion des contrats pour les projets de construction, afin d'améliorer l'efficacité des processus ministériels de passation de marchés.
- Conclusion d'une entente pluriannuelle de plusieurs millions de dollars pour les télécommunications, afin de répondre aux besoins des services communs à l'étranger et d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix, grâce à laquelle la Couronne bénéficie immédiatement des coûts-avantages.
- Mise au point de pratiques ayant pour but de fournir un cadre de gestion solide pour les marchés de services et de promouvoir les principes clés de la fonction de contrôleur moderne.

Le renforcement des pratiques a été constaté à la suite des initiatives suivantes :

- Un système automatisé de passation de marchés a été mis en œuvre partout dans le monde en décembre 2004 pour saisir les données pertinentes sur tous les marchés de plus de 5 000 \$.
- La formation sur la passation de marchés continue d'être une priorité. Des cours adaptés aux divers niveaux de connaissances ont été créés et donnés, y compris en ligne. La formation régionale dans plus de 40 missions à l'étranger est prévue durant l'exercice 2005-2006.
- L'utilisation de MERX pour les marchés attribués en régime concurrentiel continue d'augmenter, d'où une réduction de la dépendance à l'égard des méthodes classiques de mise en concurrence. Des offres à commandes pour services professionnels ont été établies dans les cas où cela représentait la façon la plus efficace de répondre aux exigences opérationnelles et d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour la Couronne.
- Grâce à sa participation à l'initiative gouvernementale Solutions d'avenir, le Ministère prévoit continuer à améliorer le rendement, d'où une diminution des coûts de soutien des exigences relatives aux programmes.
- Pour les marchés de services professionnels et de projets internationaux de construction, la direction générale responsable a créé un service consultatif sur les marchés afin de fournir des avis et de surveiller les marchés, ainsi qu'un comité sur les questions contractuelles pour surveiller et améliorer les pratiques de passation de marchés du Ministère pour ces types de services. Le processus de passation de marchés reçoit le soutien de conseillers juridiques spécialisés et de spécialistes des approvisionnements.

Suite à la page suivante

Tableau 16 : Approvisionnement et passation des marchés

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*)

- Pour l'administration centrale, le système automatisé de gestion des stocks pour l'ameublement et les fournitures de bureau a été mis en œuvre avec succès en 2004 -2005. Il fait partie d'un système de gestion des finances et du matériel et fournit une liste d'inventaire précise, qui est essentielle au succès des projets de logement et des opérations des programmes du Ministère. Les améliorations de rendement obtenues dans l'intégration de la gestion des biens avec des projets plus vastes assurent que le service a une rentabilité maximale.
- Des mises à niveau nombreuses sont continuellement appliquées au système de gestion des biens de la technologie de l'information pour répondre à l'impulsion de la direction générale en matière d'amélioration de la gestion des services et du suivi des biens. Notamment, des rapports de surveillance des écarts et des rapports sur l'ajout de moyens de relève dans le réseau sont régulièrement communiqués aux professionnels de la technologie de l'information des missions.
- Une grande quantité de travail a été accomplie pour ce qui est de l'examen des processus et de l'incorporation de bonnes pratiques de gérance dans les opérations quotidiennes. Des exemples concrets sont la Demande de rabais sur volume (DRV) pour les PC, qui a permis de réaliser d'énormes économies, ainsi que la consolidation des ententes de maintenance et des besoins logiciels.
- Une nouvelle liste de fournisseurs qualifiés a été établie, ainsi qu'une base de données de gestion des marchés pour les projets de construction, afin d'améliorer l'efficacité des processus de passation de marchés du Ministère.

Tableau 17 : Initiatives d'amélioration des services

1. PROGRAMMES ET SERVICES VISÉS PAR UN PLAN D'AMÉLIORATION DES SERVICES

Programme de mesure de la satisfaction de la clientèle de Passeport Canada

En 2001, Passeport Canada (PPTC) lançait un programme continu de mesures de la satisfaction de la clientèle, composé des volets suivants :

- une mesure globale, annuelle, visant à comprendre la dynamique de la satisfaction de la clientèle, l'importance qu'accordent les clients aux divers aspects du service et les priorités en matière d'amélioration définies par les clients;
- une mesure précise et locale de la satisfaction de la clientèle à l'échelon des autorités délivrant les passeports (bureau).

La première mesure était fondée sur un sondage téléphonique qui a lieu chaque printemps auprès des clients qui ont présenté une demande entre le 2 janvier et le 31 mars. À partir de 2001, à l'exception de 2002, PPTC a effectué un sondage national de satisfaction de la clientèle tous les ans.

La seconde mesure est constituée par un questionnaire à remplir soi-même retourné avec le passeport à la fin de l'automne ou au début de l'hiver. Le questionnaire est prévu pour être administré tous les trois ans. Le premier sondage de satisfaction de la clientèle local a été réalisé en 2002, dans les bureaux de PPTC de l'ensemble du pays. Le second sondage local est prévu avant la fin de l'année civile 2005.

Les principes de l'outil des mesures communes ont été intégrés pour assurer la conformité à l'approche « unifiée » du gouvernement du Canada en matière de mesure de la satisfaction. Les sondages permettent à PPTC d'assurer le suivi de l'utilité déclarée par les clients, de leur degré de satisfaction, des trois indicateurs de la satisfaction de la clientèle et des priorités en matière d'amélioration.

Suite à la page suivante

Tableau 17 : Initiatives d'amélioration des services

2. ÉLABORATION D'UNE BASE DE RÉFÉRENCE SUR LES NIVEAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE ET PROGRÈS RÉALISÉS SUR LA VOIE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES OBJECTIFS DE SATISFACTION

L'objectif de l'Initiative d'amélioration des services (IAS) consistait à améliorer la satisfaction des clients de 10 % entre 2000 et 2005.

Passeport Canada évalue la satisfaction de la clientèle au moyen de trois indicateurs :

- 1) Pourcentage de clients satisfaits (c.-à-d. « Satisfait » et « Très satisfait »);
- 2) Note moyenne sur une échelle de 10 points, allant de 0 « Très mécontent » à 10 « Très satisfait »;
- 3) Pourcentage de clients qui ont sélectionné « Très satisfait », soit la catégorie la plus élevée.

PPTC contrôle les trois indicateurs, étant donné qu'ils nous fournissent une évaluation exhaustive de la satisfaction de la clientèle.

Les progrès réalisés en matière de satisfaction de la clientèle ont été ralentis par les activités postérieures au 11 septembre, y compris le renforcement des mesures de sécurité et des critères d'admissibilité au passeport. Au cours de cette première année de transition, du point de vue de nos exigences, PPTC a été en mesure de conserver sa cote de satisfaction moyenne (8,1) et, concrètement, d'accroître de six points de pourcentage le résultat de la catégorie supérieure (« Très satisfait ») de l'échelle de satisfaction. Toutefois, les mesures de renforcement et les critères de PPTC ont eu une incidence notable sur les résultats en termes de satisfaction révélés par le sondage de satisfaction de 2003-2004, provoquant une chute des trois indicateurs de résultats.

Les résultats de l'Enquête de satisfaction de la clientèle de 2004-2005 révèlent qu'après une diminution des niveaux de satisfaction, ceux-ci remontent pour atteindre les niveaux atteints au cours des premières années du programme.

Viser des niveaux de satisfaction supérieurs (« Très satisfait ») est considéré comme un objectif à long terme fondé sur les résultats des initiatives de service à la clientèle actuellement introduites à PPTC. En fait, étant donné que le PPTC obtient régulièrement des niveaux de satisfaction supérieurs, il est plus difficile d'accroître le pourcentage des clients satisfaits et très satisfaits (dont le pourcentage se situe actuellement à 94 %). Aussi, PPTC vise aujourd'hui à accroître le niveau de satisfaction de la catégorie supérieure (« Très satisfait ») du barème, tout comme le font tous les organismes de niveau international.

3. NORMES DE SERVICE S'APPLIQUANT À TOUS LES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS : FIXATION DE NORMES ET RENDEMENT PAR RAPPORT À CES NORMES

Les bureaux régionaux ont reçu 76,5 % de toutes les demandes par l'intermédiaire du service au comptoir, soit une diminution de 3 % par rapport à l'an dernier. Les demandes envoyées par la poste ont augmenté de 0,7 % par rapport à l'an dernier. Les agents réceptionnaires, nouveau service introduit en 2004, ont traité plus de 57 000 demandes, soit 2 % de toutes les demandes reçues. Le volume des demandes reçues à l'étranger a augmenté légèrement, soit de 0,26 % par rapport à la dernière année financière. Nous constatons des changements dans les volumes par méthode de traitement depuis l'introduction des agents réceptionnaires, ainsi que des renouvellements. Quarante-cinq pour cent du volume de l'année était concentré au dernier trimestre.

Suite à la page suivante

Tableau 17 : Initiatives d'amélioration des services

3. NORMES DE SERVICE S'APPLIQUANT À TOUS LES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS : FIXATION DE NORMES ET RENDEMENT PAR RAPPORT À CES NORMES

- Bureaux régionaux, 76 %
- Services des demandes reçues par la poste, 16,5 %
- Missions à l'étranger, 4 %
- Agents réceptionnaires, 2 %
- Renouvellements, 0,66 %

Les objectifs en matière de délai de traitement pour les bureaux régionaux ont été remplis pour 97 % des demandes régulières, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'an dernier. Les délais de traitement pour le service urgent et express ont diminué de 0,2 % et de 0,1 % respectivement, en raison de l'augmentation en volume de 11,3 % pour ce service offert.

Les délais de traitement des demandes reçues par la poste ont été satisfaits pour 94,6 % des demandes, alors que les volumes ont augmenté de 3 % en 2004-2005. Les ETP connexes ont été réduits de 21 %, et pourtant la productivité a augmenté de 47 %, ce qui a permis l'amélioration de 3 % des délais de traitement par rapport à l'an dernier.

(Nota : Les pourcentages relatifs aux délais de traitement déclarés pour les demandes postales en 2003-2004 étaient inexacts. L'analyse de suivi indique un résultat de 91,6 % pour 2003-2004.)

Les agents réceptionnaires de Postes Canada ont accompli les objectifs de délai de traitement pour 77 % des demandes. Les délais de traitement des agents réceptionnaires ont souffert de l'augmentation importante du volume au cours du quatrième trimestre 2004-2005.

Les autres résultats en matière de délais de traitement sont les suivants :

- Agents réceptionnaires de RHDCC, 85,5 %
- Renouvellements, 99,9 %
- Passeport en direct, 98,5 %

Les délais d'attente se sont améliorés de manière significative en 2004-2005. Au total, 75 % des clients ont attendu moins de 45 minutes, ce qui révèle un gain en pourcentage de 15 points par rapport à l'an dernier. Le délai moyen s'est amélioré de 34 % par rapport à l'année précédente; toutefois, l'objectif de 95 % pour 2004-2005 n'a pas été atteint. Les améliorations des processus prévus au cours des prochaines années ont été conçues pour améliorer le délai de traitement des demandes, ce qui réduira les délais d'attente.

Les motifs d'amélioration des délais d'attente sont les suivants :

- Les ETP opérationnels ont augmenté de 13,5 % par rapport à 2003-2004, avec une augmentation subséquente de l'utilisation des services au comptoir de 1,5 % par rapport à l'année précédente.
- De nouvelles initiatives pour détourner la clientèle des comptoirs de services au public ont été mises en œuvre.
- L'augmentation du nombre des points de service des agents réceptionnaires a soulagé les préposés au service au comptoir d'une partie de leur charge de travail.
- Les renouvellements ont également détourné les clients du service au comptoir, ceux-ci représentant 0,6 % du volume annuel.
- Les examens des Passeport en direct étaient en moyenne plus rapides de deux minutes que les demandes régulières.
- Les bureaux ouverts le samedi ont constaté un étalement de leur volume de semaine, avec pour conséquence une réduction du nombre des jours à fort volume.
- De nouvelles initiatives ont été introduites pour informer le public des délais d'attente en ligne à Calgary et à Calgary Sud.
- PPTC a élaboré un cadre d'amélioration continue au cours de l'exercice 2004-2005 pour assurer l'uniformité de la mise en œuvre et des opérations, en faisant la promotion de l'amélioration du rendement de tous les systèmes de gestion de la qualité.

Suite à la page suivante

Tableau 17 : Initiatives d'amélioration des services

- PPTC s'est engagé à continuer à trouver des façons d'accroître les moyens que peuvent utiliser les Canadiens pour présenter des demandes de services de passeport et pour améliorer l'efficacité et les services prévus dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005. PPTC a effectué des améliorations dans les domaines suivants :
 - o Réalisation d'un projet pilote de normalisation et d'examen des processus de demandes postales et de demandes présentées par les députés et examen du processus d'impression au Centre d'imprimerie de Mississauga. PPTC a utilisé une méthodologie simplifiée pour examiner et peaufiner les processus de ces sections. L'évaluation de chaque projet pilote a révélé que nous étions en mesure d'influer favorablement sur la productivité, réduisant ainsi les coûts et les délais.
 - o Lancement d'un projet sur les délais d'attente estimés dans les deux bureaux de Calgary. Ce nouveau projet accorde aux habitants de Calgary un accès par Internet aux données qui leur indiquent les délais d'attente en cours, ainsi que les délais historiques dans les bureaux des passeports de cette ville.
 - o Réalisation de progrès importants relativement au projet des agents réceptionnaires, qui élargit l'accès aux services de passeport par l'intermédiaire de réseaux externes à PPTC.
 - o Signature d'un PE avec Postes Canada en septembre 2004, qui détaille les attentes de chacune des parties à l'égard des succursales postales désignées, qui doivent remplir le rôle d'agents réceptionnaires des demandes relatives aux passeports. En vertu du PE, 58 points de service de Postes Canada offrent désormais un accès aux services de passeport.
 - o Lancement d'un projet pilote à la fin de 2004 avec Développement social Canada et RHDCC, dans le cadre de l'initiative Service Canada. Le projet pilote a permis de faire l'essai de l'utilisation de trois centres de HRDCC désignés à Brandon, Manitoba, Kamloops, Colombie-Britannique et Drummondville, Québec, à titre d'agents réceptionnaires des demandes relatives aux passeports. Ces 61 agents réceptionnaires ont été à l'origine de la délivrance de plus de 57 000 passeports. Cela représente environ 2,2 % du nombre total de passeports délivrés.
 - o Hausse de l'utilisation des agents réceptionnaires par les clients au début de 2005 et pénurie de capacité durant la saison haute, avec pour résultats une réduction de notre capacité d'accomplir nos objectifs de délai de traitement. Début mars 2005, cette section a étudié la capacité des régions de contribuer au traitement de cette demande. Cette solution s'est traduite par la rectification des délais de traitement, pour atteindre les normes habituelles.
 - o Lancement du projet pilote des renouvellements au cours de l'été 2004, pour améliorer la convivialité pour les clients. Ce projet pilote invite les Canadiens admissibles à renouveler leurs passeports au moyen d'un processus par voie postale simplifié. Ce projet pilote a fait l'objet d'une évaluation en décembre 2004. Plus de 38 000 invitations ont été envoyées dans le cadre de ce projet et 11 785 passeports ont été délivrés. Le délai de traitement moyen était de deux jours et un sondage de satisfaction de la clientèle a révélé un degré élevé de satisfaction à l'égard de ce mode de prestation.
 - o Début du projet Passeport en direct, en tant que résultat direct de la priorité accordée au gouvernement à la prestation des services gouvernementaux clés en ligne. Ce projet tire profit de la technologie Internet pour fournir aux demandeurs un accès accru aux services de passeport. À ce jour, le projet Passeport en direct a terminé la rédaction d'un formulaire de demande interactif en ligne, qui a été mis à la disposition des demandeurs à la fin janvier 2005. En date du 31 mars 2005, 4 893 passeports avaient été délivrés par l'intermédiaire de ce service en ligne.
- PPTC a effectué diverses autres initiatives, pour améliorer le service à la clientèle au cours de l'année écoulée :
 - o Lancement d'une initiative de prolongation des heures de service, pour mieux traiter le volume au cours de la haute saison. Aux termes de cette initiative, nous avons prolongé les heures d'ouverture de base de PPTC de jusqu'à 25 %, ce qui inclut l'ouverture des bureaux le samedi dans certains cas. Les bureaux ouverts certaines heures le samedi ont constaté un étalement de la demande de services du lundi au vendredi, avec pour résultat une diminution globale des délais d'attente pour les clients. Nous avons ouvert quatre nouveaux bureaux à Whitby, Brampton, Calgary Sud et Pointe-Claire.
 - o Lancement du portail Web pour les membres du Parlement le 27 septembre 2004, qui permet l'échange rapide et direct d'informations concernant les questions reliées aux demandeurs de passeport pour les députés.

Suite à la page suivante

Tableau 17 : Initiatives d'amélioration des services

4. PRINCIPALES RÉALISATIONS EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION DU SERVICE DU POINT DE VUE DE LA CLIENTÈLE

- o Introduction d'un formulaire électronique de demandes de passeport en ligne, que les demandeurs peuvent remplir en direct, imprimer et présenter ou envoyer par la poste à un bureau de PPTC.
- o Introduction dans la foulée du 11 septembre de mesures de sécurité renforcées, parmi lesquelles :
 - embauche et formation immédiates du personnel des passeports supplémentaire;
 - renforcement des vérifications des antécédents et du répondant;
 - formulaire de demande révisé, ce qui inclut les antécédents d'emploi et de résidence;
 - affectation de gardes de sécurité et installation de caméras dans tous les bureaux des passeports;
 - mise en place d'un processus de vérification des données en direct avec les provinces;
 - remaniement du passeport en 2002, de manière à le rendre moins vulnérable aux fraudes;
 - obligation pour les enfants de posséder leurs propres passeports;
 - amélioration des procédures de vérification du renouvellement des passeports.
- o Mise au point et distribution d'outils d'identification des documents pour renforcer la capacité des examinateurs de vérifier l'authenticité des pièces d'identité et aide-mémoire pour la réalisation des vérifications du répondant.
- o Gestion efficace du surcroît de travail enregistré au cours des dernières années, grâce aux activités menées pour élargir l'accès. Il en est découlé une diminution du délai de traitement et des délais d'attente, en comparaison des années précédentes.

Tableau 18 : Politiques sur les voyages

Organisation : Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) respecte les Autorisations spéciales de voyager du Conseil du Trésor.

Autorisation : S.O.

Portée : S.O.

Principales différences visant les dispositions de la politique : S.O.

Principales répercussions financières des différences : S.O.

COMPARAISON AVEC LA DIRECTIVE SUR LES VOYAGES, LES TAUX ET LES INDEMNITÉS DU CONSEIL DU TRÉSOR.

Organization: Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) respecte la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités du Conseil du Trésor.

Autorisation : S.O.

Portée : S.O.

Principales différences visant les dispositions de la politique : S.O.

Principales répercussions financières des différences : S.O.

Tableau 19 : Initiatives horizontales

Nom de l'initiative horizontale : Initiative de représentation accrue aux États-Unis (IRA)

Nom des ministères directeurs : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*)

Date de début de l'initiative horizontale : 17 septembre 2003

Date de clôture de l'initiative horizontale : 31 mars 2008

Total des affectations : 181,2 millions de dollars

Description de l'initiative horizontale : L'IRA fonctionne sous forme de partenariat composé de huit ministères et organismes fédéraux. L'IRA offre une approche et une orientation coordonnées et intégrées pour gérer et promouvoir les intérêts du Canada aux États-Unis dans les domaines de la défense des intérêts, du commerce, de l'expansion des affaires, de la science et de la technologie et de l'investissement. Cette initiative est menée en collaboration avec les partenaires de l'IRA et en consultation avec d'autres ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec d'autres intervenants. Une fois qu'elle sera pleinement mise en œuvre, les partenaires de l'IRA superviseront un réseau de 43 points de contact aux États-Unis par l'intermédiaire de consulats généraux, de consulats, de bureaux commerciaux et des consuls honoraires.

Résultats partagés : Les résultats reflètent l'ensemble des efforts du gouvernement du Canada en ce qui a trait à la défense des intérêts et à la promotion du commerce aux États-Unis qui s'inscrivent dans le contexte économique mondial. Des résultats précis sont définis dans le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) de l'IRA.

Résultats à court terme :

- Mobilisation et coordination accrues à l'échelle nationale
- Sensibilisation accrue :
 - o à l'interdépendance Canada-États-Unis dans la sécurité de l'Amérique du Nord
 - o à l'interdépendance Canada-États-Unis dans l'économie de l'Amérique du Nord
 - o aux différences sociales entre le Canada et les États-Unis
- Nombre accru d'entreprises prêtes à exporter
- Sensibilisation accrue aux États-Unis à l'égard :
 - o des possibilités d'investissement au Canada
 - o des capacités canadiennes en matière de technologie
- Transfert accru de technologies entre le Canada et les États-Unis
- Sensibilisation accrue des entreprises canadiennes à l'égard des débouchés sur le marché américain
- Promotion du partenariat de l'IRA
- Capacités accrues de défense des intérêts et de promotion du commerce aux États-Unis

Résultats à moyen terme :

- Appréciation de l'interdépendance Canada-États-Unis comme le reflètent :
 - o les intérêts canadiens qui ne sont pas touchés négativement par les lois, les politiques, les règlements et les codes de l'industrie des États-Unis
 - o un meilleur règlement des différends Canada-États-Unis
 - o la promotion accrue des investissements
 - o une expansion accrue des exportations
 - o une commercialisation accrue de la science et de la technologie au Canada
 - o une meilleure cohérence dans la défense des intérêts canadiens et la promotion du commerce aux États-Unis

Résultats à long terme :

- Une plus grande influence du Canada dans les questions stratégiques clés
- La circulation améliorée des personnes, des biens et des services à la frontière Canada-États-Unis
- De meilleures affaires pour le Canada avec les États-Unis

Suite à la page suivante

Structure de gouvernance : Le partenariat de l'IRA est géré au moyen d'une structure de gouvernance officielle comprenant un comité directeur au niveau des sous-ministres, un comité des politiques au niveau des sous-ministres adjoints et un comité des opérations au niveau des directeurs généraux, ainsi que trois comités permanents composés de directeurs responsables de la défense des intérêts canadiens et de la promotion du commerce, des communications et des ressources humaines. Les affaires courantes de l'IRA sont gérées par le secrétariat de l'IRA, qui est chargé de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation du plan d'action annuel de l'IRA au moyen de la structure de gouvernance. Le secrétariat de l'IRA doit rendre des comptes au ministère hôte, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*), qui lui fournit des services physiques, financiers et en matière de ressources humaines, ainsi que tous les services dans les missions.

Partenaires fédéraux

- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce International (*Affaires étrangères*)
- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Ministère du Commerce international
- Conseil national de recherches Canada
- Développement économique Canada pour les régions du Québec
- Industrie Canada
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Nom de programme	2004 - 2005		
	Total des affectations (000 \$)	Dépenses prévues en (000 \$)	Dépenses réelles en (000 \$)
Représentation	78 592,0	13 372,0	10 987,0
Défense des intérêts et promotion du commerce	26 737,0	5 837,0	4 403,0
Entreprises/Gouvernance	6 381,0	1 260,0	976,0
Réserve/ non affecté	6 490,0		
Total	\$118 200,0	\$20 469,0	\$16 366,0

Résultats prévus en 2004-2005 :

1. Création de nouvelles missions à Anchorage, à Philadelphie, à Phoenix et à Tucson.
2. Recrutement de 20 consuls honoraires aux États-Unis.
3. Augmentation des efforts de défense des intérêts et de promotion du commerce.
4. Obtention de l'approbation par le CT du Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR).
5. Mise en œuvre du cadre de gouvernance de l'IRA.

Résultats atteints en 2004-2005 :

1. Les nouvelles missions sont maintenant établies et opérationnelles.
2. Huit consuls honoraires ont été recrutés à la fin de l'exercice.
3. Un programme conjoint partenaires/missions de plus de 5 millions de dollars a été créé.
4. Le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) est terminé.
5. Des rencontres régulières des comités consultatifs et opérationnels ont été fixées.

Suite à la page suivante

Commentaires sur les écarts : L'embauche de personnel dans les missions a été retardée en raison de la mise en place du personnel au Canada. Les projets de défense des intérêts et de promotion du commerce ont été lents à démarrer. On a accéléré le processus de recrutement afin de combler tous les postes dans les missions en 2005-2006. La nomination de consuls honoraires est plus lente que prévue en raison de la nécessité de trouver des candidats qui répondent aux exigences de la représentation régionale. Les projets de défense des intérêts et de promotion du commerce ont été mieux coordonnés afin d'accélérer leur mise en œuvre en 2005-2006. Le processus de soumission du Conseil du Trésor a été la seule raison du retard dans l'approbation du CGRR.

Résultats atteints par les partenaires non fédéraux : S.O.

Personne-ressource :

Wolf Nowak
Tél. : (613) 944-2715

Approuvé par :

Mitch Vlad

Date d'approbation :

5 juillet 2005

Autres sujets d'intérêt



Section 4

4.1 Coordonnées

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*) offre au public canadien une mine de ressources en information et d'outils de référence par l'intermédiaire de ses services d'information et de ses services aux médias.

Services d'information

Le Centre de renseignements est un service de référence et un centre de ressources qui répond aux questions générales sur le Ministère, aux questions sur les formalités d'exportation et sur les marchés étrangers ainsi qu'aux questions sur la politique étrangère du Canada et sur sa participation aux organisations internationales. Lorsque des clients ont besoin de renseignements plus précis, le Centre les met en communication avec des spécialistes du Ministère.

En outre, le Centre coordonne l'entreposage et la diffusion des publications du Ministère.

Téléphone : 1 800 267-8376 sans frais au Canada ou (613) 944-4000 dans la région de la capitale nationale et à l'étranger.

ATS : (613) 944-9136
Télocopieur : (613) 996-9709
Courriel : enqserv@international.gc.ca
Adresse postale : Services d'information (SXCI)
Ministère des Affaires étrangères et
du Commerce international
(*Affaires étrangères*)
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (*Affaires étrangères*), <http://www.fac-aec.gc.ca>, fournit des informations à jour répondant aux besoins des clients nationaux et étrangers. Un grand nombre de documents publiés par le Ministère sont disponibles en ligne à <http://www.international.gc.ca/francais/news/public.htm>.

La bibliothèque ministérielle possède une collection unique de documents dans des domaines de recherche liés au mandat du Ministère. Certains services sont offerts aux membres du public qui effectuent des recherches dans ces domaines. La bibliothèque est ouverte au public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Pour plus de renseignements, veuillez téléphoner au (613) 992-6150 ou envoyer un courriel à infotech@international.gc.ca.

Service aux médias

Le Service des relations avec les médias fournit aux médias des renseignements sur tous les aspects des politiques commerciale et étrangère du Canada, de nos relations avec les autres pays et de notre participation aux organisations internationales et aux activités ministérielles. Pour plus de renseignements, prière de téléphoner au (613) 995-1874 ou de communiquer par télécopieur au (613) 995-1405.

Comment joindre les organisations liées au Ministère :

Agence canadienne de développement international

Adresse postale : 200, promenade du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0G4
Téléphone : (819) 997-5006
Sans frais : 1 800 230-6349
Télécopieur : (819) 953-6088
Web : <http://www.acdi-cida.gc.ca>

Centre de recherches pour le développement international

Adresse postale : 250, rue Albert 18^e étage
Boîte postale 8500
Ottawa (Ontario) K1G 3H9
Téléphone : (613) 236-6163
Télécopieur : (613) 238-7230
Web : <http://www.idrc.ca>

Commission mixte internationale

Adresse postale : Section canadienne
234, avenue Laurier Ouest, 22^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 6K6
Téléphone : (613) 995-0088
Télécopieur : (613) 993-5583
Web : <http://www.ijc.org>

Passeport Canada

Adresse postale : Ministère des Affaires étrangères et
du Commerce international
(*Affaires étrangères*)
Gatineau (Québec) K1A 0G3
Téléphone : (819) 994-3500
ATS : (819) 994-3560
Sans frais : 1 800 567-6868
ATS : 1 866 255-7655
Web : <http://www.ppt.gc.ca>

Droits et démocratie : Centre international des droits de la personne et du développement démocratique

Adresse postale : 1001, de Maisonneuve Est,
bureau 1100
Montréal (Québec) H2L 4P9
Téléphone : (514) 283-6073
Télécopieur : (514) 283-3792
Web : <http://www.ichrdd.ca>

4.2 Acronymes et abréviations

AAP	Architecture d'activités de programme
ACDI	Agence canadienne de développement international
ADM	Armes de destruction massive
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
APEC	Coopération économique de la zone Asie-Pacifique
BCP	Bureau du Conseil privé
BIG	Bureau de l'inspecteur général
CGRR	Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
COSMOS	Système de gestion des opérations consulaires
CPRR	Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation
CVFR	Cadre de vérification fondé sur le risque
DD	Développement durable
DT	Discours du Trône
EDC	Exportation et développement Canada
EPI	Énoncé de politique internationale
ERP	Employés recrutés sur place
ETP	Équivalent temps plein
GED	Gouvernement en direct
GRC	Gendarmerie royale du Canada
ICSE	Institut canadien du service extérieur
ISAF	Force internationale d'assistance à la sécurité

ISO	Organisation internationale de normalisation
MDN	Ministère de la Défense nationale
MJANR	Mise à jour annuelle des niveaux de référence
NEO	Opération d'évacuation de non-combattants
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PSH	Programme de la sécurité humaine
RHDCC	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
SAN	Système national d'acheminement des données
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
SMA	Sous-ministre adjoint
SPPCC	Sécurité publique et protection civile Canada
SRRG	Structure des ressources et des résultats de gestion
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

4.3 Index

A

Action 200651, 151
 Afghanistan19, 32, 39, 40, 70, 71, 141
 Afrique.10, 15, 21, 31, 34, 41, 42, 46, 51, 52, 64, 65, 66, 68, 73, 74, 98, 113, 133, 138, 143
 Agence canadienne de développement international (ACDI)8, 21, 22, 23, 27, 31, 35, 36, 40, 42, 45, 46, 51, 65, 68, 70, 73, 75, 97, 101, 144, 152, 166, 167
 Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)38, 43, 44, 46, 129, 145, 167
 Allemagne.23, 34, 72, 122, 123
 Amérique du Nord3, 5, 9, 17, 18, 20, 25, 30, 37, 54, 58, 61, 63, 72, 98, 147, 151, 161,
 Architecture d'activités de programme (AAP)6, 7, 10, 29, 68, 75, 95, 97, 98, 106, 167
 Armes de destruction massive18, 35, 36, 37, 144, 145, 167
 Association des Nations de l'Asie du Sud-Est39

B

Bois d'œuvre résineux.....58, 60, 125
 Brésil14, 20, 34, 65, 67, 74, 79, 146
 Bureau du Conseil privé (BCP).....46, 54, 55, 69, 97, 167

C

Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR).. 13, 34, 35, 43, 44, 62, 161, 162, 163, 167
 Cadre de vérification fondé sur le risque (CVFR)43, 100, 167
 Canada – États-Unis.....10, 17, 36, 37, 45, 57, 58, 97, 161
 Chine14, 20, 30, 34, 46, 55, 65, 66, 67, 74, 146
 Citoyenneté et Immigration Canada23, 25, 36, 45, 50, 116, 118, 119, 167
 Commission mixte internationale101, 166
 Commonwealth34, 45, 127, 128
 Coopération économique de la zone Asie-Pacifique (APEC)18, 22, 39, 41, 42, 45, 46, 47, 48, 50, 53, 65, 124, 167
 Corps canadien22
 Cour pénale internationale43, 143

D

Frontière intelligente17, 39, 46, 54, 56
 Développement durable.....9, 30, 44, 45, 48, 49, 50, 51, 53, 66, 101, 103, 126, 134, 138, 151, 152, 153, 167
 Dialogue sur la politique étrangère31, 35, 140
 Discours du Trône.....9, 65, 68, 167
 Droits de la personne5, 9, 12, 15, 21, 22, 36, 40, 41, 42, 45, 46, 47, 48, 50, 52, 53, 60, 61, 63, 64, 66, 67, 70, 72, 98, 101, 127, 134, 135, 138, 151, 166
 Droits et démocratie101, 166

E

Enjeux mondiaux.....9, 14, 30, 44, 45, 98
 Énoncé de politique internationale (EPI)5, 7, 13, 15, 16, 17, 25, 26, 27, 31, 32, 34, 46, 55, 96, 167
 États-Unis10, 14, 17, 18, 20, 23, 30, 32, 33, 34, 36, 37, 39, 43, 45, 46, 48, 49, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 71, 88, 94, 97, 98, 101, 125, 151, 161, 162
 Examen de la politique internationale31

F

Fondation Asie-Pacifique 74
 Francophonie (La)19, 45, 46, 47, 48, 51, 52, 53, 97, 137, 142
 France.....20, 21, 33, 34, 66, 72, 74, 122, 146

G

G810, 14, 18, 20, 21, 23, 30, 31, 35, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 52, 53, 65, 66, 68, 72, 123, 144, 146

H

Haïti19, 32, 40, 44, 66, 67, 70, 71, 74, 122, 134

I

Inde14, 20, 34, 65, 66, 67, 74, 146
 Industrie Canada.....21, 45, 46, 51, 63, 146, 162
 Initiative de représentation accrue23, 54, 55, 56, 63
 Iran14, 34, 38, 44, 52, 55, 55, 66, 72
 Iraq22, 40, 46, 55, 66, 68, 69, 72, 84
 Italie122, 123

J

Japon20, 49, 65, 67, 71, 74

M

Mexique17, 20, 30, 34, 50, 54, 55, 56, 60, 61, 63, 64, 98, 124, 146
 Ministère de la Défense nationale21, 27, 31, 78, 167
 Moyen-Orient22, 31, 40, 41, 46, 55, 64, 66, 68, 69, 98, 113, 152

N

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.....65

O

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)19, 23, 36, 39, 40, 68, 71, 131, 132, 167
 Organisation des Nations Unies (ONU)10, 14, 19, 32, 36, 38, 39, 40, 42, 43, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 60, 61, 63, 65, 66, 68, 69, 71, 72, 103, 128, 130, 132, 138, 139, 143, 150, 167
 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)19, 41, 45, 48, 49, 126, 127, 150, 167
 Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)18, 36, 39, 42, 135, 136, 167
 Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)18, 22, 39, 41, 42, 45, 46, 47, 48, 50, 53, 65, 124, 167
 Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).....10, 88, 90, 103, 167
 Organisme de service spécial (OSS)12, 88, 103
 Organisation des États américains (OEA) ..18, 39, 40, 41, 42, 43, 47, 63, 65, 70, 71, 133, 134, 143

P

Patrimoine canadien45, 78, 146
 Points de service8, 23, 59, 64, 75, 78, 82, 89, 92, 116, 158, 159
 Politique de sécurité nationale18, 36, 39, 46, 90
 Politique mondiale et sécurité3, 9, 11, 30, 35, 105, 106, 112, 146, 148
 Programme des consuls honoraires85
 Protocole de Kyoto50, 52, 53

R

Recherche et développement24, 90
 Représentation à l'étranger.....7, 25, 75, 76, 77

Ressources humaines et Développement des compétences45,
83, 167

Royaume-Uni33, 34, 41, 52, 69, 88

Russie18, 37, 38, 50, 70, 74, 122, 123, 145

S

Science et de la technologie38, 43, 59, 67, 145, 161

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada6, 7, 9, 10

Secrétariat de Washington17, 56, 58, 63

Sécurité internationale9, 30, 35, 36, 44, 98, 151

Sécurité nationale18, 25, 36, 39, 46, 90

T

Technologie de l'information23, 26, 75, 79, 82, 93, 95, 156

Terrorisme5, 14, 18, 31, 35, 36, 39, 41, 42, 43, 44, 46, 55, 55,

58, 63, 70, 84, 135, 138, 143, 145

U

UNESCO32, 123, 132, 133, 150, 167

Union européenne20, 32, 42, 52, 65, 66, 167

V

VIH/SIDA51, 52, 53, 68, 133, 136